

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
Ministère de l'Économie et des Finances



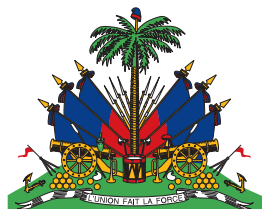
PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016 ET SON CADRE

>> VERS UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE
DE L'ÉCONOMIE ET UNE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

>> PAYS ÉMERGENT EN 2030





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016 ET SON CADRE

>> VERS UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILBRÉE
DE L'ÉCONOMIE ET UNE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

>> PAYS ÉMERGENT EN 2030

Juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES SCHÉMAS	2
LISTE DES CARTES	2
LISTE DES SIGLES	3
AVANT-PROPOS: MOT DU PREMIER MINISTRE	4
INTRODUCTION	8
PARTIE 1 / LE CADRE TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT	12
1 . LA SITUATION DE RÉFÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	15
2 . L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ	18
2.1 Un indice du développement humain amélioré	21
2.2 La problématique de la très forte inégalité des revenus en Haïti	21
2.3 L'indice de pauvreté multidimensionnelle	22
2.4 Une grande disparité de l'emploi à travers les départements	23
2.5 La situation de pauvreté des quartiers dits précaires	24
2.6 Des revenus trop faibles pour couvrir les besoins	24
2.7 De l'assistance sociale à la protection sociale	24
2.8 La situation des objectifs du millénaire pour le développement	24
2.9 Les dépenses de lutte contre la pauvreté	26
2.10 L'impact des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du DSNCRP (2008-2010)	27
3 . LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT	28
4 . LES GRANDES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT	33
4.1. La vision à long terme	35
4.2. Les grands choix stratégiques	35
4.3. Les Grands Chantiers pour l'avenir	35
4.4. Les priorités d'intervention du gouvernement pour la période	38
4.5. L'évaluation des résultats	40
5 . LES GRANDES ORIENTATIONS MACROÉCONOMIQUES POUR 2014-2016	41
5.1. L'option en faveur de la construction d'une nouvelle économie	43
5.2. Le choix d'une trajectoire de croissance accélérée	44
5.3. La consolidation et la construction des « moteurs » de croissance	44
5.4. La mise en place des bases de la compétitivité	44
5.5. Les orientations de la politique monétaire	45
5.6. Les grandes lignes de la politique de l'emploi	45
5.7. L'effort de promotion d'une nouvelle politique commerciale	45
5.8. L'évaluation des résultats	45
6 . LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DU PSDH	46
6.1 Le Grand Chantier de la refondation territoriale	48
6.2 Le Grand Chantier de la refondation économique	58
6.3 Le Grand Chantier de la refondation sociale	67
6.4 Le Grand Chantier de la refondation institutionnelle	78
7 . LES GRANDES LIGNES DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT	85
7.1 La mise en œuvre d'une fiscalité en harmonie avec les visées stratégiques	87
7.2 L'élargissement de l'assiette fiscale et une perception plus efficace	88
7.3 La constitution de leviers financiers par l'exploitation de potentiels économiques reconnus	88
7.4 L'appel à l'investissement privé étranger et national dans le domaine des équipements et des infrastructures	89
7.5 La nécessaire augmentation du volume de l'appui budgétaire	89
7.6 La rationalisation des avantages fiscaux octroyés	90
7.7 La négociation des taxes générées par les Haïtiens vivant à l'étranger	90
7.8 Le financement par l'endettement	90
8 . LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU CADRE TRIENNAL	91
8.1. Le nouveau mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PSDH et du cadre triennal	94
8.2. Le nouveau mécanisme de coordination de l'aide externe	94
8.3. Le nouveau système d'information sur le développement	95
8.4. Les enjeux, défis et risques du Programme Triennal d'Investissement 2014-2016	95
PARTIE 2 / LE PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016	97
1. PROJETS POUR LA REFONDATION TERRITORIALE	
2. PROJETS POUR LA REFONDATION ÉCONOMIQUE	
3. PROJETS POUR LA REFONDATION SOCIALE	
4. PROJETS POUR LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE	

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Indice de développement humain : tendances de 1980 à 2010	21
Graphique 2 :	Indice de développement humain ajusté aux inégalités	21
Graphique 3 :	Comparaison de mesures de pauvreté	22
Graphique 4 :	Contribution de chaque indicateur dans le MPI	22
Graphique 5 :	Contribution de chaque indicateur dans le MPI selon le milieu urbain, rural et national	22
Graphique 6 :	Carte de taux de pauvreté par région	23
Graphique 7 :	Proportion de sans-emploi en fonction des régions	23
Graphique 8 :	Proportion de personnes non occupées en fonction des régions	24

Liste des schémas

Schéma 1 :	Les principaux outils de planification et de programmation des investissements publics	30
Schéma 2A :	Le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement	31
Schéma 2B :	Le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement	32
Schéma 3A :	Les Grands Chantiers pour le relèvement et le développement d’Haïti	37
Schéma 3B :	Les Grands Chantiers et les programmes pour le relèvement et le développement d’Haïti	38
Schéma 4 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation territoriale	50
Schéma 5 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation économique	60
Schéma 6 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation sociale	69
Schéma 7 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation institutionnelle	80

Liste des tableaux

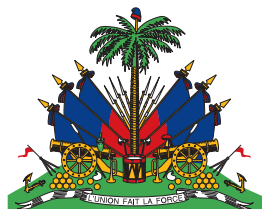
Tableau 1 :	Mesures de la pauvreté pour Haïti en 2001, 2006 et 2008	20
Tableau 2 :	Estimation du taux de pauvreté 2010-2011	20
Tableau 3 :	Pauvreté multidimensionnelle par région géographique	23
Tableau 4 :	Proportion des revenus mensuels de moins de 1000 gourdes par région	24
Tableau 5 :	La situation des OMD en Haïti	25
Tableau 6 :	Évolution de quelques indicateurs des OMD (1990-2008/09)	25
Tableau 7 :	Évolution des crédits et dépenses de lutte contre la pauvreté sur la période 2007-2008 à 2012-2013 (en milliers de gourdes)	26
Tableau 8 :	Les objectifs généraux des priorités d’intervention du gouvernement sur la période	39
Tableau 9 :	La matrice des indicateurs globaux de développement	40
Tableau 10 :	Indicateurs macroéconomiques 2012-2016	45
Tableau 11 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation territoriale	52
Tableau 12 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation économique	62
Tableau 13 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation sociale	71
Tableau 14 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation institutionnelle	82
Tableau 15 :	Synthèse du Programme Triennal d’Investissement 2014-2016	100
Tableau 16 :	Grand Chantier n° 1 : La refondation territoriale	
Tableau 17 :	Grand Chantier n° 2 : La refondation économique	
Tableau 18 :	Grand Chantier n° 3 : La refondation sociale	
Tableau 19 :	Grand Chantier n° 4 : La refondation institutionnelle	

Liste des cartes

Carte 1 :	Carte générale d’Haïti	11
-----------	------------------------------	----

Liste des sigles

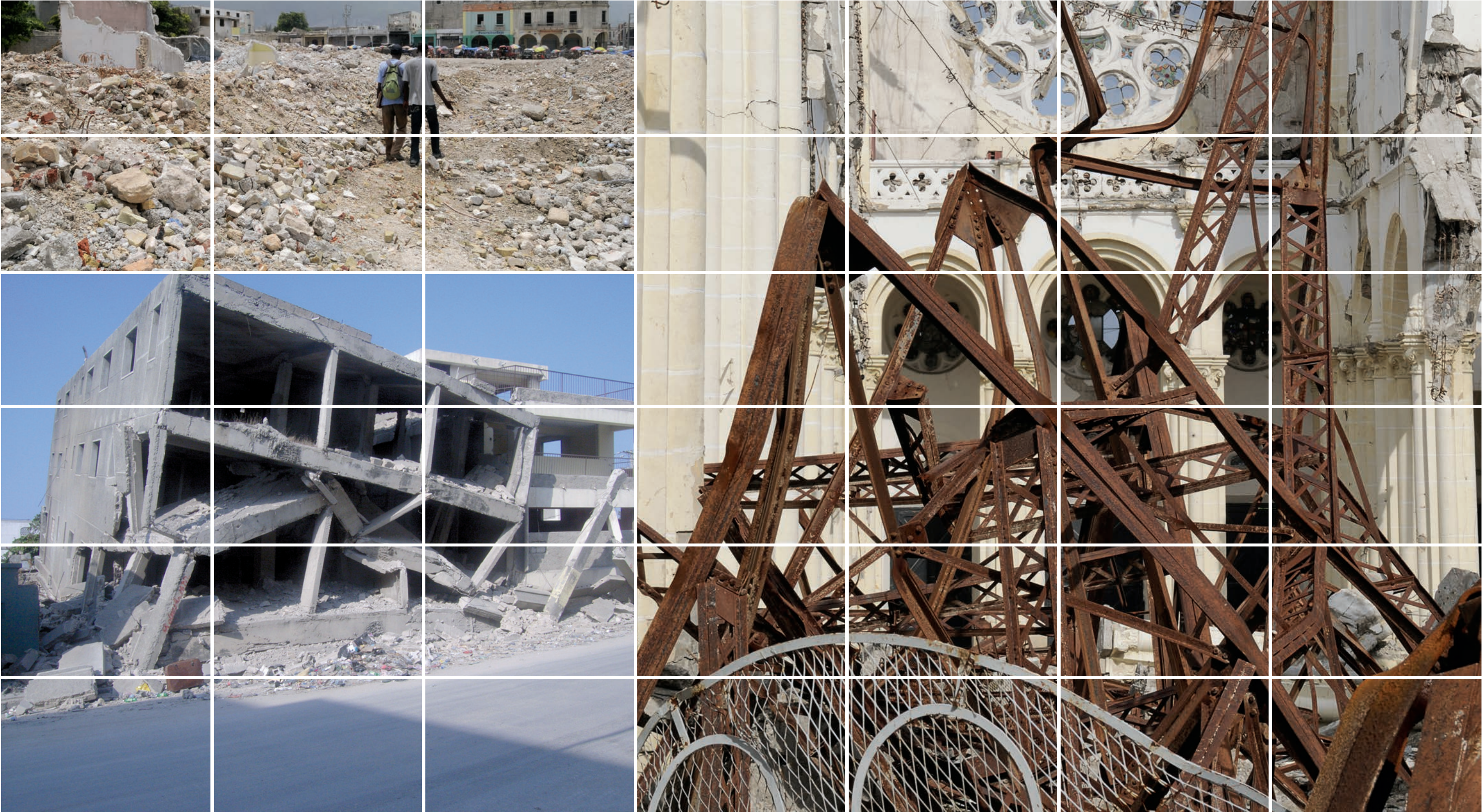
APD	Aide publique au développement	MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
BID	Banque Interaméricaine de Développement	MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
BRH	Banque de la République d'Haïti	Mercosur	Marché commun du Sud
CAL	Centre de Santé avec Lits	MGAE	Module Gestion de l'aide externe
CEP	Conseil Électoral Provisoire/Permanent	MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
CHU	Centre Hospitalier Universitaire	MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti	MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
CLAC	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle	MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
CNSA	Coordination nationale de la sécurité alimentaire	MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
CSC/CA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif	OHSS	Office Haïtien du Sport Scolaire
CSL	Centre de Santé sans Lits	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire	ONG	Organisation non gouvernementale
DCP	Dispositif de concentration de poissons	ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté	OPC	Office de Protection du Citoyen
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (IHSI).	PARDH	Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti
EFACAP	École Fondamentale d'Application et de Certification d'Aptitudes Professionnelles	PIB	Produit intérieur brut
EMMUS	Enquête mortalité, morbidité, et utilisation des services	PIP	Programme d'Investissement Public
ENAPP	École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques	PME	Petite et moyenne entreprise
ENSA	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA)	PNH	Police Nationale d'Haïti
FMI	Fonds Monétaire International	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
FPT	Formation professionnelle et technique	PPP	Partenariat public-privé
HCR	Hôpital Communautaire de Référence	PPTE	Pays pauvre très endetté
HIMO	Haute intensité de main-d'oeuvre	PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
HR	Hôpital de Référence	PTI	Programme Triennal d'Investissement
IDH	Indice de développement humain	SE/CISMO	Secrétariat Exécutif - Commission Intersectorielle de Coordination de la Mise en Œuvre
IDHI	Indice de développement humain ajusté aux inégalités	SYSGEP	Système de gestion de l'information sur les programmes et projets d'investissement
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique	TCA	Taxe sur le chiffre d'affaires
INFP	Institut National de Formation Professionnelle (et Technique)	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
IPC	Indice des prix à la consommation	UEH	Université d'État d'Haïti
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle	UEP	Unité d'Études et de Programmation
KWh	Kilowattheure	USD	United States Dollar
LAPOP	Latin American Public Opinion Project		
LNBTp	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics		
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail		

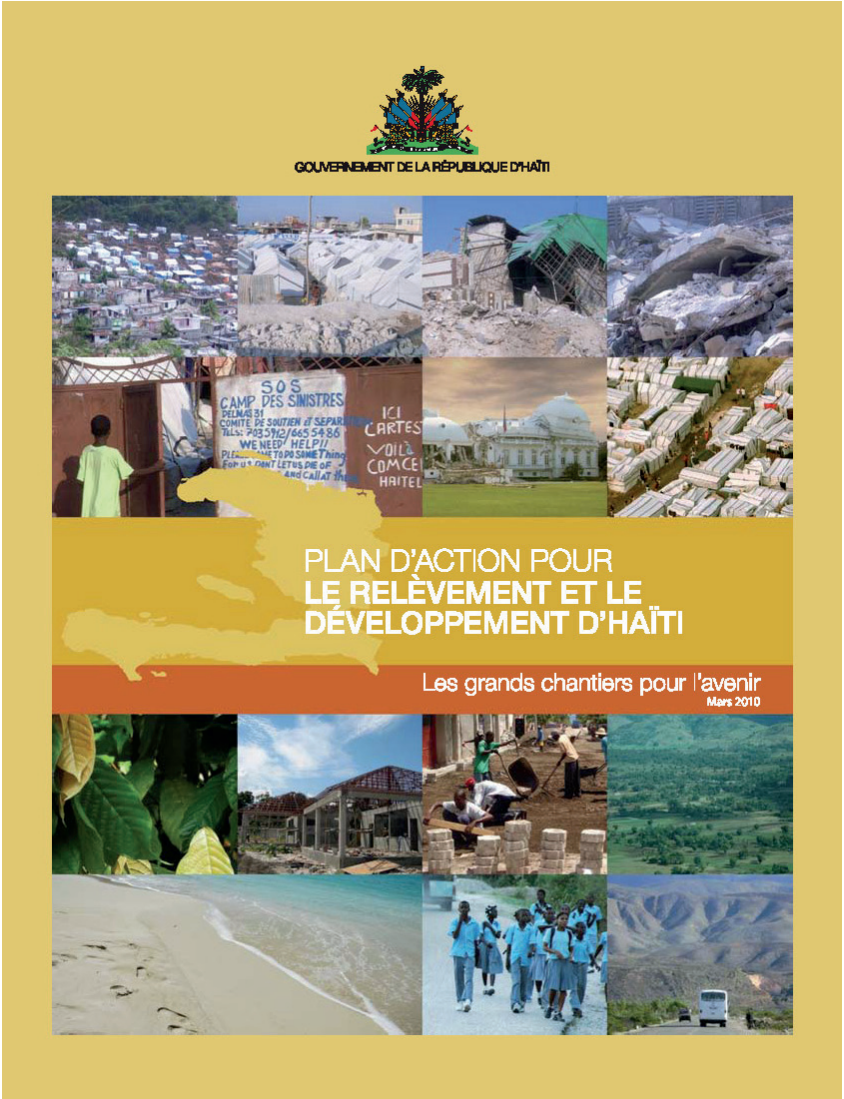


GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> AVANT-PROPOS:
MOT DU PREMIER MINISTRE





>> AVANT-PROPOS : MOT DU PREMIER MINISTRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Haïti est engagée sur la voie du changement. Lors de la présentation de l'*Énoncé de Politique Générale* du Gouvernement au Parlement haïtien en 2012, et par devant toute la nation, je vous ai fait part de mon intention de tout mettre en œuvre pour rebâtir Haïti, pour mettre le pays en chantier. Je vous disais également que le sursaut national était possible et qu'il nous appartenait, à nous tous, de prendre les décisions et d'agir pour mettre enfin Haïti sur le chemin du progrès. Et pour ce faire, nous avons un plan: le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*.

Ce Plan veut faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. Réalisé par nous-mêmes et pour nous-mêmes, sur la base de notre vision et d'orientations nationales de développement, de nos forces et de nos faiblesses, il constitue notre feuille de route à long terme afin d'améliorer significativement et durablement les conditions et le cadre de vie de la population, de chaque Haïtien et Haïtienne.

Aujourd'hui, nous devons refonder Haïti à partir des quatre piliers du développement durable. Nous devons :

- » œuvrer à une croissance économique forte construite autour de la valorisation des potentiels agricoles, manufacturiers et touristiques nationaux, de la création d'entreprises et de l'investissement direct étranger pour notre refondation économique;
- » agir dans le cadre d'un développement équilibré du territoire et d'une gestion économe des ressources naturelles et de la biodiversité pour notre refondation territoriale;
- » dégager des ressources permettant l'épanouissement de tous, la cohésion sociale, la solidarité entre régions et groupes sociaux et la préservation de l'identité culturelle pour notre refondation sociale, et

- » rendre les institutions et administrations publiques plus attentives aux besoins de la population, notamment des plus démunis, plus responsables et justes vis-à-vis d'elle, pour notre refondation institutionnelle.

Pour initier les changements désirés et mieux orienter et coordonner les investissements dans le pays, nous devons cependant préciser nos intentions à court terme. C'est ce que présente le cadre triennal de développement et le programme triennal d'investissement inclus dans ce document. S'appuyant sur une lecture franche et honnête de notre réalité et sur les acquis récents de notre gouvernance, il intègre les éléments traditionnels de croissance économique et de réduction de la pauvreté de façon à maintenir notre stabilité économique, sociale et politique, avec des orientations novatrices aux chapitres de la structuration des territoires, des partenariats économiques à mettre en place, de la redistribution sociale et de la gouvernance de l'État, de façon à accélérer l'essor de notre développement.

Plus spécifiquement, le présent document décrit les orientations, les choix et les chantiers que nous devons mettre en œuvre pour une croissance économique rapide et durable visant la création de nombreux emplois, la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes et la constitution d'une classe moyenne large et solide, pour une répartition équilibrée des fruits de la croissance sur l'ensemble du territoire et pour une mise en place d'un État de droit assurant la justice et la sécurité pour tous. Il détaille aussi les projets prioritaires à mettre en œuvre à court terme pour mettre le pays définitivement sur la voie du renouveau tout en maintenant et en élargissant les acquis sociaux récents. Il constitue enfin le guide qui permettra d'insérer Haïti dans le circuit du commerce international et de jouer, comme il se doit, son rôle dans la Caraïbe.



En clair, le présent document étudie l’environnement à construire pour sortir Haïti de l’assistance internationale et améliorer graduellement le cadre et les conditions de vie dans le pays. Il décrit les voies et moyens pour faire d’Haïti un pays émergent d’ici 20 ans en prenant en compte les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés : risques majeurs, dégradation de l’environnement, pauvreté, inégalités sociales, chômage endémique, marché informel considérable, État fragile et gouvernance territoriale faible notamment.

Cette réflexion s’inscrit tout naturellement dans une stratégie visant une croissance accélérée et équilibrée de l’économie et une réduction de la pauvreté de façon à répondre aux attentes légitimes de la population. Pour cela, il est nécessaire de lui adjoindre des mesures concrètes : territoriales, économiques, sociales, institutionnelles, se traduisant dans un programme exhaustif, courageux et ambitieux, à mettre en œuvre sur un horizon de trois ans. Ce document est spécial en ce sens que c’est la première fois que le gouvernement haïtien planifie les investissements sur trois ans à partir d’une vision à long terme.

Nos partenaires du développement de la communauté internationale et des bailleurs de fonds ont un rôle important à jouer dans l’atteinte de nos objectifs, dans le développement et l’aménagement de notre pays. Le présent *Programme Triennal d’Investissement 2014-2016 et son cadre*, leur permettra d’inscrire leurs interventions à l’intérieur d’un ensemble préétabli garant d’une plus grande durabilité et efficience.

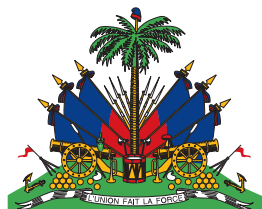
En tant que Premier Ministre, je m’engage à exercer tout le leadership requis pour la mise en œuvre du présent *Programme Triennal d’Investissement 2014-2016*. Plus spécifiquement, je m’engage à orienter l’action de l’administration publique sur sa mise en œuvre effective et je m’engage à intervenir activement dans la recherche de financement conséquent pour l’atteinte des objectifs nationaux.

Enfin, ce document est le fruit d’un processus participatif qui a intégré tous les secteurs du gouvernement et qui a été piloté par un comité conjoint MPCE-MEF sur la base d’une feuille de route précise. Je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude à tous ceux et celles qui ont participé à ce processus, incluant les participants aux tables rondes et ateliers de travail mis en place qui se sont associés à cette initiative pour le renouveau d’Haïti et qui y ont apporté leur enthousiasme et leur passion de la chose publique.

Chers amis, je le répète encore, fwa sa, *fok pep la jwenn*, Ayiti ap vanse.

Laurent Salvador Lamothe
Premier Ministre de la République d’Haïti et
Ministre de la Planification et de la Coopération Externe





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> INTRODUCTION



>> INTRODUCTION

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a créé en Haïti une situation sans précédent. Ses répercussions ont touché toutes les sphères et tous les secteurs de la société et se sont étendues bien au-delà des zones directement affectées. L'aide internationale s'est alors très rapidement mobilisée dans un élan spontané de solidarité et la communauté internationale a activement accompagné la population et le gouvernement haïtien. Par la suite, lors de la Conférence de New York du 31 mars 2010, les partenaires internationaux se sont engagés à appuyer rapidement la reconstruction d'Haïti et ont accepté le principe d'un accompagnement sur le long terme sur la base du *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH) qui a été élaboré afin de présenter les grandes orientations nationales pour refonder Haïti sur de nouvelles bases tout en reconstruisant les zones dévastées.

Le PARDH a servi de guide aux autorités nationales et aux partenaires internationaux afin d'initier et de réaliser un ensemble de mesures d'urgence et de projets déclencheurs pour mettre Haïti sur la voie du changement et en faire un pays émergent en 2030. En parallèle, les autorités nationales ont élaboré un *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (PARDH) afin de détailler les orientations du PARDH et d'inscrire toutes les politiques publiques dans un ensemble global cohérent jusqu'à une approche unique de programmation.

Le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* présente le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement d'Haïti, la vision et les orientations stratégiques de développement du pays, les quatre Grands Chantiers à mettre en place pour le relèvement et le développement d'Haïti, les programmes et sous-programmes à mettre en œuvre dans ce cadre, et les grandes lignes de sa stratégie de mise en œuvre. Ces choix

visent à faire d'Haïti un pays émergent en 2030 et témoignent d'une volonté manifeste des autorités de rechercher un développement équilibré et durable de manière à garantir et à maximiser les impacts des interventions programmées. Cette logique est maintenue pour les trois prochaines années dans ce document présentant successivement le cadre triennal de développement et le programme triennal d'investissement qui constituent les premiers instruments de mise en œuvre du PSDH.

La première partie de ce document présente le cadre triennal de développement. Ce cadre vise spécifiquement une croissance accélérée et équilibrée de l'économie et une réduction durable de la pauvreté. Il dessine la feuille de route que se donne le gouvernement sur la période pour se placer sur le chemin de sa cible. Il est également le véhicule à travers lequel le gouvernement structure la mise en œuvre de ses actions qui sont assorties d'indicateurs de résultats clairement formulés.

La deuxième partie du document présente le *Programme Triennal d'Investissement 2014-2016*. Plus spécifiquement, il détaille les projets qui seront mis en œuvre. Les projets retenus s'inscrivent simultanément en continuité : des actions entreprises dernièrement pour initier la refondation d'Haïti; des actions entreprises antérieurement dans le cadre du *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP) afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale et de rencontrer les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD); des mesures d'urgence post-Sandy, et des priorités gouvernementales sur la période.

La mise en œuvre du PSDH à travers ce premier cadre triennal de développement et ce premier programme triennal d'investissement se fera en conformité avec les principes de la *Déclaration de Paris* sur l'efficacité de l'aide au développement. Cette dernière prévoit notamment :

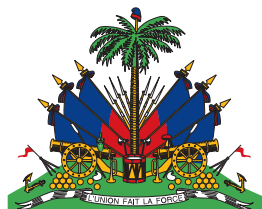
- » que les pays bénéficiaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement;
- » que les pays bénéficiaires assurent la coordination de l'action à l'appui du développement, et
- » que les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement.

Des outils de planification, de programmation et de gestion du développement sont déjà disponibles à cet effet et des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation sont déjà en place. D'autres le seront prochainement.





Carte 1 : CARTE GÉNÉRALE D'HAÏTI



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> PARTIE 1 / LE CADRE TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

PARTIE



>> PARTIE 1 / LE CADRE TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* guidera l'action publique et privée au cours des 20 prochaines années, incluant celle des partenaires internationaux. Toutefois, les visées du PSDH sont à long terme et nécessiteront pour les atteindre au moins sept cadres et programmes triennaux de mise en œuvre. Les actions priorisées dans ces derniers le seront sur la base de leur contexte d'intervention spécifique et des priorités gouvernementales relatives à chaque période. Il en est ainsi pour le présent cadre triennal de développement.

Des efforts importants ont été consentis au cours des dernières années afin d'amorcer un redressement économique et social significatif. Bien que la mise en place de certaines conditions de base au développement du pays ait été initiée, beaucoup reste encore à faire, notamment au chapitre de la réduction de la pauvreté. Afin de guider les choix, il faut préciser les principales contraintes au développement du pays et appréhender la situation de la pauvreté en Haïti.

Des efforts importants ont également été consentis dernièrement afin de déterminer les orientations à long terme de développement du pays et de préciser le cadre de planification, de programmation et de gestion du développement requis afin de guider l'identification des projets à mettre en œuvre, d'accroître la cohérence des interventions, de faciliter la coordination et l'évaluation de leur mise en œuvre et de permettre la mise en place graduelle d'une approche programme. Les résultats de ces efforts nationaux sont aujourd'hui des acquis sur lesquels il faut construire afin de refonder les bases du développement du pays.

Des choix s'imposent afin de mettre le pays sur la voie des changements désirés. Tout ne peut être fait en même temps dans un contexte budgétaire limitant. Il faut préciser les orientations économiques sur la période et accroître les moyens pour les rencontrer, notamment sur le plan du financement et de la gestion des interventions. Et il faut détailler les priorités d'intervention de façon à guider l'action publique et privée.

Les autorités nationales ont déjà énoncés les cinq priorités gouvernementales sur la période qui ciblent respectivement l'éducation et le développement humain et social, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'économie et l'emploi, l'énergie ainsi que l'état de droit et la démocratie. La mise en œuvre des mesures d'urgence post-Sandy est également au centre des préoccupations gouvernementales. La mise en œuvre des projets y relatifs, tant aux priorités gouvernementales qu'aux mesures d'urgence post-Sandy, doit occuper une place importante dans le programmation des investissements publics au cours des prochaines années.

Plus spécifiquement, au cours des deux dernières années, plusieurs projets ont ciblé l'accroissement de l'accès aux services sociaux de base, notamment pour les plus démunis. Ces efforts doivent être poursuivis et élargis. Pour concrétiser la vision de développement du pays, il faut aussi aujourd'hui et très rapidement accroître les investissements en Haïti, notamment ceux étrangers, de façon à accroître le niveau du produit intérieur brut (PIB) per capita, à créer des emplois et à élever le revenu moyen de la population, seuls garants à court, moyen et long termes d'un développement équilibré et durable. La protection et valorisation de l'environnement et le renforcement de l'état de droit sont aussi des incontournables.

Le présent cadre triennal de développement présente ainsi :

- » la situation de référence du développement économique et social du pays;
- » l'état de la pauvreté;
- » le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement;
- » les grandes orientations du développement à long terme et les priorités gouvernementales sur la période;
- » les grandes orientations macroéconomiques pour 2014-2016;
- » les objectifs des programmes du PSDH;
- » la stratégie de financement, et
- » les principaux paramètres de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du cadre triennal, incluant les enjeux, défis et risques de la mise en œuvre.

Enfin, des matrices d'indicateurs de résultats précisent les effets attendus de la mise en œuvre du cadre triennal de développement et du programme triennal d'investissement et les cibles annuelles sur la période.





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LA SITUATION DE RÉFÉRENCE
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



CHAPITRE



1 >> LA SITUATION DE RÉFÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Depuis 2006, des efforts importants sont consentis par les autorités haïtiennes avec le concours de la communauté internationale afin de mettre en place certaines conditions de base au développement du pays et d’amorcer un redressement économique et social significatif. Entre 2006 et 2007, l’économie haïtienne s’était placée sur une trajectoire de croissance accélérée. Beaucoup restait à faire et, malgré les impacts des quatre ouragans successifs qui ont frappé Haïti en 2008, le pays a affiché, pour l’année fiscale 2008-2009, un taux de croissance de 2,9 %, qui a été le plus élevé de la Caraïbe. Parmi les principaux acquis d’avant le séisme, notons :

- » la mise en place et le renforcement d’institutions démocratiques;
- » l’amélioration de la sécurité publique;
- » l’assainissement du cadre macroéconomique;
- » l’atteinte par Haïti du point d’achèvement au titre des initiatives *Facilités élargies pour la réduction de la pauvreté et la croissance et pour les Pays pauvres très endettés*, ayant conduit à l’annulation de plus de 1,2 milliard de dollars de dette externe;
- » le renforcement de la lutte contre la corruption;
- » le renforcement du contrôle budgétaire et le lancement du processus de réforme budgétaire, et
- » le renforcement des organes de perception et l’augmentation sensible des recettes fiscales.

Ces premiers pas importants vers le saut qualitatif recherché pour un développement durable du pays étaient des conséquences directes, d’une part, du suivi depuis 2006 d’une politique macroéconomique dite de stabilisation et, d’autre part, de la formulation et de la mise en œuvre de la *Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP 2008-2010) adoptée par le gouvernement en septembre 2007.

Début 2010, une seconde *Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP 2010-2013) était en cours d’élaboration. Il était prévu que ses objectifs cibleraient la poursuite des actions structurantes engagées précédemment, tout en recherchant une croissance de plus en plus accélérée de l’économie, et un accroissement significatif des investissements dans le social, particulièrement en santé et en éducation.

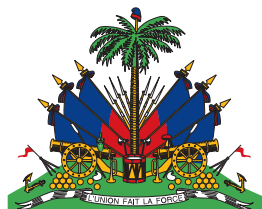
Mais le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a complètement changé la donne. Ses effets ont été particulièrement dévastateurs en raison de l’hypercentralisation autour de la « République de Port au Prince ». Beaucoup a été fait depuis pour satisfaire des besoins de la population ou pour mettre le pays sur la voie des changements désirés. C’est le cas notamment aux chapitres de l’accès aux services sociaux de base, de la mise en place des infrastructures requises au développement économique et social et du développement du tourisme.

Bien entendu, la situation actuelle du développement d’Haïti présente encore de nombreux défis à relever. Plus spécifiquement, elle se caractérise principalement par :

- » une utilisation désordonnée du territoire;
- » un patrimoine naturel et culturel dégradé et des ressources naturelles surexploitées;
- » des villes à reconstruire suite au séisme, et d’autres à restructurer;
- » des conditions d’habitat précaires;
- » des réseaux d’infrastructures productives desservant partiellement le pays;
- » une situation généralisée de sous-emploi et de chômage;
- » une croissance économique faible dans un contexte de forte croissance démographique ;
- » une insécurité alimentaire quasi permanente;
- » un sous-investissement dans les secteurs d’avenir créateurs de richesse et d’emplois;
- » une offre de services sociaux et de loisirs largement insuffisante par rapport aux besoins ;
- » une créativité culturelle non valorisée;
- » de fortes inégalités sociales;
- » des institutions démocratiques fragiles, et
- » une sous-administration des territoires et des populations.

Ces caractéristiques constituent aujourd’hui autant d’obstacles à l’émergence d’Haïti.





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

CHAPITRE

2



2 >> L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

L'évolution de la pauvreté en Haïti a été décrite par l'*Observatoire National de Pauvreté et d'Exclusion Sociale* (ONPES). Les textes qui suivent reprennent en partie ceux de l'ONPES.

L'évolution de la pauvreté en Haïti a été marquée par trois événements majeurs survenus au cours de l'année 2010, soit le séisme du 12 janvier, le cyclone Thomas en novembre et l'épidémie du choléra. Ces trois événements confirment la formation en Haïti d'un cercle vicieux qui se manifeste dans la récurrence de catastrophes naturelles qui frappent le pays à intervalles réguliers (les quatre cyclones de 2008) et le renforcement de sa vulnérabilité, principalement de celle des couches les plus pauvres de la population. Le séisme du 12 janvier est venu anihiler les efforts déployés au cours de l'année 2009 et qui s'étaient manifestés, après de longues années de décroissance ou de croissance très faible, en une croissance de l'ordre de 2,9 %. L'embellie annoncée de l'économie en 2009 était donc de courte durée puisque le séisme allait provoquer des pertes de l'ordre de 120 % du PIB et une chute de croissance de 5,1 %. Une récupération a été enregistrée dès 2010-2011 par une relance de l'économie avec un taux de croissance de 5,6 %. Mais, l'économie a repris sa tendance historique de croissance en se situant en 2011-2012 à 2,8 %, et est estimée à 3,4 % en 2012-2013. Cependant, les mesures de niveau de pauvreté demeurent encore préoccupantes.

Les estimations du taux de pauvreté extrême et absolue se présentent ainsi pour la dernière décennie :

Tableau 1 : Mesures de la pauvreté pour Haïti en 2001, 2006 et 2008

MESURES DE PAUVRETÉ	2001	2006	2008
Taux de pauvreté 1 USD par jour	62,25	47,6	44,8

Sources : ECVH/UNDP/ONPES (estimation à partir des données de LAPOP).

Tableau 2 : Estimation du taux de pauvreté 2010-2011

REVENU PAR JOUR	TAUX DE POPULATION EN SITUATION DE PAUVRETÉ EXTRÊME	SOURCES	ÉCHANTILLON
0,50 USD par jour	50,0 %	LAPOP (2010)	1 752
1,02 USD par jour	40,0 %	CNSA/ENSA (2011)	3 557
0,81 USD par jour	51,1 %	ONPES (2011)	4 402

Sources : Calcul à partir des données issues des institutions citées comme sources.

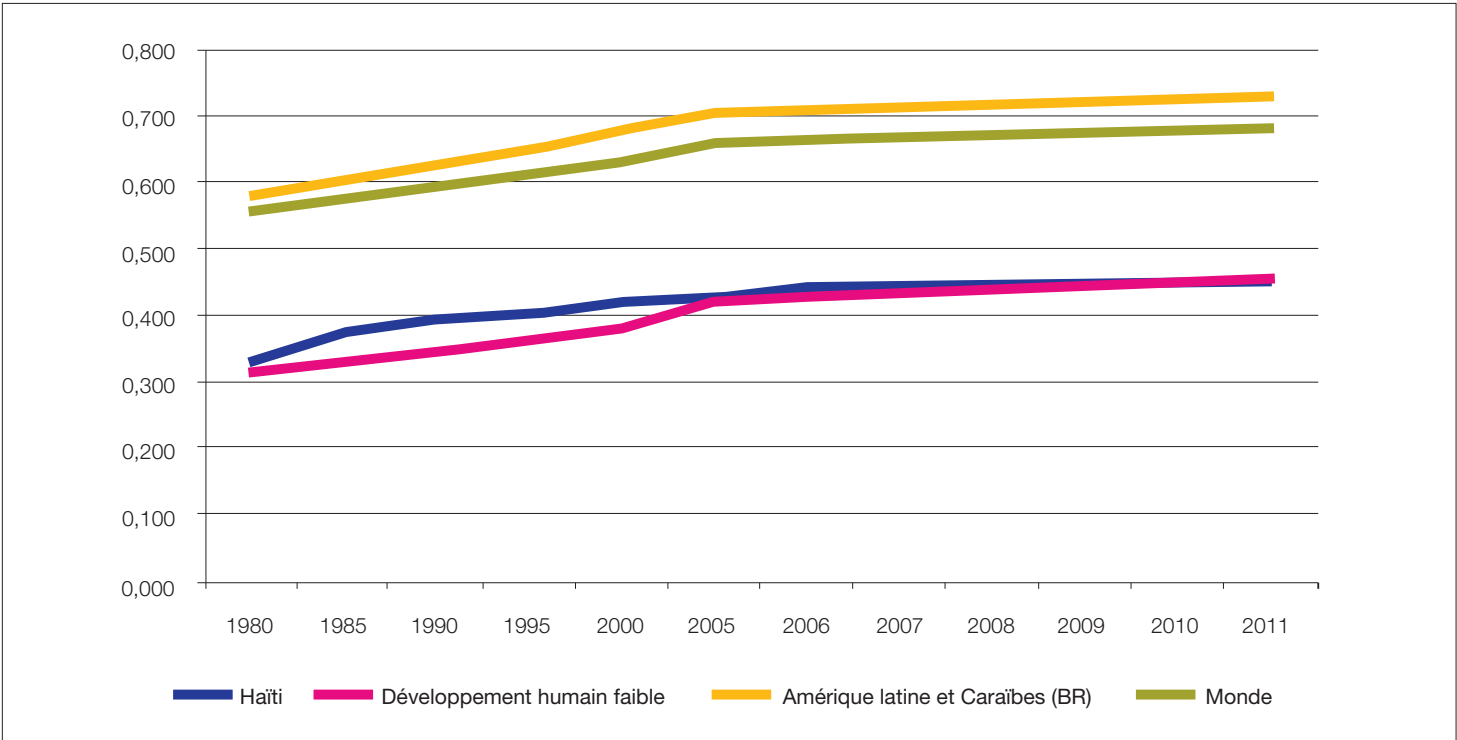


2.1. UN INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN AMÉLIORÉ

Dans le *Rapport sur le Développement Humain* (PNUD 2011), Haïti accuse un indice de développement humain (IDH) de 0,452 sur une échelle de 0 à 1 et occupe la 158^e place dans le monde. Cet indice place Haïti parmi les pays à faible développement humain, le plus faible en Amérique latine et dans la Caraïbe (la République dominicaine a un IDH de 0,66).

Le pays a toutefois enregistré ces dernières années des progrès considérables quant à l'évolution de son IDH. Ce dernier s'est amélioré de 37 % de 1980 à 2011. Cette amélioration serait due aux progrès réalisés au niveau de l'accès aux services de santé et d'éducation. En effet, l'espérance de vie à la naissance se situe actuellement à 63 ans, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié s'est améliorée à 38 % et la couverture de soins prénatals se positionne à 90,5 %. Le taux de fréquentation scolaire au niveau des deux premiers cycles du fondamental est à 77 % selon les données préliminaires d'EMMUS V.

Graphique 1 : Indice de développement humain : tendances de 1980 à 2010



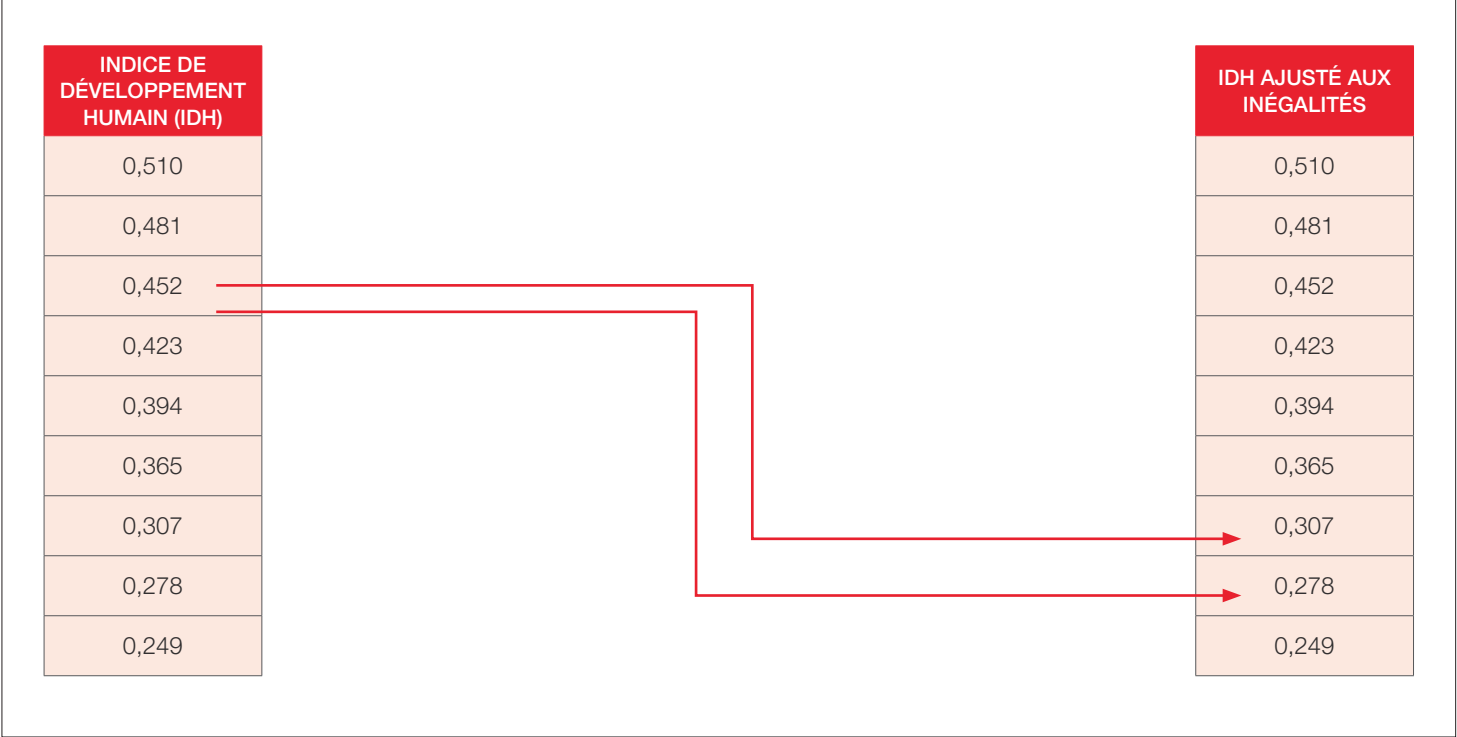
Source : UNDP 2011

2.2. LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRÈS FORTE INÉGALITÉ DES REVENUS EN HAÏTI

Les bonnes performances du pays en matière d'indice de développement humain se relativisent lorsque les inégalités en vigueur dans les principales dimensions de la pauvreté qui sous-tendent le calcul de l'IDH, c'est-à-dire la santé, l'éducation et les revenus sont prises en compte. Ajusté aux inégalités, l'IDH du pays passe en effet de 0,452 à 0,278, ce qui représente un déficit de

0,274 et un déclin de 40 %, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous. La raison de ce faible indice est à chercher dans l'évolution du coefficient de Gini qui accuse, depuis des décennies, un niveau tellement élevé qu'Haïti passe pour le pays le plus inégalitaire de l'Amérique latine et de la Caraïbe.

Graphique 2 : Indice de développement humain ajusté aux inégalités



Déjà, l'enquête ECVH de 2001 relevait une très forte concentration des revenus dans le pays : 40 % de la population les moins nantis vivaient avec seulement 5,9 % du revenu total tandis que les 20 % les plus riches en captaient 68 %. Les 20 % les plus pauvres détenaient seulement 1,4 % des revenus et les 2 % les plus riches disposaient

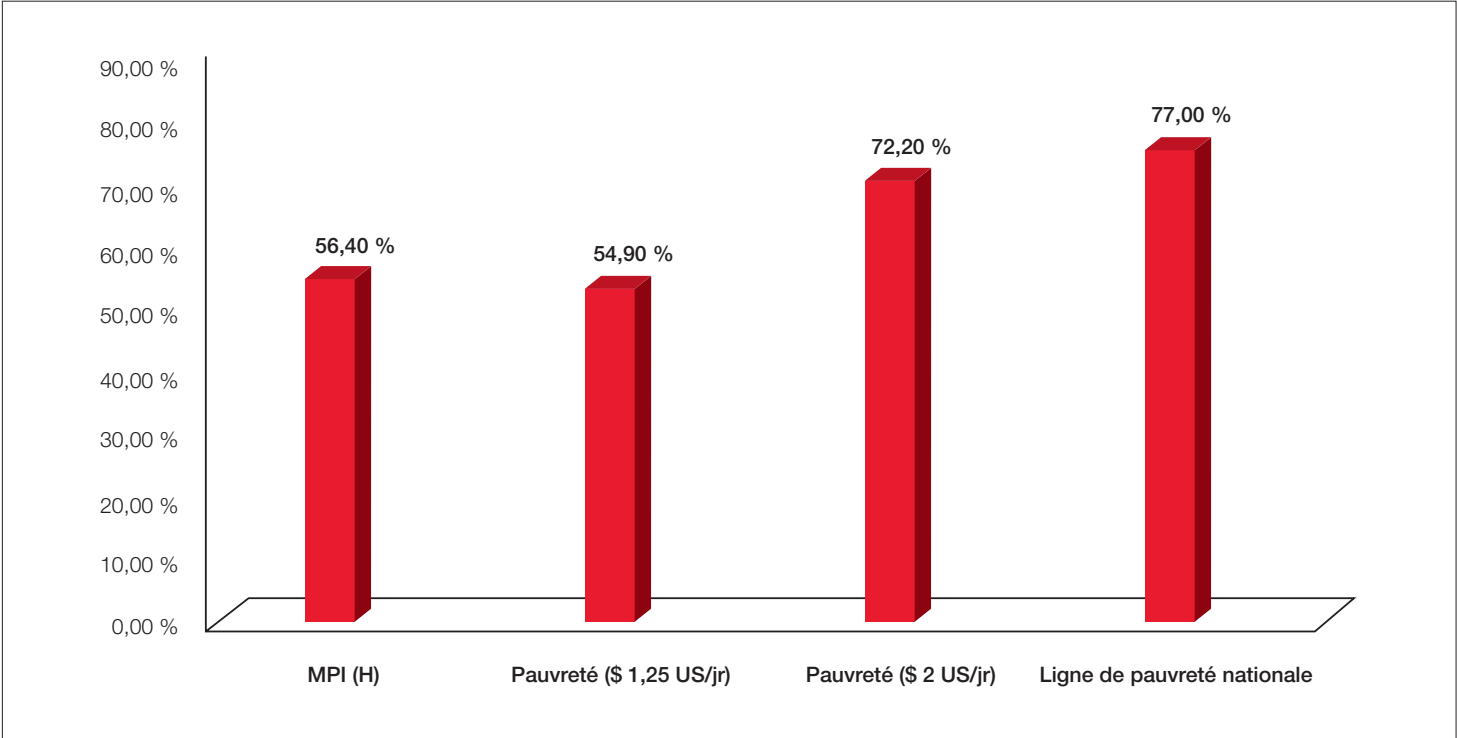
de 26 % du revenu total. Dix ans après, cette distribution inégalitaire du revenu n'a pas vraiment changé. Il s'agit donc d'une tendance lourde de la société haïtienne qui renforce les mécanismes de reproduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

2.3. L'INDICE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) mesure les manques multiples dont sont victimes les personnes les plus défavorisées. Cet indice va au-delà du revenu monétaire pour mesurer les manques simultanés (incidence) dont souffrent les pauvres dans les trois dimensions couvertes par l'indice de développement humain. Haïti affiche un IPM de 56,4 %¹, loin au-dessus du taux de pauvreté des pays de l'Amérique latine.

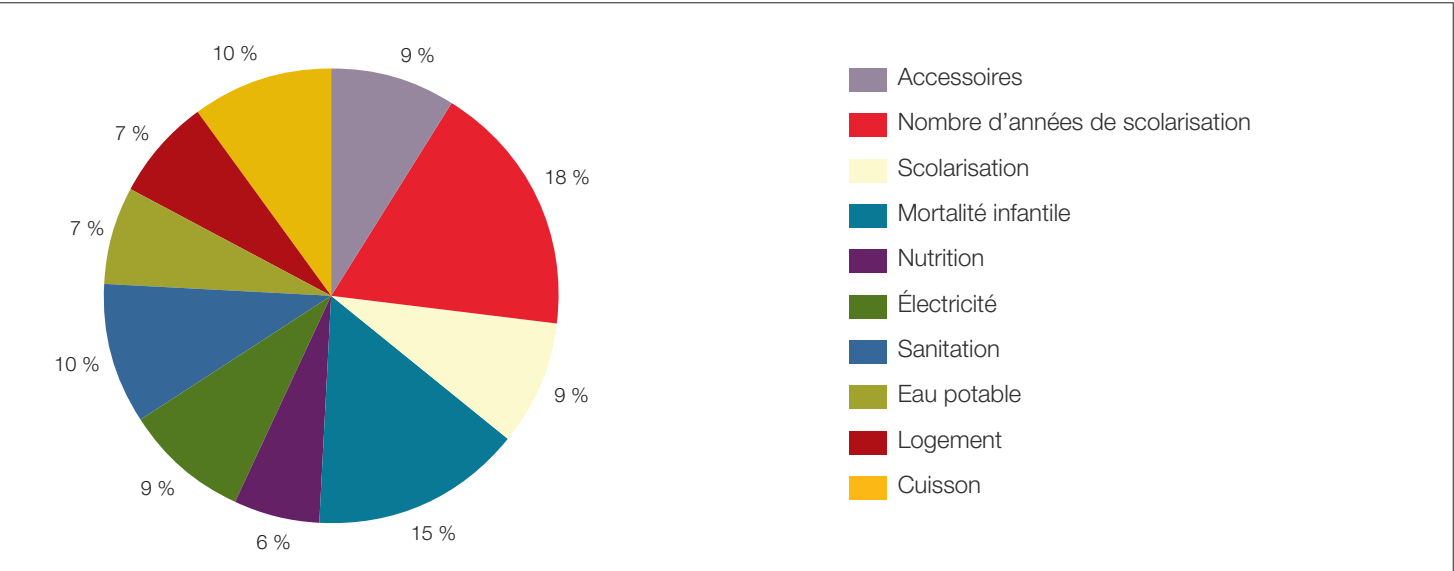
¹ Calcul à partir des données d'EMMUS IV. Nous devons faire remarquer que les données présentées ici relèvent de cette enquête. Par conséquent, les calculs de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, se basant sur les données de l'EMMUS qui datent de 2006, ne reflètent pas vraiment la situation actuelle parce que les événements des années 2008 et 2010 ne sont pas pris en compte dans la détermination de l'indice. C'est la raison pour laquelle les données sur la pauvreté dimensionnelle sont confrontées à des enquêtes du CNSA, du LAPOP et de l'ONPES, qui elles datent de l'année 2011.

Graphique 3: Comparaison de mesures de pauvreté



La proportion de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle avec des carences en services environnementaux s'élève pour l'eau potable à 35,6%, pour le système d'assainissement amélioré à 52,2% et à 56,2% pour l'utilisation des combustibles modernes. Les graphiques et le tableau qui suivent présentent une comparaison des différentes mesures de la pauvreté, les incidences des différentes privations pour chacun des indicateurs, la composition de l'IPM et la décomposition par région (voir aussi l'encadré suivant sur une présentation plus exhaustive de la méthode appliquée à Haïti).

Graphique 4: Contribution de chaque indicateur dans le MPI



Graphique 5: Contribution de chaque indicateur dans le MPI selon le milieu urbain, rural et national

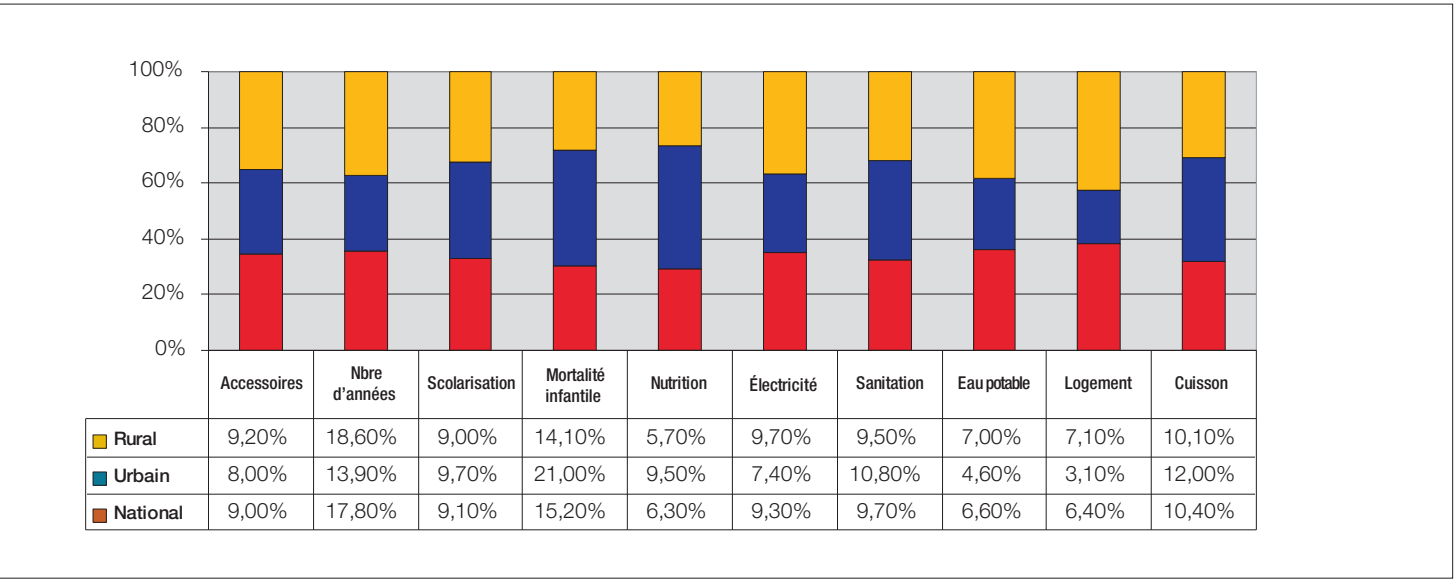


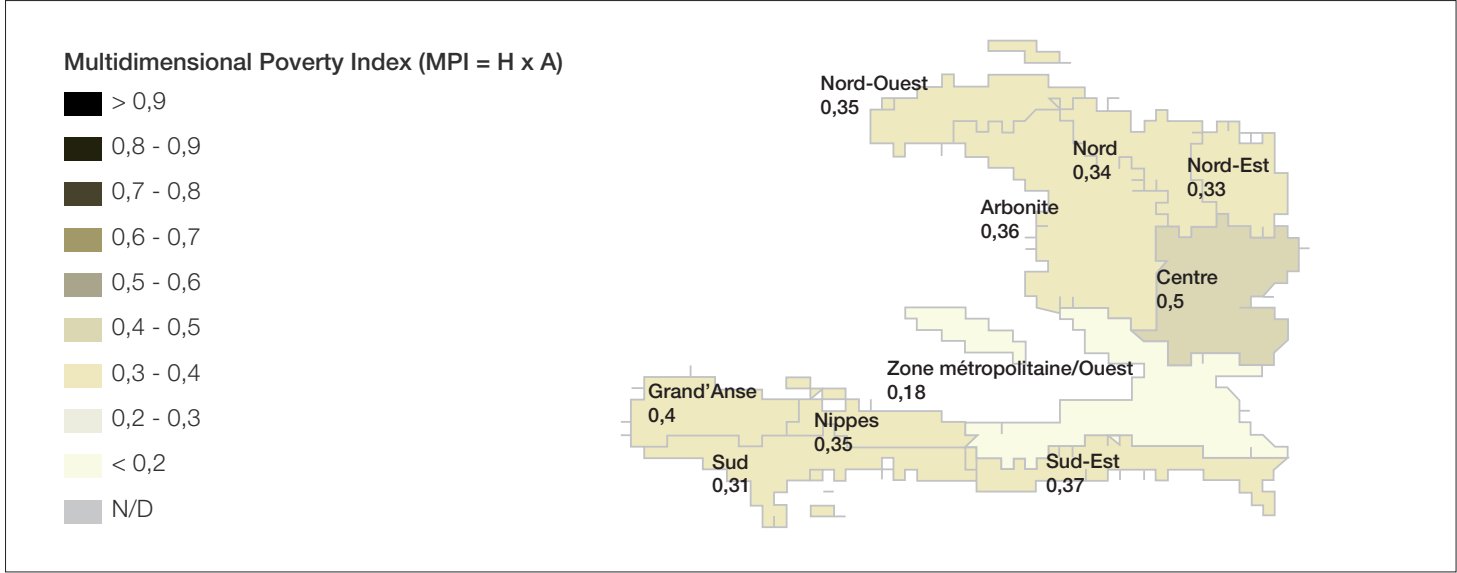
Tableau 3: Pauvreté multidimensionnelle par région géographique

RÉGION	% DE POPULATION	INDICE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE (MPI)	INDICE DE PAUVRETÉ (H)	INTENSITÉ MOYENNE DE LA PAUVRETÉ (A)	% DE POP VULNÉRABLE À LA PAUVRETÉ	% DE POP EN SITUATION DE PAUVRETÉ SÉVÈRE
Artibonite	16,2	0,357	66,7 %	53,5 %	19,2 %	40,3 %
Centre	8,4	0,499	84,1 %	59,4 %	10,6 %	61,0 %
Grande-Anse	4,2	0,398	72,3 %	55,0 %	18,9 %	45,4 %
AMP + reste Ouest	36,4	0,177	36,5 %	48,5 %	17,8 %	16,8 %
Nippes	2,7	0,349	67,0 %	52,1 %	24,1 %	38,8 %
Nord	9,8	0,343	62,3 %	55,1 %	19,3 %	36,8 %
Nord-Est	3,4	0,330	63,3 %	52,2 %	21,5 %	34,6 %
Nord-Ouest	6,0	0,345	66,9 %	51,7 %	20,7 %	36,2 %
Sud	7,2	0,310	58,8 %	52,7 %	24,2 %	32,1 %
Sud-Est	5,6	0,368	68,7 %	53,5 %	23,0 %	39,6 %

Le tableau 3 révèle que le département du Centre est celui qui affiche le plus fort pourcentage de population en situation de pauvreté sévère (61 %), suivi de la Grande-Anse avec 45,4 %, de l'Artibonite (40,3 %) et du Sud-Est (39,6 %).

En termes de vulnérabilité à la pauvreté, les départements du Sud, du Sud-Est et des Nippes accusent les plus forts taux. Le graphique présente la répartition géographique du taux de pauvreté par région selon l'analyse combinée de l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

Graphique 6: Carte de taux de pauvreté par région

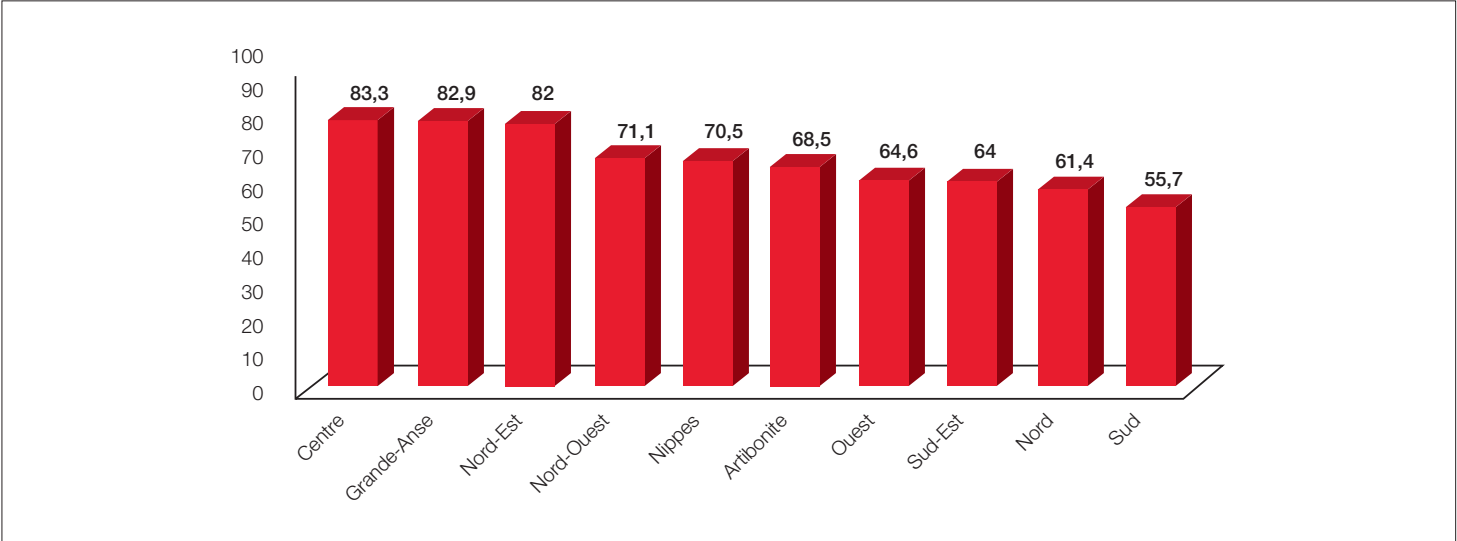


2.4 UNE GRANDE DISPARITÉ DE L'EMPLOI À TRAVERS LES DÉPARTEMENTS

Dans le cadre de ses travaux, l'ONPES a réalisé en 2011 une série d'enquêtes dont les résultats permettent d'évaluer les conditions de vie des ménages dans le contexte post-séisme. L'enquête sur les investissements du DSNCRP a été déployée dans les dix départements et dans les communes du pays. Elle présente un panorama de l'emploi et des revenus des ménages pour la période allant de 2007 à 2010. Selon les données collectées, il existe en matière d'emploi une grande disparité entre les départements. Alors

que les départements du Sud et du Nord accusent respectivement un taux d'emploi de 44,3 % et de 38,6 %, les départements du Nord-Est, de la Grande-Anse et du Centre affichent un niveau nettement inférieur, soit respectivement 18,0 %, 17,1 % et 16,7 %. Comme le graphique suivant le montre, le taux d'emploi ne dépasse dans aucun département les 50 %, la moyenne nationale se situant autour de 31 %.

Graphique 7: Proportion de sans-emploi en fonction des régions

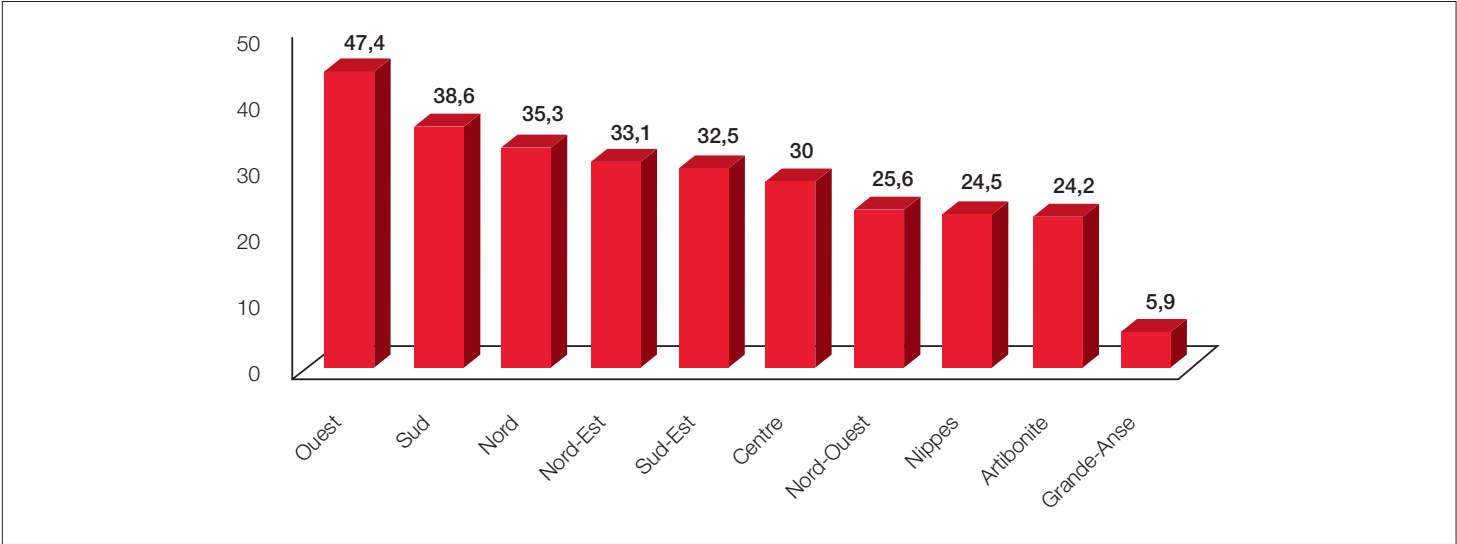


Un objectif de l'enquête a été de savoir dans quelle proportion les ménages réagissaient à cette situation de chômage en développant des activités propres de génération de revenus. Pour le département de la Grande-Anse, la proportion des sans-emploi ayant développé de telles stratégies est de 94,1 %, soit neuf personnes sur dix, dans l'Artibonite et les Nippes, ce pourcentage est de 75,8 % et 75,5 % respectivement, soit huit personnes sur dix. Les départements les moins dynamiques en termes de recherche d'activités alternatives à l'emploi formel sont les départements du Sud (61,4 %) et de l'Ouest

(52,6 %). Le graphique suivant montre la proportion des inactifs dans les dix départements du pays. L'analyse révèle une situation assez alarmante et met l'accent sur l'un des principaux facteurs de perpétuation de la pauvreté. Les données confirment ainsi l'expansion des activités d'alimentation constatée depuis plusieurs années dans le secteur informel et la centralité des dépenses alimentaires dans la vie des citoyens.



Graphique 8: Proportion de personnes non occupées en fonction des régions



S'agissant du niveau des revenus, l'enquête révèle que : 51,1 % des sondés sont rangés dans la frange des revenus mensuels inférieurs à 1 000 gourdes (soit, au taux actuel de 41 gourdes pour 1 \$, 0,81 \$ par jour, nettement en dessous de la référence des 1,25 \$ par jour de la Banque Mondiale); 33,4 % des sondés se retrouvent dans la catégorie des revenus compris entre 1 000 gourdes et 5 000 gourdes, et 89,5 % de la population a un revenu mensuel inférieur à 5 000 gourdes.

Le tableau suivant montre la ventilation par département de la proportion des personnes ayant un revenu inférieur à 1 000 gourdes (0,81 \$ par jour). Il révèle que les départements qui affichent le plus faible taux de revenus sont la Grande-Anse avec 81,2 % des personnes percevant un revenu inférieur à 1 000 gourdes et le Sud avec un taux de 71,1 %.

Tableau 4: Proportion des revenus mensuels de moins de 1000 gourdes par région

ARTIBONITE	CENTRE	GRAND-ANSE	NIPPES	NORD	NORD-EST	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-EST	MOYENNE
47,1	55,7	81,2	46,7	34,0	69,4	54,5	42,7	71,1	55,2	51,1

2.5. LA SITUATION DE PAUVRETÉ DES QUARTIERS DITS PRÉCAIRES

Déployées dans dix quartiers dits précaires répartis sur tout le pays et réputés pour être des quartiers pauvres, l'enquête conduite par l'ONPES permet de cerner les principales tendances des conditions de vie des couches les plus pauvres de la population après le séisme. La population de ces quartiers cumule un certain nombre d'handicaps qui rendent leurs conditions de vie particulièrement précaires. Parmi ces handicaps, il faut signaler :

- » le manque d'opportunités d'emploi (éloignement des centres économiques et des bassins d'emploi);
- » la faiblesse du niveau de qualification et du capital social;
- » l'exclusion sociale qui se manifeste en une certaine stigmatisation des habitants de ces quartiers et leur exclusion des flux d'information sur les projets d'investissement dans leur propre zone, et
- » le faible niveau d'actifs.

En ce qui concerne l'activité économique dans ces quartiers, l'enquête a révélé qu'il s'agit plutôt de micro-activités précaires et de très courte durée. Ces activités permettent, déjà difficilement, aux ménages d'assurer la dépense quotidienne, mais elles ne les mettent pas en situation de réaliser des entrées d'argent régulières, de réaliser de l'épargne et de répondre ainsi à d'éventuels aléas de la vie et aux chocs. L'ONPES a voulu connaître la nature de l'activité des chefs de ménage. Une très forte proportion des sondés travaille à leur propre compte. Dans des quartiers comme Boulaille (commune de Pétionville), Nan Savannes (ville des Cayes), Nan Bannann (Cap-Haïtien), les pourcentages respectifs accusent un niveau dépassant 70 %. Les plus faibles taux de travail à propre compte sont recensés pour Varreux 2, à 23 %, Bertin (commune de Carrefour) à 36 %, et Ste-Hélène (Jérémie) à 37 %.

2.6. DES REVENUS TROP FAIBLES POUR COUVRIR LES BESOINS

Les enquêtés ont été interrogés sur le taux de couverture que le salaire leur permettait de couvrir. L'enquête révèle qu'un très fort pourcentage des chefs de famille estime que le taux de réalisation de leurs besoins à partir de leur revenu est faible ou nulle. Dans des quartiers comme Raboteau, Bertin, Descachos, Jalousie et Boulaille, ce pourcentage se situe respectivement à 97 %, 82 %, 92 %, 85 % et 92 %.

2.7. DE L'ASSISTANCE SOCIALE À LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale dans ses grandes composantes est faible en Haïti. L'assistance sociale, l'assurance sociale et les transferts sociaux n'ont pas été confortablement développés. Des dispositifs institutionnels ont été mis sur pied dans le temps avec la création de l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS) de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche (IBESR), de l'Office National des Migrations (ONM) et de l'Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux (EPPLS) entre autres. Durant ces dernières années, des actions et initiatives ont été prises pour pallier à ce déficit et supporter les plus défavorisés tout en réduisant leur niveau de vulnérabilité. En effet, des programmes de protection, de subventions, de préventions et d'assistance sociale ont été entreprises à travers le programme EDE-PEP dans ses divers aspects comme le cash transferts, la cantine mobile, le panier de solidarité et le programme PSUGO. Il s'agit donc, durant les années à venir, de renforcer l'ensemble de ces programmes en vue d'une amélioration durable des conditions de vie de la population.



2.8. LA SITUATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Haïti accuse un retard sur un grand nombre des cibles des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD). Quoique des chiffres exacts de l’impact du séisme sur les OMD soient difficiles à obtenir, il est probable que le tremblement de terre ait exacerbé cette réalité. Les OMD qui étaient le plus sévèrement « hors trajectoire » avant le séisme était la pauvreté (OMD 1), la santé maternelle (OMD 5) et l’environnement (OMD 7). Néanmoins, il convient également de souligner qu’Haïti a réussi à faire des progrès sur le taux d’inscription à l’enseignement primaire (OMD 2), la parité des sexes dans l’enseignement primaire (OMD 3) et la lutte contre le VIH/Sida et d’autres maladies infectieuses (OMD 6). Il s’agira dans les prochaines années de pérenniser ces progrès ainsi que d’identifier et supprimer les principaux goulots d’étranglement qui bloquent les progrès sur les cibles OMD qui actuellement accusent un retard.

Tableau 5: La situation des OMD en Haïti

1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM	
Proportion de personnes vivant dans la pauvreté (moins de \$2 par jour)	76 %
Proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (moins de \$1 par jour)	56 %
Taux de chômage	44,9 %
Ménages en insécurité alimentaire	45,2 %
Ménages en insécurité alimentaire (milieu rural)	49,6 %
Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	22,2 %
2. ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	
Taux net de scolarisation (primaire)	75 %
Taux d'alphabétisation (15-24 ans)	82,2 %
3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	
Filles/garçons dans le primaire	96,9 %
Députés femmes	5 %
Sénatrices	3 %
4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	
Taux de mortalité infantile	48,6 pour 1000
Taux de mortalité infanto-juvénile	86 pour 1000
Enfants vaccinés contre la rougeole	57,7 %
5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE	
Taux de mortalité maternelle	630 pour 100 000
Accouchements assistés par du personnel qualifié	26,1 %
Taux d'utilisation des moyens de contraception	24,8 %
6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	
Taux de prévalence de VIH/Sida	2.2 %
Utilisation du préservatif lors du dernier rapport à haut risque (15-24 ans)	43,3 % (H), 29,2 % (F)
Taux de prévalence du paludisme	4,9 %
7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	
Couverture forestière	< 2 %
Population ayant accès à une source d'eau potable	55,2 %

Source : PNUD (<http://www.ht.undp.org/public/omdhaiti.php>), 2010

Tableau 6: Évolution de quelques indicateurs des OMD (1990-2008/09)

OBJECTIFS	INDICATEURS	1990	1995	2000	2005	2008-09	2015	PROGRÈS	FOSSÉ À COMBLER
OBJECTIF 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	*Ratio emploi / population, 15+, total (%)	56	54	55	55	56	78	Lente	Important
	% d'enfants présentant une insuffisance pondérale	26,8	27,5	17,3	22,2	...	13,4		
OBJECTIF 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire	22,1	...	54,3	49,6	...	100	Lente	Important
	Taux d'alphabétisation	54,8	...	64,4	82,4	85	100	Rapide	Peu important
OBJECTIF 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport F/G dans l'enseignement primaire	0,95	0,95	...	1	...	1	Rapide	Peu important
	Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national	...	4	4	4	4	50	Lente	Important
OBJECTIF 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Proportion d'enfants de 12-23 ans vaccinés contre la rougeole	31	49	55	58	58			
	Taux de mortalité infantile pour mille naissances vivantes	105	98	78	62	57	36.7	Lente	Important
	Taux de mortalité infanto-juvénile pour mille naissances vivantes	152	98	109	84	76	60	Lente	Important
OBJECTIF 5: Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	457	474	520	630	...	114	Recul	Très important
	Couverture des soins prénataux (%)	71	68	79	85	85			
	Prévalence de contraception (% femmes âgées de 15 à 49 ans)	10	18	28	32	32			
OBJECTIF 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés	...	2	19	44	49			
	Taux de prévalence du VIH dans la population		5,0	5,5	2,2	2,2	1,5	Rapide	Peu important
OBJECTIF 7: Assurer un environnement durable	% de la population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée	52	54	56	58	58	94	Lente	Importante
	% de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	29	29,7	24	19	24			
OBJECTIF 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Aide per capita (USD courant)	24	92	24	54	73			
	Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants	0	0	1	5	33			

Source : Rapport annuel de l'ONPES, 2010-2011, Mars 2012

2.9. LES DÉPENSES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'État haïtien a fait montre de sa volonté et de son engagement en faveur des populations en proie à la pauvreté comme en témoigne le tableau ci-après qui fait état de l'évolution des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des OMD sur la période 2007-2012. Depuis l'exercice 2007-2008, un mécanisme de suivi automatique des dépenses publiques dédiées à la réduction de la pauvreté a été institué à travers le budget général. Durant ces cinq dernières années, selon ce mécanisme, en moyenne 45 % des dépenses totales ont été allouées à la réduction de la pauvreté et environ 90 % de ces crédits ont été effectivement dépensés.

Tableau 7 : Évolution des crédits et dépenses de lutte contre la pauvreté sur la période 2007-2008 à 2012-2013 (en milliers de gourdes)

	CRÉDITS 07-08	DÉPENSES 07-08	CRÉDITS 08-09	DÉPENSES 08-09	CRÉDITS 09-10	DÉPENSES 09-10	CRÉDITS 10-11	DÉPENSES 10-11	CRÉDITS 11-12	DÉPENSES 11-12	CRÉDITS 12-13	DÉPENSES 12-13 (1+2 T)*
Emploi	69 404	84 478	271 127	261 824	2 024 857	1 938 395	2 154 228	2 069 972	2 421 240	2 275 677	3 687 788	2 675 466
Sécurité alimentaire	804 577	1 133 268	721 259	644 813	868 674	821 687	1 202 039	871 109	1 468 200	1 316 812	2 708 828	786 048
Fourniture d'énergie	2 200 081	2 540 268	4 018 994	4 417 061	2 957 467	2 891 137	3 716 331	3 996 369	2 394 282	2 549 537	3 560 978	2 180 534
Transports	2 082 554	713 921	429 396	452 940	559 392	546 557	1 572 145	679 666	1 861 017	603 318	10 757 819	2 996 023
Assainissement	454 268	447 786	347 411	399 803	422 609	417 110	805 739	529 137	1 166 088	784 716	2 248 857	1 432 551
Équipent et logement	354 954	233 688	276 452	207 115	833 713	831 767	706 063	385 140	1 419 430	852 474	9 048 590	483 249
Accès à l'eau potable	51 451	37 452	27 327	23 404	24 487	23 550	39 413	30 716	62 531	24 256	94 531	131 798
Santé	1 723 002	1 597 701	1 730 000	1 773 109	1 849 651	1 840 480	2 799 310	2 056 681	2 654 854	2 209 092	2 952 647	462 124
Éducation	6 110 331	5 329 784	5 870 930	5 508 697	6 146 604	5 960 435	7 925 684	6 354 468	9 054 849	8 192 792	10 570 460	3 466 629
Protection sociale	1 291 027	1 016 526	1 160 241	1 347	2 418 911	2 365 465	1 401 638	1 217 604	1 645 993	1 488 748	2 843 228	859 850
TOTAL DÉPENSES/PAUVRETÉ	15 141 650	13 134 875	14 853 136	15 035 303	18 106 367	17 636 585	22 322 591	18 190 864	24 148 485	20 297 419	48 473 725	15 474 272
TOTAL CRÉDIT/DÉPENSES/TRÉSOR PUBLIC	35 925 942	31 755 255	41 558 212	34 496 947	41 290 712	39 589 679	48 342 227	39 109 873	57 874 918	50 003 730	82 842 135	30 780 495
PART DÉPENSES DE PAUVRETÉ DANS LES DÉPENSES TOTALES	42,1 %	41,4 %	36,0 %	44,0 %	44,0 %	45,0 %	46,0 %	46,5 %	42,0 %	41,0 %	58,5 %	50,3 %

Source : Ministère de l'économie et des finances, Direction générale du budget (DGB), et Ministère de la planification et de la coopération externe, Direction de programmation économique et sociale (DPES)



2.10. L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSNCRP (2008-2010)

Une évaluation de l'impact des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du DSNCRP (2008-2010) a été réalisée par l'ONPES sous l'égide du SE/CISMO entre décembre 2010 et juin 2011 par le bais d'une enquête menée à l'échelle nationale.

De toute l'analyse de cette enquête, il ressort que les piliers sur lesquels repose l'économie haïtienne sont branlants et d'une capacité portante révélée trop faible. Les niveaux collectifs de satisfaction enregistrés suite à la mise en chantier de la Stratégie oscillent pour la plupart dans l'étroite bande de 20 % à 30 %, et des questions vitales telles que l'accès à la nourriture semblent plutôt dégénérer après 2007. Il serait pertinent ici de comparer les effets réels observés du DSNCRP aux objectifs nationaux visés pour 2015. Relevons ici 9 objectifs en relation avec les observations de l'enquête. Il s'agit essentiellement de :

- 1. Réduire de 50 % les revenus inférieurs à 40 gourdes par jour;
- 2. Réduire de 50 % le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- 3. Diminuer de 50 % le nombre de citoyens qui souffrent de la faim;
- 4. Déployer la PNH sur 100 % du pays;
- 5. Permettre l'accès généralisé à 100 % au système juridique;
- 6. Augmenter le taux d'alphabétisation de 58 à 77 %;
- 7. Atteindre une intégration féminine minimale de 30 %;
- 8. Atteindre à 100 % une agriculture moderne et durable, et
- 9. Doter d'une école primaire 100 % des sections communales.

Par rapport à l'objectif consistant à réduire de 50 % les revenus inférieurs à 40 gourdes par jour (les moins de 1000 gourdes par mois), les résultats de l'enquête affichent un processus réellement trop lent avec 4,9 % des répondants reconnaissant une amélioration de leur situation après 2007. La situation paraît même critique avec plus de la moitié du groupe cible (54,9 %) déclarant une régression contre 40,2 % estimant leur revenu inchangé.

Sur l'idée de réduire de 50 % le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, nous faisons remarquer une amélioration plutôt maigre de l'accès à l'eau et aux conditions sanitaires décentes. De moyennement à grandement, on cumule 25,8 % des répondants estimant cet accès amélioré après 2007. Une proportion toutefois inférieure à 30,0 %. De plus, on se souviendra de la faible note attribuée à l'État (3,38/10).

Sur la question de l'ambiance sanitaire, l'enquête a révélé que quatre personnes sur dix n'ont pas accès à l'eau chez eux. Le besoin de se déplacer avec des récipients « bokittes » à la recherche de l'eau vers une citerne publique reste chose courante au pays. Haïti figure encore parmi les rares pays de la planète persistant fortement dans l'utilisation des latrines comme lieu d'aisance. Là encore, les effets espérés du DSNCRP sont inconsistants.

S'agissant de diminuer de 50 % le nombre de citoyens qui souffrent de la faim, 19,4 % seulement des sondés déclarent avoir un meilleur accès à l'alimentation après 2007. De plus, 68,4 % d'entre eux disent accéder faiblement à la nourriture. Là encore, les effets observés de la Stratégie se révéleraient faibles. Résultat plutôt logique dans un pays où les prix sont fixés par la seule logique de marché et où aucune politique n'est orientée vers la production agricole. Par ricochet, nous pouvons conclure que le processus visant à atteindre à 100 % une agriculture moderne et durable n'a pas encore démarré.

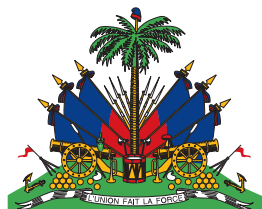
Quant au déploiement de la PNH sur 100 % du pays, nous notons qu'un certain effort a été déployé en ce sens mais que beaucoup de communes (parmi celles choisies dans l'échantillon) seraient encore dans l'attente de cet objectif. Et, il ne sert à rien de mettre en place des postes de police sous-équipés et/ou d'effectifs insignifiants. Notre connaissance de ces faiblesses au sein de l'institution nous amène à donner plus de poids à l'accès qu'au déploiement proprement dit. Notons la faible proportion de 20,6 % de sondés estimant cet accès amélioré malgré une visibilité de l'institution estimée à 88,2 %.

Relativement à l'accès généralisé à 100 % au système juridique, on se souvient que le paysage n'est pas très différent de celui de la PNH. Les tribunaux auraient une visibilité de 84,8 % alors que seulement 18,8 % perçoivent une amélioration de l'accès aux services des tribunaux. Une situation quasiment stagnante ne permettant pas de vanter l'outil sous évaluation.

Par rapport à l'objectif visant à augmenter le taux d'alphabétisation de 58 à 77 %, on se rappelle que seulement 30,9 % des sondés affirment avoir connaissance de ces centres et qu'il y aurait permanence des activités selon seulement 19,1 %. Il faut à notre avis revoir la philosophie du programme d'alphabétisation.

Sur la question relative à la présence d'une école primaire dans chaque section communale, nous constatons que les possibilités sont bien là compte tenu du niveau de satisfaction collective des sondés où près de quatre enquêtés sur dix présentent les efforts de l'État pour permettre l'accès à l'éducation au plus grand nombre entre moyen à fort. C'est là une note favorable à l'État pouvant surprendre plus d'un.

Enfin, sur la question d'atteindre une intégration féminine minimale de 30 %, nous lisons que les organisations de femmes sont bien visibles selon 58,1 % des répondants, que leur nombre aurait bien augmenté (49,7 %) et que l'intégration des femmes au niveau des postes de décision serait effective selon 35 % des répondants à l'enquête. Le mouvement pour l'équité du genre, reconnaissons-le, pourrait bien atteindre son objectif à l'horizon 2015.



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> LE NOUVEAU CADRE
DE PLANIFICATION, DE
PROGRAMMATION ET DE
GESTION DU DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE

3



3 >> LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a nécessité une rupture dans l'approche des autorités nationales en ce qui a trait à la planification, à la programmation et à la gestion du développement. La mise en œuvre du *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté 2007-2010* (DSNCRP 2007-2010) et l'élaboration du DSNCRP 2010-2013 qui avait été entreprise, ont nécessairement été suspendues. Il fallait établir un nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement.

Dans un premier temps et dans l'urgence, il a fallu convenir avec les partenaires nationaux et internationaux du développement d'un *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH). Ce Plan d'Action, déposé lors de la Conférence internationale de New York du 31 mars 2010, a énoncé une Vision à long terme du développement d'Haïti, a décrit sommairement les quatre grands chantiers à mettre en œuvre pour la refondation du pays, a listé des mesures urgentes pour faire face aux défis à court terme d'Haïti et a illustré des projets déclencheurs pour refonder Haïti. Une actualisation des priorités d'intervention a ainsi alors été réalisée. De plus, le PARDH a prévu deux grandes périodes de mise en œuvre : une période d'implantation de 18 mois, pour mettre en œuvre des mesures d'urgence et des projets déclencheurs afin de répondre à des priorités immédiates et pour initier la refondation Haïti, et une période de 20 ans pour concrétiser la reconstruction et la refondation d'Haïti et en faire un pays émergent.

Dès avril 2010, sur la base du PARDH, le gouvernement a poursuivi ou initié la mise en œuvre de mesures urgentes et l'étude de premiers projets déclencheurs pour reconstruire et refonder Haïti. En parallèle, il a aussi élaboré un *Programme d'Investissement Public 2010-2011* qui a inclus la poursuite des mesures d'urgence encore requises et des projets déclencheurs ciblant la refondation d'Haïti. Ces objectifs ont été maintenus pour les exercices

fiscaux 2011-2012 et 2012-2013 et la mise en œuvre des programmes d'investissement public correspondants a prolongé de fait la période d'implantation du PARDH.

En parallèle, dès 2010, le gouvernement a initié l'élaboration un *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* qui cible l'émergence du pays en 2030. Le PSDH présente notamment la vision et les orientations stratégiques de développement à long terme du pays, les quatre grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti, soit les refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle du pays, ainsi que les programmes et sous-programmes à mettre en œuvre dans ce cadre. En 2013, les autorités nationales ont de plus présenté les priorités d'intervention du gouvernement pour 2014-2016 et retenu des mesures d'urgences post-Sandy dont la mise en œuvre de certaines se poursuivra jusqu'en 2014 et 2015.

Sommairement, des priorités mettant en œuvre le PSDH ont été identifiées, lesquelles sont intégrées dans le présent *Cadre triennal de développement visant la croissance accélérée et équilibrée de l'économie et la réduction de la pauvreté* et, conséquemment, dans le *Programme Triennal d'Investissement 2014-2016* qui doit orienter l'élaboration des *Programmes d'Investissement Public* 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Le financement des projets y relatifs permettra de mettre Haïti sur la voie d'un développement plus durable et d'en faire un pays émergent d'ici 20 ans. Enfin, la réalisation des projets changera l'image du développement en Haïti, ce qui nécessitera une actualisation du PSDH dans trois ans. Un nouveau cadre triennal de développement et un nouveau programme triennal d'investissement 2017-2019 sera alors proposé aux partenaires du développement d'Haïti.

Le schéma suivant illustre les liens entre ces divers outils de planification et de programmation des investissements publics.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs généraux de développement du *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* et des objectifs plus spécifiques du présent cadre triennal se fera sur la base d'indicateurs de résultats et de cibles annuelles. L'évaluation de l'atteinte des objectifs de chacun des projets de développement qui seront mis en œuvre, suivra une autre démarche plus proche de leur objet et réalité, soit projet par projet. Lorsque pertinent, une approche différenciée selon les hommes et les femmes s'imposera pour chacun de ces niveaux d'indicateurs.

L'évaluation des orientations et objectifs de développement du présent cadre triennal est assujettie d'indicateurs répondant à la fois aux priorités nationales, aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), aux mesures de redressement économique et sociale implantées en collaboration avec les partenaires multilatéraux et aux programmes mis en œuvre pour répondre aux problématiques récurrentes du pays. Les chapitres suivants du cadre triennal qui présentent successivement les grandes orientations de développement incluant les priorités d'intervention des autorités gouvernementales, les grandes orientations macroéconomiques sur le période et les programmes et sous-programmes du PSDH, qui constituent aussi autant d'orientations et d'objectifs de développement à atteindre, présentent aussi, en chacun de ces domaines, les indicateurs de développement, les effets attendus, les indicateurs de résultat et les cibles annuelles pour la période.

Ce cadre triennal 2014-2016, premier outil de mise en œuvre du PSDH, présente donc des séries d'indicateurs et de cibles nécessaires à l'évaluation des résultats atteints sur le front du développement. Le suivi régulier des résultats atteints permettra aux partenaires nationaux et internationaux du développement d'Haïti d'en suivre l'évolution. L'atteinte des résultats ciblés ne sera possible que dans la mesure où la coordination entre tous les partenaires et acteurs du développement du pays est en concordance avec les priorités d'intervention du gouvernement et les urgences du moment. Le chapitre 8 du présent cadre triennal présentant les principaux paramètres de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation, reviendra plus en détail sur les mécanismes et outils de coordination mis en place.

Le présent cadre triennal constitue donc de fait un retour au cycle normal de planification, de programmation et de gestion du développement, basé principalement sur des programmes triennaux et annuels d'investissement. Et il inclut les informations requises à l'évaluation des résultats de sa mise en œuvre.

Les schémas suivants illustrent le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement en Haïti.

Schéma 1 : LES PRINCIPAUX OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

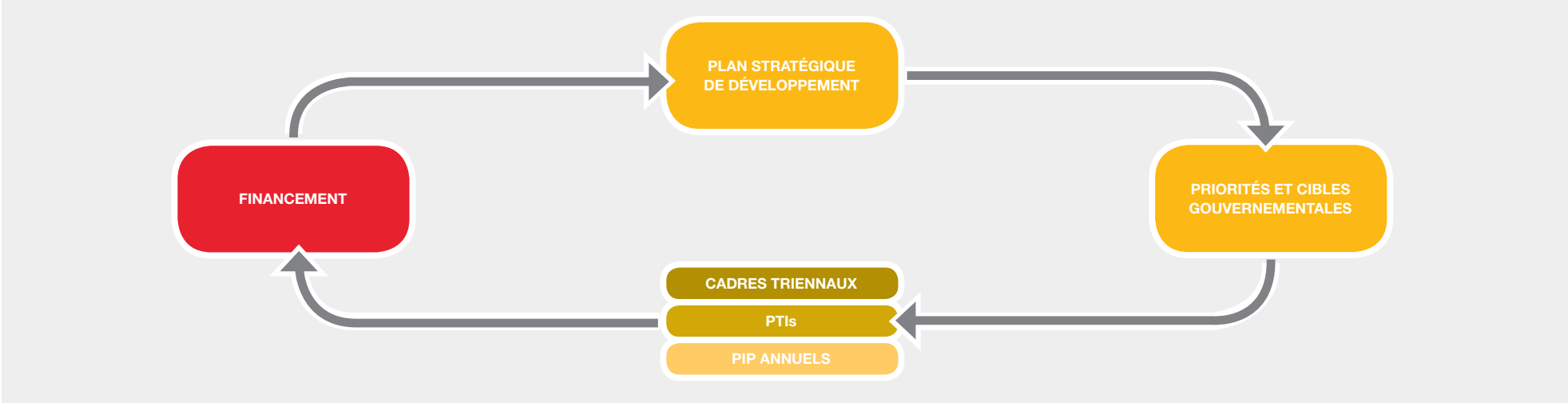


Schéma 2A: LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

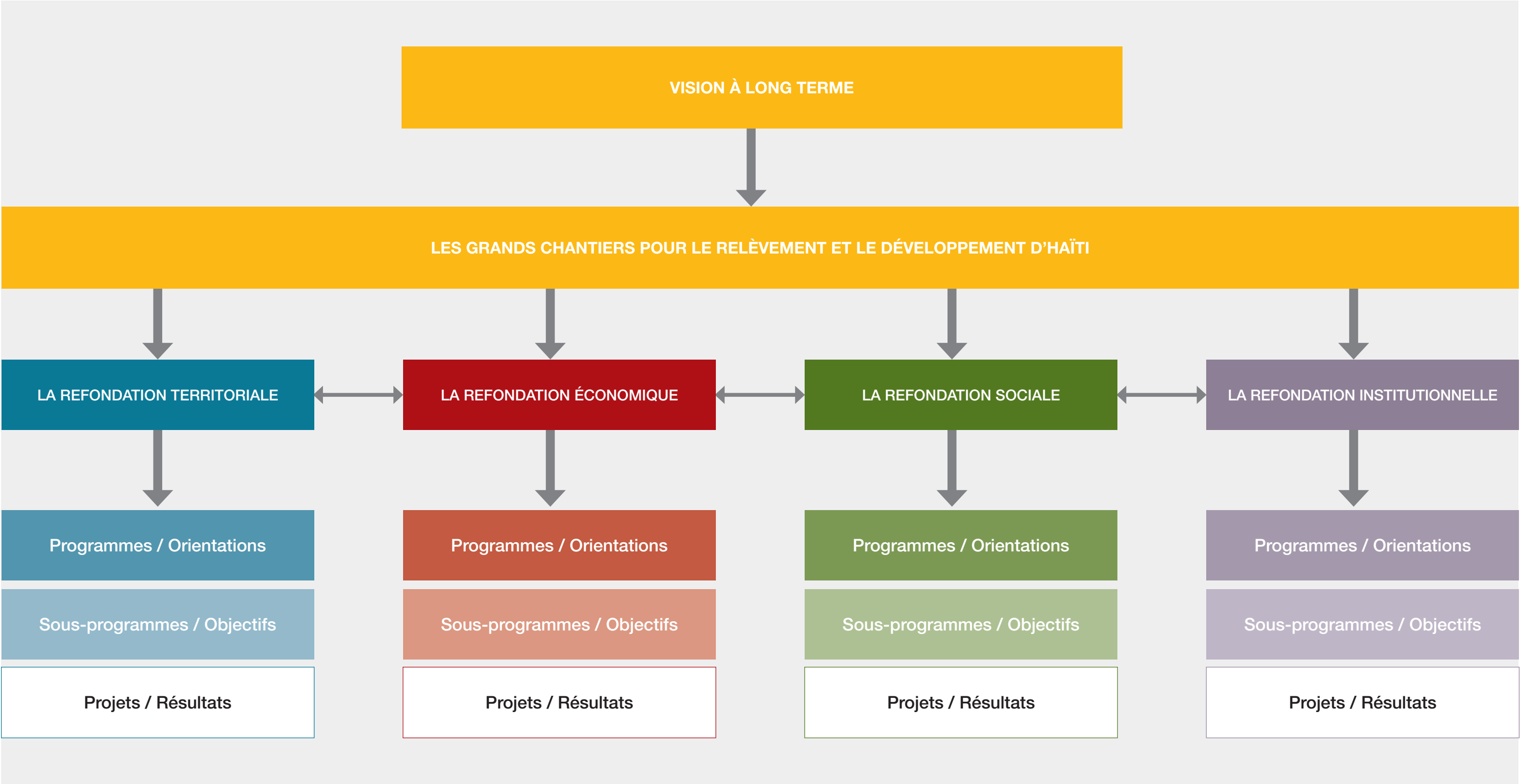
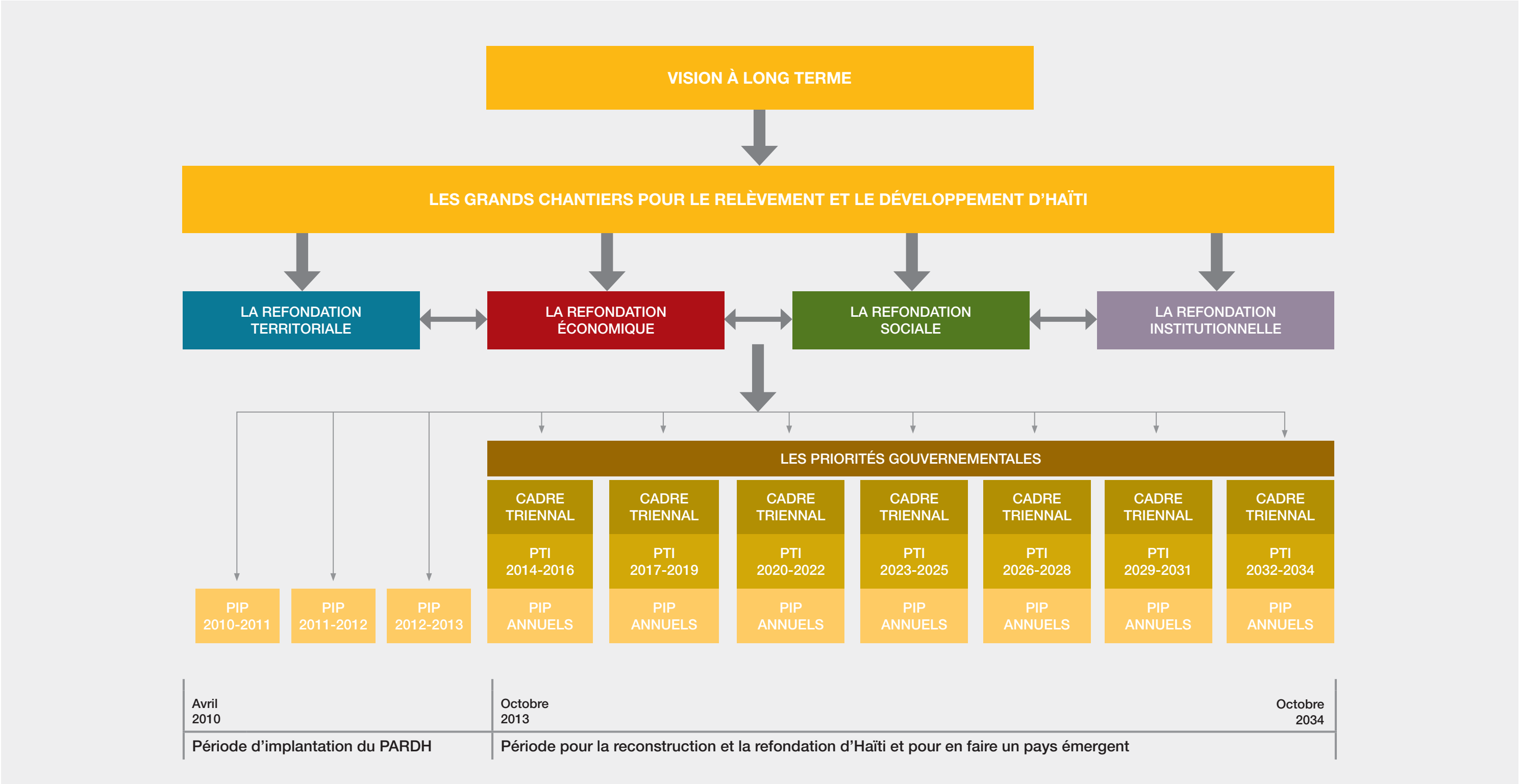
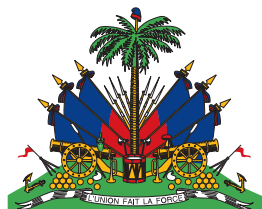


Schéma 2B: LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> LES GRANDES ORIENTATIONS
DE DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE

4



4 >> LES GRANDES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les grandes orientations de développement du pays incluent la vision ciblée pour le développement à long terme d'Haïti, les grands choix stratégiques pris pour le relèvement et le développement d'Haïti ainsi que les programmes et sous-programmes à mettre en place. Les priorités d'intervention du gouvernement sur la période permettent finalement de préciser les actions à mettre en œuvre en 2014-2016.

4.1. LA VISION À LONG TERME

La Vision à long terme du développement d'Haïti est la refondation de la nation haïtienne transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030. Cette refondation doit se matérialiser en :

- » une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'état de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis;
- » une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale;
- » une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatifs et qualitatifs;
- » une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation, et
- » le tout supporté par l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

4.2. LES GRANDS CHOIX STRATÉGIQUES

Des orientations stratégiques s'imposent pour guider les actions et pour reconstruire Haïti sur de nouvelles bases en vue d'améliorer le bien-être de la population. Dans cette optique, les autorités gouvernementales font :

- » le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables;
- » le choix du secteur privé, national, régional et international, comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois;
- » le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois;
- » le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national;
- » le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire;
- » le choix d'une réponse rapide aux besoins sociaux de base et de protection des derniers grands ensembles constitutifs du patrimoine national, naturel et culturel;
- » le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans;
- » le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux;
- » le choix d'une maîtrise volontaire de la croissance démographique, et
- » le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.

4.3. LES GRANDS CHANTIERS POUR L'AVENIR

Le PSDH a établi que le cadre de la reconstruction d'Haïti s'articule autour de quatre Grands Chantiers ciblant respectivement la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle du pays. Dans chacun de ces Grands Chantiers, le PSDH a listé par programme les principaux projets déclencheurs à mettre en œuvre pour préparer l'avenir.

Chaque Grand Chantier est composé de programmes eux-mêmes déclinés en sous-programmes puis en projets, libellés sous la forme d'orientations, d'objectifs et de résultats. La programmation des projets inclut, notamment : leur localisation; leur envergure nationale, régionale ou locale; la période prévue pour leur réalisation, et les principaux paramètres de leur financement. Au total, le PSDH compte 32 programmes et quelque 150 sous-programmes.



LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE prévoit des travaux au chapitre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, de la correction des bassins versants et de la rénovation urbaine, la mise en place d'un réseau de transport national, l'électrification du pays, l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire, ainsi que l'accroissement des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement, incluant la gestion des déchets solides. Ces programmes permettront la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance et à la création d'emplois ainsi qu'à l'accès aux services sociaux, renforceront les économies régionales, impulseront le développement local, structureront l'urbanisation et l'aménagement rural et permettront de mieux concilier les impératifs du développement économique avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique du pays et avec la gestion des risques.

LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE prévoit la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice au développement, l'appui à l'investissement privé externe et interne, la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie haïtienne, et en particulier de l'industrie manufacturière et du tourisme, la mise en place d'une véritable industrie de la construction, le développement du secteur des services, l'exploitation durable des ressources géologiques et la mise en œuvre de projets ciblant la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la productivité et de l'employabilité. Ces programmes stimuleront la création de richesse et d'emplois, augmenteront les revenus des particuliers, renforceront le secteur privé, favoriseront la stabilisation de la population, accroîtront la sécurité alimentaire et permettront de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles.

LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE prévoit la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, la protection des biens culturels et l'appui à la créativité culturelle, un meilleur accès au logement, le développement de l'action civique et de l'offre sportive et de loisirs, la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs, l'organisation de la solidarité sociale et un programme favorisant l'égalité de genre. Ces programmes permettront à terme de couvrir tout le territoire en services de base, participeront de la mise en place des pôles régionaux et locaux de développement, amélioreront les conditions d'habitat, favoriseront l'inclusion sociale, constitueront des axes de création de richesse et d'emplois et accéléreront l'agrandissement de la classe moyenne.

LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE prévoit la révision du cadre légal, le renforcement des administrations du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, la modernisation de l'administration publique et, notamment, celle de l'administration de la justice et de la sécurité, l'augmentation du nombre d'effectifs déconcentrés de la fonction publique, le renforcement des Collectivités Territoriales et le renforcement de la société civile. Ces programmes permettront la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, établiront une culture de transparence et de reddition de compte qui rende la corruption impraticable sur le territoire, adapteront le cadre légal et réglementaire aux besoins, assureront une meilleure gestion du foncier et garantiront la protection de la propriété.

Les schémas suivants illustrent ces éléments.



Schéma 3A: LES GRANDS CHANTIERS POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

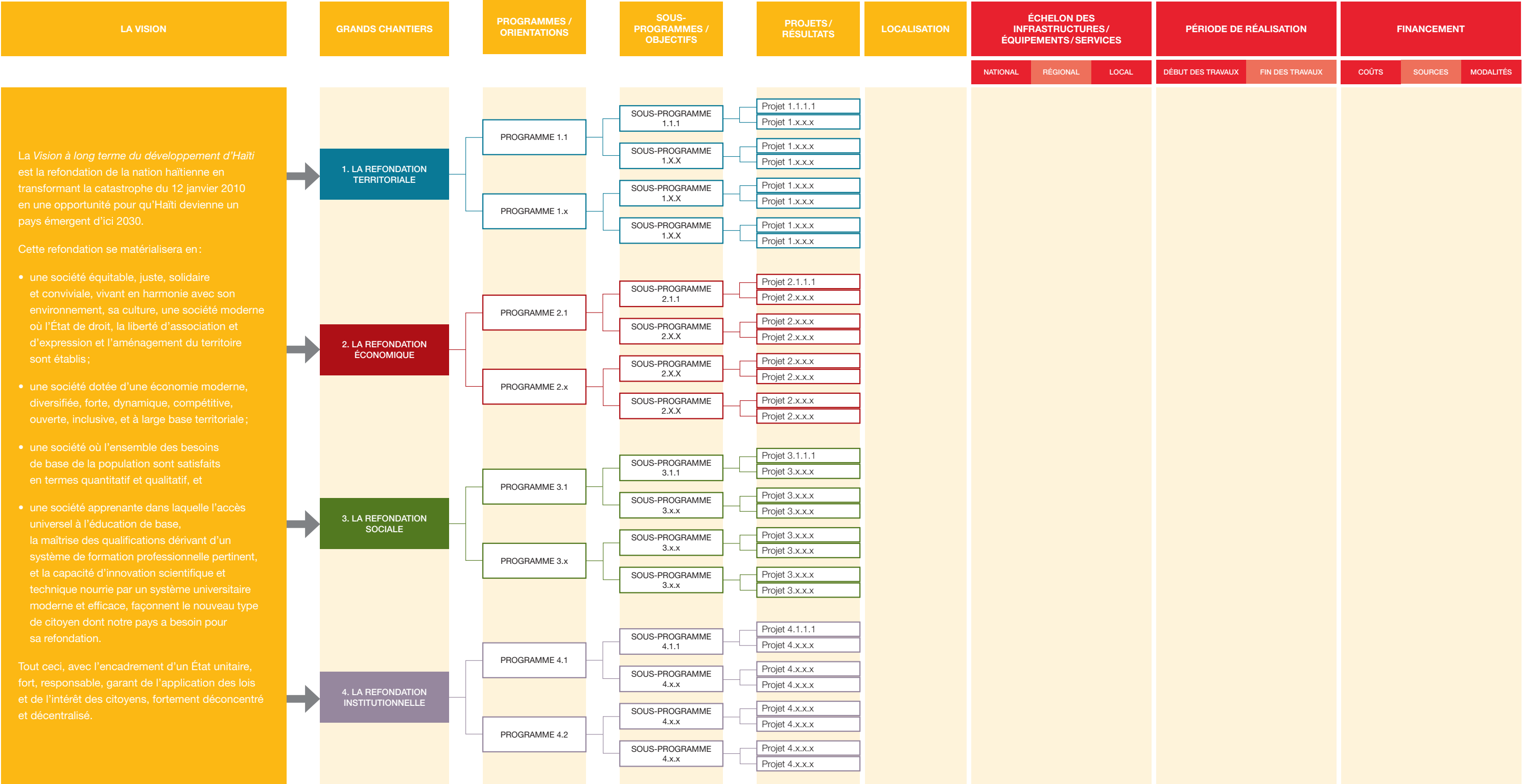
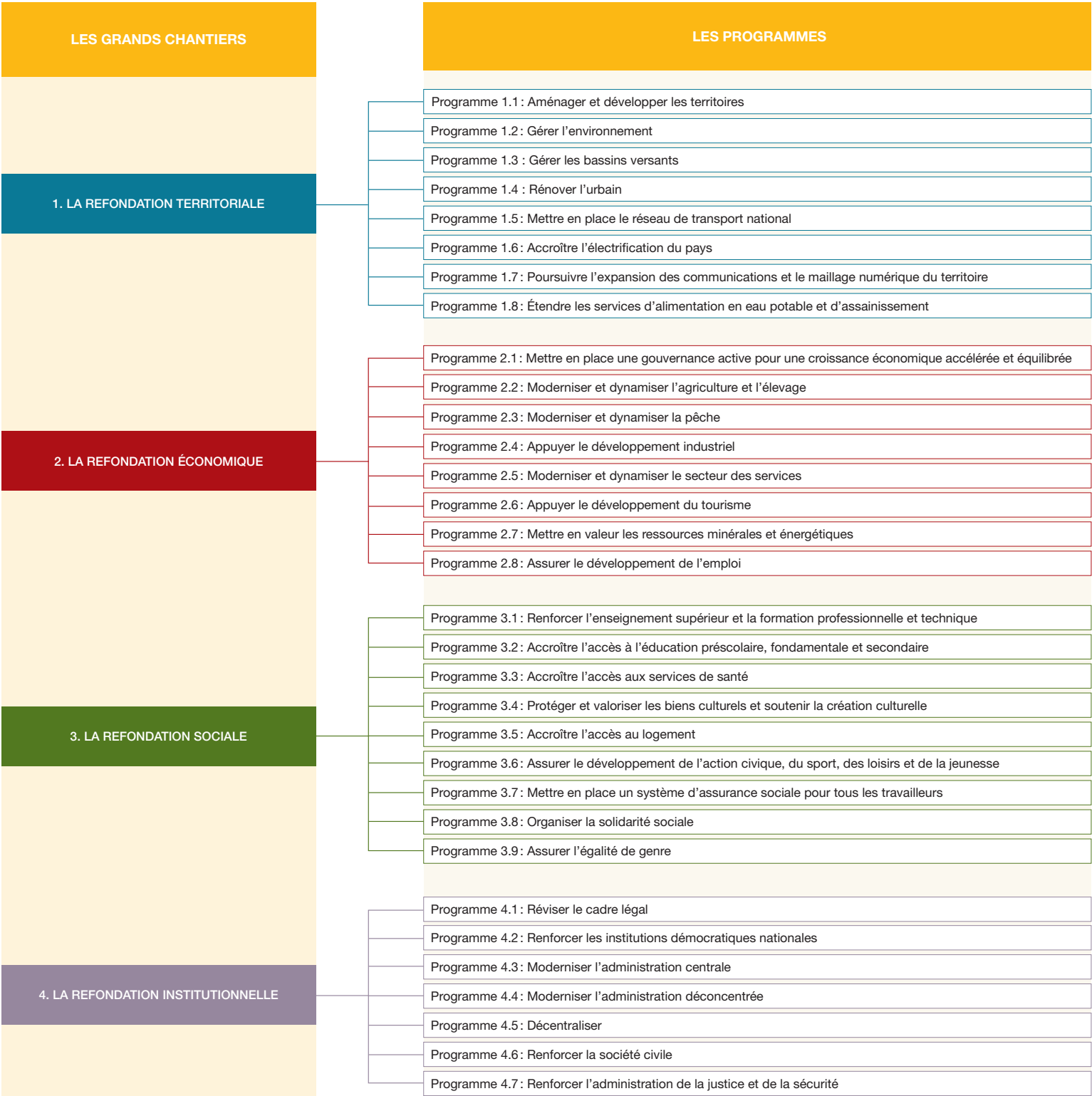


Schéma 3B : LES GRANDS CHANTIERS ET LES PROGRAMMES POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI



4.4. LES PRIORITÉS D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT POUR LA PÉRIODE

Les priorités d'intervention du gouvernement retenues sur la période permettront d'accélérer le redressement économique et social d'Haïti, de structurer adéquatement son territoire, de réhabiliter graduellement son territoire et de renforcer l'état de droit. La réalisation des projets qui leurs sont associées, permettra de créer des « moteurs » de développement et de mettre en place un processus d'identification positive pour la population. Par ailleurs, la mise en œuvre de plusieurs projets découlant de ces priorités, devra s'appuyer sur la mise en place de véritables partenariats public-privé. Leurs importantes retombées permettront une dynamisation nationale, tant économique et sociale que politique. En outre, il faut prévoir une marge de manœuvre en cas de désastres naturels auxquels le pays doit continuellement faire face.

Depuis le début du présent mandat présidentiel, une priorité a été accordée aux interventions post-séisme et à la mise en place de diverses mesures faisant partie du « paquet social » du gouvernement. D'importants efforts nationaux et internationaux ont donc déjà été consentis en la matière et d'autres le seront au cours des prochaines années. Pour les autorités nationales, il est primordial que l'ensemble des acteurs du développement d'Haïti, poursuivent la convergence de plusieurs de leurs efforts sur l'accroissement de l'accès aux services sociaux de base, notamment pour les plus démunis.

D'autres efforts de chacun des partenaires du développement d'Haïti ont bien entendu ciblé d'autres secteurs d'intervention. Afin d'atteindre des résultats à la hauteur des enjeux exprimés, les autorités nationales ont décidé d'accorder dès maintenant une plus grande priorité :

- » à la création d'emplois, qui est à la fois un vecteur premier de croissance économique, d'intégration sociale et d'allègement des pressions sur l'environnement, et qui nécessite la mise en place d'équipements et d'infrastructures elles-mêmes génératrices d'un grand nombre d'emplois;
- » à la protection et valorisation de l'environnement, pour assurer sa durabilité, accroître ses attraits, améliorer le cadre de vie et réduire la vulnérabilité, et
- » au renforcement de l'état de droit, de façon à améliorer la gouvernance des services publics, à rapprocher les services des citoyens et à accroître les capacités et l'autonomie locales.

Le gouvernement a donc fait le choix d'accroître la valeur des investissements ciblant la mise en œuvre :

- » de projets porteurs en termes : de protection et de valorisation des ressources naturelles; de réduction de la vulnérabilité environnementale du territoire et de la population; de croissance accélérée et équilibrée de l'économie; de réduction de la pauvreté, et d'accroissement de l'autonomie d'action de la population et des entreprises dans une société plus libérale et plus ouverte;
- » de projets structurants qui encouragent l'égalité hommes/femmes, la lutte contre l'exclusion sociale, l'amélioration des conditions d'habitat, la sécurité alimentaire et assurent une meilleure gestion du foncier et des risques et désastres;
- » de projets favorisant l'équilibre territorial et contrecarrant la centralité de Port-au-Prince à travers la mise en place de pôles régionaux et locaux de développement sur l'ensemble du territoire, et
- » de projets ayant de multiples effets de levier, générateurs de richesse collective et d'opportunités de développement individuel.

Le gouvernement de la République d'Haïti a retenu cinq priorités sur lesquelles il désire concentrer de nombreux efforts au cours des trois prochaines années. Ces priorités d'intervention sont :

- » l'éducation et le développement humain et social;
- » l'environnement et l'aménagement du territoire;
- » l'économie et l'emploi;
- » l'énergie, et
- » l'état de droit et la démocratie.

Leur mise en œuvre aura des impacts positifs majeurs, tant nationaux que régionaux et locaux :

- » sur la gouvernance d’ensemble du pays et l’augmentation des capacités d’intervention dans toutes les communes et sections communales du pays;
- » sur la structuration du territoire et la protection/valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles;
- » sur l’élévation du niveau et des conditions de vie de la population et l’amélioration des conditions d’habitat de centaines de milliers de personnes, et
- » sur l’accès aux services sociaux.

Pour cibler l’éducation et le développement humain et social, il faut à court terme : favoriser la scolarisation universelle à l’échelon fondamental et y généraliser les services de cantines scolaires; améliorer l’accès à la formation secondaire, professionnelle, technique et universitaire; améliorer l’accès aux services de santé et lutter contre les maladies endémiques et les épidémies; améliorer l’accès aux services sociaux pour les plus démunis ; mettre en place des infrastructures favorisant le sport et le loisir; valoriser la culture et le patrimoine culturel, et rénover l'habitat, notamment en y améliorant les infrastructures de base.

Pour cibler l’environnement et l’aménagement du territoire, il faut à court terme : mettre en place un réseau d’aires protégées; assurer la protection et la mise en valeur des dix châteaux d’eau du pays; restaurer des milieux naturels; gérer les usages du bois; assurer une utilisation ordonnée des territoires; aménager les bassins versants; construire des ouvrage de régulation des crues; draguer régulièrement les rivières et canaux de drainage; mieux contrôler l’exploitation des mines et carrières, et réduire les sources de pollution et de nuisance.

Pour cibler l’économie et l’emploi, il faut à court terme : lever les contraintes légales, financières et foncières à l’investissement; poursuivre la mise en place des grands réseaux d’infrastructures et d’équipements productifs (transport; énergie; communication; etc.); soutenir la modernisation du développement agricole et l’accroissement des rendements; mettre en place des parcs manufacturiers/industriels; contribuer au développement de l’offre touristique, incluant celui de l’écotourisme et de l’ethnotourisme, et réaliser des projets à haute intensité de main-d’œuvre.

Pour cibler à court terme l’énergie, il faut à court terme: accroître les capacités de production de l’énergie électrique; accroître les capacités de transport de l’énergie électrique; assurer une plus grande desserte de la population; améliorer la commercialisation de l’énergie électrique; réduire les pertes techniques et non techniques, et développer des mesures incitatives pour l’utilisation d’équipements moins énergivores.

Pour cibler l’état de droit et la démocratie, il faut à court terme : assurer le fonctionnement optimal les institutions démocratiques; entreprendre une réingénierie de l’administration publique; réformer la fonction publique; renforcer la justice et la sécurité publique; renforcer les services déconcentrés de l’administration publique; renforcer les collectivités territoriales, et renforcer la société civile.

Par ailleurs, à court terme, il faut aussi améliorer la disponibilité et la fiabilité des données de gestion, tant techniques que financières. Par exemple, le référentiel géographique de base comporte de nombreuses incertitudes; la localisation et l’état des infrastructures, équipements et services publics ne sont pas tous documentés; la connaissance en temps réel des projets de développement récemment réalisés, en cours ou programmés, est loin d’être acquise, et peu de coûts unitaires par infrastructure ou équipement sont disponibles pour programmer les investissements. Aussi, des efforts importants devront rapidement être consentis à ces chapitres afin d’accroître significativement la maîtrise du développement.

Le tableau suivant présente les objectifs généraux poursuivis pour chacune des priorités d’intervention du gouvernement.

Tableau 8 : Les objectifs généraux des priorités d’intervention du gouvernement sur la période

PRIORITÉS D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT SUR LA PÉRIODE	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
PRIORITÉ N° 1: L’éducation et le développement humain et social	» Satisfaire les besoins sociaux de base de la population » Favoriser l’inclusion sociale sous toutes ses formes » Assurer l’accès à l’éducation fondamentale » Accroître l’accès à l’éducation secondaire, professionnelle, technique et universitaire » Accroître l’accès aux services de santé » Éradiquer les maladies endémiques et infectieuses » Mettre en place des programmes sociaux adaptés et évolutifs » Favoriser le sport et le loisir comme vecteur d’intégration sociale et d’action civique » Valoriser la culture et le patrimoine culturel à des fins identitaires, récréotouristiques et touristiques » Rénover l’habitat et les infrastructures de base
PRIORITÉ N° 2: L’environnement et l’aménagement du territoire	» Diminuer la vulnérabilité de la population, du territoire et des infrastructures économiques et sociales » Réduire les risques face aux saisons pluvieuses et cycloniques et désastres naturels » Protéger et mettre en valeur des sites naturels d’intérêts » Protéger les ressources naturelles clés pour le développement » Accroître la couverture forestière » Désenclaver le territoire » Améliorer la circulation des biens et des personnes » Structurer le territoire et requalifier l'habitat du corridor Cap-Haïtien/Ouanaminthe et de la périphérie Nord de Port-au-Prince » Reconstruire le centre-ville de Port-au-Prince
PRIORITÉ N° 3: L’économie et l’emploi	» Multiplier la création d’emplois » Dynamiser les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée » Accroître les revenus et le renforcement des capacités dans les communautés » Améliorer la balance des paiements et accroître le PIB » Accroître les revenus de l’État » Moderniser et augmenter les capacités de production, transformation et distribution de produits agricoles et manufacturés » Accroître l’autosuffisance alimentaire » Favoriser l’aménagement de zones commerciales, manufacturières et industrielles » Mettre en place des destinations touristiques dans les zones prioritaires » Stimuler l’investissement privé et favoriser le partenariat public-privé
PRIORITÉ N° 4: L’énergie	» Améliorer la fiabilité de la disponibilité énergétique » Accroître les sources d’énergie renouvelable » Minimiser les émissions polluantes » Optimiser la qualité des services énergétiques offerts à la population et aux entreprises » Maximiser l’utilisation des potentiels nationaux » Créer des opportunités d’affaires et d’investissements privés » Réduire la pression sur les ressources ligneuses
PRIORITÉ N° 5: L’état de droit et la démocratie	» Poursuivre la réforme de l’État » Améliorer la qualité des services publics rendus à la population » Renforcer les institutions démocratiques » Moderniser l’administration et la fonction publique » Assurer la présence de l’administration publique sur tout le territoire » Renforcer la justice et la sécurité publique » Renforcer les collectivités territoriales et la société civile » Aménager et développer les territoires locaux » Territorialiser des budgets d’investissement

4.5. L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Les sections précédentes ont rappelé la Vision à long terme du développement d'Haïti, résumé les grands choix stratégiques présentés dans le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* et présenté les priorités des autorités nationales sur la période. Afin de favoriser la levée des contraintes majeures au développement et de réduire la vulnérabilité du territoire et de la population, les autorités nationales ont aussi retenu dans le PSDH des cibles transversales à atteindre qui constituent autant d'indicateurs globaux de développement.

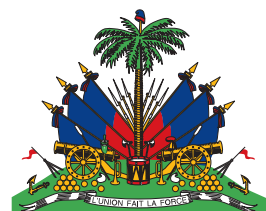
Ces cibles/indicateurs globaux du développement d'Haïti sont: la création d'emploi; l'égalité entre les hommes et les femmes; la lutte contre l'exclusion sociale; l'amélioration des conditions d'habitat, l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire; l'amélioration de la gestion des risques et désastres, et l'amélioration de la gestion foncière. De fait, au-delà des résultats atteints en matière d'infrastructures, d'équipements et de services, c'est au regard des résultats atteints sur ces cibles/indicateurs globaux que des avancées réelles à long terme doivent être évaluées. Lorsque pertinent au suivi des résultats à atteindre, une analyse différenciée selon le genre sera effectuée.

Ces cibles/indicateurs globaux du développement concernent autant la reconstruction que la refondation du pays et répondent aux priorités gouvernementales telles qu'exprimées par les hautes instances du pays. Tous les projets à mettre en œuvre devront les considérer dès leur phase de conception.

Le tableau suivant présente les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun des indicateurs globaux de développement retenu. Dans la première année de mise en œuvre du présent cadre triennal 2014-2016, les autorités nationales établiront l'état de référence de chaque indicateur de résultats afin d'établir une base comparative efficace et adaptée à la réalité économique, politique et sociale. Compte tenu que l'année fiscale 2013-2014 est la première année de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de cadres triennaux, les cibles annuelles pour cette exercice sont de moitié celles de 2014-2015 et 2015-2016. Enfin, rappelons qu'un accroissement escompté de 7 % par année correspond environ à un accroissement de 100 % sur 10 ans. De même, un accroissement escompté de 10 % par année correspond environ à un accroissement de 100 % sur 7 ans.

Tableau 9 : La matrice des indicateurs globaux de développement

MATRICE DES INDICATEURS GLOBAUX DE DÉVELOPPEMENT					
CADRE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE DE L'ÉCONOMIE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ 2014-2016					
Indicateurs	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
Création d'emplois	Une augmentation de la richesse collective, une participation accrue dans la vie économique et une diminution des pressions sur l'environnement	a) Nombre d'emplois par personne accru b) Nombre d'emplois créés (tous secteurs confondus) c) Revenu annuel moyen accru d) Couverture énergétique améliorée e) Nombre de personnes/année en projets HIMO	a) 3,5 % b) 50 000 c) 3,5 % d) 5 % e) 200 000	a) 7 % b) 100 000 c) 7 % d) 10 % e) 250 000	a) 7 % b) 100 000 c) 7 % d) 10 % e) 300 000
Égalité hommes/femmes	Une valorisation de la participation des femmes dans le développement	a) Nombre de femmes dans les postes décisionnels public accru b) Valeur des investissements publics mis en œuvre par des femmes accrue c) Nombre de femmes dans les métiers traditionnellement masculins accru d) Nombre d'hommes dans les métiers traditionnellement féminins accru e) Nombre de femmes œuvrant dans la fonction publique accru	a) 5 % b) 5 % c) 5 % d) 5 % e) 5 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %
Lutte contre l'exclusion sociale	Une augmentation de la fréquentation scolaire et de l'implication citoyenne ainsi qu'une participation accrue des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans la vie économique	a) Nombre d'enfants inscrits à l'école accru b) Nombre de participants en action civique accru c) Nombre de jeunes en programmes de stages accru d) Nombre de personnes handicapées intégrées au marché du travail accru e) Pauvreté extrême réduite	a) 5 % b) 5 % c) 5 % d) 5 % e) 5 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %
Amélioration des conditions d'habitat	Une amélioration des conditions générales de logement et une utilisation accrue des commodités domestiques modernes	a) Nombre de lots aménagés b) Superficie des bidonvilles réduite c) Nombre de familles sinistrées relogées d) Activités criminelles réduites (milieux urbains et ruraux) e) Superficie d'espaces publics aménagés accrue	a) 15 000 b) 1 % c) 30 000 d) 3,5 % e) 3,5 %	a) 20 000 b) 1 % c) 35 000 d) 7 % e) 7 %	a) 25 000 b) 2 % c) 35 000 d) 7 % e) 7 %
Amélioration des conditions de sécurité alimentaire	Un accroissement de la production agricole et animale et une réduction de la dépendance alimentaire	a) Volume de production agricole et animale accru b) Volume des produits alimentaires agricoles importés réduit c) Volume consommé des produits de la pêche accru d) Valeur relative du panier alimentaire de base réduite	a) 5 % b) 5 % c) 1 % d) 1 %	a) 10 % b) 10 % c) 1 % d) 1 %	a) 10 % b) 10 % c) 2 % d) 1 %
Amélioration de la gestion des risques et désastres	Une gestion saine et efficace du milieu naturel et une préservation accrue de ses richesses	a) Couverture végétale et forestière accrue b) Superficies de bassins versants aménagés c) Kilomètres de cours d'eau régulés	a) 5 % b) 5 % c) 5 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %
Amélioration de la gestion foncière	Une valorisation et la reconnaissance de la propriété publique et privée	a) Revenus fiscaux liés à la propriété accrus b) Nombre de propriétaires terriens accru c) Registre cadastral répertorié	a) 1 % b) 1 % c) 1 %	a) 1 % b) 1 % c) 1 %	a) 1 % b) 2 % c) 2 %



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LES GRANDES ORIENTATIONS
MACROÉCONOMIQUES
POUR 2014-2016

CHAPITRE

5



5 >> LES GRANDES ORIENTATIONS MACROÉCONOMIQUES POUR 2014-2016

La conduite de la politique macroéconomique de ces trois prochaines années sera guidée par plusieurs considérations qui permettront à l'économie d'entrer dans une nouvelle phase de croissance. Elle sera à la fois axée sur les acquis de la stabilisation à préserver et sur la poursuite des grandes orientations suivantes :

- » l'option en faveur de la construction d'une nouvelle économie;
- » le choix d'une trajectoire de croissance accélérée;
- » la consolidation et la construction des « moteurs » de croissance;
- » la mise en place des bases de la compétitivité;
- » les orientations de la politique monétaire;
- » les grandes lignes de la politique de l'emploi, et
- » l'effort de promotion d'une nouvelle politique commerciale.

5.1. L'OPTION EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

Axée sur la vision d'une Haïti à statut de pays émergent à l'horizon 2030, la stratégie économique veut faciliter l'émergence d'une économie forte, diversifiée, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive et à large base territoriale. Deux grandes options devront marquer la trajectoire de l'économie, à savoir une croissance forte et une attractivité accrue de l'économie dans un contexte de rééquilibrage sur un triple volet social, environnemental et spatial.

Sur cette trajectoire, la période 2014-2016 constitue une période charnière au cours de laquelle seront posées les bases institutionnelles et stratégiques devant garantir la mise en route de l'économie sur des bases viables et durables. C'est une période cruciale où les politiques à mener vont conditionner l'ancrage de la vision à moyen et long termes. L'action sera donc orientée résolument à libérer le potentiel économique du pays en relaxant les contraintes auxquelles elle est assujettie et en réduisant les inefficacités qui infirment son plein essor. Concrètement, il faudra :

- » rechercher systématiquement des gains rapides dans le cadre de toutes les lignes de politiques publiques afin de maximiser sur le court terme les bénéfices pour la population ;
- » consolider et construire les moteurs de la croissance;
- » supprimer les goulets d'étranglement qui entravent la libre concurrence et freinent l'initiative privée et, par conséquent, la croissance, et
- » mettre en place un cadre de gouvernance économique approprié.

Pour garantir la viabilité de la stratégie, dans un contexte déjà fortement marqué par l'urgence, plusieurs facteurs de risque devront être pris en compte : la détresse sociale, la dégradation environnementale, les aléas climatiques. Par conséquent, les choix des politiques devront conjuguer, de manière articulée et intelligente : la gestion des sources de vulnérabilité et l'objectif de croissance durable à moyen et long terme. De plus, la dynamisation de l'économie devra passer par l'accentuation de la formalisation des entreprises qui permettra d'accroître les revenus de l'État et la protection sociale liée à l'emploi et, de ce fait, une amélioration sensible des conditions de vie.



5.2. LE CHOIX D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE

La tendance sur les cinq années précédant le séisme est celle d'une croissance faible, erratique, estimée à 2 % en moyenne annuelle. Elle a été trop faible, insuffisante pour réduire la progression de la pauvreté. La vulnérabilité humaine prend des dimensions de plus en plus importantes, surtout après le tremblement de terre où des milliers de personnes ont dû se retrancher dans des camps et abris provisoires. La vitesse de récupération de l'activité suite au séisme a été aussi plus lente que prévu. Cette évolution correspond à une croissance morose, et n'est nullement incompatible avec la vision d'une Haïti émergente.

En accord avec la vision d'une Haïti pays émergent en 2030, il s'avère nécessaire de casser cette dynamique en menant une politique volontariste et pragmatique pour permettre éventuellement à l'économie de croître durablement à des taux élevés proches de 10 %. Cela ne sera possible que si les politiques et réformes appropriées sont mises en œuvre de manière résolue et coordonnée pour stimuler l'investissement et libérer les énergies créatrices.

Au cours des trois prochaines années de la période charnière, un rythme de croissance annuelle de 5.6 % en moyenne est anticipé. Cette croissance sera supportée par des investissements tant publics que privés en forte progression. Dans un contexte de baisse de l'aide internationale, la hausse de l'investissement public proviendra en partie de la capacité à mobiliser les recettes domestiques qui devraient croître beaucoup plus que l'activité économique pour atteindre une pression fiscale de plus de 14 % à la fin de cette période. L'investissement public dépendra aussi de la capacité à mobiliser l'épargne interne par l'émission de bon du trésor à maturité dans le moyen et le long terme. Du côté de l'investissement privé, le financement dépendra en grande partie de la capacité de l'économie à attirer des investissements directs étrangers, notamment à travers des partenariats public-privé.

5.3. LA CONSOLIDATION ET LA CONSTRUCTION DES «MOTEURS» DE CROISSANCE

Le constat est que les investissements récents, dans les infrastructures notamment, ne peuvent donner leur plein effet sans que certaines contraintes structurelles ne soient levées et sans une stimulation directe, c'est-à-dire proactive, des activités économiques.

La démarche de stimulation de la croissance va consister essentiellement à entreprendre un processus dynamique de recherche proactive d'investissement privé, mais aussi de revalorisation des secteurs productifs supportée par des politiques d'encadrement qui garantissent, entre autres, la formation, une assise organisationnelle adéquate et l'accès aux facteurs de production (travail, capital, progrès technique) avec les incitations appropriées. En effet, l'inaccessibilité aux facteurs peut constituer des contraintes qui entravent des décisions économiques. Un cadre légal approprié et la création d'un environnement propice aux affaires constituent d'autres axes prioritaires de la mise en œuvre de la politique économique envisagée.

Dans le modèle proposé, les locomotives de l'économie se distinguent certes par leur potentiel de croissance à court et moyen termes, mais aussi par leur impact tant sur l'équilibre social que sur l'équilibre externe.

Le processus de croissance est envisagé en deux phases. Les opportunités à court terme dans les secteurs de la construction (bâtiment et travaux publics), de l'agriculture, du tourisme et du textile, par exemples, seront mises à profit pendant que des réformes structurantes préparent une seconde phase de croissance accélérée où la spécialisation dans des filières porteuses permettra des gains d'efficacité importants soutenus par un tissu dense de petites et moyennes entreprises (PME) en expansion.

5.4. LA MISE EN PLACE DES BASES DE LA COMPÉTITIVITÉ

Les bases de la croissance sur le long terme reposent non seulement dans le développement du marché intérieur mais aussi dans la capacité de capter et de maintenir des parts de plus en plus importantes de la demande externe. Pour cela, la mise en valeur des avantages comparatifs d'Haïti sera recherchée, dans les secteurs agricoles, manufacturiers et touristiques par exemples. Par ailleurs, une amélioration de l'efficacité sera recherchée par la maîtrise des coûts et l'offre de facilités. Ceci se fera notamment par :

- » l'exécution de programmes d'infrastructures visant à réduire les coûts de transaction dans les domaines de l'électrification, du transport routier, des communications, des technologies de l'information, des ports, des aéroports et des facilités de stockage;



- » la mise en œuvre de plans de gestion et d’aménagement de l’espace national;
- » la mise en place de zones économiques intégrées et de parcs industriels;
- » la promotion des opportunités d’investissement et de l’image du pays à l’extérieur, notamment en mettant en place une diplomatie d’affaires pour attirer les investissements directs étrangers, notamment de la diaspora;
- » le renforcement accéléré du capital humain pour améliorer sa productivité;
- » la réduction des coûts de transaction liés aux services administratifs, et
- » un meilleur fonctionnement des marchés par des dispositifs légaux et réglementaires encourageant la concurrence.

5.5. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire sera conduite de façon à appuyer la croissance économique et le développement du secteur financier. Sur la période, l’inflation sera contenue et la hausse des prix en moyenne annuelle restera autour de 5 %². Les instances nationales et notamment la Banque de la République d’Haïti (BRH) chercheront à renforcer les instruments de politique monétaire et à améliorer la gestion de la liquidité du système bancaire. Toutefois, la Banque Centrale pourra intervenir, le cas échéant, sur le marché des changes pour éviter de trop fortes fluctuations du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain.

2 Ces projections sont basées sous l'hypothèse d'une stabilité des prix des produits alimentaires et pétroliers (100 \$/baril) sur le marché international.

5.6. LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le gouvernement recherchera une dynamisation de la création d'emplois à travers ses interventions directes et indirectes. D'une part, des emplois temporaires pourront rapidement être créés dans le cadre des projets d'investissements publics, notamment dans les infrastructures. Dans ce cadre, des travaux à haute intensité de main-d'œuvre seront parfois privilégiés quitte à sacrifier un rendement économique plus important qui résulterait du choix de travaux intensifs en capital. Ce choix est dicté par le souci de répondre rapidement aux besoins sociaux de la population à travers des distributions de revenus. D'autre part, des emplois durables et de meilleure qualité seront recherchés à travers des politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et l'investissement privé en général.

5.7. L'EFFORT DE PROMOTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale vise à dynamiser les exportations d'Haïti par la promotion des produits haïtiens à l'étranger. Des projets de renforcement institutionnel et des projets d'appui au secteur des biens exportables seront menés pour diversifier les exportations conformément à la nouvelle approche de *Cadre Intégré Renforcé*. Les investissements directs étrangers seront recherchés dans les secteurs à fort potentiel d'exportation pour profiter des opportunités offertes par les accès préférentiels accordés aux produits d'Haïti par certains pays ou régions (États-Unis d'Amérique, Mercosur, Union Européenne).

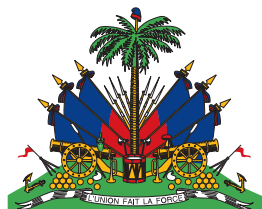
5.8. L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Le tableau suivant présente les principales cibles macroéconomiques sur la période. Plus spécifiquement, il présente les indicateurs retenus et les variations annuelles escomptées sur la période. Une approche différenciée selon le sexe doit permettre d'en mesurer l'impact à la fois sur les hommes et les femmes.

Tableau 10: Indicateurs macroéconomiques 2012-2016

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Variation en % par rapport à l'exercice précédent, sauf indication contraire					
PIB ET PRIX					
PIB	2,8	3,4	4,5	5,8	6,4
Déflateur du PIB	7,5	8,2	6,2	6,7	6,7
IPC (moyenne période)	6,8	7,0	4,5	6,0	6,0
IPC (fin de période)	6,5	6,0	5,0	7,4	7,4
SECTEUR EXTERNE					
Importations réelles	-6,5	1,3	3,3	5,0	6,7
Exportations réelles	3,5	9,1	12,6	12,7	12,3
MONNAIE ET CRÉDIT					
Crédit au secteur public non financier	41,6	-14,2	-56,6	-73,4	-58,9
Crédit au secteur privé	29,8	21,6	18,0	17,5	17,0
Base monétaire (taux de croissance en %)	-3,7	8,9	8,5	9,0	9,2
M3 (monnaie au sens large)	6,9	8,0	7,8	8,0	8,1
FINANCES PUBLIQUES					
Recettes courantes	8,7	6,0	20,5	20,1	20,1
Dépenses courantes	8,8	13,1	20,3	13,3	14,5
Dépenses d'investissement	-8,6	4,2	8,5	2,1	10,2
Dont dépenses financées à partir de fonds du Trésor	61,4	0,4	15,6	40,6	31,3
Pression fiscale	-	12,7	13,0	13,7	14,6





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LES OBJECTIFS DES
PROGRAMMES DU PSDH

CHAPITRE

6



6 >> LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DU PSDH

Afin de favoriser l'émergence du pays à l'horizon 2030, le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* a proposé la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et de sous-programmes pour chacune des refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle du pays. Ces programmes et sous-programmes constituent autant d'orientations et d'objectifs de développement à long terme du pays. Leur mise en œuvre doit être évaluée, notamment en termes de contribution à l'égalité de genre.

Les sections suivantes présentent, refondation par refondation, une courte description des programmes et sous-programmes ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles sur la période.

6.1 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE ?

Le grand chantier de la REFONDATION TERRITORIALE prévoit la mise en œuvre de HUIT PROGRAMMES.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES :

L'utilisation rationnelle des sols et la localisation équilibrée des activités nécessitent des outils de planification et de gestion qui soient adaptés aux différents contextes territoriaux. Outre le PSDH, une stratégie insulaire d'intervention, un schéma national d'aménagement du territoire, des stratégies régionales de développement, des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire, des plans d'urbanisme, des plans d'aménagement rural et une meilleure connaissance du territoire et des risques naturels et anthropiques devront guider l'action et faciliter la détermination des priorités.

GÉRER L'ENVIRONNEMENT :

La forte dégradation environnementale du pays nuit à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, compromet le développement économique, limite le potentiel touristique, affecte directement la santé, l'habitat et les conditions de vie de la population. Les actions retenues ciblent la protection de l'environnement et la sécurité du milieu (contrôle des pollutions), la mise en place d'un réseau d'aires protégées, la restauration de milieux naturels et la gestion des usages du bois.



GÉRER LES BASSINS VERSANTS:

Le pays compte une trentaine de zones hydrographiques où l'écoulement des eaux, la gestion de la forêt et l'exploitation des sols sont interdépendants. La mauvaise gestion de l'une de ces ressources entraîne la dégradation des autres, avec des conséquences dramatiques sur les populations, les infrastructures et l'économie en cas de catastrophe naturelle. Les priorités identifiées sont la protection des bassins versants, la construction d'ouvrages de régulation des crues, le dragage des rivières et des canaux de drainage et la préparation aux saisons pluvieuses et cycloniques.

RÉNOVER L'URBAIN:

Le défi est double: reconstruire les villes sinistrées et améliorer les conditions de vie avec un souci de rééquilibrage démographique visant à réduire la pression sur la capitale. Il s'agit donc de rénover les pôles régionaux et locaux de développement, les villes tampons pour l'accueil des flux migratoires, certains secteurs patrimoniaux et les villes frontalières.

METTRE EN PLACE LE RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL:

Les faiblesses des réseaux routiers et des infrastructures portuaires et aéroportuaires (maillage, qualité, entretien) sont un frein à la circulation des biens et des personnes et aux échanges économiques, tant internes qu'externes. Il faut finaliser le maillage routier national, y intégrer le réseau routier local, améliorer la circulation urbaine et interurbaine, établir des liaisons fiables avec les principales îles du pays et réhabiliter ou construire des infrastructures aéroportuaires et portuaires.

ACCROÎTRE L'ÉLECTRIFICATION DU PAYS:

Le manque d'accès à l'électricité constitue une contrainte majeure pour le développement économique et la vie des citoyens. Avant le séisme, l'offre d'énergie électrique était déjà largement insuffisante par rapport à la demande et concentrée dans quelques zones du pays. À la suite du dernier tremblement de terre, les capacités ont été fortement diminuées dans les zones sinistrées. Les actions retenues permettront d'augmenter la capacité de production, de transport et de distribution d'énergie électrique, ainsi que d'améliorer la commercialisation. Des actions favoriseront la mise en valeur des potentiels d'énergies renouvelables.



Schéma 4: LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES
DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

POURSUIVRE L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET
LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE :

La téléphonie mobile et les services Internet offrent des opportunités énormes pour le développement économique et social du pays (inclusion sociale et territoriale, gestion des risques, connaissances des marchés en temps réel, conditions climatiques et de transport, commerce électronique, accès aux services publics, formation à distance, démocratie, etc.). Il s'agit d'accroître la connectivité du territoire, de développer l'Internet dans les services publics et communautaires, de créer un réseau de centres multimédia et d'appuyer la production et la diffusion de contenus nationaux.

ÉTENDRE LES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT :

La situation des secteurs de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets solides en Haïti était déjà alarmante avant le tremblement de terre. L'explosion démographique des vingt dernières années a créé une demande importante, particulièrement en milieu urbain où l'urbanisation spontanée et anarchique est la règle. Ce programme prévoit aussi la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement (drainage et eaux usées) et le renforcement ou la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides.

Le schéma et le tableau qui suivent, présentent respectivement la liste des sous-programmes par programme de la refondation territoriale ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun d'eux.



LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
	Sous-programme 1.1.1: Planifier le développement national et régional
	Sous-programme 1.1.2: Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire
1.1 : AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES	Sous-programme 1.1.3: Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme
	Sous-programme 1.1.4: Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement rural
	Sous-programme 1.1.5: Déplacer les constructions des zones à risques
	Sous-programme 1.2.1: Protéger l'environnement et sécuriser le milieu
1.2 : GÉRER L'ENVIRONNEMENT	Sous-programme 1.2.2: Mettre en place un réseau d'aires protégées
	Sous-programme 1.2.3: Restaurer le milieu naturel
	Sous-programme 1.2.4: Gérer et développer les usages du bois
	Sous-programme 1.3.1: Protéger les bassins versants
1.3 : GÉRER LES BASSINS VERSANTS	Sous-programme 1.3.2: Construire des ouvrages de régulation des crues
	Sous-programme 1.3.3: Draguer des rivières et des canaux de drainage
	Sous-programme 1.3.4: Réduire la vulnérabilité aux saisons pluvieuses et cycloniques
	Sous-programme 1.4.1: Rénover les pôles régionaux et locaux de développement
1.4 : RÉNOVER L'URBAIN	Sous-programme 1.4.2: Rénover les villes tampons accueillant les flux migratoires
	Sous-programme 1.4.3: Rénover l'urbain à des fins touristiques
	Sous-programme 1.4.4: Rénover les villes frontalières
	Sous-programme 1.5.1: Finaliser le maillage routier national
	Sous-programme 1.5.2: Assurer l'intégration routière locale
1.5 : METTRE EN PLACE LE RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL	Sous-programme 1.5.3: Améliorer la circulation urbaine et interurbaine
	Sous-programme 1.5.4: Établir des liaisons fiables avec les principales îles du pays
	Sous-programme 1.5.5: Réhabiliter et construire des infrastructures aéroportuaires
	Sous-programme 1.5.6: Réhabiliter et construire des infrastructures portuaires
	Sous-programme 1.6.1: Accroître la capacité de production d'énergie électrique
1.6 : ACCROÎTRE L'ÉLECTRIFICATION DU PAYS	Sous-programme 1.6.2: Accroître la capacité de transport d'énergie électrique
	Sous-programme 1.6.3: Accroître la capacité de distribution de l'énergie électrique
	Sous-programme 1.6.4: Améliorer la commercialisation de l'énergie électrique
	Sous-programme 1.7.1: Accroître la connectivité du territoire
1.7 : POURSUIVRE L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	Sous-programme 1.7.2: Développer les usages et les services publics et communautaires
	Sous-programme 1.7.3: Mettre en place un réseau de centres multimédia
	Sous-programme 1.7.4: Appuyer la production et la diffusion de contenus nationaux
	Sous-programme 1.8.1: Construire et réhabiliter des réseaux d'eau potable
1.8 : ÉTENDRE LES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	Sous-programme 1.8.2: Construire et réhabiliter des réseaux d'assainissement
	Sous-programme 1.8.3: Renforcer et mettre en place des systèmes de gestion des déchets solides

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.1 : AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES	La réduction de la vulnérabilité économique et des inégalités sociales	1. L'utilisation d'outils et de plans définis, adaptés et approuvés pour la réhabilitation et la construction des espaces urbains et ruraux 2. Assurer un environnement humain durable (objectif n° 7 ODM) 3. Réduire l'extrême pauvreté et la faim (objectif n° 1 ODM)			
Planifier le développement national et régional	La disponibilité d'outils nationaux et régionaux de développement et d'aménagement du territoire	a) La mise en place d'outils et de plans stratégiques b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires du programme de sécurité alimentaire c) L'accroissement du nombre de bénéficiaires du programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	a) 50 % b) 10 % c) 10 %	a) 75 % b) 10 % c) 10 %	a) 100 % b) 10 % c) 10 %
Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire	La disponibilité d'outils locaux de développement et d'aménagement du territoire	a) La mise en place des plans d'aménagement et de développement du territoire b) L'accroissement des fonds du programme de Fonds locaux d'aménagement et de développement du territoire	a) 50 % b) 100%	a) 100 % b) 200 %	b) 250 %
Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme	La disponibilité de plans d'urbanisme	La mise en application des plans d'urbanisme des villes ciblées	50 %	100 %	
Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement rural	La disponibilité de plans d'aménagement rural	L'élaboration de 20 plans d'aménagement rural dans les zones ciblées		50 %	100 %
PROGRAMME 1.2: GÉRER L'ENVIRONNEMENT	La protection et la mise en valeur des ressources naturelles	La présence de conditions de base pour une amélioration environnementale et une réduction des risques et désastres			
Protéger l'environnement et sécuriser le milieu	Une meilleure gestion des usages contraires au développement durable	a) La mise en place d'un réseau intégré de mesures environnementales b) La mise en place de mesures de contrôle de nuisances et de protection de l'environnement	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %	
Mettre en place un réseau d'aires protégées	La protection et la mise en valeur des zones et sites naturels d'intérêt	a) La mise en place de campagnes de reboisement des grands parcs naturels et leur accroissement annuel b) La mise en œuvre de plans de protection des grands parcs naturels c) La mise en œuvre de plans de protection et de mise en valeur des châteaux d'eau ciblés d) La protection des zones et sites d'intérêt ciblés	a) 100 %	a) 10 % b) 50 % c) 50 % d) 100 %	a) 10 % b) 100 % c) 100 %
Restaurer le milieu naturel	La stabilisation et la mise en valeur de milieux naturels perturbés	La finalisation des bilans hydriques et de plans d'intervention définis			100 %
Gérer et développer les usages du bois	Un accroissement de la couverture forestière et la rationalisation de l'usage du bois	a) La mise en œuvre annuelle des plans d'intervention définis b) La réalisation d'un plan national favorisant la conversion au gaz comme combustible c) La mise en œuvre du plan national favorisant la conversion au gaz	a) 100 %	a) 100 % b) 100 %	a) 100 % c) 100 %

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

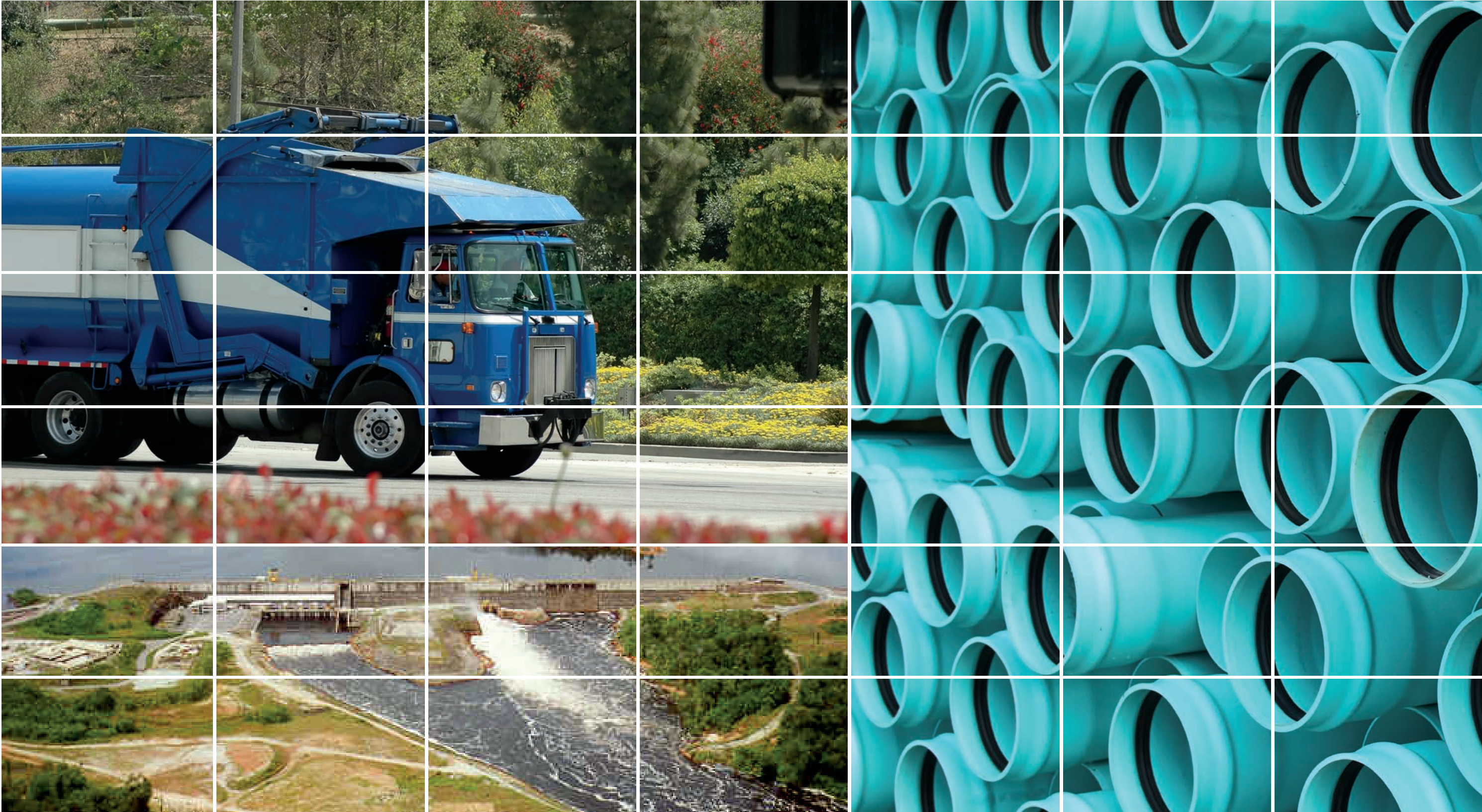
Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.3: GÉRER LES BASSINS VERSANTS	Le ruissellement de l’eau est contrôlé	La diminution des désastres naturels et un accroissement des opportunités hydriques			
Protéger les bassins versants	La réduction de la vulnérabilité face aux désastres naturels	a) La mise en œuvre des projets prévus b) L’élaboration de plans de protection et d’aménagement des bassins versants de Cap-Haïtien, Gonaïves, Port-au-Prince et Jacmel	b) 25 %	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
Construire des ouvrages de régulation des crues	La réduction de la vulnérabilité face aux désastres naturels	a) La mise en œuvre des projets prévus b) La mise en œuvre des projets de protection des villes ciblées contre les inondations	a) 25 % b) 100 %	a) 100 %	
Draguer des rivières et des canaux de drainage	La réduction de la vulnérabilité face aux inondations	La mise en œuvre des projets prévus	75 %	100 %	
Réduire la vulnérabilité aux saisons pluvieuses et cycloniques	La réduction de la vulnérabilité face aux inondations	L’accroissement annuel du programme d’urgence de pré-saisons pluvieuses et cycloniques	10 %	10 %	10 %
PROGRAMME 1.4: RÉNOVER L'URBAIN	L’accroissement graduel de la qualité et de la diversité des infrastructures de base offertes	La réduction du processus de bidonvilisation			
Rénover les pôles régionaux et locaux de développement	Un accroissement de la qualité de vie et des infrastructures publiques dans les milieux urbains	a) La finalisation des projets de réhabilitation des villes ciblées b) La réhabilitation d’au moins 4 places publiques par an c) La finalisation de la mise en place des grandes infrastructures publiques dans les zones ciblées	a) 75 % b) 100 %	a) 100 % b) 100 % c) 50 %	b) 100 % c) 100 %
Rénover les villes tampons accueillant les flux migratoires	Un accroissement de la qualité de vie et des infrastructures publiques dans les milieux urbains	La réalisation des projets prévus	100 %		
Rénover l'urbain à des fins touristiques	Un accroissement touristique et des infrastructures publiques dans les milieux urbains	a) La mise en œuvre des plans de développement territorial des zones prévues b) La mise en œuvre des projets de rénovation urbaine prévus	a) 50 % b) 100 %	a) 100 %	
Rénover les villes frontalières	Un accroissement de la qualité de vie et des infrastructures publiques dans les villes frontalières	La mise en œuvre de 2 projets de développement frontalier par an	100 %	100 %	100 %

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.5 : METTRE EN PLACE LE RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL	Le désenclavement territorial	La réhabilitation et la construction d’infrastructures de transport modernes, rapides et sécuritaires			
Finaliser le maillage routier national	Une infrastructure routière améliorée, moderne et adaptée aux besoins	La réalisation des travaux sur les tronçons prévus	35 %	75 %	100 %
Assurer l’intégration routière locale	Une infrastructure routière régionale améliorée et adéquate	a) La réalisation des travaux sur les tronçons prévus b) La finalisation des projets de réhabilitation des pistes rurales prévues	a) 35 %	a) 75 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
Améliorer la circulation urbaine et interurbaine	Une infrastructure routière urbaine améliorée, moderne et adaptée aux besoins	a) La finalisation des projets de gares routières prévues b) La finalisation des projets de ponts ciblés	b) 25 %	a) 50 % b) 60 %	a) 100 % b) 100 %
Établir des liaisons fiables avec les principales îles du pays	Un accroissement de la qualité de vie politique, économique et sociale des insulaires	La mise en œuvre des projets de liaisons maritimes prévus		75 %	100 %
Réhabiliter et construire des infrastructures aéroportuaires	Un accroissement de la qualité de service et des activités commerciales	La mise en œuvre des travaux des 4 aéroports internationaux du pays		50 %	100 %
Réhabiliter et construire des infrastructures portuaires	Un accroissement de la qualité de service et des activités commerciales	a) La mise en œuvre de la construction d’un port international au Nord du pays b) La mise en œuvre de la construction d’un port international au Sud du pays		a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
PROGRAMME 1.6 : ACCROÎTRE L’ÉLECTRIFICATION DU PAYS	L’accroissement des activités économiques et sociales	L’accroissement graduel de la disponibilité du service électrique			
Accroître la capacité de production d’énergie électrique	Un accroissement de la qualité de vie de la population, du développement économique et d’une production énergétique diversifiée	a) La finalisation de la réhabilitation de la centrale électrique de Péligre b) La construction d’une nouvelle centrale électrique dans l’Artibonite c) La finalisation des études du potentiel éolien dans les zones ciblées	a) 25 % b) 25 %	a) 50 % b) 50 % c) 50 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Accroître la capacité de transport d’énergie électrique	La disponibilité permanente de l’énergie électrique	a) La finalisation des études des boucles et transversales prévues b) La finalisation de la réhabilitation du réseau électrique de Port-au-Prince	b) 35 %	a) 50 % b) 75 %	a) 100 % b) 100 %
Accroître la capacité de distribution de l’énergie électrique	La disponibilité permanente de l’énergie électrique	a) La finalisation de la réhabilitation des réseaux prévus b) L’électrification de 5 communes par an	a) 50 % b) 100 %	a) 100 % b) 100 %	b) 100 %
Améliorer la commercialisation de l’énergie électrique	L’accès à une énergie électrique permanente, propre, fiable, rentable et adaptée aux besoins des usagers	a) La réduction annuelle des pertes électriques b) La mise en place de mesures innovatrices et moins énergivores c) La mise en place de nouveaux bureaux commerciaux	a) 10 % b) 25 % c) 100 %	a) 10 % b) 50 %	a) 10 % b) 100 %

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.7 : POURSUIVRE L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	L'accroissement du commerce électronique et financier	La disponibilité de services internet haute vitesse fiables et performants			
Mettre en place un réseau de centres multimédia	La disponibilité permanente et décentralisée de centres multimédia	La construction de 4 centres multimédia		50 %	100 %
PROGRAMME 1.8 : ÉTENDRE LES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	L'amélioration de la desserte en eau et de la gestion des déchets	L'accroissement du nombre de bénéficiaires ayant accès à l'eau potable			
Construire et réhabiliter des réseaux d'eau potable	L'accès permanent à une eau potable de qualité	a) L'accroissement du nombre de bénéficiaires ayant accès à un système d'alimentation en eau potable b) La construction des bureaux de la DINEPA prévus	a) 10 % b) 50 %	a) 10 % b) 100 %	a) 10 %
Construire et réhabiliter des réseaux d'assainissement	La disponibilité d'équipements sanitaires dans les écoles et de traitement des déchets humains	a) La construction des centre de traitement des excréta prévus b) La réalisation d'une campagne nationale en matière d'hygiène	a) 50 % b) 100 %	a) 100 %	
Renforcer et mettre en place des systèmes de gestion des déchets solides	Une gestion adéquate, propre et contrôlée des déchets solides	La construction d'un site d'enfouissement par an	100 %	100 %	100 %





6.2 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE ?

Le grand chantier de la REFONDATION ECONOMIQUE prévoit la mise en œuvre de HUIT PROGRAMMES.

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE :

L'action de l'État est indispensable pour une croissance économique accélérée et équilibrée. Dans cette optique, il faut notamment contrôler l'inflation, accroître les revenus de l'État par une plus grande efficacité de la perception, contrôler les dépenses publiques et stimuler l'investissement privé. Les actions proposées ciblent l'ouverture et le partenariat, l'orientation des politiques budgétaires, fiscales et monétaires, le renforcement du système financier et l'appui à l'investissement privé.

MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE :

L'agriculture fournit 80 % des emplois en milieu rural et son apport au PIB est estimé à environ 25 %. Mais la productivité du secteur est faible et le pays n'est plus autosuffisant au plan alimentaire. Les priorités sont la diversification et l'intensification des productions végétales et animales, la distribution de matériel et d'intrants agricoles ou l'aide au financement pour leur acquisition, la construction et la réhabilitation de systèmes d'irrigation, la mise en place d'une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles et la mise en place d'abattoirs et de chaînes de froid pour l'élevage.



MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE :

La pêche contribue à la stabilité de plusieurs économies locales. C’est aussi un moyen d’améliorer le bilan alimentaire en quantité et en qualité. Il faut en moderniser la pratique, assurer un accès au matériel et aux intrants de pêche, implanter des dispositifs de concentration de poissons, aménager des lacs collinaires, implanter des fermes piscicoles et aquacoles ainsi que mettre en place une chaîne de froid dans une perspective de développement durable, seul moyen de pérenniser la ressource.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL :

Plusieurs produits agricoles sont insuffisamment transformés sur place, ce qui limite en particulier une plus grande génération de valeur ajoutée et des opportunités d’exportation. Divers accords commerciaux, dont la Loi HELP, offrent un fort potentiel de création d’emplois, notamment dans le textile, et la reconstruction du pays permet d’envisager la mise en place d’entreprises de construction fortes. Les interventions ciblées portent donc ici sur le développement de l’industrie agroalimentaire, l’aménagement de zones industrielles/ manufacturières, le développement d’une industrie de la construction et l’établissement de facilités de garanties de crédits pour les entrepreneurs.

MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES :

Ce secteur, intensif en main-d’œuvre, est peu efficace. Il évolue dans un environnement souvent informel. L’accès aux services est problématique et les espaces utilisés sont souvent insalubres ou inadéquats. Les priorités portent sur l’accès aux assurances, la mise en place d’une centrale nationale d’achat de produits agricoles, la construction de centres de congrès et d’exposition, la construction ou la réhabilitation de marchés publics, l’aménagement de zones et d’artères commerciales et l’appui à la relocalisation et à la formalisation de services de la rue.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME :

Haïti a le potentiel des autres destinations soleil de la Caraïbe, avec sa personnalité propre. Seul le secteur des croisières est actuellement vraiment actif. D’importants défis devront être relevés si le pays veut assurer le développement d’un tourisme balnéaire, la mise en place d’un réseau d’écotourisme, d’ethno tourisme et de tourisme d’aventure, le développement de la navigation de plaisance et du secteur des croisières.



Schéma 5: LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES
DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES
ET ÉNERGÉTIQUES:

Le sol et le sous-sol d'Haïti comporteraient des ressources minérales et énergétiques dont la mise en valeur rationnelle représenterait une importante contribution à l'émergence du pays. Il faut stimuler la prospection, l'exploration et l'exploitation minière ainsi que contrer l'exploitation spontanée et anarchique des carrières. Il faut aussi poursuivre les explorations pour l'exploitation éventuelle du charbon minéral et des hydrocarbures.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI:

La création d'emplois est un enjeu majeur du développement. Il faut, notamment, structurer et renforcer le marché du travail et, à court et moyen termes, assurer l'embauche régulière de nombreux travailleurs afin d'alléger leur pauvreté. Les priorités portent sur la mise en place d'un forum des partenaires du marché du travail, la maximisation de l'utilisation de main-d'œuvre dans la réalisation des travaux publics, la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre et l'augmentation de la productivité du travail et de l'employabilité de la main-d'œuvre.

Le schéma et le tableau qui suivent, présentent respectivement la liste des sous-programmes par programme de la refondation économique ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun d'eux.



LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
2.1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILBRÉE	Sous-programme 2.1.1 : Faire le choix de l'ouverture et du partenariat
	Sous-programme 2.1.2 : Orienter les politiques budgétaires et fiscales
	Sous-programme 2.1.3 : Orienter la politique monétaire et l'action du système financier
	Sous-programme 2.1.4 : Appuyer l'investissement privé
2.2 : MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE	Sous-programme 2.2.1 : Diversifier et intensifier les productions végétales et animales
	Sous-programme 2.2.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants agricoles
	Sous-programme 2.2.3 : Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation
	Sous-programme 2.2.4 : Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les productions agricoles
	Sous-programme 2.2.5 : Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid pour les produits de l'élevage
2.3 : MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE	Sous-programme 2.3.1 : Appuyer le développement durable de la pêche
	Sous-programme 2.3.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de pêche
	Sous-programme 2.3.3 : Planter des dispositifs de concentration de poissons
	Sous-programme 2.3.4 : Aménager des lacs collinaires
	Sous-programme 2.3.5 : Planter des fermes piscicoles
	Sous-programme 2.3.6 : Planter des fermes aquacoles
	Sous-programme 2.3.7 : Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche
2.4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	Sous-programme 2.4.1 : Développer l'industrie agroalimentaire
	Sous-programme 2.4.2 : Aménager des zones industrielles/manufacturières
	Sous-programme 2.4.3 : Développer l'industrie de la construction
	Sous-programme 2.4.4 : Améliorer l'accès à des facilités de garanties pour les entrepreneurs
2.5 : MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES	Sous-programme 2.5.1 : Améliorer l'accès aux assurances
	Sous-programme 2.5.2 : Mettre en place une centrale nationale d'achat de produits agricoles et un office de sécurisation des marchés de produits agricoles
	Sous-programme 2.5.3 : Construire des centres de congrès et d'exposition
	Sous-programme 2.5.4 : Construire et réhabiliter les marchés publics
	Sous-programme 2.5.5 : Aménager des zones et des artères commerciales
	Sous-programme 2.5.6 : Appuyer la relocalisation et la formalisation de services de la rue
2.6 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	Sous-programme 2.6.1 : Développer le tourisme balnéaire
	Sous-programme 2.6.2 : Développer un réseau d'écotourisme, d'ethnotourisme et de tourisme d'aventure
	Sous-programme 2.6.3 : Développer la navigation de plaisance
	Sous-programme 2.6.4 : Développer le secteur des croisières
2.7 : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES	Sous-programme 2.7.1 : Mettre en valeur les ressources minières
	Sous-programme 2.7.2 : Exploiter durablement les carrières
	Sous-programme 2.7.3 : Améliorer le bilan énergétique
2.8 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	Sous-programme 2.8.1 : Mettre en place un forum des partenaires du marché du travail
	Sous-programme 2.8.2 : Réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre
	Sous-programme 2.8.3 : Accroître la productivité du travail et l'employabilité de la main-d'œuvre

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Tableau 12

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 2.1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE	L'accroissement de la productivité et de la compétitivité	1. La mise en place des politiques budgétaires, fiscales et financières nécessaires 2. Construire un partenariat mondial pour le développement (objectif n° 8 ODM)			
Orienter les politiques budgétaires et fiscales	La diminution de la dépendance à l'aide externe	La croissance des recettes fiscales et douanières	10 %	10 %	10 %
Appuyer l'investissement privé	Le développement de l'entreprise privée	a) La mise en place des fonds d'investissement prévus b) La mise en place des politiques et outils favorisant la croissance du secteur du textile c) La croissance du nombre d'entreprises privées	a) 50 % b) 50 % c) 7 %	a) 100 % b) 100 % c) 7 %	c) 7 %
PROGRAMME 2.2: MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE	L'accroissement de l'autosuffisance alimentaire	L'accroissement des superficies cultivables, de la productivité, de la diversité et de la qualité			
Diversifier et intensifier les productions végétales et animales	L'accroissement des productions animales et végétales	a) Le développement des filières porteuses de production et d'exportation b) La croissance des projets de renforcement des agriculteurs c) L'intensification de la lutte parasitaire d) La mise en place de systèmes productifs intégrés de développement agricole local	b) 10 % c) 10 %	a) 50 % b) 10 % c) 10 % d) 50 %	a) 100 % b) 10 % c) 10 % d) 100 %
Faciliter l'accès au matériel et aux intrants agricoles	L'accroissement des productions agricoles	a) L'accroissement du nombre de bénéficiaires pour les semences subventionnées b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires pour les engrais subventionnés c) L'accroissement annuel du nombre de citernes construites d) L'accroissement annuel de la production nationale de semences et fertilisants	a) 7 % b) 7 % c) 10 % d) 10 %	a) 7 % b) 7 % c) 10 % d) 10 %	a) 7 % b) 7 % c) 10 % d) 10 %
Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation	L'accroissement des productions agricoles	La mise en œuvre des projets d'irrigation prévus	25 %	50 %	100 %
Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles	La réduction des pertes agricoles, la croissance des revenus des producteurs et la création de valeurs ajoutées	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place de centres d'entreposage et de conservation des aliments		50 %	100 %
Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid pour les produits de l'élevage	La réduction des pertes agricoles, la croissance des revenus des producteurs et la création de valeurs ajoutées	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place d'un réseau d'abattoirs et d'une chaîne de froid		50 %	100 %

Tableau 12

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 2.3: MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE	La diversification de la consommation alimentaire	L'accroissement de la consommation des produits locaux de la pêche			
Appuyer le développement durable de la pêche	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	a) Le développement des filières porteuses de production et d'exportation b) La mise en place des zonages maritimes prévus c) La mise en œuvre d'une politique nationale de pêche maritime	c) 35 %	a) 50 % b) 50 % c) 70 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de pêche	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	a) L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place de débarcadères b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires à du matériel de pêche subventionné	b) 7 %	a) 50 % b) 7 %	a) 100 % b) 7 %
Planter des dispositifs de concentration de poissons	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place de dispositifs de concentration de poissons		50 %	100 %
Aménager des lacs collinaires	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'implantation et l'aménagement de 10 lacs collinaires par an	100 %	100 %	100 %
Planter des fermes piscicoles	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
Planter des fermes aquacoles	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
PROGRAMME 2.4: APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	La croissance du secteur industriel et manufacturier	La croissance des exportations			
Développer l'industrie agroalimentaire	La valorisation et l'industrialisation de l'industrie agroalimentaire	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
Aménager des zones industrielles et manufacturières	L'accroissement des activités manufacturières et de transformation	a) L'aménagement de 3 zones franches b) La mise en œuvre annuelle des projets d'aménagement des zones manufacturières et industrielles prévues	a) 25 % b) 25 %	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %

Tableau 12

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 2.5 : MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES	L'extension de la formalisation des activités commerciales	La réduction du secteur informel			
Améliorer l'accès aux assurances	Le renforcement du secteur des assurances	La mise en place du programme de financement et d'assurance agricole			100 %
Construire et réhabiliter les marchés publics	La valorisation et la régulation du secteur des marchés publics	La finalisation des projets prévus	50 %	100 %	
Aménager des zones et des artères commerciales	La valorisation des zones urbaines commerciales	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour l'aménagement des zones commerciales		50 %	100 %
PROGRAMME 2.6 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	La croissance du secteur touristique	La croissance des investissements durables			
Développer le tourisme balnéaire	L'accroissement des activités touristiques balnéaires	a) La finalisation des concepts d'aménagement et de plans d'affaires des zones ciblées b) La réalisation des activités d'aménagement des sites touristiques prévus c) L'accroissement annuel du nombre de touristes	b) 50 % c) 7 %	a) 50 % b) 100 % c) 7 %	a) 100 % c) 7 %
Développer un réseau d'éco tourisme, d'ethno tourisme et de tourisme d'aventure	L'accroissement des activités éco touristiques	a) La mise en place des infrastructures d'accueil des touristes b) Le renforcement annuel de la police touristique	a) 50 % b) 10 %	a) 100 % b) 10 %	b) 10 %
Développer le secteur des croisières	L'accroissement du secteur des croisières	La réalisation des études pour l'aménagement d'un port de croisières			100 %
PROGRAMME 2.7 : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES	La croissance du secteur minier	La croissance des investissements durables			
Mettre en valeur les ressources minières	Le développement et la valorisation du secteur minier	a) La mise en place de mesures de contrôle et d'exploitation des sites miniers b) La réalisation d'un cadastre minier dans les 10 départements	a) 25 % b) 25 %	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
Exploiter durablement les carrières	La protection de l'environnement et la valorisation du secteur des carrières	La mise en place de mesures de contrôle et d'exploitation des carrières de sable	25 %	50 %	100 %
PROGRAMME 2.8 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	L'amélioration de l'accès au marché du travail	La baisse du chômage			
Réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre	L'accroissement du nombre de travailleurs	L'accroissement du nombre de bénéficiaires à des projets structurants à haute intensité de main d'œuvre	10 %	10 %	10 %





6.3 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE ?

Le grand chantier de la REFONDATION SOCIALE prévoit la mise en œuvre de NEUF PROGRAMMES.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE:

Une restructuration totale du secteur doit être envisagée pour l'adapter aux besoins de l'émergence du pays, en complémentarité avec le renforcement des pôles de développement. Il faut viser la mise en place de réseaux de centres universitaires dans ces pôles, de réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique, d'un fonds en appui à la recherche et à l'innovation et d'un financement pour des bourses spécialisées.

ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, FONDAMENTALE ET SECONDAIRE:

Les carences à ce niveau sont importantes: offre insuffisante, éducation de qualité moyenne, enseignants peu motivés, etc. Il faut mettre en place un réseau d'éducation préscolaire, d'écoles fondamentales, de lycées et d'écoles d'application et de certification d'aptitudes professionnelles à l'enseignement, des classes de formation pour les surâgés et les enfants hors du système ainsi que des services de cantine scolaire. Il faut aussi prendre en charge la petite enfance, éradiquer l'analphabétisme et promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation.



ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ:

La situation sanitaire du pays est précaire. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont élevés et plusieurs pathologies touchent de larges fractions de la société. Le système de santé se caractérise par une couverture des soins insuffisante, aggravée par une mauvaise distribution des ressources humaines. Les priorités sont la mise en place de centres hospitaliers universitaires, d'hôpitaux de référence, d'hôpitaux communautaires de référence, de centres de santé avec lits et sans lits, la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies, la mise en place d'un programme de santé scolaire, l'identification des personnes en difficulté et le renforcement des politiques en santé et population.

PROTÉGER ET VALORISER LES BIENS CULTURELS ET SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE:

La culture doit être partie intégrante du développement national et local. Elle possède une valeur tant sur le plan social qu'économique dont il faut tirer avantage. Les interventions retenues consistent en la mise en œuvre d'un plan de protection et de valorisation des biens culturels, en la création de bureaux régionaux des archives nationales et de différents réseaux d'équipements ainsi qu'en la mise en place d'un fonds de développement culturel.

ACCROÎTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT:

L'accès au logement est contraint par une faible capacité financière et un cadre légal inapproprié, mais aussi par un ensemble de pratiques ayant trait à l'urbanisation, à la propriété du sol, aux façons de construire, aux possibilités de financement et aux démarches administratives. Les priorités portent sur le relogement des personnes sinistrées, l'accroissement de l'offre de terrains urbains viabilisés et le développement d'un dispositif financier pour l'habitat.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CIVIQUE, DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE:

L'éducation citoyenne, le sport, le loisir et le développement de la jeunesse sont importants pour l'intégration sociale et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie. Les priorités portent sur le développement de l'action civique, le développement du sport de haut niveau, la construction de centres multisports et de loisirs, le développement du sport scolaire et municipal, la promotion du sport pour tous et le développement des jeux handisports. Il faut aussi ici prioriser la protection et l'encadrement de la jeunesse.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ASSURANCE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS:

La mise en place d'un système d'assurance sociale élargi doit être considéré pour les travailleurs, tant du secteur formel que de l'économie informelle. Cette protection sociale doit leur permettre de faire face aux risques liés au marché du travail (maladies professionnelles, accidents du travail, chômage, retraites et décès) ou pour amortir des dépenses sociales non couvertes autrement. Il s'agit de se prémunir contre le risque de perte de revenus de travail ou de périodes d'inactivité. Il s'agit aussi de rendre plus attractif et flexible le marché formel du travail.

ORGANISER LA SOLIDARITÉ SOCIALE:

La solidarité sociale envers les plus démunis doit être assurée lorsqu'ils confrontent, de manière temporaire ou permanente, des difficultés particulières. À cet effet, il faut prévoir la construction de centres d'accueil d'insertion sociale pour enfants, de centres d'éducation spécialisée et d'établissements médicosociaux pour l'enfance inadaptée, d'ateliers de travail protégés pour personnes handicapées, de centres d'accueil pour adultes dépendants et de centres d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence.

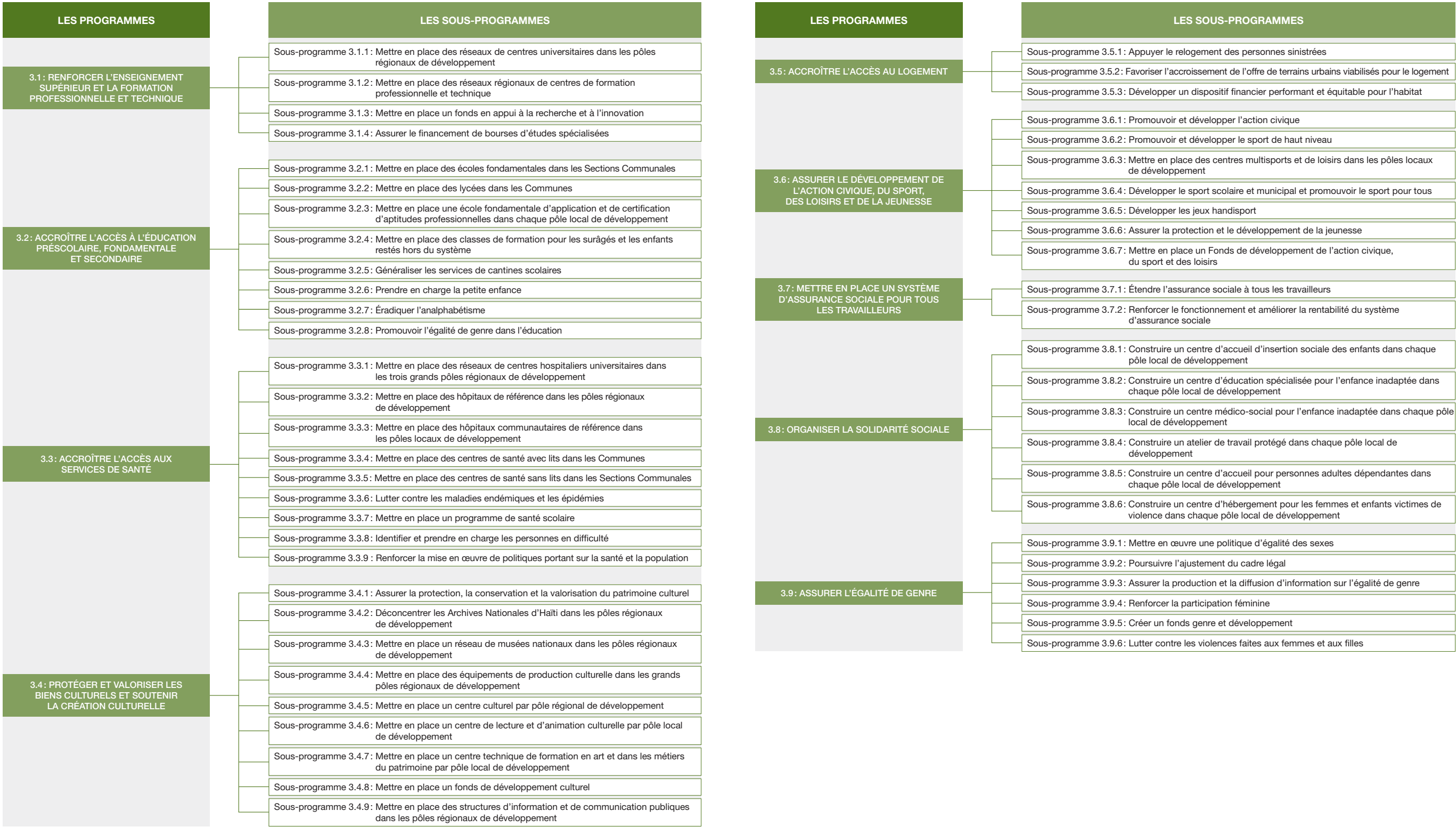
ASSURER L'ÉGALITÉ DE GENRE:

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables au développement social, au redressement économique et à la réduction de la pauvreté. Les interventions portent, notamment sur la mise en œuvre d'une politique d'égalité des sexes, le renforcement du cadre légal, la production et la diffusion d'information sur l'égalité de genre, le renforcement de la participation féminine dans le développement et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Le schéma et le tableau qui suivent, présentent respectivement la liste des sous-programmes par programme de la refondation sociale ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun d'eux.



Schéma 6 : LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE



MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.1 : RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	L'accroissement du niveau de scolarisation de la population	1. L'accroissement du nombre de personnes diplômées 2. La mise en place de réseaux hiérarchisés de centres universitaires et de formation professionnelle			
Mettre en place des réseaux de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement	Une accessibilité accrue à des centres d'enseignement universitaire performants	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction de campus universitaire	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique	La disponibilité de centres de formation technique et professionnelle performants et adaptés au marché de l'emploi	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction de centre de formation technique et professionnelle	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un fonds en appui à la recherche et à l'innovation	La disponibilité du fonds	L'implantation et l'opérationnalisation du fonds		50 %	100 %
Assurer le financement de bourses d'études spécialisées	La disponibilité des bourses d'études spécialisées	L'implantation et l'opérationnalisation du fonds		50 %	100 %
PROGRAMME 3.2: ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, FONDAMENTALE ET SECONDAIRE	L'accroissement des taux de scolarisation	1. L'accroissement du nombre d'élèves fréquentant les écoles fondamentales 2. Assurer à tous l'éducation primaire (objectif n° 2 ODM)			
Mettre en place des écoles fondamentales dans les Sections Communales	La disponibilité accrue d'écoles fondamentales performantes, réhabilitées et mieux équipées	a) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction d'écoles fondamentales b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires au programme Éducation pour tous c) L'implantation et l'opérationnalisation d'un système e-éducation	a) 100 % b) 10 %	a) 100 % b) 10 % c) 50 %	a) 100 % b) 10 % c) 100 %
Mettre en place des lycées dans les Communes	La disponibilité accrue de lycées performants, réhabilités et mieux équipés	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction de lycées	100 %	100 %	100 %
Mettre en place une EFACAP dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue d'EFACAP performants, réhabilités et mieux équipés	L'accroissement annuel du nombre d'enseignants bénéficiant du programme national de formation continue	10 %	10 %	10 %
Mettre en place des classes de formation pour les surâgés et les enfants restés hors du système	La disponibilité accrue de classes de formation spécialisées pour enfants performantes, réhabilitées et mieux équipées	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de formation pour les surâgés	10 %	10 %	10 %
Généraliser les services de cantines scolaires	L'accès à une restauration appropriée en milieu scolaire	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de cantines scolaires	10 %	10 %	10 %
Prendre en charge la petite enfance	Un encadrement adéquat de la problématique de la petite enfance	La mise en place du système d'information statistique éducative	100 %		
Éradiquer l'analphabétisme	L'accroissement effectif de la population ayant une formation scolaire de base	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national d'alphabétisation fonctionnelle	10 %	10 %	10 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.3 : ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ	L'assurance d'offrir des services de santé accessibles de qualité à toute la population	1- La mise en place de réseaux hiérarchisés de centres de santé 2- Réduire la mortalité infantile (objectif n° 4 ODM) 3- Améliorer la santé maternelle (objectif n° 5 ODM) 4- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies (objectif n° 6 ODM) 5- La diminution de la mortalité reliée aux maladies endémiques et épidémies			
Mettre en place des centres hospitaliers universitaires (CHU) dans les trois grands pôles régionaux de développement	Une disponibilité accrue à des centres hospitaliers universitaires performants	a) La finalisation de la construction de l'Hôpital de l'Université d'État b) La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/ construction de centres hospitaliers universitaires c) La mise en place d'un centre spécialisé par an	a) 50 % c) 100 %	a) 75 % b) 50 % c) 100 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Mettre en place des hôpitaux de référence (HR) dans les pôles régionaux de développement	Une disponibilité accrue à des centres hospitaliers de référence performants	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction d'un hôpital de référence	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des hôpitaux communautaires de référence (HCR) dans les pôles locaux de développement	Une disponibilité accrue à des centres hospitaliers communautaires performants	La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de centres hospitaliers communautaires de référence	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des centres de santé avec lits (CAL) dans les Communes	Une disponibilité accrue à des centres de santé avec lits performants	La réhabilitation/construction de 7 centres de santé avec lits par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des centres de santé sans lits (CSL) dans les Sections Communales	Une disponibilité accrue à des centres de santé sans lits performants	La réhabilitation/construction de 12 centres de santé sans lits par an	100 %	100 %	100 %
Lutter contre les maladies endémiques et les épidémies	La régulation et la disparition éventuelle des maladies endémiques et épidémies	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires aux campagnes nationales de prévention et de vaccination	10 %	10 %	10 %
Mettre en place un programme de santé scolaire	Une conscientisation accrue de l'importance de la vaccination et de l'hygiène personnelle	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de santé scolaire	10 %	10 %	10 %
Identifier les personnes en difficulté	Un encadrement adéquat de la problématique des personnes handicapées	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de réhabilitation et réintégration des personnes handicapées	10 %	10 %	10 %
Renforcer la mise en œuvre de politiques portant sur la santé et la population	Une conscientisation et un accroissement accru à un système de santé publique efficace, moderne et adapté	a) L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de la carte d'assurance-santé b) L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme de santé maternelle et infantile c) L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme de santé de la reproduction	a) 10 % b) 10 % c) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.4 : PROTÉGER ET VALORISER LES BIENS CULTURELS ET SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE	Le renforcement de l'identité et de la fierté nationale et la croissance de la fréquentation aux activités culturelles	L'accroissement des activités récréatives et touristiques à caractère culturel			
Assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel	Un accroissement touristique lié à la valorisation et promotion du patrimoine culturel	a) La réalisation d'un projet de réhabilitation/aménagement du Parc national historique Sans Souci par an b) La réhabilitation des 6 forts ciblés et du Palais des 365 portes c) La réhabilitation des 3 théâtres à Port-au-Prince	a) 100 % b) 25 % c) 25 %	a) 100 % b) 50 % c) 50 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Mettre en place des bureaux régionaux d'Archives Nationales dans les pôles régionaux de développement	La disponibilité accrue aux Archives Nationales	La finalisation de la construction du complexe des archives historiques et publiques		50 %	100 %
Mettre en place un réseau de musées nationaux dans les pôles régionaux de développement	La disponibilité accrue aux musées nationaux	La finalisation de la réhabilitation des locaux du MUPANAH		50 %	100 %
Mettre en place des équipements de production culturelle dans les grands pôles régionaux de développement	Les artistes ont accès à de meilleures infrastructures pour leurs prestations et leur développement	La finalisation de la construction des centres de loisir et de spectacle prévus	50 %	100 %	
Mettre en place un centre culturel par pôle régional de développement	La disponibilité accrue à des centres culturels	La création d'un centre culturel par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) par pôle local de développement	La disponibilité accrue à des CLAC	La réhabilitation/construction de 4 centres de lecture et d'animation culturelle par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un centre technique de formation en art et dans les métiers du patrimoine par pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres techniques de formation en artisanat et petits métiers	La mise en place d'une école atelier par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un fonds de développement culturel	Un accroissement du développement et de la promotion des produits artistiques culturels	La création d'un espace d'animation, d'exposition et de vente de produits culturels, artistiques et artisanaux par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des structures d'information et de communication publiques dans les pôles régionaux de développement	Un accroissement de la promotion de la culture	La création de 2 cellules régionales de communication par an	100 %	100 %	100 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.5 : ACCROÎTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT	L'assurance d'un logement décent à l'ensemble de la population	L'accroissement du nombre de propriétés privées permettant un niveau de vie moderne de qualité			
Appuyer le relogement des personnes sinistrées	L'amélioration des conditions de logement des personnes sinistrées	a) L'accroissement annuel de logements réhabilités b) L'accroissement de quartiers réhabilités c) La fermeture définitive de tous les camps de déplacés	a) 7 % b) 7 % c) 50 %	a) 7 % b) 7 % c) 100 %	a) 7 % b) 7 %
Favoriser l'accroissement de l'offre de terrains urbains viabilisés pour le logement	Un accroissement des terrains aptes à la construction domiciliaire	La réalisation d'études sur la disponibilité des terrains et les procédures d'urbanisme reliées		50 %	50 %
Développer un dispositif financier performant et équitable pour l'habitat	La disponibilité accrue de financement à la propriété privée	La mise en place de mécanismes de facilitation du microcrédit et de l'épargne	25 %	50 %	100 %
PROGRAMME 3.6 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CIVIQUE, DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE	L'assurance d'avoir des jeunes citoyens responsables, conscientisés et prêts à prendre la relève	1. L'accroissement du nombre de personnes participant à des programmes de formation et d'encadrement de la jeunesse 2. L'accroissement de la diversité de l'offre sportive et de loisir			
Promouvoir et développer l'action civique	Une conscientisation accrue de l'importance de l'action civique et de la responsabilité citoyenne	La construction de 3 centres régionaux de services civiques par an	100 %	100 %	100 %
Promouvoir et développer le sport de haut niveau	Une conscientisation accrue de l'importance du sport de haut niveau pour le développement humain	La construction de 2 centres sportifs d'excellence	25 %	50 %	100 %
Mettre en place des centres multisports et de loisir dans les pôles locaux de développement	La disponibilité accrue et décentralisée à des centres multisports et de loisir	La mise en œuvre annuelle de la construction de centres multisports et de loisir	100 %	100 %	100 %
Développer le sport scolaire et municipal et promouvoir le sport pour tous	Une conscientisation accrue de l'importance du sport pour le développement social et humain	La réhabilitation/construction et l'équipement de 2 centres sportifs et de loisir par an	100 %	100 %	100 %
Développer les jeux handisports	Une conscientisation accrue de l'importance du sport pour les personnes handicapées sur le plan social et humain	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national Handisport	7 %	7 %	7 %
Assurer la protection et le développement de la jeunesse	Une conscientisation accrue de l'importance de la protection et du développement des jeunes	La mise en place annuelle de projets de développement de valorisation d'initiatives des jeunes	100 %	100 %	100 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.7 : METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ASSURANCE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS	L'assurance d'une couverture sociale adaptée à tous les travailleurs	L'accroissement du nombre de personnes bénéficiant d'une couverture sociale			
Étendre l'assurance sociale à tous les travailleurs	La disponibilité accrue d'une couverture d'assurance sociale pour tous les travailleurs	a) La réalisation d'une étude technique sur les pratiques actuelles d'assurance suivie de recommandations b) La mise en place de campagnes de sensibilisation		a) 100 % b) 100 %	
Améliorer la rentabilité du système d'assurance sociale	La rentabilité accrue d'une couverture d'assurance sociale pour tous les travailleurs	La réalisation des audits et l'informatisation de l'ONA et de l'OFATMA		50 %	100 %
PROGRAMME 3.8 : ORGANISER LA SOLIDARITÉ SOCIALE	La réduction des inégalités sociales et de la violence envers les femmes et les enfants	1. L'accroissement du nombre de bénéficiaires 2. L'accroissement de la diversité de l'offre de services spécialisés			
Construire un centre d'accueil d'insertion sociale dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres d'insertion sociale	La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 2 centres de transit et de réinsertion	100 %	100 %	100 %
Construire un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des ateliers de travail protégé	La construction de 2 ateliers de travail protégé par an	100 %	100 %	100 %
Construire un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres d'accueil pour personnes adultes dépendantes	La mise en œuvre annuelle de la construction d'un centre d'hébergement pour les personnes du 3 ^e âge ou adultes dépendants	100 %	100 %	100 %
Construire un centre d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence	La mise en œuvre annuelle de la construction d'un centre d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence	100 %	100 %	100 %
PROGRAMME 3.9 : ASSURER L'ÉGALITÉ DE GENRE	L'assurance d'une société équitable, juste et égalitaire	1. L'accroissement de la participation des femmes aux activités économiques, politiques et sociales 2. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (objectif n° 3 ODM) 3. La réduction des actes de violence commis envers les femmes et les filles			
Créer un fonds genre et développement	La disponibilité du fonds	La mise en place annuelle de projets de promotion d'opportunités économiques dans les régions rurales	100 %	100 %	100 %
Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles	Une conscientisation accrue de l'importance de la prévention de la violence faites aux femmes et aux filles	La mise en place annuelle de campagnes nationales de prévention et de protection contre les violences sexospécifiques	100 %	100 %	100 %





6.4 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE ?

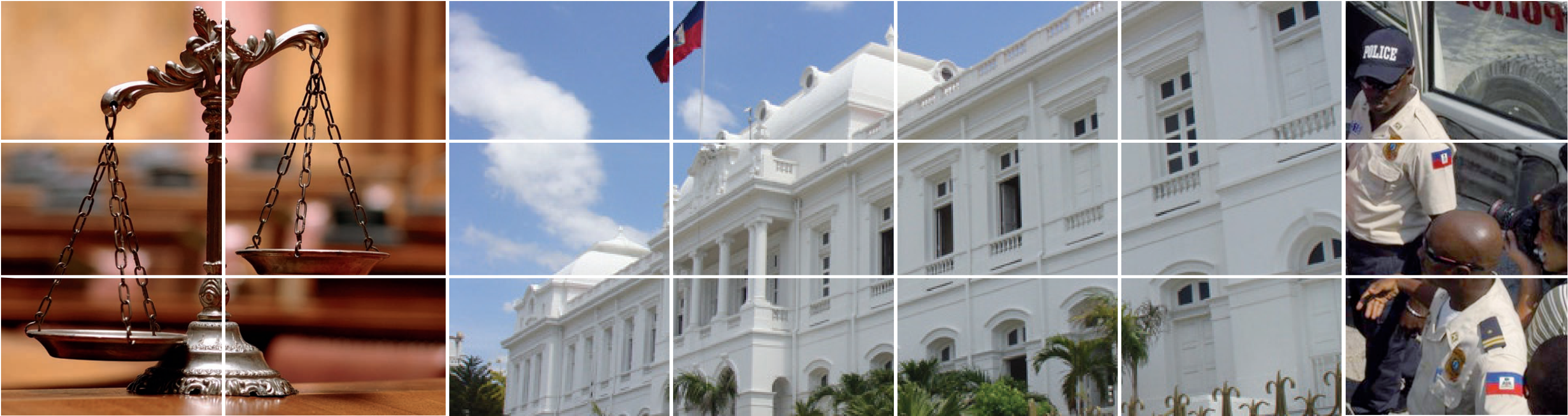
Le grand chantier de la REFONDATION INSTITUTIONNELLE prévoit la mise en œuvre de SEPT PROGRAMMES.

RÉVISER LE CADRE LÉGAL :

Bien des pratiques sont encore inefficaces, dysfonctionnelles ou archaïques au niveau de la gouvernance politique, sociale, économique et territoriale du pays. La révision du cadre légal portera en priorité sur le droit à la citoyenneté, le cadre légal des affaires, celui de la société civile et celui de l'aménagement du territoire et du développement local. De plus, la mise en place d'un processus continu de révision de la Constitution devrait permettre à terme un meilleur équilibre entre les trois grands pouvoirs de l'État et une meilleure gouvernance administrative.

RENFORCER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES NATIONALES :

Les institutions du pays ont subi de lourdes pertes humaines et des dommages matériels importants lors du séisme, plusieurs d'entre elles fonctionnant déjà dans des conditions difficiles. Il faut rétablir un fonctionnement normal du Parlement et des Institutions Indépendantes, mais aussi renforcer leurs capacités politiques et administratives. Il faut aussi assurer le financement du programme d'élections et renforcer l'Office National d'Identification et l'État Civil.



MODERNISER L'ADMINISTRATION CENTRALE :

L'avenir d'Haïti dépend du niveau de professionnalisme de son administration publique. Dans un premier temps, il faut assurer un relogement permanent et l'équipement de ses structures. Il faut aussi, en parallèle, poursuivre la réingénierie de l'administration publique autour de trois fonctions (planification stratégique, régulation et prestation de services), accélérer la réforme de la fonction publique (plan de formation, programme d'insertion de la diaspora, recrutement) et assurer un renforcement institutionnel de l'administration centrale.

MODERNISER L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE :

Un meilleur accès des services publics à la population et aux entreprises doit être assuré sur l'ensemble du territoire. Aussi, il faut accroître la déconcentration de l'État et la modernisation de son administration territorialisée au niveau des 12 pôles régionaux et des 42 pôles locaux de développement, selon leurs fonctions respectives. Les priorités concernent la construction et l'équipement de centres administratifs, la dotation en personnel des structures déconcentrées et le renforcement de leurs compétences.

DÉCENTRALISER :

La mise en place des collectivités territoriales s'est heurtée à de nombreux obstacles malgré un consensus sur leur mise en place. Il faut pourtant assurer leur participation dans l'essor du développement ainsi que dans la desserte des services publics et dans la résolution des problèmes relevant de leurs compétences spécifiques ou partagées avec l'administration publique. Les priorités concernent la construction et l'équipement de centres administratifs, l'accroissement du nombre de personnel, la mise en place de comités locaux de développement et d'aménagement du territoire, l'accroissement des ressources financières locales et le renforcement de leurs compétences.

RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE :

La mobilisation coordonnée de tous les acteurs du secteur public et de la société civile organisée (secteur privé, ONG, fondations, coopératives, associations) est essentielle au développement du pays. Le partenariat souhaité porte sur la planification et le financement du développement et de l'aménagement, ainsi que sur la mise en place et la gestion d'infrastructures, d'équipements et de services. Les priorités concernent la structuration et la gestion des partenaires de la société civile et le financement d'initiatives de développement.



Schéma 7 : LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES
DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

RENFORCER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE
ET DE LA SÉCURITÉ :

Le renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité est déterminant pour l'émergence d'Haïti. Les priorités portent sur le renforcement du réseau de tribunaux et des infrastructures de maintien de l'ordre, d'urgences et d'incendies, ainsi que sur le renforcement du réseau de prisons et de maisons d'arrêt. Elles ciblent aussi la mise en place d'une nouvelle force armée, le déploiement d'un système national d'assistance légale, la certification des professions judiciaires et la garantie du droit de propriété.

Le schéma et le tableau qui suivent, présentent respectivement la liste des sous-programmes par programme de la refondation institutionnelle ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun d'eux.



LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
	Sous-programme 4.1.1 : Réviser la Constitution
	Sous-programme 4.1.2: Assurer le droit à la citoyenneté
4.1. RÉVISER LE CADRE LÉGAL	Sous-programme 4.1.3: Moderniser le cadre légal des affaires
	Sous-programme 4.1.4: Moderniser le cadre légal de la société civile
	Sous-programme 4.1.5: Moderniser le cadre légal de l'aménagement du territoire et du développement local
	Sous-programme 4.2.1: Assurer le financement des élections
4.2. RENFORCER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES NATIONALES	Sous-programme 4.2.2: Renforcer l'action parlementaire
	Sous-programme 4.2.3: Renforcer les Institutions Indépendantes
	Sous-programme 4.2.4: Assurer l'identification des personnes et des biens
	Sous-programme 4.3.1: Reloger et équiper l'administration centrale
4.3. MODERNISER L'ADMINISTRATION CENTRALE	Sous-programme 4.3.2: Procéder à une réingénierie de l'administration publique
	Sous-programme 4.3.3: Accélérer la réforme de la fonction publique
	Sous-programme 4.3.4: Accroître le renforcement institutionnel de l'administration centrale
	Sous-programme 4.4.1: Construire et équiper des centres administratifs
4.4. MODERNISER L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE	Sous-programme 4.4.2: Accroître le nombre de personnel
	Sous-programme 4.4.3: Accroître le renforcement institutionnel de l'administration déconcentrée
	Sous-programme 4.5.1: Construire et équiper des centres administratifs
4.5. DÉCENTRALISER	Sous-programme 4.5.2: Accroître le nombre de personnel
	Sous-programme 4.5.3: Gérer le développement et l'aménagement local du territoire
	Sous-programme 4.5.4: Accroître les ressources financières locales
	Sous-programme 4.5.5: Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales
	Sous-programme 4.6.1: Favoriser la structuration des partenaires de la société civile
4.6. RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE	Sous-programme 4.6.2: Accroître le financement d'activités de développement
	Sous-programme 4.6.3: Assurer la gestion des partenaires de la société civile
	Sous-programme 4.7.1 : Renforcer le réseau de tribunaux
4.7. RENFORCER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	Sous-programme 4.7.2: Renforcer le réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre, d'urgence et d'incendie
	Sous-programme 4.7.3: Renforcer le réseau de prisons et de maisons d'arrêt
	Sous-programme 4.7.4: Mettre en place une force armée
	Sous-programme 4.7.5: Mettre en place un système national d'assistance légale
	Sous-programme 4.7.6: Certifier les professions judiciaires
	Sous-programme 4.7.7: Garantir le droit de propriété
	Sous-programme 4.7.8: Renforcer la prise en compte du genre dans le pouvoir judiciaire

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Tableau 14
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

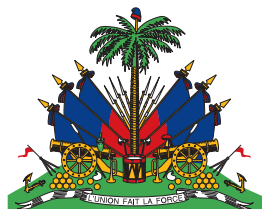
Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 4.1 : RÉVISER LE CADRE LÉGAL	La modernisation des cadres légaux et juridiques	La publication des avant-projets, des propositions de loi et des codes prévus			
Moderniser le cadre légal de l’aménagement du territoire et du développement local	La disponibilité d’une législation adaptée et moderne du cadre légal de l’aménagement du territoire et du développement local	La mise en place d'un système d’information cadastrale dans 5 communes par an	100 %	100 %	100 %
PROGRAMME 4.2 : RENFORCER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES NATIONALES	Le renforcement de la gouvernance démocratique	La mise en place des services publics prévus			
Renforcer l’action parlementaire	Le renforcement institutionnel du Parlement	La finalisation de la construction du nouveau Palais législatif	50 %	100 %	
Renforcer les Institutions Indépendantes	Le renforcement institutionnel de la CSCCA, de l’OPC et du CEP	a) La finalisation de la construction du nouveau bureau central de la CSCCA b) La construction de 3 bureaux régionaux de la CSCCA par an c) La construction du bureau central de l’OPC d) La construction du bureau central du CEP	a) 100 % b) 100 %	b) 100 % c) 50 % d) 50 %	b) 100 % c) 100 % d) 100 %
Assurer l’identification des personnes et des biens	Le renforcement institutionnel et la décentralisation de l’ONI	a) La construction des bureaux centraux de l’ONI et de l’État civil b) L’accroissement annuel du nombre de bénéficiaires possédant sa Carte d’Identification Nationale renouvelée	b) 10 %	a) 50 % b) 10 %	a) 100 % b) 10 %
PROGRAMME 4.3 : MODERNISER L’ADMINISTRATION CENTRALE	L’accroissement de la qualité des services administratifs publics centraux	La mise en place des services publics prévus			
Reloger l’administration centrale	Le renforcement institutionnel de la BNP, du BME, du LNBTP et du CNIGS	a) La mise en œuvre annuelle de la construction de 3 ministères b) La rénovation des missions diplomatiques à l’étranger	a) 100 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %	a) 100 %
Procéder à une réingénierie de l’administration publique	Le renforcement institutionnel des UEP des Ministères ciblés et la mise en valeur du tourisme, des aires protégées et du patrimoine de l’État	a) La mise en œuvre effective de la réforme de l’administration centrale de l’État b) L’accroissement annuel des plans d’intervention et de prévention des risques et désastres c) La mise en place graduelle des autorités dédiées à la structuration et protection des aires protégées	a) 100 % b) 10 % c) 7 %	b) 10 % c) 7 %	b) 10 % c) 7 %
Accélérer la réforme de la fonction publique	Une administration publique efficace, accessible et moderne	a) Le renforcement et la modernisation des écoles nationales de formation b) L’accroissement annuel du renforcement du cadre de gestion des ressources humaines de la fonction publique	a) 100 % b) 7 %	a) 100 % b) 7 %	a) 100 % b) 7 %
Accroître le renforcement institutionnel de l’administration centrale	Une administration centrale forte, efficace et moderne	a) L’inventaire de tous les projets de renforcement institutionnel b) La mise en œuvre d’un cadre stratégique de renforcement institutionnel à long terme de l’administration publique centrale c) L’accroissement des effectifs de la PNH	a) 30 % b) 50 % c) 7 %	a) 70 % b) 100 % c) 7 %	a) 100 % c) 7 %

Tableau 14
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 4.4 : MODERNISER L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE	L'assurance de services administratifs publics déconcentrés partout sur le territoire	La mise en place des services publics prévus			
Construire et équiper des centres administratifs	L'accès à des services administratifs déconcentrés de qualité	La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 10 centres administratifs divers dans les pôles régionaux de développement	100 %	100 %	100 %
Accroître le nombre de personnel	Des administrations déconcentrées pourvues en ressources humaines de qualité	L'accroissement du personnel administratif formé dans les administrations déconcentrées	7 %	7 %	7 %
Accroître le renforcement institutionnel de l'administration déconcentrée	L'accès à des services administratifs déconcentrés de qualité	a) L'inventaire de tous les projets de renforcement institutionnel b) La mise en œuvre d'un cadre stratégique de renforcement institutionnel à long terme de l'administration publique déconcentrée	a) 30 % b) 30 %	a) 70 % b) 70 %	a) 100 % b) 100 %
PROGRAMME 4.5 : DÉCENTRALISER	L'assurance de services administratifs publics de qualité décentralisés partout sur le territoire	La mise en place des services publics prévus			
Construire et équiper des centres administratifs	L'accès à des services administratifs décentralisés de qualité	La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 6 hôtels de ville ou bureaux de sections communales	100 %	100 %	100 %
Accroître le nombre de personnel	Des administrations décentralisées pourvues en ressources humaines de qualité	La construction d'un centre de formation pour les cadres des collectivités territoriales par an	100 %	100 %	100 %
Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales	L'accès à des services municipaux de qualité	La mise en œuvre du projet de formation des autorités locales	100 %		
PROGRAMME 4.6 : RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE	L'accroissement de la participation civile dans le développement	L'accroissement du nombre d'acteurs formels de la société civile			
Favoriser la structuration des partenaires de la société civile	La société civile participe activement au développement du pays	La mise en œuvre annuelle d'activités d'encadrement structurel de la société civile	100 %	100 %	100 %
Accroître le financement d'activités de développement	Le renforcement des capacités de la société civile	La réalisation annuelle d'activités de développement de la société civile	100 %	100 %	100 %

Tableau 14
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 4.7 : RENFORCER L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	L'assurance d'une protection civile et juridique adéquate, équitable et accessible	1. La réduction de la criminalité 2. La réduction des injustices sociales sous toutes ses formes			
Renforcer le réseau de tribunaux	L'appareil judiciaire est mieux équipé	a) La finalisation de la construction du Palais de Justice de Port-au-Prince b) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 7 Tribunaux de Paix c) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 3 Cours d'appel d) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 7 Tribunaux de Première Instance	a) 50 % c) 100 % d) 100 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 % d) 100 %	b) 100 % c) 100 % d) 100 %
Renforcer le réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre	La PNH est renforcée et mieux équipée	a) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 5 commissariats b) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 10 sous-commissariats c) La réhabilitation/construction de 2 bases navales d) La finalisation de la réhabilitation/construction de tous les postes frontaliers e) La finalisation de la construction de l'Académie de police à Ganthier	 d) 25 % e) 25 %	a) 100 % b) 100 % c) 50 % d) 50 % e) 50 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 % d) 100 % e) 100 %
Renforcer le réseau de prisons et de maisons d'arrêt	Les détenus bénéficient de conditions de détention améliorées	a) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 3 prisons b) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 5 maisons d'arrêt c) La réhabilitation/construction de 2 centres de détention pour mineurs par an		a) 100 % b) 100 % c) 100 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Renforcer la prise en compte du genre dans le pouvoir judiciaire	Le pouvoir judiciaire est sensibilisé à la problématique du genre et du droit des femmes	a) La mise en place de tribunaux spéciaux sur les violences faites aux femmes ou la nomination de juges spécialisés b) La mise en place d'un programme de formation en genre		a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> LES GRANDES LIGNES DE LA
STRATÉGIE DE FINANCEMENT

CHAPITRE

7



7 >> LES GRANDES LIGNES DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

La mise en œuvre du PSDH et l'atteinte des objectifs ciblés impliquent un effort soutenu d'amélioration du cadre de gouvernance. Celui-ci se réfère, entre autres, à une capacité de planification grandement améliorée, de même qu'à un effort continu en matière d'évaluation et de suivi de projets. Une meilleure gouvernance apporte les garanties d'efficacité et d'efficience nécessaires aux différents partenaires (acteurs étatiques et privés) d'Haïti, car des ressources financières importantes devront être mobilisées pour que le PSDH devienne une réalité.

Allusion a déjà été faite au besoin de support financier externe pour la mise en œuvre du PSDH, ne serait-ce qu'en tenant compte de la taille de l'économie. Toutefois, il s'avère nécessaire qu'Haïti augmente sa capacité de financer son propre développement. Ceci demande une amélioration dans la perception des recettes, laquelle requiert des aménagements au niveau organisationnel et aussi des lois fiscales.

L'adage dit «aux grands maux, les grands remèdes». Vu la taille des défis financiers à relever et au regard des grands enjeux sociaux et économiques, le pays entend, au-delà des stratégies reposant sur la fiscalité, innover dans le sens des partenariats public-privé (PPP) et de l'ouverture à l'investissement privé national et étranger pour trouver les fonds nécessaires à la réalisation des nombreux projets identifiés pour l'émergence d'Haïti. Sur ce registre, l'identification des projets devant conduire à la réalisation de potentiels non encore exploités à travers un inventaire de ressources approprié relève de la plus haute priorité.

En ce qui concerne l'aide publique au développement (APD), des critères de lisibilité et de prévisibilité budgétaire, d'une part, de pertinence et d'efficacité des dépenses, d'autre part, exigent que l'on actionne plus encore le levier de l'appui budgétaire, notamment le renforcement du cadre de partenariat entre le gouvernement et les partenaires au développement relatif à l'appui budgétaire. L'on peut se référer à ces mêmes critères pour garantir que la dépense fiscale que constituent les exonérations douanières et fiscales accordées et les autres avantages octroyés à certaines catégories de partenaires du développement, est justifiée par la pertinence de leurs actions en fonction des objectifs du PSDH.

7.1 LA MISE EN ŒUVRE D'UNE FISCALITÉ EN HARMONIE AVEC LES VISÉES STRATÉGIQUES

D'une manière générale, la fiscalité se doit d'être au service du développement. En ce sens, plusieurs modifications de dispositions fiscales ont été identifiées dans le PSDH pour garantir un plus grand rendement en recettes par la concertation et les facilités accordées aux contribuables pour accomplir leurs obligations envers le fisc. Des dispositions importantes touchent, à des fins d'équité mais aussi d'efficacité, l'impôt sur le revenu et la taxation des biens et services et du capital. En ce qui concerne le capital, le foncier doit être plus particulièrement ciblé dans une optique de stimulation de l'investissement privé et d'accroissement des recettes fiscales.

La politique commerciale d'Haïti compte parmi les plus libérales de la Caraïbe et de l'Amérique Latine. En ce sens, un relèvement des tarifs douaniers est envisagé dans le cadre de révisions d'accords commerciaux avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment la CARICOM et l'OMC dans un souci de cohérence avec les orientations sectorielles poursuivies, dans le domaine agricole par exemple.



7.2 L'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE ET
UNE PERCEPTION PLUS EFFICACE

L'augmentation des recettes de l'État requiert la mise en place d'un ensemble de dispositifs permettant d'élargir l'assiette fiscale. Il faut ici agir notamment sur la formalisation de l'économie informelle, sur l'intégration dans le système fiscal de catégories de travailleurs et d'entreprises non encore enrôlées, sur la mise à jour et l'application de l'ensemble des rôles fiscaux des Collectivités Territoriales, sur la fiscalité foncière, sur une meilleure gestion des propriétés de l'État, sur la mise en place d'une TVA, sur la révision de diverses taxes aujourd'hui non rentables compte tenu du niveau de taux appliqué et de leur coût de gestion respectif et sur la tarification de services marchands à la population.

L'augmentation des recettes de l'État passe aussi par la modernisation et la réorganisation des organismes de perception. La mise en œuvre du fichier central des contribuables et plus largement d'une centrale d'information fiscale pourra grandement contribuer à une perception plus efficace. En outre, il convient aussi de renforcer la perception des droits³, catégorisés dans les recettes internes ou communales, donnant accès à divers services.

La modernisation du système fiscal devra entraîner un allègement de sa structure, l'élimination ou le relèvement tarifaire d'un certain nombre de droits dont le coût de perception dépasse de loin leur rendement. Bien entendu, il faut accroître les activités de supervision des organismes de perception et renforcer la lutte contre la contrebande et les diverses formes d'évasion fiscale.

³ Par exemple, le droit de fonctionnement des sociétés anonymes est fixé à 100 gourdes, celui de la carte d'identité professionnelle à 7 gourdes et le droit de timbre pour dépôt des états financiers à 120 gourdes. Faut-il encore se pencher sur le droit d'enregistrement des véhicules, celui des actes civils et notariés, pour ne citer que ceux-là.

7.3 LA CONSTITUTION DE LEVIERS FINANCIERS PAR L'EXPLOITATION DE
POTENTIELS ÉCONOMIQUES RECONNUS

Haïti n'a pas encore activé tous les leviers financiers dont le pays dispose. Ceux-ci concernent, par exemple, les propriétés foncières de l'État, le potentiel des ressources minérales et en hydrocarbure, le potentiel d'emplois et d'activités de grands secteurs de développement et la mobilisation de la diaspora, l'État Haïtien est un grand propriétaire foncier. Toutefois, le foncier n'est pas encore suffisamment documenté et encore moins mis à contribution à des fins économiques et financières. Cet avoir pourrait constituer une base de participation de l'État dans certains projets de complexes touristiques, commerciaux ou industriels avec des retombées financières importantes pour le Trésor Public. L'établissement d'un cadastre et d'un registre des propriétés permettant de regrouper des informations sur les propriétés est plus qu'une nécessité.

De plus, la bonne mesure des enjeux financiers qu'implique l'exploitation des mines et carrières du pays n'est pas encore prise. Plusieurs carrières de sable sont en production dans des conditions encore floues quant aux redevances à verser au Trésor Public. Sur ce même registre, le potentiel minier du pays en métaux précieux (or, par exemple) peut avoir, s'il se matérialise, des retombées financières significatives pour le fisc. Il en va de même pour le potentiel en hydrocarbure.

En outre, Haïti dispose de ressources et d'une localisation avantageuse pour la mise en place de fortes industries dans les secteurs touristique et industriel/manufacturier. Ces industries sont génératrices de fortes valeurs ajoutées dont la sommation participe de la croissance du PIB et créent de nombreux emplois formels. Il s'agit d'un levier puissant et durable puisque la matérialisation de ces projets correspond à une augmentation significative des flux de revenus futurs pour le Trésor Public et pour les administrations locales.

Par ailleurs, la diaspora haïtienne désire depuis longtemps accroître son implication dans le relèvement et le développement économique et social d'Haïti. Sa mobilisation permettrait d'accroître significativement leur contribution dans le financement privé d'activités de développement génératrices de bénéfices et d'emplois. La mise en œuvre ordonnée du PSDH favorisera cette mobilisation.



7.4 L'APPEL À L'INVESTISSEMENT PRIVÉ ÉTRANGER ET NATIONAL DANS LE DOMAINE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES

Plusieurs chantiers sont prévus dans le cadre de la refondation nationale. Mais, alors que l'État ne peut déléguer ses pouvoirs dans le domaine de la sécurité publique et de la justice par exemples, il est envisageable d'avoir recours à des partenaires privés dans certains secteurs, sans nuire à l'intérêt public. Cette approche est particulièrement recommandable et opportune en ce qui a trait à la mise en place et à l'opération d'équipements et d'infrastructures.

L'expérience a été faite ailleurs. Des investisseurs et opérateurs privés ont pu construire et gérer des ports, des aéroports, des systèmes de collecte et de traitement de déchets, des équipements de production et la distribution de l'eau potable et de l'énergie, pour ne nommer que ceux-là. En Haïti, une expérience concluante est en train d'être menée dans le secteur de l'eau potable et d'autres existent déjà dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications.

La mise à contribution du capital privé pour certains travaux répond au moins à deux critères d'utilité: d'une part, il permet au secteur public de concentrer ses ressources humaines et financières dans ses domaines de prédilection tout en y améliorant sa performance et, d'autre part, il stimule l'investissement privé et réduit le besoin de ressources financières à mobiliser par la fiscalité ou à travers l'aide publique au développement (APD). A cet effet, une structure de promotion et de gestion de partenariats public-privé est en cours de structuration au Ministère de l'Économie et des Finances.

Les investissements directs nationaux et internationaux seront déterminants pour la croissance de l'économie haïtienne, pour la création d'emplois, pour la mise en place et l'opération de nombreux services à la population et pour réduire la pauvreté. Le PSDH prévoit la mise en œuvre de diverses mesures incitatives à cet effet.

7.5 LA NÉCESSAIRE AUGMENTATION DU VOLUME DE L'APPUI BUDGÉTAIRE

En dehors de l'apport du Venezuela à travers le programme PetroCaribe⁴ Haïti a reçu en moyenne, sur les deux dernières années, 60 millions de dollars américains en appui budgétaire de l'ensemble de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, soit de 2,5 % à 5 % de son budget global. En outre, la plus grande part de l'APD, particulièrement celle qui concerne les partenaires bilatéraux, ne transite pas par le budget de la République. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris et dans un souci de prévisibilité et de lisibilité, il est souhaitable qu'une plus forte proportion de l'aide soit constituée par de l'appui budgétaire.

La réalisation des objectifs du PSDH et la formulation d'une programmation des dépenses correspondantes à moyen terme demandent qu'Haïti puisse miser sur un engagement pluriannuel plus significatif en appui budgétaire. Depuis 2009, Haïti a signé un Cadre de Partenariat avec certains de ses partenaires octroyant de l'appui budgétaire et intéressés à le faire. Cela ouvre un cadre de dialogue et de travail avec pour objectif de soutenir la mise en œuvre du programme de développement national, des politiques et programmes sectoriels ainsi que des réformes de la gestion des Finances Publiques. L'engagement sur la mise en œuvre du PSDH et d'un plan stratégique de réforme des Finances Publiques sont des bases pour dynamiser ce mécanisme qui doit garantir la prévisibilité des ressources et ainsi la conduite des actions et politiques de développement.

Par ailleurs, compte tenu de l'état de pauvreté actuel du pays, Haïti doit dans l'immédiat travailler à accroître sensiblement l'accès aux services sociaux de base, assurer un minimum de solidarité sociale envers les plus démunis et protéger les derniers grands ensembles constitutifs du patrimoine naturel et culturel du pays, mais la contrainte de financement est de taille, et limite la possibilité pour Haïti d'agir valablement sur la période considérée. Une plus forte implication des partenaires du développement d'Haïti est ici requise afin de propulser Haïti sur la voie du changement désiré, de supporter les efforts à consentir par les investisseurs privés et de diminuer les risques.

⁴ Tenant compte aussi de la récente annulation de la dette accumulée envers ce pays à travers le programme.



7.6 LA RATIONALISATION DES AVANTAGES FISCAUX OCTROYÉS

Les avantages fiscaux octroyés au cours des dernières décennies atteignent aujourd'hui des sommes considérables. Par exemple, les seules exonérations accordées par Haïti aux ONG⁵ et aux fondations en 2010 totalisent 1905746603 gourdes selon les statistiques officielles du MEF. En 2011, elles ont connu une nette augmentation et se sont situées à environ 4,8 milliards de gourdes, soit 114 millions de dollars américains. Les exonérations ont diminué depuis, avec le retrait de l'aide humanitaire mais demeure considérable et l'efficacité de cette dépense fiscale est questionnable.

En effet, cette dépense fiscale ne se justifie que si les actions des partenaires supportent les politiques gouvernementales et contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la population, dans le sens préconisé par le PSDH, d'autant que la gestion des franchises octroyées entraîne aussi des coûts pour le Trésor. En ce sens, le ministère responsable de la coordination et de la supervision des organisations non gouvernementales d'aide au développement, en l'occurrence le MPCE, devra veiller au respect stricte des obligations de ces dites organisations qui sont, entre autres, de transmettre à ce ministère le programme et les budgets de l'organisation (de fonctionnement et d'investissement) prévus pour le prochain exercice, de présenter un rapport d'exécution des programmes et projets à la fin de chaque exercice fiscal et de fournir à cet organisme de tutelle les informations, documents ou registres aptes à faciliter le contrôle, le suivi et l'évaluation des programmes qui ont été exécutés durant l'année antérieure.

Il est aussi important de renforcer les mécanismes et dispositifs de travail entre ces organisations et les partenaires locaux. En ce sens, la signature d'un protocole d'accord entre l'État et les partenaires devrait être un préalable à l'octroi en tout ou en partie des franchises douanières. Actuellement, un avant projet de loi fixant le statut des organisations non gouvernementales de coopération au développement durable et régissant leur implantation et leur fonctionnement en Haïti est en révision en vue de présenter le nouveau cadre réglementaire. Ce nouveau cadre plus adapté à la réalité contribuera entre autre à l'amélioration du rendement fiscal et, par conséquent, à celle des retombées favorables pour la population.

5 Plus de 500 ONG reconnues sont répertoriées dans les archives du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).

7.7 LA NÉGOCIATION DES TAXES GÉNÉRÉES PAR LES HAÏTIENS VIVANT À L'ÉTRANGER

Selon les statistiques disponibles à la fin de la décennie 2000, les Haïtiens vivant à l'étranger avoisineraient les 4,5 millions de personnes, dont au moins la moitié est adulte. Tous sont fiscalisés là où ils se trouvent. De ce nombre, plusieurs n'aurait que la nationalité haïtienne. Au contraire, Haïti ne fiscalise pas les étrangers vivant en Haïti.

L'imposition des revenus générés par le travail des Haïtiens vivant à l'étranger et ceux gagnés par des étrangers travaillant en Haïti peut être négociée avec les États concernés. La signature de conventions fiscales avec ces derniers garantira le droit de chacune des parties d'imposer les revenus de leurs ressortissants respectifs. Ces conventions fiscales internationales s'intégreront dans la législation haïtienne dans le respect des procédures prévues à cet effet.

Certains pays, tel le Liban, bénéficient d'accords qui prévoient le transfert de taxes perçues sur leurs ressortissants par les pays d'accueil. De tels accords sont envisagés par Haïti et ses partenaires bilatéraux afin d'accroître les disponibilités de l'État pour financer le développement du pays. Par ailleurs, des accords d'échanges d'informations entre l'administration fiscale haïtienne et celles d'autres pays pourront être également signés⁶ afin de combattre la fraude et de réduire l'évasion fiscale internationale. Ces nouvelles dispositions entraîneront un apport appréciable de fonds supplémentaires au Trésor Public.

6 Outre ces deux instruments fiscaux internationaux, l'imposition des revenus des ressortissants haïtiens vivant à l'étranger ou ceux gagnés à l'étranger par des Haïtiens résidant ou ayant leurs domiciles fiscaux en Haïti est encore possible en introduisant dans la législation sur l'impôt sur le revenu la possibilité de les imposer sur leurs « revenus mondiaux ». Par contre, cette législation devra définir également les modalités d'octroi d'un crédit d'impôt pour les impôts déjà payés à l'étranger ou les dépenses effectuées étroitement liées à la réalisation de ces revenus sans toutefois que ce dernier soit en aucun cas supérieur au montant des revenus gagnés à l'étranger. Cette nouvelle approche de l'imposition des revenus en Haïti devra tenir compte des meilleures pratiques internationales en la matière.

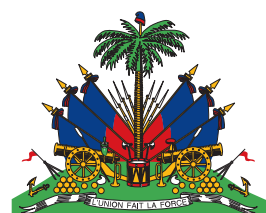
7.8 LE FINANCEMENT PAR L'ENDETTEMENT

Quelque soit les potentiels précédents qui seront réalisés, ce qu'il faut retenir ici c'est qu'il s'agit de nouvelles ressources qui peuvent constituer une garantie pour un programme d'émission de bons du Trésor, par exemple. Haïti, en tant que pays post-initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTÉ), doit avoir une stratégie de financement par endettement qui permet la mobilisation de financements adéquats dans un cadre qui garantit un endettement soutenable.

Les besoins de financement pour mettre en œuvre le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (PSDH) sont considérables et la stratégie de financement par endettement retenue devra permettre de :

1. Maintenir la dette publique totale viable tout en soutenant la stabilité macroéconomique, la croissance et la diversification des exportations;
2. Minimiser le coût de l'emprunt ainsi que l'exposition aux risques liés à la dette, et
3. Réduire la dépendance à long terme du pays face aux financements extérieurs, en développant l'épargne, les investissements et les marchés de capitaux au niveau national.





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES
DE LA MISE EN ŒUVRE, DU
SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
DU CADRE TRIENNAL

CHAPITRE

8



8 >> LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU CADRE TRIENNAL

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre du présent *Cadre de croissance accélérée et équilibrée de l'économie et de réduction de la pauvreté 2014-2016* consacre le retour à la programmation triennale. Il guidera l'élaboration des prochaines lettres de cadrage et feuilles de routes sectorielles à la base de la programmation annuelle de l'action gouvernementale.

Le contenu du présent cadre triennal et la faisabilité de sa mise en œuvre reposent notamment sur deux points essentiels. D'une part, il doit s'appuyer sur une stratégie de financement négociée et établie avec les partenaires financiers et techniques pour le court et le long terme. D'autre part, il implique la mise en place de conditions de base concernant tant l'information sur le développement que la coordination continue des acteurs et partenaires du développement sur l'atteinte des résultats escomptés et des cibles retenues autour d'un système unique (harmonisé) de gestion, de suivi et d'évaluation.

Plus globalement, l'émergence d'Haïti en 2030 nécessite plus que jamais le renforcement souhaité de la convergence des actions nationales à travers la mise en œuvre du PSDH et la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration de Paris qui visent principalement à soutenir les efforts nationaux en vue de renforcer la gouvernance et d'améliorer les résultats obtenus sur le front du développement. Il faut, d'une part, mieux aligner les priorités des partenaires du développement d'Haïti et, d'autre part, réformer en conséquence les modalités d'acheminement et de gestion de l'aide.

La mise en œuvre du présent cadre triennal se fera de manière participative et concertée et suivant le cadre légal régissant les investissements publics en Haïti. Chaque ministère aura la responsabilité de contribuer à la mise en œuvre du cadre triennal. Toutefois, devant l'ampleur des investissements en cause et pour atteindre les résultats escomptés tant en termes de développement que de gouvernance, il faudra : mettre en place de nouveaux mécanismes de

mise en œuvre du PSDH; accélérer la mise en place de l'approche programme dans certains ministères; investir significativement dans des projets majeurs et porteurs de développement; maximiser l'intervention du secteur privé; développer des modèles-type de projets pour les équipements et infrastructures à mettre en place, et renforcer la qualité et la fiabilité des données de gestion requises.

Tout au cours de sa mise en œuvre, une stratégie de communication devra être adoptée afin d'assurer la diffusion régulière, en images et sur les ondes, des avancées et des résultats nationaux et locaux obtenus. Plus quotidiennement, le site Web du MPCE permettra à tout intervenant public et privé de consulter en ligne les avancées réalisées.

Le MPCE travaille déjà à la mise en place de nouveaux mécanismes afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PSDH et a déjà mis en place les mécanismes requis en vue d'améliorer la coordination de l'aide externe. Il travaille aussi à la mise en place d'un système unique d'information sur la gestion et l'évaluation du développement qui permettra, notamment, le suivi des actions entreprises, l'évaluation des progrès réalisés et la réingénierie des processus et outils administratifs. Ce système sera mis en ligne et fournira à terme les données sectorielles produites sur chacun des programmes des quatre Grands Chantiers pour l'avenir (situation de références, projets en cours ou à mettre en œuvre, coûts, échéanciers, financement, exécution, etc.), sur les données démographiques, sur les indicateurs de suivi et sur la cartographie des éléments pertinents. Chaque ministère aura la responsabilité de valider et mettre à jour régulièrement les informations relevant de sa compétence dans ce système, mais l'ensemble des partenaires devront aussi s'engager à alimenter le système d'information selon un format et un mécanisme préétablis de collecte, de validation et d'agrégation des données.



Un système d'évaluation des résultats obtenus sur le front du développement sera mis en place. Il inclura une évaluation des indicateurs globaux de développement retenus (création d'emploi, lutte contre l'exclusion et amélioration des conditions d'habitat, de sécurité alimentaire, de gestion des risques et de gestion du foncier), des indicateurs macroéconomiques, des indicateurs spécifiques à chacun des programmes et sous-programmes du PSDH et finalement des indicateurs particuliers à chacun des projets mis en œuvre. Les chapitres 3, 4, 5 et 6 qui précèdent, ont présenté les informations concernant les indicateurs de développement requises à l'évaluation de la mise en œuvre du présent cadre triennal. Dans un premier temps et à court terme, il faudra établir l'état de référence de tous ces indicateurs de résultats et développer des stratégies spécifiques les concernant.

8.1. LE NOUVEAU MÉCANISME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PSDH ET DU CADRE TRIENNAL

Les objectifs premiers de ce mécanisme sont de favoriser une mise en œuvre coordonnée et efficace du PSDH, du cadre triennal et des programmes annuels d'investissement public, tout en tenant compte des priorités gouvernementales, et d'assurer le suivi de cette mise en œuvre. Il s'agit de mettre en place des processus formels de travail qui établiront les liens requis et faisant le pont entre les ministères sectoriels, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), considérant leur rôle respectif en la matière. Des passerelles seront créées entre ce premier mécanisme et celui mis en place afin d'améliorer la coordination de l'aide externe (voir section 8.2 suivante) de façon à assurer leur alignement respectif sur des cibles convergentes.

Les principales fonctions de ce mécanisme sont d'assurer la disponibilité des éléments nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues et le suivi global des activités. Ces éléments comprennent: les documents techniques de projets; les approbations et disponibilités requises; les rapports de visite; l'état d'avancement des projets en termes technique et financier, et la production régulière de tableaux de bord permettant aux autorités gouvernementales de prendre les décisions de gestion qui s'imposent.

Ce suivi global des activités permettra à tous les intervenants d'avoir une vision actualisée et complète de la mise en œuvre des projets ainsi que de l'atteinte des cibles prévues tant dans le PDSH et le cadre triennal que dans les PIP. Il sera alors d'autant plus aisé pour l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux du développement de mieux débattre des besoins et interventions à mettre en œuvre afin de développer le pays et les communautés et ainsi, mieux desservir la population. Il permettra aussi au secteur privé de mieux saisir les opportunités d'affaires et de développement de marchés et à chaque ministère de connaître à l'avance les projets qu'ils doivent définir.

Des outils de gestion seront créés afin de structurer les travaux à réaliser. Ces outils comprennent des feuilles de route, des échéanciers, des plans d'action et de contingence, des cadres d'analyse et d'évaluation, des tableaux de suivi d'avancement des projets, des tableaux de suivi d'indicateurs de résultats, des tableaux de compilation et des tableaux de bord. La mise en place de ce nouveau mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PSDH et du cadre triennal permettra le développement des compétences de gestion au sein de l'administration publique. L'implantation d'une gestion axée sur les résultats est ici ciblée.

Enfin, il est clair que la mise en place d'un tel processus doit reposer sur un accès à de l'information fiable et de qualité en tout temps, accessible à tous les intervenants. Le nouveau système d'information sur le développement vient répondre à ce besoin. Il est présenté à la section 8.3.

8.2. LE NOUVEAU MÉCANISME DE COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE

L'alignement des priorités de la communauté internationale avec le PSDH est crucial. Tous s'accordent sur l'établissement de passerelles permanentes de dialogue, de concertation, de coordination des actions et du suivi de l'évolution des activités sur le terrain entre les bailleurs et le gouvernement. Dans un contexte où le financement de plusieurs projets d'investissement provient de fonds étrangers, il était nécessaire de mettre en place un mécanisme dont la responsabilité principale est de coordonner les efforts de chacun en lien étroit avec les priorités et besoins.

Avec la mise en œuvre du PSDH et de son cadre triennal et l'implantation d'une planification et programmation axée sur les résultats, ce nouveau mécanisme de coordination de l'aide externe revêt toute son utilité, d'autant que la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) a terminé son mandat. Fort de cette expérience, le gouvernement entend maintenant améliorer la cohérence des actions de la communauté internationale avec les interventions prévues au PSDH et au cadre triennal. La mise en place récente du Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED) répond aux besoins et est en parfaite symbiose avec les objectifs de La Déclaration de Paris aux chapitres de la bonne gouvernance et du développement.

La gestion de l'aide externe est un élément important de la bonne gouvernance. Le CAED a pour objectif principal d'appuyer la reconstruction du pays par la mise en place de modes permanents de fonctionnement et de coordination permettant la mise en œuvre des activités du PSDH entre la communauté des bailleurs et le gouvernement haïtien. De façon spécifique, il entend:

- » favoriser l'appropriation par l'État de son développement;
- » favoriser l'adhésion de la communauté internationale aux priorités et stratégies du pays, et
- » contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de gestion de l'appareil gouvernemental.

La mise en place de ce mécanisme de coordination s'inscrit également dans la volonté du gouvernement de diminuer graduellement sa dépendance vis-à-vis de l'aide financière externe. Il appuie cette volonté sur la mise en œuvre du PSDH et de son cadre triennal, incluant celle de sa stratégie de financement.

Afin d'atteindre ces objectifs, le nouveau mécanisme de coordination de l'aide externe, sous la supervision directe du MPCE, oriente ses actions autour de trois (3) axes de coordination: stratégique, sectorielle et territoriale.



La coordination stratégique favorisera une harmonisation des cycles budgétaires et des PIP annuels, notamment en assurant un accès à une information de gestion fiable et constante. L'analyse de l'évolution d'état d'avancement des projets par tous les partenaires permettra une meilleure prise de décisions stratégiques et un réalignement adéquat en cas de besoin. Les décisions stratégiques porteront sur l'analyse des priorités et les ajustements nécessaires en fonction des avancements des projets, du PSDH et du cadre triennal et des réalités liées aux désastres naturels. Plus globalement, elles porteront également sur les priorités à accorder aux divers secteurs en fonction des réalités budgétaires et engagements effectifs des bailleurs.

La coordination sectorielle favorisera une meilleure cohérence entre la politique gouvernementale, les actions des ministères sectoriels et les priorités des partenaires internationaux. Cette coordination est sujette à la dynamisation des tables sectorielles car elles sont des lieux de concertation importants et nécessaires. Les tables sectorielles sont des lieux de coordination et de dialogue et non de décisions opérationnelles. Toutefois, elles permettent une harmonisation des priorités gouvernementales et de celles des bailleurs à une échelle technique de réalisation, et ce avant même la conception des documents de projets.

La coordination territoriale favorisera le développement du pays dans l'intégrité du territoire divisé en départements, arrondissements, communes et sections communales. La dynamisation des diverses tables de concertation et l'implication des autorités territoriales, élues et nommées, au processus de mise en œuvre des autorités nationales et des partenaires internationaux, sont nécessaires. Les diverses tables régionales seront renforcées ce qui permettra, entre autres, aux élus de mieux suivre l'action gouvernementale.

Globalement, le CAED permet: d'appuyer l'intégration de la gestion de l'aide au sein du système nationale de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation du développement; d'accompagner et de renforcer les unités techniques des divers ministères quant à la mise en œuvre et au suivi du PSDH, et de renforcer l'accès à une information crédible et partagée. Les activités sont en appui aux diverses unités techniques du MPCE déjà actives à cet effet.

8.3. LE NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE DÉVELOPPEMENT

La mise en place des nouveaux mécanismes de mise en œuvre requiert inévitablement une révision des divers processus actuels de collecte, de saisie, de transmission et d'accès à une information de gestion utile et fiable. Tout d'abord, le PSDH et le cadre triennal lancent le gouvernement haïtien sur une modernisation de ses fonctions de planification, de programmation et de gestion du développement. Il est primordial d'arrimer un mode de fonctionnement qui peut répondre adéquatement aux demandes et exigences de résultats formulées dans le PSDH et son cadre triennal d'application. Comme on a vu aux sections 8.1 et 8.2, des mécanismes de suivi et de coordination seront en place afin d'assurer un suivi constant de l'évolution d'avancement des projets et un alignement des actions avec les priorités et plans gouvernementaux.

Le gouvernement haïtien aura bientôt à sa disposition un système unique d'information de gestion qui lui permettra de suivre quotidiennement, en temps réel, l'avancement des projets et des réalisations. Ce système sera matérialisé par la mise en place d'une base de données électronique accessible via internet. Cette base de données, transparente et fiable, permettra à tous les partenaires du développement d'Haïti d'y accéder afin de la consulter et, dans certains cas, de contribuer à sa mise à jour. Les données concernant chaque projet identifié incluront notamment celles financières, calendaires, géographiques et administratives. De plus, le système permettra de visualiser sur carte les informations sélectionnées.

À terme, l'alimentation du système se fera à partir de plusieurs sources et un mécanisme de vérification d'identités et de données y sera rattaché. La base de données permettra de suivre régulièrement les avancés, échéanciers, les réalisations en cours ou à venir, les décaissements et les progrès réalisés selon les indicateurs de développement choisis par le gouvernement et le tout, agrémenté de photographies des divers projets.

Ce système représente un outil unique de gestion et de transparence. Son alimentation se fera sous un format préétabli de collecte et de validation des données, dans le cadre d'un mécanisme opérationnel rigide et permettra de mieux informer la population haïtienne en général et les partenaires, de l'avancement des activités liées au développement du pays.

Un programme de sensibilisation et de formation sera bientôt mis en place pour tous les intervenants du système. L'ensemble des partenaires, gouvernement, communauté internationale et exécutants, devront s'engager fermement à l'actualisation régulière des données. Il est également prévu un programme de renforcement des capacités pour les unités techniques des divers ministères quant à l'utilisation, la gestion et la maintenance du système. Enfin, ce renforcement institutionnel s'accompagnera d'une réingénierie des divers processus de transmission et de traitement des données. Les outils de présentation et d'information des projets actuellement utilisés seront modélisés et actualisés afin de se conformer au mode de fonctionnement du nouveau système d'information sur le développement.

8.4. LES ENJEUX, DÉFIS ET RISQUES DU PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016

Malgré les efforts entrepris, notamment dans le domaine des finances publiques au cours de ces dernières années pour conduire le pays vers une certaine stabilité macroéconomique, la situation économique et sociale du pays demeure précaire. La dynamique économique souhaitée se fait attendre.

Selon les premières estimations de l'Institut Haïtien de Statistique et d'informatique (IHSI), un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en termes réels de 3,4 % est attendu pour l'exercice 2012-2013, après une croissance de seulement 2,8 % en 2011-2012. Ceci démontre que, après la récupération de 5,6 % en 2010-2011, l'économie n'a connu que des taux de croissance moyen autour de 2,0 %. En ce sens, des efforts seront faits pour un taux de croissance moyen annuel plus important du Produit Intérieur Brut (PIB) réel pour la période 2014-2016.

Compte tenu d'une augmentation rapide de la population (2 % environ), le PIB *per capita* a poursuivi sa tendance à la baisse. Haïti ne dispose pas encore de moyens suffisants pour une relance économique vigoureuse à partir de ressources domestiques et demeure en partie dépendante de l'assistance extérieure pour les investissements publics. La situation économique conjuguée au climat d'insécurité ou à la perception d'un tel climat, ont conduit à une détérioration importante de la qualité de la vie et à une augmentation du phénomène de pauvreté de masse.



Le cadre macro-social demeure encore préoccupant; près de 60% de la population vit en dessous de la ligne de pauvreté extrême de 1\$US PPA par personne et par jour et la majorité de la population a un accès très précaire aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau courante et l'assainissement. Toutefois, des progrès ont été notés dans l'évolution de certains indicateurs de conditions de vie des haïtiens. Selon la dernière enquête EMMUS V comparée à EMMUS IV, le taux de fréquentation scolaire s'est amélioré passant de 49,6 % en 2005-06 à 77 % en 2011-12.

Fort de ce constat, le *Programme Triennal d'Investissement 2014-2016* et son cadre se basent sur des hypothèses réalistes en tenant compte de l'évolution de l'environnement international de l'économie haïtienne et des facteurs internes susceptibles d'influer négativement sur les résultats escomptés. Ce niveau de réalisme est lié à un optimisme délibéré en vue de l'atteinte des objectifs de croissance accélérée et équilibrée de l'économie et de réduction de la pauvreté pour la période 2014-2016 dans la mesure où des mesures appropriées seraient prises pour atténuer les risques encourus et leurs effets indésirables sur le plan macro-économique.

Le PSDH offre un cadre qui permet de suivre les aspirations de développement fixées sur le long terme. L'efficacité de ce cadre de planification repose en priorité sur la capacité effective d'assurer la coordination du processus et de le mener efficacement. Elle repose sur l'appropriation de cet exercice par l'ensemble des partenaires et sur la capacité de le mettre en œuvre de façon harmonieuse par l'administration publique. L'efficacité réside aussi dans la méthode de gestion du processus. Dans ce contexte, trois enjeux sont à exprimer :

- » La question de la mobilisation de ressources financières soulève celles, d'une part, de la capacité nationale de financement du développement par la mobilisation de ressources financières domestiques nécessaires, soutenue par des politiques fiscales et budgétaires appropriées et, d'autre part, de l'assouplissement et l'élimination des contraintes légales, foncières, institutionnelles qui peuvent entraver la réalisation des politiques et des décisions économiques; L'appropriation de la démarche par toutes les institutions nécessitera le fonctionnement effectif des Conseils d'Orientation Stratégique (COS), en vue de renforcer la coordination intra sectorielle et d'harmoniser les actions de développement, et la mise en place des Unités d'Études et de Programmation (UEP), pour un suivi efficace des actions de développement dans les secteurs de planification, et
- » L'engagement des partenaires sur les priorités du PSDH est requis, notamment dans la responsabilisation et les engagements liés à l'appui budgétaire. Elle repose aussi sur le respect et le suivi des points retenus dans le communiqué conjoint du 10 mai 2013, des suites de la réunion du comité d'efficacité de l'aide CEA du CAED. D'où la consolidation d'un partenariat solide entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers au développement.

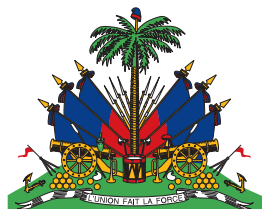
Les défis auxquels Haïti a aujourd'hui à faire face sont nombreux. Parmi ceux-ci, une attention particulière doit être accordée à :

- » Réduire l'incidence de la pauvreté par une croissance économique plus rapide et une meilleure distribution des fruits de cette croissance sur tout le territoire;
- » Stimuler la croissance de la production nationale par le renouvellement et le renforcement des structures économiques, en particulier celles liées aux secteurs agricole, manufacturier/industriel et touristique, et notamment par le développement du Partenariat Public-Privé dans les domaines des infrastructures et équipements;

- » Créer des emplois rapides et permanents pour aider à l'amélioration des conditions de vie de la population;
- » Remplacer Haïti sur la carte touristique mondiale;
- » Améliorer le taux de scolarisation des enfants au niveau du fondamental en élargissant l'accès sur tout le territoire;
- » Élargir l'accès aux soins de santé primaire, par la réhabilitation des infrastructures de santé existantes et la construction d'autres établissements dans des zones prioritaires et défavorisées tout en rendant disponible les équipements et médicaments essentiels, et
- » Promouvoir et soutenir les principes concourant à l'égalité homme / femme.

Enfin, les principaux risques d'ordre politique, institutionnel, économique et naturel qui pourraient affecter le cadre macro-économique du PTI et mettre en danger les objectifs visés sont :

- » L'instabilité politique qui prévalait lors des trois dernières décennies qui peut encore avoir de multiples effets nocifs sur un grand nombre de variables économiques en conduisant au tarissement des flux de ressources extérieures et en entravant, par exemple, l'exécution des dépenses du PTI, ce qui influera négativement sur la croissance et la réduction de la pauvreté;
- » Le faible niveau de décaissement des ressources externes au profit de l'exécution du PTI qui peut constituer une contrainte majeure de mise en œuvre dans la mesure où, en dépit des multiples efforts entrepris par les autorités nationales, le pays reste largement tributaire de l'aide externe. Ainsi, une faible mobilisation de cette dernière et la non application des mesures préconisées dans le Cadre de Coordination de l'Aide Externe au Développement (CAED) risquent de compromettre l'atteinte des objectifs fixés dans le PTI;
- » L'environnement économique régional et mondial car Haïti, qui est une petite économie ouverte au monde et à la région caribéenne, reste particulièrement sensible aux évolutions de son environnement externe et en particulier de l'évolution de la situation conjoncturelle de l'économie américaine et de son voisin la République Dominicaine. À ce titre, Haïti, avec des exportations faiblement diversifiées et un marché fortement dépendant des importations, doit se parer à tout éventuel choc sur le marché mondial et régional. À cela s'ajoutent aussi les développements récents du marché pétrolier dans la mesure où une hausse de prix du pétrole se répercute immédiatement sur les différents paramètres d'activité des secteurs, via notamment l'augmentation des coûts de l'énergie et du transport. Par ailleurs, l'évolution de certains marchés, comme celui du blé ou celui du riz, revêt une importance cruciale pour la balance des paiements d'Haïti, et
- » Les risques d'ordre naturel constituent une catégorie de risques élevés. En effet, les inondations liées aux cyclones et ouragans durant les 50 dernières années et récemment le séisme du 12 janvier 2010 montrent le degré de vulnérabilité et d'exposition du territoire haïtien aux catastrophes naturelles et la dégradation de son environnement physique au cours des dernières décennies.



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> **PARTIE 2 / LE PROGRAMME**
TRIENNAL D'INVESTISSEMENT
2014-2016

PARTIE

2

>> LE PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT

Le *Programme Triennal d'Investissement 2014-2016* (PTI 2014-2016) vise la mise en œuvre du *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* et plus particulièrement celle des priorités gouvernementales sur la période. Il doit aussi inclure la poursuite des projets initiés auparavant qui s'inscrivent dans le cadre de la refondation d'Haïti ainsi que les mesures d'urgence post-Sandy dont la mise en œuvre se poursuivra au cours des prochaines années.

La *Vision à Long Terme du Développement d'Haïti* vise la refondation de la nation haïtienne. Elle cible qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030. À cette fin, il faudra à terme considérablement accroître les investissements en Haïti, notamment ceux étrangers, et élever le revenu moyen de la population. Par exemple, accroître le revenu moyen par habitant à 2310 US\$ par année représenterait un réel progrès pour Haïti si l'on considère que les pays généralement considérés comme « frontaliers » et « émergents » avaient un revenu moyen allant de 995 US\$ à 3945 US\$ au début de la décennie.

Par contre, l'émergence étant une conséquence du développement, l'accession au statut de « pays frontière » ou de « pays émergent » ne s'accompagne pas nécessairement d'une hausse du niveau de revenu par habitant. Le développement doit d'abord conduire à la prospérité. Il existe deux facteurs d'accroissement du niveau de vie : l'emploi et la productivité. Et il faut être compétitif. Globalement, sur la base des facteurs de développement favorisant l'émergence des pays « en voie de développement », diverses mesures devront être mises en œuvre par les autorités nationales pour favoriser la création des milliers d'emplois requis au relèvement et au développement d'Haïti tout en assurant la prospérité, la productivité et la compétitivité du pays.

D'une part et à court terme, des mesures doivent viser la mise en place de conditions de base au développement d'Haïti, telles : un environnement institutionnel, légal et réglementaire stable, efficace et équitable, incluant la sécurité juridique et foncière; un environnement macroéconomique contrôlé; des réseaux d'infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie développés et entretenus, et des réseaux complets de soins de santé et d'éducation de base en place.

D'autre part, en parallèle, des mesures doivent aussi initier la mise en place d'autres leviers du développement. Plus particulièrement, il faut viser : un marché des biens et des services ouvert; un marché du travail flexible; des pratiques d'affaires de qualité et des filières de production fortes, et un accès à l'éducation supérieure et à la formation professionnelle et technique plus aisé. Enfin, pour augmenter la compétitivité à long terme, il faut dès à présent commencer à stimuler l'innovation et lui accorder une place de plus en plus importante au fur et à mesure que les autres facteurs de développement seront mis en place.

Il faut aussi, et dès à présent, considérer que la croissance démographique freine celle du niveau de vie. Aussi, parallèlement aux efforts de création d'emploi et à la mise en œuvre de mesures devant assurer la prospérité du pays, il faut prioriser des mesures qui limitent durablement cette croissance au minimum. Sur la base des dernières données démographiques, il faut investir prioritairement dans l'accroissement du niveau d'instruction et du niveau d'alphabétisation, particulièrement des femmes, et dans l'augmentation du taux d'activité féminine. Ici, il faudra notamment veiller à leur rémunération équitable.



La *Vision à Long Terme du Développement* d'Haïti est établie sur de grands choix territoriaux, économiques, sociaux et institutionnels, sur l'atteinte de cibles transversales et sur la mise en œuvre graduelle et simultanée des quatre Grands Chantiers pour l'avenir.

Les choix territoriaux, économiques, sociaux et institutionnels proposés visent :

- » la structuration du territoire en pôles régionaux et locaux du développement permettant de mieux répartir sur tout le territoire les efforts et les opportunités de développement et de mieux l'aménager;
- » la création de conditions propices à l'investissement privé et à la création d'emploi ainsi qu'à l'engagement social par une amélioration rapide de l'environnement des affaires, de la justice et de la sécurité;
- » la réponse rapide aux besoins sociaux de base et de protection des derniers grands ensembles constitutifs du patrimoine national, naturel et culturel, et
- » l'amélioration rapide et ciblée de la gouvernance à tous les échelons territoriaux et, notamment, la déconcentration de l'administration publique, la décentralisation et l'implication accrue de la société civile dans le développement.

Enfin, à court terme, il faut renforcer la disponibilité et la fiabilité des données de gestion, tant techniques que financières.

Les quatre sections suivantes présentent, pour chacun des quatre grands chantiers pour la refondation d'Haïti, **la liste des projets proposés pour le premier Programme Triennal d'Investissement mettant en œuvre le Plan Stratégique de Développement d'Haïti et les priorités gouvernementales sur la période.**

À cet effet, il faut considérer les coûts des projets comme étant des ordres de grandeur compte tenu, d'une part, des incertitudes inhérentes aux banques de données disponibles et utilisées à cet effet et, d'autre part, que peu de projets proposés ont des études de faisabilité ou de pré investissement les détaillant. Certains projets mis en œuvre par divers partenaires au développement d'Haïti pourraient également y être omis puisque non inclus dans lesdites banques de données.

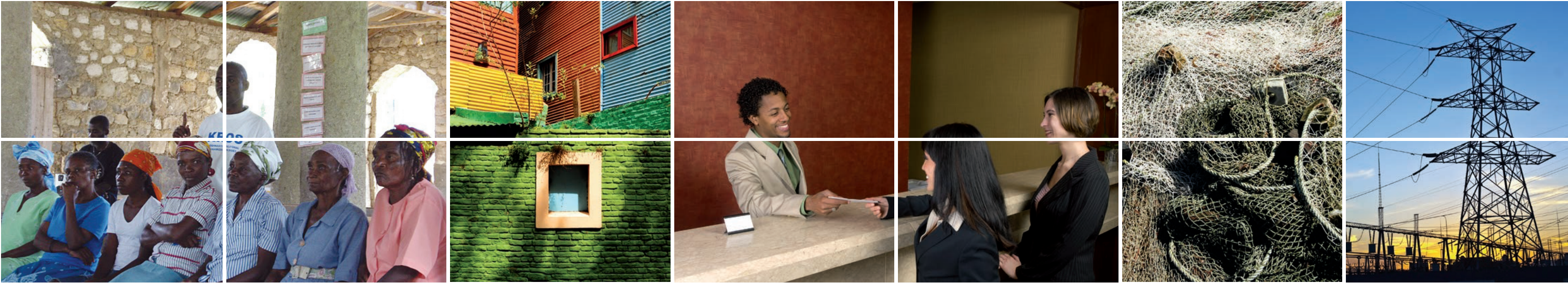
Le coût total de mise en œuvre du Programme Triennal d'Investissement Public 2014-2016 est de 310 milliards de gourdes. Il est de 7 115 milliards de dollars américains comptabilisés à un taux de change de 43,5 gourdes pour un dollar américain. La ventilation annuelle de cette somme est de 102 milliards de gourdes en 2014, de 101 milliards de gourdes en 2015 et de 107 milliards de gourdes en 2016.

Environ 50 % du PTI 2014-2016 sera investi dans la refondation territoriale du pays. C'est que cette refondation inclut : la réhabilitation/construction des infrastructures productives (69 milliards de gourdes pour le transport et l'énergie) requises au développement économique et social et pour une meilleure gouverne du pays; la protection, réhabilitation et mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que l'aménagement des territoires (57 milliards de gourdes), incluant la protection et la gestion des bassins versants et la mise en œuvre de grands programmes transversaux du gouvernement tels ceux concernant la lutte contre la pauvreté, la protection sociale et la sécurité alimentaire; et la rénovation urbaine et la mise en place d'infrastructures de base (34 milliards de gourdes), qui comprennent divers travaux de drainage, de réhabilitation de rues, d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion des déchets. La construction de centres multimédia sera également initiée dans les pôles de développement.

Un peu plus de 15% du PTI 2014-2016 sera directement investi dans la refondation économique du pays, majoritairement dans la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (23 milliards de gourdes). Un effort important sera également consenti à l'appui à l'investissement privé dans les secteurs manufacturiers/industriels, touristiques et des services (21 milliards de gourdes). Enfin, le gouvernement compte sur ses divers partenaires du développement pour mettre en œuvre, partout dans le pays, divers projets structurants à haute intensité de main-d'œuvre (4 milliards de gourdes) de façon à créer de nombreux emplois temporaires à court terme, à générer des revenus dans les communautés et à favoriser la participation au redressement du pays.

Près de 20 % du PTI 2014-2016 sera investi dans la refondation sociale du pays, majoritairement en éducation et en santé (44 milliards de gourdes). Le relogement des personnes sinistrées sera encore au centre des préoccupations avec plus de 2 % du budget triennal (6,5 milliards de gourdes). La protection et la valorisation des bien culturels et le soutien à la création culturel (3,1 milliards de gourdes), le développement de l'action civique, du sport, du loisir et de la jeunesse (2,2 milliards de gourdes) et la mise en place d'équipements pour assurer un minimum de solidarité sociale (2,2 milliards de gourdes), constituent d'autres priorités gouvernementales sur la période. Enfin, en partenariat avec le monde des affaires et les représentants des travailleurs, des efforts seront consentis afin d'améliorer la protection sociale des travailleurs et la gestion des systèmes publics actuels d'assurances sociales.

Enfin, près de 15 % du PTI 2014-2016 sera investi dans la refondation institutionnelle du pays, majoritairement dans la modernisation et le relogement de l'administration centrale de l'État (24 milliards de gourdes), ce qui permettra aussi d'activer la reconstruction du centre-ville de Port-au-Prince. Le renforcement des institutions démocratiques nationales (3,6 milliards de gourdes), qui inclut également la reconstruction de bâtiments d'institutions nationales et la construction de locaux modernes pour des institutions indépendantes, va dans le même sens. La modernisation des administrations déconcentrées et décentralisée se poursuivra (6 milliards de gourdes). Enfin, le renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité bénéficiera d'un appui important (7,5 milliards de gourdes). À cet effet, nous tenons particulièrement à la mise en place de tribunaux spéciaux ou à la nomination de juges spécialisés sur les violences faites aux femmes.



Le tableau suivant présente la ventilation annuelle des investissements publics prévus au cours des trois prochaines années par programme du *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*.

Tableau 15: Synthèse du Programme Triennal d'Investissement 2014-2016

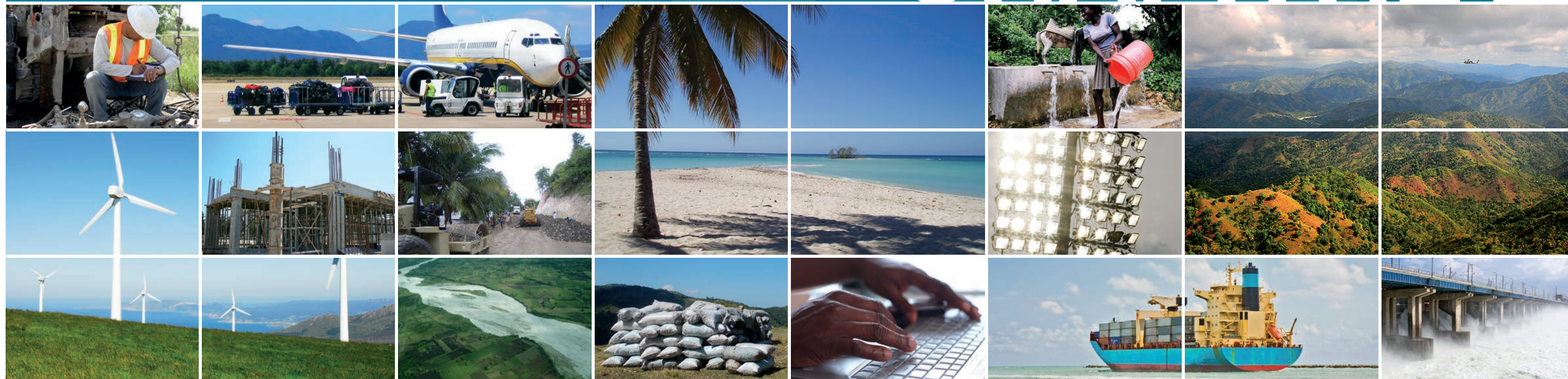
Refondations	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PTI 2014-2016, VALEURS EN GOURDES	102 125 215 875	100 787 419 692	106 600 527 435	309 513 163 003
GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE	47 192 678 283	52 537 724 612	60 607 231 521	160 337 634 416
Programme 1.1 : Aménager et développer les territoires	13 082 448 291	10 379 790 575	12 124 032 880	35 586 271 746
Programme 1.2: Gérer l'environnement	1 197 776 000	1 730 419 250	2 349 800 250	5 277 995 500
Programme 1.3: Gérer les bassins versants	3 082 075 426	6 128 108 391	7 224 598 391	16 434 782 208
Programme 1.4: Rénover l'urbain	5 646 615 070	8 322 260 000	10 700 500 000	24 669 375 070
Programme 1.5: Mettre en place le réseau de transport national	16 302 875 284	17 615 630 218	17 691 800 000	51 610 305 502
Programme 1.6: Accroître l'électrification du pays	5 002 685 516	5 282 690 000	7 443 250 000	17 728 625 516
Programme 1.7: Poursuivre l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire	22 131 109	21 750 000	21 750 000	65 631 109
Programme 1.8: Étendre les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement	2 856 071 587	3 057 076 178	3 051 500 000	8 964 647 765
GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE	18 280 866 167	14 418 171 153	15 149 646 500	47 848 683 820
Programme 2.1 : Mettre en place une gouvernance active pour une croissance économique accélérée et équilibrée	5 032 568 442	2 123 549 693	1 763 925 000	8 920 043 135
Programme 2.2: Moderniser et dynamiser l'agriculture et l'élevage	9 578 058 360	5 992 681 368	5 315 621 500	20 886 361 228
Programme 2.3: Moderniser et dynamiser la pêche	97 070 900	674 250 000	1 044 000 000	1 815 320 900
Programme 2.4: Appuyer le développement industriel	1 609 350 000	1 607 750 000	2 978 000 000	6 195 100 000
Programme 2.5: Moderniser et dynamiser le secteur des services	915 618 465	1 146 340 092	1 044 000 000	3 105 958 557
Programme 2.6: Appuyer le développement du tourisme	150 200 000	1 004 850 000	1 135 350 000	2 290 400 000
Programme 2.7: Mettre en valeur les ressources minérales et énergétiques	28 000 000	128 750 000	128 750 000	285 500 000
Programme 2.8: Assurer le développement de l'emploi	870 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	4 350 000 000
GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE	20 397 532 087	19 519 740 463	18 872 996 348	58 790 268 899
Programme 3.1 : Renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique	1 568 371 837	1 413 500 000	1 607 299 667	4 589 171 504
Programme 3.2 : Accroître l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire	6 760 534 104	6 912 295 883	7 344 530 306	21 017 360 292
Programme 3.3: Accroître l'accès aux services de santé	4 604 481 032	7 057 012 000	7 097 622 648	18 759 115 680
Programme 3.4: Protéger et valoriser les biens culturels et soutenir la création culturelle	1 333 520 120	777 034 668	984 318 728	3 094 873 516
Programme 3.5: Accroître l'accès au logement	4 459 751 160	1 797 337 913	311 900 000	6 568 989 073
Programme 3.6: Assurer le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse	1 075 115 300	572 500 000	572 500 000	2 220 115 300
Programme 3.7: Mettre en place un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs	-	63 075 000	41 325 000	104 400 000
Programme 3.8: Organiser la solidarité sociale	580 250 000	826 500 000	826 500 000	2 233 250 000
Programme 3.9: Assurer l'égalité de genre	15 508 535	100 485 000	87 000 000	202 993 535
GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE	16 254 139 340	14 311 783 464	11 970 653 067	42 536 575 870
Programme 4.1 : Réviser le cadre légal	20 055 071	43 500 000	43 500 000	107 055 071
Programme 4.2: Renforcer les institutions démocratiques nationales	1 483 583 616	1 141 720 000	935 250 000	3 560 553 616
Programme 4.3: Moderniser l'administration centrale	11 965 297 778	6 807 813 464	5 766 208 000	24 539 319 242
Programme 4.4: Moderniser l'administration déconcentrée	263 400 000	2 175 000 000	2 277 000 000	4 715 400 000
Programme 4.5: Décentraliser	431 186 296	628 625 000	245 750 000	1 305 561 296
Programme 4.6: Renforcer la société civile	178 204 000	303 000 000	303 000 000	784 204 000
Programme 4.7: Renforcer l'administration de la justice et de la sécurité	1 912 412 579	3 212 125 000	2 399 945 067	7 524 482 646

LE GRAND CHANTIER N° 1

LA REFONDATION TERRITORIALE

PROJETS PTI 2014-2016

CHAPITRE



LISTE DES PROJETS PROPOSÉS POUR LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PTI 2014-2016, VALEURS EN GOURDES	102 125 215 875	100 787 419 692	106 600 527 435	309 513 163 003
GRAND CHANTIER N° 1: LA REFONDATION TERRITORIALE	47 192 678 282	52 537 724 612	60 607 231 521	160 337 634 414
PROGRAMME 1.1 : AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES	13 082 448 291	10 379 790 575	12 124 032 880	35 586 271 746
Sous-programme: Planifier le développement national et régional	10 028 207 533	6 999 562 960	8 259 582 880	25 287 353 373
» La réalisation d'activités binationales dans le domaine du commerce et de l'industrie	95 253 360	165 650 460	176 832 880	437 736 700
» La mise en place d'une politique de coproduction avec la République Dominicaine	5 000 000	-	-	5 000 000
» La conception et la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux de développement du pays visant son émergence en 2030	104 750 000	7 000 000	7 000 000	118 750 000
» La mise en place d'une base de données et de sa cartographie dynamique des investissements publics	21 750 000	21 750 000	21 750 000	65 250 000
» La conception et la mise en œuvre de projets d'investissements	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
» La mise en œuvre d'activités d'appui à la gestion stratégique de l'investissement en Haïti suivant les plans d'aménagement du territoire	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
» La conception et la mise en oeuvre de plans d'aménagement et de développement du territoire	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La mise en œuvre d'activités d'appui aux activités de coopérations cubaine et tripartite	35 000 000	35 000 000	35 000 000	105 000 000
» La mise en œuvre d'activités d'appui à la gestion du programme d'investissement public	30 000 000	30 000 000	30 000 000	90 000 000
» La mise en œuvre du plan d'action pour la dynamisation ou la création des UEP	50 000 000	50 000 000	-	100 000 000
» L'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire	-	4 000 000	4 000 000	8 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de développement pour le corridor nord d'Haïti	935 000 000	-	-	935 000 000
» La réalisation du cinquième recensement général de la population et de l'habitat	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
» L'appui au cinquième recensement de la population et de l'habitat (RGPH)	8 700 000	4 350 000	-	13 050 000
» L'inventaire et la géolocalisation des infrastructures et équipements publics, ainsi que les données de gestion requises, et leur intégration dans une base de données à référence spatiale	43 500 000	43 500 000	43 500 000	130 500 000
» La conception et la mise en place d'une base de données géospatiales pour l'aménagement du territoire et son développement	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» L'identification et la cartographie de tous les risques naturels et anthropiques	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La mise en œuvre du programme d'informations teritoriales pour le développement durable au CNIGS	79 574 352	-	-	79 574 352
» La mise en place d'un système d'information communale pour la gouvernance durable à Môle-St-Nicolas, Île-de-la-Tortue et Aquin	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place d'une base de données cartographiques	5 000 000	-	-	5 000 000
» Le renforcement de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale	16 000 000	-	-	16 000 000
» La réduction de la menace sismique	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
» La réalisation du micro-zonage sismique de l'axe Cap-Haïtien / Fort-Liberté	21 750 000	21 750 000	-	43 500 000
» La conception et la mise en œuvre d'actions émergeantes pour les refondations territoriale, économique et sociale	260 000 000	260 000 000	260 000 000	780 000 000
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des quinze (15) communes du département de l'Artibonite	152 142 857	130 500 000	130 500 000	413 142 857
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des douze (12) communes du département du Centre	121 714 286	130 500 000	130 500 000	382 714 286
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des douze (12) communes du département de la Grande-Anse	121 714 286	130 500 000	130 500 000	382 714 286
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des onze (11) communes du département des Nippes	111 571 429	130 500 000	130 500 000	372 571 429

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des neuf (9) communes du département du Nord	192 714 286	130 500 000	130 500 000	453 714 286
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des dix (10) communes du département du Nord-Ouest	101 428 571	130 500 000	130 500 000	362 428 571
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des treize (13) communes du département du Nord-Est	131 857 143	130 500 000	130 500 000	392 857 143
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des vingt (20) communes du département de l'Ouest	202 857 143	217 500 000	217 500 000	637 857 143
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des dix-huit (18) communes du département du Sud	182 571 429	130 500 000	130 500 000	443 571 429
» La mise en œuvre du fonds local d'aménagement et de développement du territoire des dix (10) communes du département du Sud-Est	101 427 571	130 500 000	130 500 000	362 427 571
» La conception et la mise en œuvre de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	1 665 544 300	1 422 500 000	1 800 000 000	4 888 044 300
» La mise en œuvre du sous-programme de protection sociale	217 500 000	435 000 000	652 500 000	1 305 000 000
» La réalisation de travaux d'intervention d'urgence	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	3 000 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de développement territorial	1 509 745 751	435 000 000	652 500 000	2 597 245 751
» La planification et la gestion du développement du territoire de la Grande-Anse	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire du Nord-Est	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire du Nord-Ouest	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire de l'Ouest (incluant la périphérie Nord et le centre-ville de Port-au-Prince)	100 000 000	304 500 000	652 500 000	1 057 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire du Centre	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire de l'Artibonite	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire du Sud-Est	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire du Nord	100 000 000	174 000 000	348 000 000	622 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire des Nippes	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La planification et la gestion du développement du territoire du Sud-Est	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» Le renforcement de la résilience des communautés rurales affectées par le tremblement de terre dans le département du Sud-Est	5 216 046	-	-	5 216 046
» L'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables dans le département de l'Artibonite	39 312 500	9 562 500	-	48 875 000
» L'appui au rétablissement des capacités de production agricole des populations rurales des départements de l'Ouest, du Sud et du Sud-Est à la suite des désastres naturels de 2012	15 045 000	-	-	15 045 000
» L'amélioration de la sécurité alimentaire dans les départements du Centre, de l'Artibonite, du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Sud	270 579 800	-	-	270 579 800
» Le renforcement de la sécurité alimentaire	71 408 556	-	-	71 408 556
» La lutte contre l'insécurité alimentaire	8 000 000	87 000 000	87 000 000	182 000 000
» Le renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire dans les 10 départements géographiques	14 000 000	-	-	14 000 000
» La réalisation d'une enquête sur les capacités agricoles sur tout le territoire	15 000 000	-	-	15 000 000
» La mise en œuvre d'un système de financement et d'assurance agricole I	196 490 109	-	-	196 490 109
» La mise en œuvre d'un système de financement et d'assurance agricole II	2 038 758	-	-	2 038 758
» La mise en œuvre d'un système de financement et d'assurance agricole III	250 550 000	-	-	250 550 000
» La construction de silos de stockage pour l'insécurité alimentaire	391 500 000	-	-	391 500 000
» L'élaboration d'une politique nationale de la sécurité alimentaire	5 000 000	-	-	5 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme : Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire	3 015 090 758	3 065 777 615	3 550 000 000	9 630 868 373
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement de Cap-Haïtien	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement d'Acul-du-Nord	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de la Commune de Saint-Marc	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement de l'Archahaie	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement de Croix-des-Bouquets	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement de Port-au-Prince	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement de Léogâne	4 350 000	-	-	4 350 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de schéma d'aménagement du territoire de l'Arrondissement de Jacmel	4 350 000	-	-	4 350 000
» La mise en place de fonds locaux d'aménagement et de développement du territoire	1 420 000 000	2 840 000 000	3 550 000 000	7 810 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets d'appui à la gouvernance et à l'investissement local	144 850 000	-	-	144 850 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de développement communautaire participatif en milieu urbain	843 900 000	-	-	843 900 000
» La réhabilitation d'infrastructures économiques de base I	102 442 500	-	-	102 442 500
» La réhabilitation d'infrastructures économiques de base II	179 649 258	-	-	179 649 258
» La réhabilitation d'infrastructures économiques de base III	289 449 000	225 777 615	-	515 226 615
Sous-programme : Élaborer des plans d'urbanisme	39 150 000	157 225 000	157 225 000	353 600 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Cap-Haïtien	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Limonade	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Quartier-Morin	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Milot	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Plaine-du-Nord	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Acul-du-Nord	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Saint-Marc	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour l'espace urbanisé de l'agglomération de Port-au-Prince	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Petit-Goâve	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Grand-Goâve	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Léogâne	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Port-Salut	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Les Cayes	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Vieux-Bourg-d'Aquin	2 175 000	-	-	2 175 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Aquin	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Jacmel	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Cayes-Jacmel	2 175 000	-	-	2 175 000
» La finalisation de l'élaboration d'une esquisse de plan d'urbanisme pour Marigot	2 175 000	-	-	2 175 000
» Projets d'élaboration d'esquisses de plans d'urbanisme à déterminer	-	157 225 000	157 225 000	314 450 000
Sous-programme: Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement rural	-	157 225 000	157 225 000	314 450 000
» Projets d'élaboration d'esquisses de plans d'aménagement rural à déterminer	-	157 225 000	157 225 000	314 450 000
PROGRAMME 1.2: GÉRER L'ENVIRONNEMENT	1 197 776 000	1 730 419 250	2 349 800 250	5 277 995 500
Sous-programme: Protéger l'environnement et sécuriser le milieu	120 000 000	179 000 000	222 500 000	521 500 000
» La mise en place du fonds national pour la réhabilitation de l'environnement	5 000 000	-	-	5 000 000
» La mise en œuvre de projets de promotion de la santé et de protection de l'environnement	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
» La mise en œuvre des activités de protection de l'environnement	100 000 000	130 500 000	130 500 000	361 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement du corps de surveillance environnementale	5 000 000	43 500 000	87 000 000	135 500 000
» La mise en place de l'unité d'études d'impact et d'évaluation	5 000 000	-	-	5 000 000
Sous-programme: Mettre en place un réseau d'aires protégées	49 676 000	656 431 250	1 231 181 250	1 937 288 500
» La plantation de 400 000 pinus à Mare-Rouge dans le bassin versant de Belle-Anse (Unité II de la forêt des Pins)	900 000	7 481 250	7 481 250	15 862 500
» La plantation de 600 000 pinus dans le bassin versant de Fonds-Verrette (Unité I de la forêt des Pins)	600 000	5 700 000	5 700 000	12 000 000
» Le renforcement de la protection du Pic Macaya	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» Le renforcement de la protection du parc de la Visite	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone Saint-Louis-du-Nord/Le Borgne	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de Marmelade/Dondon	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de Vallières/Mont-Organisé	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de Savanette/Baptiste	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la chaine des Cahos	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de Dame-Marie/Anse-d'Haineault	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone du Pic Macaya	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de L'Asile/Baradères	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000

Tableau 16
GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de Léogâne/Bainet	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur du château d'eau de la zone de Séguin/Forêt des Pins/Savane Zombi	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La protection et la mise en valeur de la zone de Môle-Saint-Nicolas	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de L'Île-de-la-Tortue	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de la zone Saint-Louis-du Nord/Le Borgne	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur des bords de mer de Limonade et de Caracol	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de la zone de Fort-Liberté	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de la Côte-des-Arcadins	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de la pointe Dame-Marie/Anse-d'Hainault	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de la zone de Corail/Pestel/Cayemites/péninsule de Baradères	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur de la grande baie de Les Cayes	-	21 750 000	45 000 000	66 750 000
» La protection et la mise en valeur des marais salants de l'Artibonite	20 000 000	7 000 000	25 500 000	52 500 000
» La protection et la mise en valeur des marais salants des communes de Caracol, Aquin, Baie-de-Henne et Anse-Rouge	5 000 000	7 000 000	25 500 000	37 500 000
» La protection et la mise en valeur du Bassin Waka dans le Nord	-	7 000 000	25 500 000	32 500 000
» La protection et la mise en valeur des grottes de Dondon	-	7 000 000	25 500 000	32 500 000
» La protection et la mise en valeur de Saut-d'Eau, dans le Plateau Central	-	7 000 000	25 500 000	32 500 000
» La protection et la mise en valeur de Trou Caïman	23 176 000	-	-	23 176 000
» La protection et la mise en valeur de la grotte de Port-à-Piment	-	7 000 000	25 500 000	32 500 000
» La protection et la mise en valeur de Saut-Mathurine	-	7 000 000	25 500 000	32 500 000
» La protection et la mise en valeur du Bassin Bleu, dans le Sud-Est	-	7 000 000	25 500 000	32 500 000
Sous-programme : Restaurer le milieu naturel	10 000 000	195 750 000	261 000 000	466 750 000
» L'établissement du bilan hydrique de l'étang Bois-Neuf, l'identification de ses impacts dans le Bas Artibonite et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'intervention	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'établissement du bilan hydrique du Lac Azueï (étang Saumâtre), l'identification de ses impacts et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'intervention	-	65 250 000	65 250 000	130 500 000
» L'établissement du bilan hydrique de l'étang de Miragoâne, l'identification de ses impacts et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'intervention	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en œuvre d'un plan d'intervention pour le réaménagement de la zone du lac de Péligre, dans le Bas Plateau Central	-	65 250 000	65 250 000	130 500 000
» La préservation et la restauration de milieux naturels très vulnérables	10 000 000	21 750 000	43 500 000	75 250 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme : Gérer et développer les usages du bois	1 018 100 000	699 238 000	635 119 000	2 352 457 000
» La mise en place d'un fonds de ganrantie favorisant la création et la gestion de forêt à usage commercial	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La mise en place d'un plan de subvention favorisant le reboisement des communautés	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La promotion du butane et du propane liquéfié (GPL) en substitution au charbon de bois comme combustible	609 000 000	87 000 000	174 000 000	870 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de restauration du couvert forestier	40 000 000	40 000 000	40 000 000	120 000 000
» La gestion rationnelle des resssources naturelles des bassins versants prioritaires	304 500 000	325 119 000	-	629 619 000
» La conception et la mise en œuvre de projets d'allègement de la pression sur les ressources ligneuses du pays I	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets d'allègement de la pression sur les ressources ligneuses du pays II	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
» La mise en œuvre du programme Frontière verte des rivières Massacre et Pédernales	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
» La construction d'un centre de reproduction de pinus occidentalis et la récupération d'espaces de forêt	1 100 000	9 619 000	9 619 000	20 338 000
» La mise en place des dispositifs pour la création d'entreprises agro-forestières	43 500 000	43 500 000	43 500 000	130 500 000

PROGRAMME 1.3: GÉRER LES BASSINS VERSANTS	3 082 075 426	6 128 108 391	7 224 598 391	16 434 782 207
Sous-programme: Protéger les bassins versants	1 184 010 116	3 407 108 391	4 416 598 391	9 007 716 897
» L'aménagement des mornes surplombant Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Anse-à-Foleur	-	130 500 000	130 500 000	261 000 000
» L'aménagement des mornes surplombant la zone urbaine de Cap-Haïtien	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
» L'aménagement des mornes surplombant la zone urbaine de Saint-Marc	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
» La restructuration et la protection des écosystèmes du Morne de l'Hôpital à Port-au-Prince	12 000 000	87 000 000	217 500 000	316 500 000
» L'aménagement, la gestion et la protection des bassins versants du Morne de l'Hôpital surplombant la zone sud de la région métropolitaine de Port-au-Prince	75 000 000	87 000 000	217 500 000	379 500 000
» La stabilisation et la reforestation de la rivière Grise	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation de travaux de recalibrage de la rivière Colombier et le rétablissement des prises d'eau à Anse-Rouge	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'aménagement des bassins versants de Terre-Neuve	20 000 000	-	-	20 000 000
» L'étude de l'aménagement du bassin versant de la rivière Limbé	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de mitigation des désastres naturels de Grande-Rivière-du-Nord	329 519 192	200 000 000	100 000 000	629 519 192
» L'aménagement des bassins versants en amont des systèmes d'irrigation de Saint-Raphaël et de Ouanaminthe	25 000 000	43 500 000	174 000 000	242 500 000
» L'aménagement des bassins versants en amont des systèmes d'irrigation de la plaine de Maribaroux	-	43 500 000	174 000 000	217 500 000
» L'étude de l'aménagement du bassin versant de la rivière Massacre	-	21 750 000	-	21 750 000
» L'aménagement du bassin versant de Gonaïves	-	435 000 000	435 000 000	870 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de protection des infrastructures agricoles des bassins versants de La Quinte, Des Bayonnais et Ennery	15 000 000	87 000 000	87 000 000	189 000 000
» La stabilisation biomécanique du bassin versant d'Ennery	15 000 000	-	-	15 000 000
» L'étude de l'aménagement de la zone frontalière du bassin versant de l'Artibonite	-	32 625 000	32 625 000	65 250 000
» L'aménagement et la protection des berges de la rivière Grise à Croix-des-Bouquets	150 000 000	-	-	150 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La conception et la mise en œuvre de projets de protection des infrastructures agricoles et urbaines des bassins versants des rivières Blanche et Grise à Croix-des-Bouquets	304 500 000	-	-	304 500 000
» L'aménagement du bassin versant de la plaine du Cul-de-Sac	-	652 500 000	652 500 000	1 305 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets de protection des infrastructures agricoles et urbaines du bassin versant de la chaîne des Matheux à Cabaret	1 000 000	-	-	1 000 000
» La protection des infrastructures urbaines et des périmètres irrigués dans le bassin versant de l'Arcahaie (rivières Courjolle et Matheux)	1 490 924	37 767 263	37 767 263	77 025 451
» La réalisation des études pour la protection des infrastructures agricoles et urbaines dans le bassin versant de Cabaret (Courjolle et Matheux)	1 500 000	23 167 127	23 167 127	47 834 254
» La protection des infrastructures agricoles et urbaines dans le bassin versant de Cabaret	15 000 000	-	-	15 000 000
» La protection du sous bassin de la rivière Bois dans la commune de Verrettes	5 000 000	3 299 000	3 539 000	11 838 000
» L'aménagement des bassins versants dans le département de l'Ouest (La Rouyonne, Petit-Goâve, etc.)	174 000 000	-	-	174 000 000
» L'aménagement des mornes surplombant Chardonnières, Les Côteaux et Port-Salut	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» L'aménagement des bassins versants de l'Acul (Dubreuil), de la Ravine-du-Sud et de la rivière de Cavaillon	-	261 000 000	348 000 000	609 000 000
» La stabilisation de la ravine Soive à Lièvre dans la commune de Petit-Trou-de-Nippes	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'aménagement du bassin versant de la Grande-Rivière-de-Jacmel	-	261 000 000	435 000 000	696 000 000
» L'aménagement du bassin versant de la rivière Pédernales	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» L'élaboration d'un plan de reboisement, la réalisation d'un bilan hydrique et la mise en œuvre d'une proposition de travaux correcteurs du bassin versant de la rivière Trou-du-Nord	-	87 000 000	261 000 000	348 000 000
» L'élaboration d'un plan de reboisement, la réalisation d'un bilan hydrique et la mise en œuvre d'une proposition de travaux correcteurs des bassins versants des rivières Pérédo et Cayes-Jacmel	-	87 000 000	261 000 000	348 000 000
Sous-programme : Construire des ouvrages de régulations des crues	830 451 081	855 000 000	942 000 000	2 627 451 081
» L'aménagement et la protection des berges des Trois Rivières de Plaisance, Port-de-Paix et Pilate	18 000 000	87 000 000	87 000 000	192 000 000
» La construction du barrage des Trois-Rivières	130 500 000	-	-	130 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière du Borgne, où un ouvrage de contrôle des crues pourrait être aménageable et où des digues de protection de la ville de Borgne semblent requises	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la Grande-Rivière-du-Nord, où un ouvrage de contrôle des crues pourrait être aménageable	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière de Bouyaha, en amont de Saint-Raphaël, où un ouvrage de contrôle des crues pourrait être réhabilité et un autre construit	-	43 500 000	130 500 000	174 000 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière Gouape, en amont de Pignon, où des ouvrages de contrôle des crues pourraient être aménageables	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études sur la rivière Frio à Maïssade, où des ouvrages de régulation pourraient être aménageables	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études sur les rivières de la plaine de Maribaroux où des ouvrages d'irrigation pourraient être aménageables	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière Artibonite, où plusieurs ouvrages de régulation devraient être réhabilités	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La protection de la Petite-Rivière de l'Artibonite	10 000 000	43 500 000	43 500 000	97 000 000
» La protection de la ville de Belladères contres les crues des rivières	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière L'Estère, où plusieurs ouvrages de régulation devraient être réhabilités	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études sur les rivières Bretelle et Torcelle, en amont de Cabaret, où des ouvrages de contrôle des crues pourraient être aménageables	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière Blanche, où un ouvrage de contrôle des crues pourrait être réhabilité	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'aménagement et la protection des berges de la rivière Grise à Croix-des-Bouquets	195 750 000	174 000 000	174 000 000	543 750 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière l'Acul, où l'ouvrage de contrôle des crues de Dubreuil pourrait être reconstruit	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la Grande-Ravine-du-Sud, en amont de Camp-Perrin, où l'ouvrage de contrôle des crues et d'irrigation d'Avezac pourrait être reconstruit	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux en amont de Les Cayes, où un ouvrage de déviation des eaux de la ravine Madame Samedi dans la rivière l'Islet pourrait être aménageable	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'aménagement du bassin versant de la rivière Dormante à Vieux-Bourg-d'Aquin et la modernisation de l'agriculture de montagne	3 000 000	28 500 000	28 500 000	60 000 000
» La réalisation des études sur les rivières Dose, Pins et Serpente, affluents de la Grande-Rivière-des-Nippes en amont de l'Asile, où des ouvrages de contrôle des crues pourraient être aménageables	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études sur les rivières de Grand-Goâve et de Faucher, où des ouvrages de contrôle des crues pourraient être aménageables	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière Rouyonne, en amont de Léogâne, où un ouvrage de déviation d'une partie du cours d'eau vers la rivière la Momance pourrait être aménageable	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux sur la rivière Grande-Rivière-de-Jacmel, où un ouvrage de contrôle des crues pourrait être aménageable	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études et de travaux pour le contrôle des crues sur la rivière des Orangers, en amont de Jacmel	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La mise en œuvre de projets de gestion des crues et de protection de la population contre les inondations	30 000 000	-	-	30 000 000
» La protection des villes d'Anse-à-Galet et de Pointe-à-Raquette et de la localité de Petite-Source	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville de Limonade contre les crues de la Grande-Rivière-du-Nord	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville Les Cayes contre les crues des ravines Ravine du Sud et Ravine Madame Samedi	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville de Petit-Goâve contre les crues de la rivière Digue	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville Les Abricots contre les crues de la rivière Abricot	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville de Port-de-Paix contre les crues de la ravine Deroulin	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville de Jacmel contre les crues des rivières Les Zorangers et Gosseline	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville de Gros-Morne contre les crues de la rivière Mancelle	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la baie de Caracol et de la Baie de Fort-Liberté	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection de la ville de L'Asile contre les crues des rivières Mahot et Des Pins	10 000 000	-	-	10 000 000
» La protection des villes de la Côte Sud contre les risques d'inondation et les intempéries	152 250 000	-	-	152 250 000
» L'environnement et le développement urbain à Jacmel/ la protection de la ville contre les inondations	180 951 081	-	-	180 951 081
Sous-programme : Draguer des rivières et des canaux de drainage	335 614 229	913 500 000	913 500 000	2 162 614 229
» La réalisation de travaux de drainage et de protection contre les crues de la rivière Massacre à Ouanaminthe	60 655 440	-	-	60 655 440
» La réalisation de travaux de dragage des exutoires des ravines de Port-au-Prince	217 958 789	261 000 000	261 000 000	739 958 789
» La réalisation de travaux de curage et de protection des berges de la rivière de Baradères	20 000 000	-	-	20 000 000
» La création d'exutoires de la ravine Brisé (Boulevard du 15 octobre)	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation de travaux de correction du lit des rivières La Digue, Berret et PITI	17 000 000	-	-	17 000 000
» La mise en œuvre d'un plan de suivi et de dragage des exutoires du pays	-	652 500 000	652 500 000	1 305 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme : Réduire la vulnérabilité aux saisons pluvieuses et cycloniques	732 000 000	952 500 000	952 500 000	2 637 000 000
» La conception et la mise en œuvre du programme de prévention de pré-saison pluvieuse et cyclonique dans les zones à risques climatiques	200 000 000	300 000 000	300 000 000	800 000 000
» La protection des zones tampons et le développement communautaire par la mise en place d'activités génératrices de revenus	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation d'urgence d'infrastructures et d'institutions	522 000 000	652 500 000	652 500 000	1 827 000 000
PROGRAMME 1.4: RÉNOVER L'URBAIN	5 646 615 070	8 322 260 000	10 700 500 000	24 669 375 070
Sous-programme: Rénover les pôles régionaux et locaux de développement	4 403 445 661	5 611 500 000	8 221 500 000	18 236 445 661
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine dans le Nord-Ouest	293 105 560	-	-	293 105 560
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Limbé	101 763 269	-	-	101 763 269
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine à Cap-Haïtien	10 971 851	-	-	10 971 851
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Fort-Liberté	87 000 000	-	-	87 000 000
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Ouanaminthe	64 452 894	-	-	64 452 894
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Ennery	3 050 000	-	-	3 050 000
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Marchand-Dessalines	92 878 741	-	-	92 878 741
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Gonaïves	254 214 297	-	-	254 214 297
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Hinche	217 500 001	-	-	217 500 001
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Saint-Marc	129 918 910	-	-	129 918 910
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à Noailles/Croix-des-Bouquets	66 049 983	-	-	66 049 983
» La réhabilitation et l'entretien des rues de la zone métropolitaine de Port-au-Prince	174 000 000	-	-	174 000 000
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine à Verrettes	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine aux carrefours Clercine et Murat Morno	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine à Gros Morne	4 000 000	-	-	4 000 000
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine à la ville de Les Cayes	50 000 000	-	-	50 000 000
» La réalisation de travaux de réhabilitation urbaine à St-Michel-de-l'Attalaye	28 124 960	-	-	28 124 960
» La réalisation de travaux de réhabilitation de la route de Tabarre	120 000 000	-	-	120 000 000
» La réalisation de travaux de rénovation urbaine à Jérémie	60 000 000	-	-	60 000 000
» La réalisation de travaux de réhabilitation de la route de Puits Blain	10 000 000	-	-	10 000 000
» Le programme de réhabilittion urbaine	130 500 000	-	-	130 500 000
» La démolition, l'enlèvement et la gestion des débris dans le périmètre de reconstruction du centre-ville de Port-au-Prince	230 573 490	-	-	230 573 490
» La requalification du front de mer en espace riverain public, animé, attrayant et accessible	-	261 000 000	261 000 000	522 000 000
» La réhabilitation de la route Hasco, du boulevard de la Saline à la base navale Amiral Killick	179 760 577	-	-	179 760 577
» La réhabilitation et l'agrandissement de la route de Frères à 4 voies	110 373 584	-	-	110 373 584
» La réhabilitation de la route de Thomassin 32	10 000 000	-	-	10 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La réhabilitation des routes de Thomassin 28, 35, 37A et 37B	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réhabilitation de la route de Pellerin 5	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation du carrefour Vincent - Route des Américains	300 000 000	-	-	300 000 000
» La réhabilitation urbaine à Pétion-Ville	64 685 824	-	-	64 685 824
» La réhabilitation de quartiers populaires	87 000 000	130 500 000	130 500 000	348 000 000
» La construction du viaduc Delmas/Nazon	167 601 385	-	-	167 601 385
» La construction du viaduc à hauteur de la Marine haïtienne	47 461 440	-	-	47 461 440
» La réhabilitation et l'élargissement de la route Canapé Vert	122 597 495	-	-	122 597 495
» La construction de la route d'entrée de la minoterie à la nouvelle zone industrielle	261 000 000	-	-	261 000 000
» La conception et la mise en œuvre de projets d'intervention d'urgence dans les zones à risques de la zone métropolitaine de Port-au-Prince	200 000 000	-	-	200 000 000
» La réhabilitation de routes et de systèmes de drainage au centre-ville de Port-au-Prince	435 000 000	-	-	435 000 000
» La création d'un parc récréatif à Petite-Rivière-de-l'Artibonite	4 500 000	-	-	4 500 000
» La création d'un parc récréatif à Boucan-Carré	4 500 000	-	-	4 500 000
» L'établissement de réseaux verts et la réhabilitation des places publiques au centre-ville de Port-au-Prince (Priorité Parc du Champ-de-Mars)	130 500 000	261 000 000	261 000 000	652 500 000
» La réhabilitation de places publiques (Ste-Anne, Geffrard, Canapé Vert et Aéroport)	90 361 400	174 000 000	174 000 000	438 361 400
» La mise en place graduelle des grandes infrastructures et des grands équipements publics et de l'habitat du corridor Nord (Cap-Haïtien-Ouanaminthe)	-	1 305 000 000	2 175 000 000	3 480 000 000
» La mise en place graduelle des grandes infrastructures et des grands équipements publics et de l'habitat de la périphérie Nord de Port-au-Prince	-	1 740 000 000	2 610 000 000	4 350 000 000
» La mise en place graduelle des réseaux d'infrastructures dans le centre-ville de Port-au-Prince	-	1 740 000 000	2 610 000 000	4 350 000 000
Sous-programme: Rénover les villes tampons accueillant les flux migratoires	113 950 000	-	-	113 950 000
» L'aménagement d'infrastructures physiques à Grand-Goâve	56 975 000	-	-	56 975 000
» L'aménagement d'infrastructures physiques à Petit-Goâve	56 975 000	-	-	56 975 000
Sous-programme: Rénover l'urbain à des fins touristiques	955 219 409	2 275 760 000	2 044 000 000	5 274 979 409
» Le développement territorial de l'Île-à-Vache	14 810 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 014 810 000
» La rénovation urbaine à l'Île-à-Vache	356 700 000	174 000 000	174 000 000	704 700 000
» La réhabilitation/construction d'infrastructures et d'équipements publics à Jacmel	432 829 409	870 000 000	870 000 000	2 172 829 409
» La préservation du bas de la ville des risques d'inondations	115 880 000	231 760 000	-	347 640 000
» La réhabilitation de la route menant au nouveau marché de Jacmel	35 000 000	-	-	35 000 000
Sous-programme: Rénover les villes frontalières	174 000 000	435 000 000	435 000 000	1 044 000 000
» La mise en place de projets de développement frontalier dans trois (3) régions	174 000 000	435 000 000	435 000 000	1 044 000 000

Tableau 16
GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 1.5: METTRE EN PLACE LE RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL	16 302 875 284	17 615 630 218	17 691 800 000	51 610 305 502
Sous-programme: Finaliser le maillage routier national	7 721 078 166	7 992 180 218	5 937 750 000	21 651 008 384
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Môle-Saint-Nicolas à Port-de-Paix	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La construction du tronçon reliant Anse-Rouge et Gonaïves	30 000 000	-	-	30 000 000
» L'étude de la reconstruction du tronçon reliant Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Le Borgne	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réalisation des études de la construction du tronçon reliant Port-de-Paix, Saint-Louis-du-Nord et Le Borgne	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réhabilitation du tronçon reliant Le Borgne à Limbé (Le tronçon entre Port-Margot et Chouchou Bay est asphalté)	-	43 500 000	478 500 000	522 000 000
» La réhabilitation de la route de Le Borgne	43 500 000	-	-	43 500 000
» La réhabilitation de la route entre Ennery et Cap-Haïtien	100 000 000	435 000 000	435 000 000	970 000 000
» La construction d'une route de contournement à quatre voies de Cap-Haïtien	-	43 500 000	391 500 000	435 000 000
» La réhabilitation et l'entretien de la route de l'Acul-du-Nord au carrefour Barrière Battant, en passant par Milot et de Barrière Battant au Palais des Sans-Soucis	492 865 156	-	-	492 865 156
» La finalisation de la construction du tronçon reliant Saint-Raphaël et Hinche	623 680 218	623 680 218	-	1 247 360 436
» La réhabilitation des routes comprises entre les municipalités de Hinche et Saint-Raphaël en passant par Barrière Battant I	100 000 000	150 000 000	435 000 000	685 000 000
» La réhabilitation des routes comprises entre les municipalités de Hinche et Saint-Raphaël en passant par Barrière Battant II	100 000 000	150 000 000	435 000 000	685 000 000
» La réalisation des études pour la construction de la route reliant Pignon, La Victoire, Carice, Mont-Organisé et Ouanaminthe	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La réalisation de travaux de réhabilitation du carrefour de la Plaine-du-Nord à Morne Rouge	100 000 000	-	-	100 000 000
» La réalisation des études pour la reconstruction de la route reliant Ennery et Saint-Michel de l'Attalaye	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation de travaux complémentaires sur la route entre le carrefour Puilboreau et Marmelade	117 983 375	-	-	117 983 375
» La construction du tronçon reliant St-Michel-de-l'Attalaye, Maïssade et Hinche	75 000 000	-	-	75 000 000
» La réhabilitation de la route entre Gonaïves et Ennery	870 000 000	870 000 000	-	1 740 000 000
» La réhabilitation de la route entre Dessalines, Saint-Michel-de-l'Attalaye et Saint-Raphaël	100 000 000	-	-	100 000 000
» La poursuite de la reconstruction de la route entre Dessalines, Saint-Michel-de-l'Attalaye et Saint-Raphaël	-	87 000 000	1 435 500 000	1 522 500 000
» La réalisation des études pour la reconstruction de la route reliant Hinche, Thomassique et Los Cacaos/frontière	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation de travaux d'entretien sur la route Hinche-Thomassique	5 000 000	-	-	5 000 000
» La réhabilitation de la route reliant Hinche à Thomassique	100 000 000	-	-	100 000 000
» La réhabilitation de la route reliant Thomassique à Cerca-la-Source	65 000 000	-	-	65 000 000
» La réhabilitation de la route nationale no 1 entre le carrefour Freycineau à Saint-Marc et le carrefour Bigot à Gonaïves	1 295 310 170	-	-	1 295 310 170
» La réhabilitation de la route nationale no 3 entre Colladère et Cerca-Cavajal	391 500 000	600 000 000	-	991 500 000
» La réhabilitation de la route entre Lascahobas, Belladère et Cachiman	100 000 000	770 000 000	-	870 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» Les études de la réhabilitation du tronçon reliant Pont-Sondé à Mirebalais	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réhabilitation de la route entre Croix-des-Bouquets et Fonds-Parisien	500 000 000	-	-	500 000 000
» La réhabilitation de la route entre Fonds-Parisien et Jimani	17 237 150	21 750 000	652 500 000	691 487 150
» La réhabilitation de la route entre Fermathe et la route de Frères en passant par Soisson, Duplan, Girardeau et des rues collectrices Métellus, Meyotte-route de Frères, Thomassin 25 et Fermathe 45	188 871 105	870 000 000	870 000 000	1 928 871 105
» La réhabilitation de la route entre Laboule 12 et Kenscoff	80 688 561	-	-	80 688 561
» L'étude de la construction d'un malécon de l'entrée du boulevard de la Saline à la route des Rails	-	108 750 000	108 750 000	217 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Jérémie, Dame-Marie, Les Irois et Tiburon	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réalisation de travaux ponctuels d'entretien de la route reliant Cavaillon-Bonne Foi et Baradères	40 000 000	-	-	40 000 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Anse-à-Veau à Petite-Rivière-de-Nippes	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réhabilitation de la route entre Petite-Rivière-de-Nippes et Trou-de-Nippes	56 009 100	-	-	56 009 100
» La construction du tronçon reliant Petite-Rivière-de-Nippes à Miragoâne	165 433 331	-	-	165 433 331
» La finalisation de la construction de la route entre Les Cayes et Jérémie	1 305 000 000	1 305 000 000	-	2 610 000 000
» La réalisation de travaux d'entretien sur la route Les Cayes-Jérémie	5 000 000	-	-	5 000 000
» La réhabilitation de la route entre le carrefour 44 et Côtes-de-Fer	435 000 000	522 000 000	-	957 000 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Côtes-de-Fer et Bainet	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation de travaux d'urgence entre le carrefour Dufort et Jacmel	150 000 000	-	-	150 000 000
» La réalisation de travaux ponctuels d'entretien de la route reliant La Vallée à Bainet	21 000 000	-	-	21 000 000
» La réalisation de travaux ponctuels d'entretien de la route reliant Marigot, Pérédo et Belle-Anse	43 000 000	-	-	43 000 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Bainet et La Vallée-de-Jacmel	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation de travaux de canaux maçonnés entre carrefour Méridien et Ducis	4 000 000	-	-	4 000 000
» La réhabilitation du tronçon reliant Jacmel et Marigot	-	870 000 000	174 000 000	1 044 000 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Marigot et Belle-Anse	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Thiotte à Anse-à-Pître	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Belle-Anse et Thiotte	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Thiotte et Malpasse	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Belle-Anse et Thiotte	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Thiotte et Malpasse	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme : Assurer l'intégration routière locale	670 984 314	1 068 500 000	1 334 000 000	3 073 484 314
» La construction du tronçon reliant Trou-du-Nord à Sainte-Suzanne	-	21 750 000	587 250 000	609 000 000
» La construction du tronçon reliant le carrefour Trou-du-Nord à Caracol	-	304 500 000	-	304 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Terrier-Rouge à Vallières	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant carrefour Pignon, Ranquitte, Bahon et Grande-Rivière-du-Nord	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réhabilitation de la route Mirebalais-Hinche	223 484 314	-	-	223 484 314
» La réalisation des études pour la réhabilitation du tronçon reliant Titanyen, Saut-d'Eau et carrefour Mirebalais	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La finalisation de la construction du tronçon reliant la minoterie à la nouvelle zone industrielle de Lafiteau/Simonnette	-	290 000 000	290 000 000	580 000 000
» La réalisation de travaux d'entretien de la route entre Thomazeau-Cornillon et Grand Bois	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Kenscoff, Furcy et Séguin	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réalisation des études pour la réhabilitation du tronçon reliant Les Abricots à Jérémie	-	-	43 500 000	43 500 000
» La réalisation des études pour la construction du tronçon reliant Vieux-Bourg-d'Aquin, L'Asile et Anse-à-Veau	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réhabilitation de la route entre Jacmel et La Vallée-de-Jacmel	391 500 000	-	-	391 500 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département du Nord-Ouest	0	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation et l'aménagement de 250 kilomètres de pistes agricoles à Pilate, Le Borgne, Gros-Morne et Baron	36 000 000	-	-	36 000 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département du Nord-Est	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation de 70 kilomètres de pistes agricoles à Terre-Neuve, Anse-Rouge, Saint-Michel-de-L'Attalaye et Ennery	-	30 000 000	43 500 000	73 500 000
» La réhabilitation de 70 kilomètres de pistes agricoles à Saint-Marc, Grande-Saline, Dessalines, Petite-Rivière-de-l'Artibonite et Desdunes	-	30 000 000	43 500 000	73 500 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département du Centre	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département de l'Ouest	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département de la Grande-Anse	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département des Nippes	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département du Sud	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
» La réhabilitation de 40 kilomètres de pistes agricoles dans le département du Sud-Est	-	30 000 000	21 750 000	51 750 000
Sous-programme : Améliorer la circulation urbaine et interurbaine	5 653 142 225	3 138 450 000	3 512 550 000	12 304 142 225
» Le programme d'entretien des routes par de micro-entreprises (l'expérience bolivarienne)	426 300	-	-	426 300
» La mise en œuvre d'interventions d'amélioration du réseau routier du CNE	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La réalisation de travaux d'aménagement de carrefours à grands flux de circulation dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince	-	652 500 000	652 500 000	1 305 000 000
» La construction de deux gares routières à Cap-Haïtien	-	21 750 000	195 750 000	217 500 000
» La construction d'une gare routière à Ouanaminthe	-	8 700 000	165 300 000	174 000 000
» La construction d'une gare routière dans la zone nord de Port-au-Prince	-	87 000 000	609 000 000	696 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La construction d’une gare routière dans la zone sud de Port-au-Prince (à Gressier)	43 500 000	478 500 000	-	522 000 000
» La mise en place d'un fonds d'expropriation pour les projets financés par l'entente Petrocaribe et autres	345 072 152	652 500 000	652 500 000	1 650 072 152
» La réparation et la protection de ponts	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
» La conception et la mise en œuvre de travaux de construction d'urgence des ouvrages d'art et de réduction de la vulnérabilité	522 000 000	-	-	522 000 000
» La construction de 15 ponts dans le Nord-Ouest	164 726 726	-	-	164 726 726
» La construction d'un pont sur la rivière des Barres	56 898 979	-	-	56 898 979
» La construction du pont Hyppolite à Cap-Haïtien	200 480 744	-	-	200 480 744
» La construction d'un pont sur la rivière du Haut du Cap	115 670 683	-	-	115 670 683
» La protection du pont de Croix-des-Missions	96 000 000	-	-	96 000 000
» La construction du pont de Voldroque	98 900 758	-	-	98 900 758
» La construction du pont de Roseaux	103 639 991	-	-	103 639 991
» La construction d'un pont sur la rivière entre Marigot et Pérédo	102 685 727	-	-	102 685 727
» La réalisation de travaux d'urgence sur le pont de la rivière Glace	50 000 000	-	-	50 000 000
» La construction d'un pont sur la rivière Gauche	123 074 855	-	-	123 074 855
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont sur l'axe Delmas 42-Bourdon	3 000 000	-	-	3 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont Bonnet à Ganthier	28 000 000	-	-	28 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont Gens de Nantes de l'axe Ouanaminthe-Capotille	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont Malfety sur l'axe routier de la RN6	15 000 000	-	-	15 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont sur la rivière Guinaudée	40 000 000	-	-	40 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont de Bois Moquette	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont de Meyotte	60 000 000	-	-	60 000 000
» La réalisation de travaux de reconstruction du pont de Tabarre	30 000 000	-	-	30 000 000
» La réhabilitation des ponts Mapou et Grondin	21 737 292	-	-	21 737 292
» Le support au plan national des transports et l'entretien des routes	1 963 721 484	-	-	1 963 721 484
» L'entretien de routes interurbaines et urbaines	1 148 106 534	1 087 500 000	1 087 500 000	3 323 106 534
» La réhabilitation d'infrastructures routières dans le Sud et la Grande-Anse	130 500 000	-	-	130 500 000
Sous-programme : Établir des liaisons fiables avec les principales îles du pays	870 000 000	391 500 000	391 500 000	1 653 000 000
» La construction d'un système de cabotage au niveau de la presqu’île du Sud, de Môle-St-Nicolas et du Cap-Haïtien	870 000 000	-	-	870 000 000
» L’aménagement d’une liaison maritime moderne reliant Port-de-Paix à l’Île-de-la-Tortue	-	261 000 000	-	261 000 000
» L’aménagement d’une liaison maritime moderne reliant Port-au-Prince et/ou Montrouis à l’Île-de-la-Gonâve (Anse-à-Galets)	-	-	261 000 000	261 000 000
» L’aménagement d’une liaison maritime moderne reliant Les Cayes à l’Île-à-Vache (Madame Bernard)	-	130 500 000	130 500 000	261 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme : Réhabiliter et construire des infrastructures aéroportuaires	934 007 410	2 818 500 000	3 514 500 000	7 267 007 410
» La réhabilitation de l'aéroport de Port-de-Paix	435 000 000	-	-	435 000 000
» La réalisation de travaux d'aménagement de l'aéroport de Cap-Haïtien	-	348 000 000	348 000 000	696 000 000
» L'appui à la reconstruction de l'aéroport Toussaint Louverture	3 480 000	-	-	3 480 000
» La réhabilitation de l'aéroport Toussaint Louverture	-	870 000 000	1 740 000 000	2 610 000 000
» Le renforcement de la sécurité à l'aéroport Toussaint Louverture	29 624	-	-	29 624
» La réhabilitation de l'aéroport Guy Malarý	87 000 000	-	-	87 000 000
» La réhabilitation de l'aéroport de Jérémie	130 500 000	217 500 000	348 000 000	696 000 000
» La réhabilitation de la piste de l'aéroport de Jacmel, son terminal venant d'être réhabilité	-	348 000 000	217 500 000	565 500 000
» La transformation de l'aéroport de Les Cayes en aéroport international	60 497 786	600 000 000	600 000 000	1 260 497 786
» La construction d'un aéroport sur l'Île-à-Vache	217 500 000	435 000 000	261 000 000	913 500 000
Sous-programme : Réhabiliter et construire des infrastructures portuaires	453 663 169	2 206 500 000	3 001 500 000	5 661 663 169
» La réalisation d'une étude de faisabilité pour la localisation d'un port dans le nord d'Haiti	64 345 461	-	-	64 345 461
» La construction d'un port international dans le nord du pays	-	870 000 000	1 740 000 000	2 610 000 000
» La réhabilitation du port de Port-au-Prince	84 254 227	870 000 000	957 000 000	1 911 254 227
» L'étude de l'aménagement d'un port dans la zone nord d'extension de la ville de Port-au-Prince à Fond Mombin	-	87 000 000	130 500 000	217 500 000
» La construction et l'aménagement d'un port dans la Baie-des-Flamands	64 500 000	87 000 000	87 000 000	238 500 000
» La réhabilitation du port de la ville de Les Cayes	89 205 035	-	-	89 205 035
» La réhabilitation du débarcadère de Petit-Goâve	99 158 446	-	-	99 158 446
» La réhabilitation et le dragage du port de Jérémie	52 200 000	162 000 000	-	214 200 000
» La réhabilitation du port de Miragoâne	-	130 500 000	87 000 000	217 500 000
PROGRAMME 1.6 : ACCROÎTRE L'ÉLECTRIFICATION DU PAYS	5 002 685 516	5 282 690 000	7 443 250 000	17 728 625 516
Sous-programme : Accroître la capacité de production d'énergie électrique	1 670 817 605	2 385 190 000	2 936 250 000	6 992 257 605
» La réhabilitation de la centrale de Caracol/Grande-Rivière-du-Nord (0,8 MW), incluant les infrastructures de transport requises	-	43 500 000	-	43 500 000
» L'augmentation de la capacité de la centrale thermique de Saint-Michel-de-l'Attalaye	6 000 000	-	-	6 000 000
» La construction de la centrale hydroélectrique Artibonite 4C	-	870 000 000	870 000 000	1 740 000 000
» La construction de la centrale hydroélectrique Artibonite 4C (financement Brésil)	435 000 000	435 000 000	870 000 000	1 740 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La réhabilitation de la centrale de Drouet, sur l'Artibonite près de Saint-Marc (2,5 MW), incluant les infrastructures de transport requises	-	87 000 000	217 500 000	304 500 000
» La réhabilitation des deux centrales de Délugé, sur l'Artibonite (1,2 MW), incluant les infrastructures de transport requises	-	43 500 000	-	43 500 000
» La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Péligre (financement BID I)	143 028 000	-	-	143 028 000
» La réhabilitation et l'aménagement de la centrale hydroélectrique de Péligre	-	-	652 500 000	652 500 000
» La réhabilitation et l'aménagement de la centrale hydroélectrique de Péligre (financement Allemagne)	-	609 000 000	-	609 000 000
» La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Péligre (financement BID II)	132 457 500	-	-	132 457 500
» La construction d'une mini-centrale hydroélectrique à Saut-du-Baril, dans les Nippes (0,4 MW), incluant les infrastructures de transport requises	130 500 000	-	-	130 500 000
» La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Saut-Mathurine	699 478 695	-	-	699 478 695
» La réalisation des études pour la construction de deux nouvelles centrales hydroélectriques en aval de Saut-Mathurine et sur la Ravine-du-Sud	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La réhabilitation de la centrale Gaillard	-	43 500 000	-	43 500 000
» L'utilisation du potentiel des déchets comme source d'énergie électrique, incluant les infrastructures de transport requises	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» L'élaboration d'un projet bancable, incluant les études de faisabilité, de l'aménagement du potentiel éolien du Nord-Ouest, incluant les infrastructures de transport requises	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration d'un projet bancable, incluant les études de faisabilité, de l'aménagement du potentiel éolien du bord de mer de Fort-Liberté, incluant les infrastructures de transport requises	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration d'un projet bancable, incluant les études de faisabilité, de l'aménagement du potentiel éolien de la zone du Lac Azueï, dans la Plaine-du-Cul-de-Sac, incluant les infrastructures de transport requises	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration d'un projet bancable, incluant les études de faisabilité, de l'aménagement du potentiel éolien de la pointe de Saint-Jean-du-Sud, incluant les infrastructures de transport requises	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La construction d'une centrale hybride diesel-solaire, incluant une capacité photovoltaïque de 1 MW	-	21 750 000	152 250 000	174 000 000
» L'accroissement de l'accès aux sources d'énergie renouvelable	4 350 000	-	-	4 350 000
» L'appui à l'accroissement de l'accès énergétique	57 940 000	57 940 000	-	115 880 000
» La mise en place d'un programme de développement d'énergie solaire	2 390 760	-	-	2 390 760
» L'étude de l'utilisation du potentiel de la biomasse, dont les résidus agricoles comme la bagasse, comme source d'énergie, notamment pour la production	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La mise en œuvre d'un plan d'actions bioénergétiques	43 500 000	-	-	43 500 000
» L'appui à la mise en œuvre d'actions bioénergétiques	6 172 650	-	-	6 172 650
» La réalisation d'activités de promotion d'énergie nouvelle à Marigot, Grand-Gosier, Grande-Saline et Anse-Rouge et la conception d'un parc éolien à Fonds-Parisien	10 000 000	-	-	10 000 000
Sous-programme : Accroître la capacité de transport d'énergie électrique	157 498 500	1 005 500 000	2 310 500 000	3 473 498 500
» L'extension du réseau de Cerca-Carvajal/Des Rangs	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'extension du réseau Thomassique/Cerca la Source	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation/reconstruction du circuit de transport du Port-au-Prince métropolitain d'une puissance de 69 kv ou 115 kv	-	174 000 000	87 000 000	261 000 000
» La réalisation d'une étude et la réhabilitation du réseau de Port-au-Prince	127 498 500	-	-	127 498 500
» L'alimentation de la ville de Les Anglais à partir de Saint-Louis-du-Sud	5 000 000	-	-	5 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'extension de réseaux MT/BT	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
» La mise en place d'une boucle d'une puissance de 230 KV, incluant la réhabilitation des stations et des sous-stations, reliant les départements Ouest, Centre, Nord-Est, Nord, Nord-Ouest et Artibonite	-	174 000 000	870 000 000	1 044 000 000
» La mise en place d'une boucle d'une puissance de 230 KV, incluant la réhabilitation des stations et sous-stations, reliant les départements Ouest, Sud-Est, Sud, Grande-Anse et Nippes	-	174 000 000	870 000 000	1 044 000 000
» L'étude de la mise en place d'une transversale de 69 kv ou 115 kv, incluant les stations et sous-stations, reliant Gonaïves / Limbé	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'étude de la mise en place d'une transversale de 69 kv ou 115 kv, incluant les stations et sous-stations, reliant Cap-Haïtien / Pignon	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'étude de la mise en place d'une transversale de 69 kv ou 115 kv, incluant les stations et sous-stations, reliant Saint-Marc / Mirebalais / Belladère	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'étude de la mise en place d'une transversale de 69 kv ou 115 kv, incluant les stations et sous-stations, reliant Hinche / Thomassique / Boc Banique	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'étude de la mise en place d'une transversale de 69 kv ou 115 kv, incluant les stations et sous-stations, reliant Miragoâne / Fonds-des-Nègres / Vieux-Bourg-d'Aquin	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La mise en place d'une transversale de 69 kv ou 115 kv, incluant les stations et sous-stations, reliant Jérémie / Anse-d'Haineault / Port-Salut / Les Cayes	-	348 000 000	348 000 000	696 000 000
Sous-programme: Accroître la capacité de distribution de l'énergie électrique	1 839 369 411	587 000 000	587 000 000	3 013 369 411
» La réhabilitation du réseau électrique de Cap-Haïtien	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'électrification à partir de carrefour Ménard/Cap-Haïtien	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'extension du réseau électrique de Gonaïves aux communes de Gros-Morne, Saint-Michel-de-l'Attalaye et Ennery I	59 125 000	-	-	59 125 000
» L'extension du réseau électrique de Gonaïves aux communes de Gros-Morne, Saint-Michel-de-l'Attalaye et Ennery II	177 375 000	-	-	177 375 000
» La réalisation de l'interconnection des réseaux électriques de Saint-Michel-de-l'Attalaye et d'Ennery et la réhabilitation du réseau électrique d'Ennery	5 000 000	-	-	5 000 000
» La construction d'un réseau de basse et moyenne tensions pour la commune de Cerca-Cavajal	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'extension du réseau électrique de moyenne tension de Péligre à Mirebalais I	40 000 000	-	-	40 000 000
» L'extension du réseau électrique de moyenne tension de Péligre à Mirebalais II	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place d'un apport additionnel au réseau de distribution électrique de Port-au-Prince	69 817 500	-	-	69 817 500
» La réalisation d'une étude et la réhabilitation du réseau de Port-au-Prince	127 498 500	-	-	127 498 500
» La préparation technique du projet BID/HA-L1035	443 178	-	-	443 178
» L'électrification par lampadaires solaires	490 680 000	500 000 000	500 000 000	1 490 680 000
» L'installation de lampadaires solaires dans les 10 départements	771 430 233	-	-	771 430 233
» L'électrification de la commune de La Victoire	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'électrification de la commune de Le Borgne	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'électrification de la commune de Plaisance	18 000 000	-	-	18 000 000
» L'électrification de la commune de Pilate	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'électrification de Perches et Grand-Bassin	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'électrification de Grande-Saline	5 000 000	-	-	5 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'électrification de Papaye	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'électrificatio de Perches et Grand-Bassin	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'électrification de Plaisance-du-Sud	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets d'électrification de communes à déterminer	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
Sous-programme : Améliorer la commercialisation de l'énergie électrique	1 335 000 000	1 305 000 000	1 609 500 000	4 249 500 000
» La mise en œuvre d'un programme de réduction des pertes électriques dans le département de l'Ouest	652 500 000	913 500 000	1 218 000 000	2 784 000 000
» La reconstruction de l'infrastructure énergétique	652 500 000	-	-	652 500 000
» La mise en place de compteurs électriques à distance sur les réseaux électriques du département de l'Ouest	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» L'étude de la construction d'un bureau commercial à Cap-Haïtien	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'étude de la construction d'un bureau commercial à Port-de-Paix	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'étude de la construction d'un bureau commercial à Gonaïves	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place d'un système de recherche intelligente (Data Mining) pour l'acquittement de la dette des clients	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» Le renforcement des équipes anti-fraude	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» Le développement de mesures incitatives pour l'utilisation d'équipements moins énergivores	-	130 500 000	130 500 000	261 000 000
PROGRAMME 1.7 : POURSUIVRE L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	22 131 109	21 750 000	21 750 000	65 631 109
Sous-programme : Acroître la connectivité du territoire	22 131 109	-	-	22 131 109
» La numérisation de la diffusion terrestre hertzienne de la TNH	20 000 000	-	-	20 000 000
» La connection du pays au réseau Broadband pour le développement de l'économie et du transport	2 131 109	-	-	2 131 109
Sous-programme : Mettre en place un réseau de centres multimédia	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La construction de centres multimédia dans les pôles régionaux de développement	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
PROGRAMME 1.8 : ÉTENDRE LES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	2 856 071 587	2 970 076 178	2 964 500 000	8 790 647 765
Sous-programme : Construire et réhabiliter des réseaux d'eau potable	2 255 337 687	2 274 076 178	2 225 000 000	6 754 413 865
» L'extension du SAEP de la première section Méyance/Anse-à-Foleur	1 800 000	-	-	1 800 000
» La mise en place d'une clôture de protection de la source Beauvoir/Chansolme	740 000	-	-	740 000
» La mise en place d'une clôture de protection du réservoir Desgranges et la réparation de la ligne d'adduction de Saint-Louis-du-Nord	1 500 000	-	-	1 500 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La réhabilitation des SAEP de Boneau, Cap-Rouge, Les Abricots et la réalisation d'interventions d'urgence à Saint-Louis-du-Nord, Bassin-Bleu, Mare Rouge, Môle-St-Nicolas, ville de la Tortue et Jean-Rabel	14 000 000	-	-	14 000 000
» L'appui au secteur de l'eau potable et de l'assainissement	141 853 500	-	-	141 853 500
» L'alimentation en eau potable et l'assainissement en milieu rural dans les départements de l'Artibonite, du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest, du Sud et du Sud-Est	130 500 000	49 076 178	-	179 576 178
» L'alimentation en eau potable et l'assainissement en milieu rural dans les départements de l'Artibonite, de la Grande-Anse et de l'Ouest	174 000 000	-	-	174 000 000
» La réhabilitation des SAEP de Bas-Limbé, de Bahon, de Limonade, d'Acul-du-Nord, de Chabotte (Limbé), de Pilate, de Charie (Cap-Haïtien et de Le Borgne)	10 580 000	-	-	10 580 000
» La réhabilitation et l'extension du SAEP de Plaine-du-Nord	2 800 000	-	-	2 800 000
» La réhabilitation du SAEP de Quartier Morin/Bas-Limbé	5 040 000	-	-	5 040 000
» La réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable du département du Nord-Est	12 000 000	-	-	12 000 000
» La réhabilitation du système d'alimentation en eau potable du centre-ville et des quartiers environnants de la ville de Fort-Liberté	150 500 000	-	-	150 500 000
» La réhabilitation du captage de Tisous/Terre-Neuve	1 300 000	-	-	1 300 000
» La réhabilitation du captage et la mise en place de réseaux à Bois-Neuf/Anse-à-Pirogue	8 750 000	-	-	8 750 000
» La mise en place de réseaux et la pose de 1000 branchements domestiques à Gonaïves	14 000 000	-	-	14 000 000
» La réhabilitation de réseaux de distribution à Duclos/L'Estère et à Desdunes	2 125 000	-	-	2 125 000
» La réhabilitation et l'extension de la ligne d'adduction à St-Michel-de-L'Attalaye	1 825 000	-	-	1 825 000
» La réhabilitation des SAEP de Marmelade, de Gros-Morne, de Marchand-Dessalines et de Lachapelle	2 550 000	-	-	2 550 000
» La réhabilitation et l'extension du SAEP de Marmelade	34 400 000	-	-	34 400 000
» La réhabilitation des SAEP des villes moyennes	21 500 000	-	-	21 500 000
» La réhabilitation et l'extension du SAEP de Saint-Michel-de-L'Attalaye	22 500 000	-	-	22 500 000
» Le sous-programme d'alimentation en eau potable et assainissement en milieu rural (Artibonite, Grande-Anse et Ouest)	174 000 000	-	-	174 000 000
» La réhabilitation des systèmes de réseaux à Thomonde	4 250 000	-	-	4 250 000
» La réhabilitation des SAEP de Grand-Latanier/Hinche, de Lascahobas, de Savanette, de Dallegrand/Thomassique et de Thomonde	9 259 000	-	-	9 259 000
» La construction de trois kiosques et la réhabilitation du captage Gascogne/Mirebalais	1 686 000	-	-	1 686 000
» La construction de SAEP à Cerca-Cavajal, Marmont et La Hoya	1 800 000	-	-	1 800 000
» La réhabilitation de la source Sico/Lascahobas	1 500 000	-	-	1 500 000
» La construction de nouveaux réseaux et la réhabilitation du SAEP du centre-ville de Hinche et des quartiers environnants	120 000 000	-	-	120 000 000
» La réhabilitation du captage et la mise en place de réseaux à Biassou/Cerca la Source	5 100 000	-	-	5 100 000
» La réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable à Lascahobas et Belladère	13 524 000	-	-	13 524 000
» La réhabilitation et l'extension du réseau de Cabaret	6 375 000	-	-	6 375 000
» La constructution d'un forage, la mise en place de réseaux et la construction de kiosques à Merger	1 375 000	-	-	1 375 000
» L'installation d'une génératrice, la réhabilitation de six kiosques, la réhabilitation de réseaux et la construction d'un bac à Arcahaie	1 500 000	-	-	1 500 000
» La sécurisation du captage, la réhabilitation de réseaux, la construction de quatre kiosques et de deux abreuvoirs, la reprise de six poteaux en BA (marché public) à Arcahaie	1 600 000	-	-	1 600 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La construction d'un captage et d'un espace de traitement et la réhabilitation de la ligne d'adduction à Luli	2 067 500	-	-	2 067 500
» La réhabilitation des SAEP de Arcahaie, de Thomazeau et de Grand-Goâve	4 830 000	-	-	4 830 000
» L'alimentation en eau potable et l'assainissement à Port-au-Prince I	217 500 000	-	-	217 500 000
» L'alimentation en eau potable et l'assainissement à Port-au-Prince II	135 720 000	-	-	135 720 000
» Le remplacement de conduits à Fermathe/Kenscoff	2 366 700	-	-	2 366 700
» La construction de quatre kiosques et le raccordement au réseau de Meyotte	700 000	-	-	700 000
» La réhabilitation du système de Jacquot Corail/Kenscoff	650 000	-	-	650 000
» La réhabilitation de captages, de réservoirs, de lignes d'adduction et de distribution et de kiosques à Croix-des-Bouquets	800 000	-	-	800 000
» La construction d'un entrepôt	15 480 000	-	-	15 480 000
» La mise en place déseau d'eau potable à Kenscoff	8 000 000	-	-	8 000 000
» L'acroissement des capacités dans la région des Palmes	29 031 987	-	-	29 031 987
» La construction d'un nouveau système d'alimentation en eau potable et d'un réservoir à Léogâne	35 000 000	-	-	35 000 000
» Le remplacement de conduits à Léogâne	8 000 000	-	-	8 000 000
» L'acquisition d'un terrain pour la construction d'un château d'eau à Léogâne	2 500 000	-	-	2 500 000
» La réparation d'un réservoir du SAEP de Petit-Boucan et la mise en place de compteurs pour kiosques à Grand-Goâve	733 700	-	-	733 700
» La construction de colonnes de support et l'installation de vannes à Grand-Goâve/SAEP de Dano	888 300	-	-	888 300
» La construction de six kiosques et d'une chambre de chloration à Grand-Goâve/SAEP haut et bas Gérard	1 235 000	-	-	1 235 000
» L'amélioration de la structure d'eau potable à Anse-du-Clerc/Les Abricots	800 000	-	-	800 000
» Le renforcement organisationnel et l'extension du SAEP de Bonbon	1 000 000	-	-	1 000 000
» La protection et l'assainissement du réservoir de stockage du SAEP de Corail	1 000 000	-	-	1 000 000
» La réparation de la ligne de distribution du réseau d'Anse-D'Hainault	1 000 000	-	-	1 000 000
» L'amélioration du réseau de distribution de Dame-Marie	1 200 000	-	-	1 200 000
» La réhabilitation et l'extension des SAEP de Germonts-La Hatte/Dame-Marie, de Les Irois, de Mouline/Corail et de Kasavon	3 500 000	-	-	3 500 000
» La réhabilitation des sytèmes d'alimentation en eau potable de Duchity/Chantal	2 500 000	-	-	2 500 000
» La réhabilitation des SAEP de Bonbon, Les Abricots, Corail et Anse-D'Hainault	3 927 000	-	-	3 927 000
» La construction d'un système d'alimentation en eau potable à Jérémie	107 500 000	-	-	107 500 000
» La réhabilitation et l'extension des SAEP de Petit-Trou-de-Nippes/Batardeau, de Paillant, de L'Asile, de Plaisance-du-Sud, de Baradères, de Jovance Cadillac/Miragoâne, Abraham/Pointe-Rivière, Laval/Anse-à-Veau, Mathurin/Petite-rivière-de-Nippes et Charlier/Petite-rivière-de-Nippes	9 612 000	-	-	9 612 000
» La construction du réseau du centre-ville d'Arnaud	2 000 000	-	-	2 000 000
» La réhabilitation des SAEP de Miragoâne, Baradères, Paillant, Corail, Ane-à-Veau et L'Asile	4 620 000	-	-	4 620 000
» La réhabilitation du réseau de Petit-Trou-de-Nippes	4 200 000	-	-	4 200 000
» La réhabilitation du réseau de Plaisance-du-Sud	5 000 000	-	-	5 000 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La réhabilitation des Saep de Les Anglais, Tiburon et Port-à-Piment	3 171 000	-	-	3 171 000
» La réhabilitation et l'extension du réseau Cartagena/Les Cayes	300 000	-	-	300 000
» La réhabilitation des SAEP de St-Jean-du-Sud, Périgny/Camp-Perrin, Treme, Port-Salut, Laborde, Château-Taverne/Arniquet, Nan Brancourt/Aquin et Fonds-des-Blancs	10 000 000	-	-	10 000 000
» Les constructions d'un château d'eau et d'une station de pompage à la ville de Les Cayes	279 500 000	-	-	279 500 000
» L'amélioration du système d'alimentation en eau potable à Aquin	990 000	-	-	990 000
» La réhabilitation des SAEP d'Aquin, St-Louis-du-Sud, Camp-Perrin, Port-Salut, Torbeck, Les Anglais, Tiburon, Port-à-Piment	7 875 000	-	-	7 875 000
» La construction d'un nouveau système d'alimentation en eau potable à Aquin	40 000 000	-	-	40 000 000
» La réhabilitation et l'extension des SAEP de Madan Marcelin/Cayes-Jacmel, Militon/Marigot, Ti-Corail/Marigot, Gestal/Côtes-de-Fer, Brésilienne/Bainet, Bertelet/Lamontagne et Marilou/Grand-Gosier	8 550 000	-	-	8 550 000
» La réhabilitation des SAEP de Marigot, Pérédo, Cap-Rouge et Lafond	2 835 000	-	-	2 835 000
» Autres projets d'alimentation en eau potable à déterminer	0	2 225 000 000	2 225 000 000	4 450 000 000
» La réalisation du schéma directeur eau et assainissement de l'Artibonite	41 022 000	-	-	41 022 000
» La construction du bâtiment pour l'OREPA Nord	17 200 000	-	-	17 200 000
» L'acquisition d'un terrain pour la construction du bâtiment pour l'OREPA Centre	1 300 000	-	-	1 300 000
» La construction du bâtiment pour l'OREPA Centre	17 200 000	-	-	17 200 000
» L'acquisition d'un terrain pour la construction du bureau central de la DINEPA et de l'OREPA Ouest	2 000 000	-	-	2 000 000
» La construction du bureau central de la DINEPA	77 400 000	-	-	77 400 000
» La construction du bâtiment pour l'OREPA Ouest	17 200 000	-	-	17 200 000
» L'acquisition d'un terrain pour la construction du bâtiment pour l'OREPA Sud à Les Cayes	2 000 000	-	-	2 000 000
» La construction du bâtiment pour l'OREPA Sud	17 200 000	-	-	17 200 000
Sous-programme: Construire et réhabiliter des réseaux d'assainissement	321 815 000	435 000 000	435 000 000	1 191 815 000
» La construction d'un centre de traitement des excréta à Limonade	6 000 000	-	-	6 000 000
» La construction d'un site de gestion des excréta à Limonade	4 000 000	-	-	4 000 000
» L'entretien des sites de gestion des excréta à Limonade	1 500 000	-	-	1 500 000
» La construction de trois blocs sanitaires dans des lieux publics à Ouanaminthe	12 900 000	-	-	12 900 000
» La réhabilitation/construction de blocs sanitaires dans des écoles rurales de l'Artibonite	9 675 000	-	-	9 675 000
» L'élimination des helminthes dans l'Artibonite	9 460 000	-	-	9 460 000
» La construction de systèmes d'assainissement urbains collectifs à Hinche	77 400 000	-	-	77 400 000
» La construction de trois blocs sanitaires dans des lieux publics	12 900 000	-	-	12 900 000
» L'installation de systèmes de traitement de l'eau dans des hôpitaux et la réhabilitation de la source Reprise et du réseau Canard à Mirebalais	4 000 000	-	-	4 000 000
» L'entretien des sites de gestion des excréta	1 500 000	-	-	1 500 000

Tableau 16

GRAND CHANTIER N° 1 : LA REFONDATION TERRITORIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La réalisation de travaux de drainage des réseaux d'assainissement de Frères, Tabarre et Pernier	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation de travaux de drainage du réseau d'assainissement dans la zone de Bolosse	20 000 000	-	-	20 000 000
» L'entretien des sites de gestion des excréta à Morne à Cabrit et Titanyen	2 500 000	-	-	2 500 000
» La construction d'un site de traitement et de dépôt des excréta à la ville de Les Cayes	10 750 000	-	-	10 750 000
» L'entretien des sites de gestion des excréta à la ville de Les Cayes	1 500 000	-	-	1 500 000
» La construction d'un site de traitement et de dépôt des excréta à Jérémie	15 050 000	-	-	15 050 000
» La construction de latrines dans les écoles et les lieux publics à Jacmel	12 900 000	-	-	12 900 000
» La construction d'un site de traitement et de dépôt des excréta dans les Nippes	50 000 000	-	-	50 000 000
» La réalisation de travaux de protection des ravines Métivier, Bois-de-Chêne et Delmas dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réalisation de travaux d'entretien du réseau de drainage de Port-au-Prince	20 000 000	-	-	20 000 000
» Autres projets de réalisation de drainage et de curage à déterminer	-	435 000 000	435 000 000	870 000 000
» La réalisation de campagnes de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'hygiène dans l'Artibonite	15 050 000	-	-	15 050 000
» La réalisation de campagnes de sensibilisation à l'assainissement dans les dix départements	4 730 000	-	-	4 730 000

Sous-programme: Renforcer et mettre en place des systèmes de gestion des déchets solides	278 918 900	348 000 000	391 500 000	1 018 418 900
» La mise en œuvre d'activités d'assainissement dans les zones fragiles de la zone métropolitaine de Port-au-Prince	70 000 000	87 000 000	87 000 000	244 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement de collecte des ordures dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince	40 000 000	43 500 000	43 500 000	127 000 000
» L'amélioration du système de gestion des déchets solides du SMCRS	100 000 000	87 000 000	87 000 000	274 000 000
» La mise en place d'un plan stratégique de gestion des déchets dans les villes de Port-de-Paix, Ouanaminthe, St-Marc et Les Cayes	3 480 000	-	-	3 480 000
» La mise en place d'un centre d'enfouissement des déchets à Cap-Haïtien	44 764 000	43 500 000	87 000 000	175 264 000
» La mise en place d'un centre d'enfouissement des déchets à Ouanaminthe	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation et la gestion du site d'enfouissement sanitaire de Truitier	10 674 900	-	-	10 674 900
» Autres projets de construction de sites d'enfouissement sanitaire à déterminer	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000

LE GRAND CHANTIER N° 2

LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

PROJETS PTI 2014-2016

CHAPITRE

2



LISTE DES PROJETS PROPOSÉS POUR LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PTI 2014-2016, VALEURS EN GOURDES	102 125 215 875	100 787 419 692	106 600 527 435	309 513 163 003
GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE	18 280 866 167	14 418 171 153	15 149 646 500	47 848 683 820
PROGRAMME 2.1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE	5 032 568 442	2 123 549 693	1 763 925 000	8 920 043 136
Sous-programme : Orienter les politiques budgétaires et fiscales	522 000 389	0	0	522 000 389
» La mise en place de structures de gestion et d'opération dans le domaine de la loterie et des jeux de hasard	109 129 360	-	-	109 129 360
» La mise en œuvre d'activités de renforcement institutionnel de la Direction Générale des Impôts	228 106 441	-	-	228 106 441
» La modernisation des structures douanières	175 340 000	-	-	175 340 000
» L'appui à la création du bureau de lutte contre la corruption	480 588	-	-	480 588
» La mise en œuvre d'activités de renforcement à la Direction de l'Inspection Fiscale	8 944 000	-	-	8 944 000
Sous-programme : Appuyer l'investissement privé	4 510 568 053	2 123 549 693	1 763 925 000	8 398 042 747
» La mise en place d'un registre permanent des entreprises	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La mise en place de l'Unité de gestion des partenariats public-privé	16 053 738	-	-	16 053 738
» La mise en place d'un levier à l'investissement pour les envois de fonds et le financement du secteur privé (LEAD)	108 750 000	87 000 000	-	195 750 000
» La mise en place d'un fonds de garantie de crédit partiel pour le développement des entreprises I	6 525 000	6 525 000	6 525 000	19 575 000
» La mise en place d'un fonds de garantie de crédit partiel pour le développement des entreprises II	25 708 500	200 646 665	-	226 355 165
» La mise en place d'un fonds de garantie de crédit partiel pour le développement des entreprises III	10 000 044	-	-	10 000 044
» L'appui direct à AIC	87 000 000	-	-	87 000 000
» L'expansion des services financiers dans les villes secondaires	570 416	-	-	570 416
» L'amélioration des services financiers et le support à FINCA	2 175 000 000	-	-	2 175 000 000
» La promotion des investissements en Haïti	4 208 321	-	-	4 208 321
» La réalisation d'activités de renforcement des coopératives	261 000 000	278 100 938	-	539 100 938
» La mise en place du Centre de développement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat	30 000 000	-	-	30 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement au développement des petites et moyennes entreprises	116 100 000	130 500 000	130 500 000	377 100 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement à la commercialisation des produits fragiles et périssables et au développement du commerce intérieur et à la promotion des produits locaux	25 000 000	-	-	25 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement à la promotion et à l'encadrement des innovations	50 000 000	17 400 000	17 400 000	84 800 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement à la création et à la gestion des entreprises	111 279 070	-	-	111 279 070
» La mise en place du programme de stabilisation des prix	870 000 000	870 000 000	870 000 000	2 610 000 000
» Le développement d'un programme de formation sur l'investissement	66 033 000	-	-	66 033 000
» L'appui à la création d'entreprises de recyclage à Bel Air	21 080 666	-	-	21 080 666
» Le renforcement de la Banque Populaire Haïtienne	43 500 000	-	-	43 500 000
» Le développement d'une approche programmatique pour le développement du Nord	8 465 100	-	-	8 465 100

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La poursuite des activités de développement du parc IR II	43 500 000	-	-	43 500 000
» La mise en oeuvre de mesures d'appui direct aux entrepreneurs privés dans le secteur hôtelier	4 637 318	-	-	4 637 318
» Le soutien de la micro-finance pour la production agricole en Haïti	14 772 846	11 384 051	-	26 156 897
» La mise en place d'un atlas emploi dans le secteur du textile	5 000 000	-	-	5 000 000
» La mise en place d'une unité de veille stratégique de la loi HOPE	2 700 000	-	-	2 700 000
» La mise en place d'une politique industrielle du secteur textile	3 000 000	-	-	3 000 000
» La mise en place d'un centre technologique du secteur textile	4 000 000	-	-	4 000 000
» L'amélioration du climat des affaires en Haïti	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'appui à l'investissement du secteur privé dans l'industrie de l'exportation	2 441 655	-	-	2 441 655
» L'appui au programme de développement des services du secteur des affaires	4 350 000	-	-	4 350 000
» Le renforcement institutionnel du secteur de la micro-finance	20 858 400	-	-	20 858 400
» Le développement économique des filières rurales	217 500 000	86 993 040	-	304 493 040
» La mise en œuvre d'activités de promotion du tourisme	43 500 000	43 500 000	43 500 000	130 500 000
» La réalisation d'un forum économique sur l'investisssement	199 230	-	-	199 230
» La mise en place de l'Institut national de formation hôtelière et touristique	50 000 000	-	-	50 000 000
» La définition d'un modèle et la mise en place de 12 centres d'incubation, soit un par pôle régionaux de développement	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» Le renforcement des capacités d'exportation vers le Canada	52 834 752	-	-	52 834 752
» La mise en place d'une société nationale mixte d'investissement	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La mise en place d'un fonds national d'investissement	-	217 500 000	435 000 000	652 500 000

PROGRAMME 2.2: MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE	9 578 058 360	5 992 681 368	5 315 621 500	20 886 361 228
Sous-programme: Diversifier et intensifier les productions végétales et animales	7 326 441 899	3 638 120 686	2 648 518 000	13 613 080 585
» Le développement de la culture de la patate douce	12 000 000	-	-	12 000 000
» Le développement de la culture céréalière et légumineuse	13 000 000	-	-	13 000 000
» Le développement de la culture de la canne-à-sucre	25 000 000	-	-	25 000 000
» Le développement de la culture de la patate douce dans la vallée de l'Artibonite	9 000 000	-	-	9 000 000
» L'intensification de la culture du riz dans la vallée de l'Artibonite	18 000 000	-	-	18 000 000
» L'intensification agricole dans les bassins versant de la Quinte et d'Ennery	5 848 000	-	-	5 848 000
» Programme d'intensification agricole dans la vallée de l'Artibonite	170 000 000	170 000 000	170 000 000	510 000 000
» L'autoproduction d'aliments frais	277 312 500	-	-	277 312 500
» La production de maïs dans la vallée de l'Artibonite	8 000 000	60 000 000	70 000 000	138 000 000
» La production de haricots dans la vallée de l'Artibonite	8 000 000	-	-	8 000 000
» La production de maïs et d'œufs dans le département du Sud	11 588 000	104 292 000	115 880 000	231 760 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La commercialisation de variétés d'haricots résistants aux maladies	1 912 500 000	-	-	1 912 500 000
» Le développement d'opportunités à long terme de la filière mangue	1 000 000	-	-	1 000 000
» L'appui à la filière mangue francique dans le département du Centre	36 936 750	-	-	36 936 750
» La régénération des plantations caféières à Thiotte	15 000 000	20 000 000	20 000 000	55 000 000
» L'appui au développement de la cacoculture à Le Borgne, à Anse-D'Hainault et à Port-Margot	10 000 000	-	-	10 000 000
» Le renforcement de la filière du café	8 700 000	-	-	8 700 000
» Le renforcement des coopératives de café	17 382 000	23 176 000	11 588 000	52 146 000
» Le développement de l'élevage de pondeuses dans la vallée de l'Artibonite	13 000 000	4 500 000	-	17 500 000
» Le développement de la culture avicole à Port-au-Prince	10 000 000	-	-	10 000 000
» Projet de développement et de la transformation du lait en Haïti	29 112 500	7 225 000	-	36 337 500
» Le développement de la cuniculture	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
» Le développement de l'élevage de porcins	10 000 000	-	-	10 000 000
» Autres projets de mise en place d'unités d'élevage à déterminer	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» Le développement de l'apiculture à Ouanaminthe	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000
» Le développement de l'apiculture à Hinche	-	10 000 000	10 000 000	20 000 000
» Le développement de l'apiculture à Aquin	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000
» La mise en œuvre d'activités d'appui à la production et à la commercialisation des produits agricoles	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» La mise en œuvre d'activités de formation en transfert des technologies agricoles pour les départements du Nord et du Nord-Est	54 375 000	-	-	54 375 000
» La mise en œuvre d'activités de production et de commercialisation du café, du bambou et des fruits à Marmelade, Cayes-Jacmel, Makari, Furcy et du riz à Torbeck	4 000 000	-	-	4 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement des services publics agricoles I	108 750 000	-	-	108 750 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement des services publics agricoles II	609 000 000	-	-	609 000 000
» La mise en oeuvre du programme de relance de l'agriculture RESEPAG II	609 000 000	565 500 000	361 050 000	1 535 550 000
» Le développement et la vulgarisation de paquets techniques pour les producteurs de la plaine de Les Cayes, de Thiotte, de Belladère et de Dondon	40 000 000	-	-	40 000 000
» L'octroi de crédit aux petits agriculteurs	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La création d'emplois à petite échelle pour les producteurs agricoles	4 350 000	-	-	4 350 000
» L'appui aux producteurs du lait et l'achat pour livrer aux enfants du PNCS	113 100 000	-	-	113 100 000
» La réalisation d'achats locaux de produits tipiques d'Haïti favorisant l'agriculture familiale pour le PNCS	30 450 000	30 450 000	0	60 900 000
» Le renforcement du PNCS par le biais d'achat de réchauds et briquettes	30 450 000	-	-	30 450 000
» L'amélioration des modes de subsistance par le renforcement des secteurs de conservation des sols et de l'agriculture dans le Sud-Est	25 493 600	-	-	25 493 600
» La mise en œuvre d'activités de relance de l'agriculture à Marigot	17 382 000	-	-	17 382 000
» La lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices de Gros-Morne et d'Ennery	20 000 000	-	-	20 000 000
» La lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices de Léogâne et de Croix-des-Bouquets	15 000 000	-	-	15 000 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices de Camp-Perrin et de Saint-Louis-du-Sud	15 000 000	-	-	15 000 000
» La lutte phytosanitaire contre les mouches attaquant les mangues dans les grandes zones productrices du département du Centre	10 000 000	-	-	10 000 000
» La lutte contre la fourmi folle	8 000 000	-	-	8 000 000
» Le contrôle des zoonoses, des maladies animales infectieuses endémiques et la surveillance épidémiologique	40 000 000	-	-	40 000 000
» Le contrôle et l'éradication des maladies animales et des maladies parasitaires	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» Le contrôle et l'éradication des zoonoses: rage, influenza aviaire et charbon bactérien	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» L'identification des animaux, l'inspection sanitaire et la traçabilité vétérinaire	10 000 000	-	-	10 000 000
» Le sous-programme de protection de santé animale	32 664 411	-	-	32 664 411
» Le renforcement des infrastructures de quarantaine internationale	2 606 347 044	1 159 561 404	-	3 765 908 448
» Le renforcement des infrastructures de santé animale et d'éradication de la peste porcine	115 546 875	-	-	115 546 875
» La mise en conformité du cadre légal et réglementaire des normes internationales sur la santé animale	55 462 500	-	-	55 462 500
» L'élaboration d'une politique sous-sectorielle de production animale	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000
» La création de centres départementaux de protection sanitaire	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La modernisation des services vétérinaires	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en œuvre d'activités d'épidémiologie végétale	8 000 000	8 000 000	8 000 000	24 000 000
» Le contrôle du scolyte des cerises du café à Beaumont	8 000 000	-	-	8 000 000
» Le renforcement du laboratoire de Tamarinier pour le contrôle de qualité des produits alimentaires	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réalisation d'études foncières et l'établissement de répertoires des terres agricoles privées de l'État	5 000 000	-	-	5 000 000
» La réalisation d'études et d'une classification des sols dans les communes de Ganthier et de Croix-des-Bouquets	9 770 000	-	-	9 770 000
» L'appui à l'acquisition de titres fonciers légaux	10 000 000	-	-	10 000 000
» La création d'un fonds d'investissement foncier dans le grand Nord	-	15 000 000	87 000 000	102 000 000
» L'étude pour la création d'un instrument financier pour le financement et le développement du grand Nord	-	15 000 000	-	15 000 000
» La création d'une banque de développement du grand Nord	-	15 000 000	87 000 000	102 000 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des tubercules	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des bananes	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière du maïs	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des mangues	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière du riz	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des haricots	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des pois congo	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des ignames	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des patates	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière du manioc	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière du café	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière du cacao	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière des légumes	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière du lait	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière avicole	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière apicole	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière caprine	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière porcine	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration et la mise en œuvre progressive de stratégies nationales de développement et de plans opérationnels pour la filière bovine	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» L'élaboration d'une étude sur les potentialités des filières agricoles dans le grand Nord	-	15 000 000	0	15 000 000
» La mise en place d'un système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone de Gros-Morne/Terre-Neuve/Pilate pour la mangue, dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la plaine de Maribaroux pour les cultures vivrières et les céréales, dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone de Dondon/Saint-Raphaël pour les fruits et légumes, dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone de Pignon /Maïssade pour la canne-à-sucre , dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la vallée de l'Artibonite pour le riz , dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone du Haut Plateau Central pour l'élevage , dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone de Dame-Marie/Chambellan/Moron pour le cacao, dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone de Beaumont/Duchity pour le café et les tubercules, dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone de Côtes-de-Fer/Bainet pour le sisal , dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place de système productif local pour la zone agricole ou d'élevage homogène et associée à des filières de production de la zone de Découze/Macary/Thiotte pour le café , dans laquelle sera élaborée la mise en œuvre d'un plan de développement	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La réhabilitation du centre de Limbé dans le Nord (cultures de montagne et aménagement de bassins versants)	2 195 147	-	-	2 195 147
» La réhabilitation du centre semencier rizicole dans la commune de Marchand-Dessalines	4 000 000	-	-	4 000 000
» La réhabilitation du centre de recherche et de formation dans la commune de Petite-Rivière-de-l'Artibonite	10 000 000	6 430 424	-	16 430 424
» La consolidation des acquis de la recherche	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La création d'un consortium de recherche en Haïti	18 725 572	5 485 858	-	24 211 430
» La relance de la vulgarisation agricole	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La remise en fonction de l'école moyenne de production et de santé animale	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Faciliter l'accès au matériel et aux intrants agricoles	526 228 500	731 353 500	927 103 500	2 184 685 500
» La mise en oeuvre d'un programme de subventions des fertilisants agricoles	240 000 000	240 000 000	240 000 000	720 000 000
» La mise en oeuvre d'un programme de subventions des semences	45 000 000	45 000 000	45 000 000	135 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement à la mécanisation agricole	163 603 500	163 603 500	163 603 500	490 810 500
» La construction de 70 citernes pour la captation et l'approvisionnement en eau de pluie	32 625 000	65 250 000	87 000 000	184 875 000
» La production de semences de base	45 000 000	174 000 000	217 500 000	436 500 000
» La production de fertilisants	-	43 500 000	174 000 000	217 500 000
Sous-programme: Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation	1 692 723 550	1 579 707 183	1 653 000 000	4 925 430 733
» La réhabilitation et l'extension des petits périmètres irrigués de Port-de-Paix et Jean-Rabel	92 000 000	-	-	92 000 000
» L'étude, la construction et la mise en valeur du système d'irrigation de la plaine des Moustiques à Jean Rabel	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La réhabilitation des périmètres irrigués Andreau, Ti-Chansolme, Katracas,La Hatte, Bellier, Jean-Pierre, Vidal, Polvo et Fonramadou	79 687 500	-	-	79 687 500
» La réhabilitation du périmètre irrigué de Belleroche	4 000 000	-	-	4 000 000
» La réhabilitation des périmètres irrigués de Raboure, Chalopin, Dumas, Coicou 1 et 2	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en valeur du système d'irrigation de la Plaine de Maribaroux	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La réhabilitation des périmètres irrigués de Ferrier et Fort-Liberté	69 000 000	69 000 000	-	138 000 000
» L'intensification agricole dans la vallée de l'Artibonite (irrigation de périmètres)	78 256 500	-	-	78 256 500
» La mise en œuvre des activités de contruction et réhabilitation des systèmes d'irrigation de l'Artibonite	20 000 000	-	-	20 000 000
» La construction du réseau secondaire de la vallée de l'Artibonite	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» Le recalibrage du fleuve Artibonite de Pont-Sondé à l'embouchure	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La construction du réseau tertiaire dans la vallée de l'Artibonite	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» Le recalibrage et le drainage du chenal de Salée Floodway	217 500 000	-	-	217 500 000
» L'aménagement de la rive droite du canal de l'Estère	-	21 750 000	87 000 000	108 750 000
» La réhabilitation et la protection des berges en aval du barrage Canneau	-	21 250 000	-	21 250 000
» La réhabilitation/extension du système d'irrigation de l'Estère	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La réhabilitation du périmètre irrigué de Saint-Marc	15 000 000	-	-	15 000 000
» La réhabilitation du périmètre irrigué de Bongris	6 000 000	-	-	6 000 000
» La réhabilitation du périmètre irrigué de Latannerie	43 500 000	-	-	43 500 000
» La réhabilitation des périmètres irrigués de Momance	18 000 000	-	-	18 000 000
» La réhabilitation des petits périmètres irrigués de Hinche, Savanette et Lascahobas	103 500 000	119 025 000	-	222 525 000
» La réhabilitation du périmètre irrigué de Maury/Desarmes	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'étude, la construction et la mise en valeur du périmètre irrigué de Savane Dianne/St-Michel-de-l'Attalaye	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La mise en place du système de goutte à goutte et de basse pression dans les plaines de l'Arcahaie	70 150 000	80 672 500	-	150 822 500

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La réalisation de projets d'irrigation et retenues collinaires à Arcahaie et Saint-Marc	17 382 000	-	-	17 382 000
» La réhabilitation et l'extension des périmètres irrigués de la Rivière Blanche à Croix-des-Bouquets	76 747 550	88 259 683	-	165 007 233
» La réhabilitation du barrage de la rivière Grise à Croix-des-Bouquets	276 000 000	317 400 000	-	593 400 000
» La réhabilitation des petits périmètres irrigués de Petite-Rivière-de-Nippes et Miragoâne	69 000 000	79 350 000	-	148 350 000
» L'étude, la construction et la mise en valeur du système d'irrigation de la Plaine de Baconnois	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La construction et la réhabilitation de petits périmètres irrigués dans le département des Nippes	265 000 000	-	-	265 000 000
» la réhabilitation du périmètre irrigué d'Abricot	5 000 000	-	-	5 000 000
» La réhabilitation des périmètres irrigués de Dubreuil	40 000 000	-	-	40 000 000
» La réhabilitation du périmètre irrigué de Bretelle	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation et l'extension des périmètres irrigués d'Avezac à Camp-Perrin	102 000 000	-	-	102 000 000
» L'étude, la construction et la mise en valeur du système d'irrigation de la plaine d'Aquin	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
Sous-programme: Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les productions agricoles	32 664 411	21 750 000	43 500 000	97 914 411
» La mise en place d'un fonds de garantie pour la construction de centres d'entreposage des intrants agricoles et de conditionnement des produits agricoles dans des zones ciblées de production et/ou de transit de la production	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place d'un programme de co-financement de chaînes rurales pour les végétaux et les animaux	32 664 411	-	-	32 664 411
Sous-programme: Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid pour les produits de l'élevage	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour la constitution d'un réseau d'abattoirs et d'une chaîne de froid pour les produits de l'élevage	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
PROGRAMME 2.3: MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE	97 070 900	674 250 000	1 044 000 000	1 815 320 900
Sous-programme: Appuyer le développement durable de la pêche	67 070 900	217 500 000	391 500 000	676 070 900
» La mise en place d'un zonage maritime et côtier dans la zone de forte pression de pêche de la Côte-des-Arcadins	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place d'un zonage maritime et côtier dans la zone de forte pression de pêche de la zone de Baradères/Petite-Rivière-de-Nippes	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place d'un zonage maritime et côtier dans la zone de forte pression de pêche de la zone de Saint-Jean-du-Sud/Les Cayes/Île-à-Vache	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement pour la filière des ressources démersales du plateau continental (poissons roses)	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement pour la filière des lambis (pour leur chair et leur coquille)	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement pour la filière des langoustes	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement pour la filière des crevettes	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement pour la filière des tilapias	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» Le développement de l'aquaculture et de la pêche continentale dans le Sud-Est	18 830 500	-	-	18 830 500
» Le renforcement de la pêche maritime dans le Sud-Est	38 240 400	-	-	38 240 400
» La mise en peuvre d'une politique de développement de la pêche maritime en Haïti	10 000 000	43 500 000	43 500 000	97 000 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de pêche	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour l'achat de bateaux à moteur, pour l'aménagement/réhabilitation de débarcadères équipés pour la pêche en haute mer, pour l'achat de matériel de pêche et pour l'achat d'équipements de réfrigération	-	87 000 000	174 000 000	261 000 000
Sous-programme: Planter des dispositifs de concentration de poissons	-	43 500 000	87 000 000	130 500 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour la mise en place de DPC dans les zones de pêche du pays	-	43 500 000	87 000 000	130 500 000
Sous-programme : Aménager des lacs collinaires	10 000 000	261 000 000	261 000 000	532 000 000
» L'aménagement de 20 lacs collinaires par année notamment dans les principales zones ciblées prioritaires	-	261 000 000	261 000 000	522 000 000
» La mise en œuvre de projets d'implantation de lacs collinaires à Hinche et Savanette	10 000 000	-	-	10 000 000
Sous-programme: Planter des fermes piscicoles	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour l'implantation de fermes piscicoles et le conditionnement des produits	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
Sous-programme: Planter des fermes aquacoles	20 000 000	21 750 000	43 500 000	85 250 000
» L'étude du développement de l'aquaculture dans les Nippes	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'étude du développement de l'aquaculture dans la vallée de l'Artibonite	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour l'implantation de fermes aquacoles et le conditionnement des produits	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
Sous-programme: Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour la mise en place d'une chaîne de froid pour les produits de la pêche	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
PROGRAMME 2.4: APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	1 609 350 000	1 607 750 000	2 978 000 000	6 195 100 000
Sous-programme: Développer l'industrie agroalimentaire	-	130 500 000	261 000 000	391 500 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour la mise en place d'agro-industries dans les filières ciblées	-	130 500 000	261 000 000	391 500 000
Sous-programme: Aménager des zones industrielles/manufacturières	1 609 350 000	1 477 250 000	2 717 000 000	5 803 600 000
» Le développement des zones franches d'exportation sur la frontière haïtiano-dominicaine	5 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000
» Le développement des zones franches industrielles et commerciales	8 000 000	-	-	8 000 000
» Le développement de trois nouvelles zones franches de 5 000 emplois directs dans des pôles régionaux de développement qui en sont dépourvus et qui ont un port actif, tels: Gonaïves, Saint-Marc et Miragoane	-	65 250 000	1 044 000 000	1 109 250 000
» Le développement de la compétitivité dans les parcs industriels	4 350 000	-	-	4 350 000
» La mise en place d'un centre de restauration pour les ouvriers au parc de la Sonapi	20 000 000	-	-	20 000 000
» La mise en place d'un centre de restauration pour les ouvriers au parc de Caracol	20 000 000	-	-	20 000 000
» La mise en place d'un centre de restauration pour les ouvriers au parc de la SODEVI	20 000 000	-	-	20 000 000
» L'aménagement d'une zone manufacturière/ industrielle de 5 000 emplois directs à Port-de-Paix	-	130 500 000	217 500 000	348 000 000
» L'aménagement d'une zone manufacturière/ industrielle de 5 000 emplois directs dans l'axe Mirebalais/Hinche	-	130 500 000	217 500 000	348 000 000
» L'aménagement de la zone industrielle Ouest de Port-au-Prince	87 000 000	217 500 000	130 500 000	435 000 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'aménagement de la zone industrielle Est de Port-au-Prince	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
» L'aménagement d'une zone manufacturière/ industrielle de 5 000 emplois directs à Jérémie	-	130 500 000	217 500 000	348 000 000
» L'aménagement d'une zone manufacturière/ industrielle de 5 000 emplois directs à Les Cayes	-	130 500 000	217 500 000	348 000 000
» La mise en place de micro parcs industriels et de centrales d'achat et de distribution I	435 000 000	435 000 000	435 000 000	1 305 000 000
» La mise en place de micro parcs industriels et de centrales d'achat et de distribution (financement UE)	522 000 000	-	-	522 000 000
» La mise en place de micro parcs industriels et de centrales d'achat et de distribution (financement BID)	478 000 000	-	-	478 000 000
» Le développement d'infrastructures liées à l'exploitation des produits pétroliers	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
PROGRAMME 2.5: MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES	915 618 465	1 146 340 092	1 044 000 000	3 105 958 557
Sous-programme: Améliorer l'accès aux assurances	102 340 092	102 340 092	-	204 680 184
» La mise en oeuvre d'un programme de financement et d'assurance agricole	102 340 092	102 340 092	-	204 680 184
Sous-programme: Construire et réhabiliter les marchés publics	813 278 373	957 000 000	957 000 000	2 727 278 373
» La construction du marché public de Jacmel	100 050 000	-	-	100 050 000
» La construction du marché public de Limonade	20 000 000	-	-	20 000 000
» La construction du marché public de Milot	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du marché public de Caracol	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction d'un marché à Pont-Sondé sur un nouveau site	20 000 000	-	-	20 000 000
» La construction d'un marché à l'Estère sur un nouveau site	20 000 000	-	-	20 000 000
» La construction du marché public de Saltadère	4 000 000	-	-	4 000 000
» La construction du nouveau marché à Fontamara	282 750 000	-	-	282 750 000
» La construction du marché public de Gros-Morne	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction d'un marché à Miragoâne sur un nouveau site	336 478 373	-	-	336 478 373
» Autres projets de construction de marchés publics à déterminer	-	870 000 000	870 000 000	1 740 000 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour la réhabilitation/construction de marchés publics	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
Sous-programme: Aménager des zones et des artères commerciales	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour l'aménagement des zones et artères commerciales	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
PROGRAMME 2.6: APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	150 200 000	1 004 850 000	1 135 350 000	2 290 400 000
Sous-programme: Développer le tourisme balnéaire	95 500 000	678 600 000	678 600 000	1 452 700 000
» L'élaboration de concepts d'aménagement et de plans d'affaires et la réalisation d'interventions prioritaires à Môle-Saint-Nicolas	-	52 200 000	52 200 000	104 400 000
» L'élaboration de concepts d'aménagement et de plans d'affaires et la réalisation d'interventions prioritaires à l'Île-de-la-Tortue	-	52 200 000	52 200 000	104 400 000
» L'élaboration de concepts d'aménagement et de plans d'affaires et la réalisation d'interventions prioritaires des 3 anses de l'axe Chouchou Bay/Bas Limbé	-	52 200 000	52 200 000	104 400 000

Tableau 17

GRAND CHANTIER N° 2: LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'élaboration de concepts d'aménagement et de plans d'affaires et la réalisation d'interventions prioritaires de l'axe Aquin/Côtes-de-Fer	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
» L'aménagement touristique des plages de Raymond-les-Bains et Ti-Mouillage dans le département du Sud-Est	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» La réalisation d'activités d'aménagement touristique de sites du Sud-Est: Étang Bossier, Moulin Price, Séquin, et autres	18 000 000	43 500 000	43 500 000	105 000 000
» La réalisation d'activités d'aménagement touristique de sites de l'Artibonite: Marchand-Dessalines, Ennery, Petite-Rivière-de-l'Artibonite, et autres	17 500 000	43 500 000	43 500 000	104 500 000
» La réalisation d'activités d'aménagement touristique de sites du Nord: Milot; Bas-Limé, Cap-Haïtien, et autres	21 000 000	43 500 000	43 500 000	108 000 000
» La réalisation d'activités d'aménagement de sites du Sud: Île-à-Vache, Côteaus, Camp-Perrin, et autres	21 000 000	43 500 000	43 500 000	108 000 000
» La réalisation d'activités d'aménagement touristique de sites de l'Ouest: Petit-Goâve, Fort-Jacques, Côtes-des-Arcadins, et autres	8 000 000	43 500 000	43 500 000	95 000 000
» La réalisation d'activités d'aménagement touristique dans le Nord-Ouest	10 000 000	43 500 000	43 500 000	97 000 000
Sous-programme: Développer un réseau d'écotourisme, d'ethnotourisme et de tourisme d'aventure	49 700 000	304 500 000	435 000 000	789 200 000
» La mise en place de circuits touristiques dans les régions identifiées prioritaires	16 000 000	65 250 000	65 250 000	146 500 000
» La mise en place d'un fonds de garantie pour l'aménagement d'infrastructures d'accueil	-	174 000 000	261 000 000	435 000 000
» La mise en place de kiosques d'information dans les régions touristiques	15 000 000	21 750 000	21 750 000	58 500 000
» Le développement de la zone Nord comme destination touristique	8 700 000	-	-	8 700 000
» La mise en place d'une police touristique	10 000 000	43 500 000	87 000 000	140 500 000
Sous-programme: Développer le secteur des croisières	5 000 000	21 750 000	21 750 000	48 500 000
» La mise en place du système d'information statistique du Ministère du Tourisme	5 000 000	-	-	5 000 000
» La conception d'un port de croisières à Grosse-Cayes (étude)	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
PROGRAMME 2.7: METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES	28 000 000	128 750 000	128 750 000	285 500 000
Sous-programme: Mettre en valeur les ressources minières	22 500 000	85 250 000	85 250 000	193 000 000
» La mise en valeur des sources de granulat	5 000 000	21 750 000	21 750 000	48 500 000
» La révision des normes des produits noirs pour leur accréditation	5 000 000	-	-	5 000 000
» Le contrôle et le renforcement des activités minières et la gestion plus rationnelle des matériaux de construction	2 500 000	43 500 000	43 500 000	89 500 000
» La réalisation d'un cadastre minier	10 000 000	20 000 000	20 000 000	50 000 000
Sous-programme: Exploiter durablement les carrières	5 500 000	43 500 000	43 500 000	92 500 000
» Le contrôle et le renforcement des activités minières et la gestion plus rationnelle des matériaux de construction	2 500 000	43 500 000	43 500 000	89 500 000
» L'étude de l'amélioration de la qualité des matériaux de construction dans l'habitat	3 000 000	-	-	3 000 000
PROGRAMME 2.8: ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	870 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	4 350 000 000
Sous-programme: Réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre	870 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	4 350 000 000
» La mise en œuvre de projets structurants à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO)	870 000 000	1 740 000 000	1 740 000 000	4 350 000 000

LE GRAND CHANTIER N° 3

LA REFONDATION SOCIALE

PROJETS PTI 2014-2016

CHAPITRE

3



LISTE DES PROJETS PROPOSÉS
POUR LE GRAND CHANTIER DE
LA REFONDATION SOCIALE

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PTI 2014-2016, VALEURS EN GOURDES	102 125 215 875	100 787 419 692	106 600 527 435	309 513 163 003
GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE	20 397 532 087	19 519 740 463	18 872 996 348	58 790 268 898
PROGRAMME 3.1 : RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	1 568 371 837	1 413 500 000	1 607 299 667	4 589 171 503
Sous-programme: Mettre en place des réseaux de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement	1 039 621 560	522 000 000	739 000 000	2 300 621 560
» La conception et le fonctionnement de l'Université d'État d'Haïti à Port-au-Prince	209 552 950	-	-	209 552 950
» La construction et l'équipement de dortoirs et de résidences pour les professeurs et l'extension du campus Henry Christophe à Limonade	204 705 867	-	-	204 705 867
» La construction du campus principal de l'Université d'État d'Haïti à Port-au-Prince	150 668 123	-	-	150 668 123
» La conception et le fonctionnement de l'Université publique du département du Sud	348 000 000	-	-	348 000 000
» La mise en place de laboratoires scolaires expérimentaux	87 000 000	-	-	87 000 000
» Le renforcement de l'ISTA	19 575 000	-	-	19 575 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de campus universitaires à déterminer	-	522 000 000	739 000 000	1 261 000 000
» La création d'un modèle financier humain pour les études supérieures en Haïti	20 119 620	-	-	20 119 620
Sous-programme: Mettre en place des réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique	528 750 277	717 500 000	694 299 667	1 940 549 943
» La mise en œuvre d'actions de développement de la formation professionnelle	30 000 000	43 500 000	43 500 000	117 000 000
» La réhabilitation du centre de formation professionnelle Canado-Haïti à Port-au-Prince	130 500 000	130 500 000	107 299 667	368 299 667
» La réhabilitation du centre de formation professionnelle de Pignon	43 500 000	-	-	43 500 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de centres de formation professionnelle et technique à déterminer	-	500 000 000	500 000 000	1 000 000 000
» La mise en place du centre de formation pour le travail et l'emploi de Fort-Liberté	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place du centre de formation pour le travail et l'emploi de l'Ouest	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets de mise en place de centres de formation pour le travail et l'emploi à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
» L'appui au financement de la formation professionnelle	132 414	-	-	132 414
» La réforme de la formation professionnelle	43 500 000	-	-	43 500 000
» La mise en place de l'université des métiers	261 000 000	-	-	261 000 000
» La mise en place du système d'information statistique éducative I	3 441 667	-	-	3 441 667
» La mise en place du système d'information statistique éducative II	733 333	-	-	733 333
» L'appui à la formation des formateurs	942 863	-	-	942 863
Sous-programme: Mettre en place un Fonds en appui à la recherche et à l'innovation	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La mise en place d'un fonds dédié pour la recherche et l'innovation	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
Sous-programme: Assurer le financement de bourses d'études spécialisées	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La mise en place d'un fonds dédié pour des bourses d'études spécialisées	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 3.2: ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, FONDAMENTALE ET SECONDAIRE	6 760 534 104	6 912 295 883	7 344 530 306	21 017 360 292
Sous-programme: Mettre en place des écoles fondamentales dans les Sections Communales	5 337 787 396	4 830 545 883	4 669 530 306	14 837 863 584
» La réhabilitation/construction d'écoles publiques fondamentales I	100 000 000	261 000 000	261 000 000	622 000 000
» La réhabilitation/construction d'écoles publiques fondamentales II	217 500 000	217 500 000	267 141 417	702 141 417
» La construction d'écoles dans les sections communales dépourvues	275 640 000	435 000 000	435 000 000	1 145 640 000
» La mise en place du système d'information statistique éducative I	3 441 667	-	-	3 441 667
» La mise en place du système d'information statistique éducative II	733 333	-	-	733 333
» L'appui au financement et l'opérationnalisation du Fonds National de l'Éducation (FNE) I	2 732 000 000	2 700 000 000	3 480 000 000	8 912 000 000
» L'appui au financement et l'opérationnalisation du Fonds National de l'Éducation (FNE) II	1 218 000 000	674 250 000	-	1 892 250 000
» La mise en place du programme de fonds catalytiques pour l'éducation en Haïti	39 150 000	-	-	39 150 000
» L'appui à la rentrée scolaire	221 134 469	316 406 994	-	537 541 463
» L'appui au programme de scolarisation	185 816 427	-	-	185 816 427
» La mise en œuvre du projet Tout Timoun Ai Li (TOTAL)	186 571 500	-	-	186 571 500
» La refonte du curriculum du système éducatif haïtien	20 000 000	8 888 889	8 888 889	37 777 778
» Le développement du curriculum du préscolaire	1 800 000	-	-	1 800 000
» L'appui à l'éducation parentale et au développement intégré des jeunes	14 000 000	-	-	14 000 000
» L'appui à l'accès et à la qualité de l'éducation	110 000 000	-	-	110 000 000
» L'appui à l'amélioration de la qualité du préscolaire	12 000 000	-	-	12 000 000
» L'implantation d'un système e-éducation pour pallier à l'insuffisance de personnel enseignant et au déficit d'infrastructures	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
» L'appui à l'amélioration de la qualité du préscolaire	12 000 000	-	-	12 000 000
Sous-programme: Mettre en place des lycées dans les Communes	727 175 000	1 170 000 000	1 057 000 000	2 954 175 000
» La construction de lycées à Belladère, Thomassique et Cerca-la-Source	400 000 000	-	-	400 000 000
» La construction du lycée Alexandre Pétion	114 000 000	100 000 000	-	214 000 000
» La construction du lycée Toussaint Louverture	129 000 000	100 000 000	-	229 000 000
» La construction du lycée de Saut-d'Eau	30 000 000	-	-	30 000 000
» La construction du lycée de Saint-Michel-de-l'Attalaye	30 000 000	-	-	30 000 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de lycées à déterminer	-	870 000 000	957 000 000	1 827 000 000
» L'extension du nouveau secondaire dans les dix départements	20 000 000	100 000 000	100 000 000	220 000 000
» La mise en place du système d'information statistique éducative I	3 441 667	-	-	3 441 667
» La mise en place du système d'information statistique éducative II	733 333	-	-	733 333

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Mettre en place une École Fondamentale d’Application et de Certification d’Aptitudes Professionnelles dans chaque pôle local de développement	116 906 990	150 000 000	217 500 000	484 406 990
» La mise en place du système d'information statistique éducative I	3 441 667	-	-	3 441 667
» La mise en place du système d'information statistique éducative II	733 333	-	-	733 333
» La formation continue et accélérée des maîtres	3 981 990	150 000 000	217 500 000	371 481 990
» L'amélioration de la qualité de l'enseignement en Haïti	108 750 000	-	-	108 750 000
Sous-programme: Mettre en place des classes de formation pour les surâgés et les enfants restés hors du système	20 000 000	60 000 000	100 000 000	180 000 000
» La formation pour les surâgés	20 000 000	60 000 000	100 000 000	180 000 000
Sous-programme: Généraliser les services de cantines scolaires	386 637 664	471 750 000	1 000 500 000	1 858 887 664
» La mise en place du système d'information statistique éducative I	3 441 667	-	-	3 441 667
» La mise en place du système d'information statistique éducative II	733 333	-	-	733 333
» L'appui à l'amélioration des services de cantines scolaires	382 462 664	450 000 000	957 000 000	1 789 462 664
» L'élaboration et la mise en oeuvre d’une stratégie d’achat de produits locaux pour les intrants des cantines scolaires	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
Sous-programme: Prendre en charge la petite enfance	4 175 000	-	-	4 175 000
» La mise en place du système d'information statistique éducative I	3 441 667	-	-	3 441 667
» La mise en place du système d'information statistique éducative II	733 333	-	-	733 333
Sous-programme: Éradiquer l’analphabétisme	167 852 054	230 000 000	300 000 000	697 852 054
» La réalisation d'une campagne pilote à la mise en place du programme d'alphabétisation fonctionnelle	167 852 054	230 000 000	300 000 000	697 852 054
PROGRAMME 3.3: ACCROÎTRE L’ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ	4 604 481 032	7 057 012 000	7 097 622 648	18 759 115 680
Sous-programme: Mettre en place des réseaux de Centres Hospitaliers Universitaires dans les trois grands pôles régionaux de développement	1 387 852 998	1 826 160 000	1 188 820 000	4 402 832 998
» La finalisation de la construction de l'Hôpital universitaire Justinien	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (financement AFD)	512 769 000	811 160 000	173 820 000	1 497 749 000
» La construction de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (financement USAID)	394 545 000	-	-	394 545 000
» La construction de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti	436 038 998	-	-	436 038 998
» Autres projets de réhabilitation/construction de centres hospitaliers universitaires à déterminer		580 000 000	580 000 000	1 160 000 000
» La mise en place d'un centre ambulancier dans le Sud	22 000 000	-	-	22 000 000
» La mise en place d'un centre spécialisé en transfusion sanguine à Miragoâne	12 500 000	-	-	12 500 000
» Autres projets de mise en place d'infrastructures et d'équipements spécialisés à déterminer		435 000 000	435 000 000	870 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Mettre en place des Hôpitaux de Référence dans les pôles régionaux de développement	1 086 520 247	1 015 000 000	1 015 000 000	3 116 520 247
» La construction de l'hôpital départemental de Gonaïves	835 520 247	-	-	835 520 247
» La construction d'un hôpital de référence à Cité-Soleil	174 000 000	-	-	174 000 000
» La construction de l'hôpital départemental de Jacmel	43 500 000	435 000 000	435 000 000	913 500 000
» Autres projets de construction d'hôpitaux de référence à déterminer	-	580 000 000	580 000 000	1 160 000 000
» Le pavage de la cour de la cour de l'hôpital St-Antoine de Jérémie	7 500 000	-	-	7 500 000
» La réhabilitation des services administratifs et de la résidence de l'hôpital Immaculée-Conception de Port-de-Paix	6 000 000	-	-	6 000 000
» La transformation du CSL de Quatre-Chemins en une unité médico-chirurgicale	10 000 000	-	-	10 000 000
» La transformation du sanatorium en une unité de traitement des maladies infectieuses	10 000 000	-	-	10 000 000
Sous-programme: Mettre en place des Hôpitaux Communautaires de Référence dans les pôles locaux de développement	203 450 000	623 500 000	623 500 000	1 450 450 000
» La conversion du centre de santé avec lits du Borgne en hôpital communautaire de Rréférence	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation de l'hôpital de Bon Repos	139 200 000	-	-	139 200 000
» La transformation du CAL de Les Anglais en HCR	10 000 000	-	-	10 000 000
» La transformation du CDI de Anse-à-Veau en HCR	10 000 000	-	-	10 000 000
» La transformation du CDI de Trou-du-Nord en HCR	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction d'un incinérateur à l'HCR de Anse-d'Hainault	2 500 000	-	-	2 500 000
» Autres projets de réhabilitation/construction d'hôpitaux communautaires de référence à déterminer	-	580 000 000	580 000 000	1 160 000 000
» La construction d'infrastructures sanitaires	21 750 000	43 500 000	43 500 000	108 750 000
Sous-programme: Mettre en place des centres de santé avec lits dans les Communes	206 000 000	245 000 000	225 000 000	676 000 000
» La conversion du dispensaire de Tiburon en centre de santé avec lits	15 000 000	20 000 000	-	35 000 000
» La réhabilitation du CAL de Petit-Goâve	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction de la clôture au centre de santé de Carradeux	4 000 000	-	-	4 000 000
» L'extension du centre Élizar Germain à Pétion-Ville	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du nouveau CAL à Maïssade	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction de la maternité au CAL de Cerca-la-Source	80 000 000	-	-	80 000 000
» La construction du nouveau CAL à Tiburon	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du nouveau CAL à Mouillage-Fouquette	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'ajout d'un boc opératoire au CAL de Port-à-Piment	9 000 000	-	-	9 000 000
» La construction d'un mur de soutainement au CAL de Port-Salut	8 000 000	-	-	8 000 000
» La construction du CAL de la section Mare-Rouge de la commune de La Tortue	10 000 000	-	-	10 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La construction du CAL de la section Plaine d'Orange de la commune de Bombardopolis	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du CAL de Petit-Trou-de-Nippes	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du CAL de Limonade	10 000 000	-	-	10 000 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de CAL à déterminer	-	225 000 000	225 000 000	450 000 000
Sous-programme: Mettre en place des centres de santé sans lits dans les Sections Communales	301 500 000	280 000 000	280 000 000	861 500 000
» La construction de 9 CSL dans 9 départements (sauf l'Ouest)	63 000 000	-	-	63 000 000
» La construction du CSL de Lavanneau, 12e section de Jacmel	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Amazone, Côtes-de-Fer	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Bras de Gauche, 3e section de Côtes-de-Fer	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Grande-Rivière, Marigot	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de la 2e section Labiche, Côtes-de-Fer	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Corail Soult, 1e section de Marigot	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Baie d'Orange, 1e section de Belle-Anse	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Domas, commune de Grand-Gosier	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Marbriole, 2e section de Belle-Anse	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Bégin, 3e section de la Vallée de Bainet	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Bas-Coq-Chante, 8e section de Jacmel	7 000 000	-	-	7 000 000
» La réhabilitation du CSL de Montagne-la-Voûte, 6e section de Jacmel	3 000 000	-	-	3 000 000
» La construction du CSL de St-Pierre, Boucan-Bois, commune de Cornillon	7 000 000	-	-	7 000 000
» La réhabilitation du CSL de Cornillon	3 250 000	-	-	3 250 000
» La construction du CSL Lebrun, commune de Paillant	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de St-Yves, commune de Anse-à-Veau	7 000 000	-	-	7 000 000
» La réhabilitation du dispensaire de Montegrande, commune de Hinche	6 000 000	-	-	6 000 000
» La réhabilitation du dispensaire de Bok-Banik	3 000 000	-	-	3 000 000
» La construction du CSL de Colminy, commune de St-Marc	7 000 000	-	-	7 000 000
» La réhabilitation du CSL de Carice	2 000 000	-	-	2 000 000
» La réhabilitation du dispensaire d'Acul-des-Pins, commune de Ouanaminthe	2 000 000	-	-	2 000 000
» La réhabilitation du dispensaire de Rose Bonite, commune de Carice	1 750 000	-	-	1 750 000
» La transformation du dispensaire de Ste-Suzanne en CSL	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Ferrier	7 000 000	-	-	7 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» La construction du CSL de Perches	7 000 000	-	-	7 000 000
» La réhabilitation du CSI de Petite-Rivière, commune de Dame-Marie	3 000 000	-	-	3 000 000
» La construction du CSL de Anse-à-Masson, commune de Cayemites	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Tozia, commune de Pestel	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Sicard, commune de Anse-d'Hainault	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Pourcine, commune de Roseaux	7 000 000	-	-	7 000 000
» La réhabilitation du dispensaire de Labadie, commune de Cap-Haïtien	2 500 000	-	-	2 500 000
» La réhabilitation du dispensaire de Morne-Rouge, commune de Plaine-du-Nord	2 000 000	-	-	2 000 000
» La réhabilitation du dispensaire de Grand-Pré, commune de Quartier-Morin	4 000 000	-	-	4 000 000
» La réhabilitation du dispensaire de Caduch, commune de Quartier-Morin	4 000 000	-	-	4 000 000
» La construction du CSL de Soufrière, 6e section de Acul-du-Nord	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Bois-Caïman, 1e section de Plaine-du-Nord	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de La Réserve, 3e section de Jean-Rabel	7 000 000	-	-	7 000 000
» La construction du CSL de Roche-à-Bâteau	7 000 000	-	-	7 000 000
» La conversion du CSL de Caracol en CAL	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du CSL de Trois-Palmistes	10 000 000	-	-	10 000 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de CSL à déterminer	-	280 000 000	280 000 000	560 000 000
Sous-programme: Lutter contre les maladies endémiques et les épidémies	370 882 582	1 000 000 000	1 500 000 000	2 870 882 582
» L'appui au renforcement du système de santé et de surveillance épidémiologique	1 740 000	-	-	1 740 000
» La mise en place d'activités de prévention et de lutte contre le choléra sur le territoire national	40 000 000	-	-	40 000 000
» La mise en place d'un mécanisme central pour l'acquisition de contraceptifs	215 656 731	-	-	215 656 731
» La mise en place d'activités de prévention et de lutte contre le VIH-SIDA, la tuberculose et la malaria sur le territoire national	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place d'un sous-programme de santé pour la réduction et le contrôle des maladies contagieuses dans les prisons haïtiennes	58 534 644	-	-	58 534 644
» La mise en place d'activités de prévention et de lutte contre la tongose sur le territoire national	4 000 000	-	-	4 000 000
» La mise en place d'activités de prévention et de prise en charge des zoonoses sur le territoire national	4 000 000	-	-	4 000 000
» L'appui à la vaccination CRDI	26 103 394	-	-	26 103 394
» La mise en place de mécanismes de contrôle des maladies tropicales à Port-au-Prince	10 847 813	-	-	10 847 813
» Autres projets de mise en œuvre annuelle de campagnes nationales de prévention et de vaccination à déterminer	-	1 000 000 000	1 500 000 000	2 500 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Mettre en place un programme de santé scolaire	8 000 000	21 750 000	21 750 000	51 500 000
» Le renforcement du programme national de santé scolaire	8 000 000	21 750 000	21 750 000	51 500 000
Sous-programme: Identifier et prendre en charge les personnes en difficulté	62 025 000	31 750 000	23 050 000	116 825 000
» La mise en oeuvre d'activités de prise en charge des personnes souffrant de maladies mentales	6 000 000	10 000 000	10 000 000	26 000 000
» La mise en place de l'Institut Haïti-Brésil pour la réhabilitation des personnes handicapées à Bon Repos	21 750 000	21 750 000	13 050 000	56 550 000
» La formation en réhabilitation des personnes handicapées	4 350 000	-	-	4 350 000
» La réhabilitation et la réintégration des personnes handicapées	21 750 000	-	-	21 750 000
» Le renforcement de la capacité politique et institutionnelle d’agents gouvernementaux et non-gouvernementaux afin de promouvoir et de défendre les droits des personnes handicapées	2 175 000	-	-	2 175 000
» La réhabilitation de l'hôpital Défilé de Beudet à Croix-des-Bouquets	6 000 000	-	-	6 000 000
Sous-programme: Renforcer la mise en œuvre de politiques portant sur la santé et la population	978 250 206	2 013 852 000	2 220 502 648	5 212 604 853
» Le financement et l’opérationnalisation du programme d’assurance-santé (la carte rose)	-	652 500 000	870 000 000	1 522 500 000
» L'approvisionnement en matériels et équipements médicaux	25 000 000	435 000 000	435 000 000	895 000 000
» La mise en place du processus de contractualisation dans deux départements	6 000 000	-	-	6 000 000
» La mise en place du projet pilote "Early Childhood"	897 884	-	-	897 884
» L'appui a la création d'une banque de lait humain	13 050 000	-	-	13 050 000
» L'amélioration des services de santé maternelle et infantile	217 500 000	217 500 000	216 786 600	651 786 600
» La prise en charge intégrée de la santé de la mère à l'enfant dans l'artibonite I	50 021 172	-	-	50 021 172
» La prise en charge intégrée de la santé de la mère à l'enfant dans l'artibonite II	130 500 000	130 500 000	126 158 048	387 158 048
» La réduction de la mortalité materno-infantile dans les départements du Centre, Nippes et Sud-Est	46 352 000	46 352 000	40 558 000	133 262 000
» La mise en place d'activités de planification familiale et de premiers soins dans les marchés publics	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
» Le renforcement du programme national de santé de la reproduction	475 929 150	-	-	475 929 150
» La poursuite du programme national de santé de la reproduction	-	522 000 000	522 000 000	1 044 000 000
» La mise en place de stratégies d'harmonisation entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne	3 000 000	-	-	3 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 3.4 : PROTÉGER ET VALORISER LES BIENS CULTURELS ET SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE	1 333 520 120	777 034 668	984 318 728	3 094 873 516
Sous-programme : Assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel	656 502 900	527 297 500	689 000 000	1 872 800 400
» La protection, la réhabilitation et la mise en valeur des fortifications de Môle-Saint-Nicolas	-	65 250 000	65 250 000	130 500 000
» L'aménagement et la mise en valeur du Parc national et historique Sans-Souci et de la Citadelle Laferrière	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» La restauration et la mise en valeur de l'artillerie anglaise de la Citadelle Henry au Parc national historique de la Citadelle, Sans-Souci, Ramiers	4 000 000	-	-	4 000 000
» Le réaménagement des jardins du roi et perrination du caïmitier du roi sur le site de Sans-Souci	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation et la protection d'éléments du patrimoine culturel afin de favoriser le développement du tourisme dans le Nord	106 331 400	-	-	106 331 400
» La réhabilitation du système électrique hybride de la citadelle Henry	-	2 995 000	-	2 995 000
» La mise en place de rambardes de sécurité au Palais de Sans-Souci	-	7 352 500	-	7 352 500
» La création de salles d'interprétation des espaces intérieurs de la Citadelle	-	3 000 000	-	3 000 000
» L'évaluation des collections d'armements du Parc national historique	-	10 000 000	-	10 000 000
» La réhabilitation du Fort Culbuté (La Source) et l'aménagement du circuit de visite du Fort Décidé à Marchands-Dessalines	-	8 950 000	-	8 950 000
» La restauration et l'aménagement du Palais de la Belle Rivière (Palais aux 365 portes) à la Petite-Rivière-de-l'Artibonite	-	130 500 000	304 500 000	435 000 000
» La réhabilitation des locaux du Bureau national d'ethnologie au Champs -de-Mars	8 000 000	-	-	8 000 000
» La construction du mémorial de St-Christophe à Titanyen	20 000 000	-	-	20 000 000
» «La réhabilitation et la mise en valeur des Forts Jacques et Alexandre»	10 000 000	40 000 000	80 000 000	130 000 000
» La récupération/réhabilitation et la mise en valeur du Fort des Anglais à Aquin	-	65 250 000	65 250 000	130 500 000
» Le renforcement de la mairie de Jacmel pour la gestion urbaine du centre historique de Jacmel	14 485 000	-	-	14 485 000
» Le renforcement institutionnel en matière de culture et de conservation du patrimoine pour le développement I	13 036 500	-	-	13 036 500
» Le renforcement institutionnel en matière de culture et de conservation du patrimoine pour le développement II	13 050 000	4 350 000	-	17 400 000
» La réhabilitation du Théâtre National d'Haïti	9 600 000	-	-	9 600 000
» La réhabilitation de ENARTS	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation du Rex Théâtre	217 500 000	-	-	217 500 000
» La réhabilitation du Triomphe	217 500 000	-	-	217 500 000
» La structuration des groupes traditionnels de Rara à Léogâne	3 000 000	-	-	3 000 000
» L'organisation à Port-au-Prince du festival des "Dous et Fwidòdoy"	-	7 000 000	-	7 000 000
» La sensibilisation et l'éducation des enfants sur le patrimoine au bureau central de l'ISPAN	-	8 650 000	-	8 650 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Déconcentrer les Archives Nationales d’Haïti dans les pôles régionaux de développement	91 000 000	-	-	91 000 000
» La construction d'un complexe pour la gestion des documents administratifs et des archives publiques dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince	91 000 000	-	-	91 000 000
Sous-programme: Mettre en place un réseau de musées nationaux dans les pôles régionaux de développement	17 000 000	125 000 000	204 500 000	346 500 000
» La réhabilitation du Musée du Panthéon National d'Haïti	5 000 000	-	-	5 000 000
» Le réaménagement des espaces administratifs du MUPANAH au Champs-de-Mars	-	10 000 000	-	10 000 000
» La construction d'un nouveau musée et d'un centre de convention à Port-au-Prince	-	100 000 000	204 500 000	304 500 000
» La construction d'un atelier de restauration des oeuvres du MUPANAH	12 000 000	-	-	12 000 000
» Le catalogage de la collection taïno du MUPANAH et des collections taïno-haïtiennes	-	15 000 000	-	15 000 000
Sous-programme : Mettre en place des équipements de production culturelle dans les grands pôles régionaux de développement	435 000 000	20 000 000	-	455 000 000
» La création d'un magazine culturel à Port-au-Prince	-	20 000 000	-	20 000 000
» La construction d’un centre de loisirs et de spectacle dans l'aire métropolitaine	435 000 000	-	-	435 000 000
Sous-programme: Mettre en place un centre culturel par pôle régional de développement	58 500 000	55 000 000	24 438 728	137 938 728
» La construction d'une Bibliothèque et d'un auditorium à Cap-Haïtien	-	5 000 000	12 219 364	17 219 364
» La création d'une maison de la culture à Gonaïves	-	5 000 000	5 000 000	10 000 000
» L'étude de la construction d'une Bibliothèque et d'un auditorium à Hinche	5 000 000	5 000 000	7 219 364	17 219 364
» Le renforcement des bibliothèques municipales	43 500 000	-	-	43 500 000
» La création de l'Institut haïtien de conservation à Port-au-Prince	10 000 000	30 000 000	-	40 000 000
» La création d'une maison de la culture à Jérémie	-	10 000 000	-	10 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Mettre en place un Centre de Lecture et d’Animation Culturelle par pôle local de développement	15 000 000	29 590 000	46 380 000	90 970 000
» La construction du centre de Lecture et d'animation culturelle de Gros-Morne	5 000 000	2 000 000	-	7 000 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle de Cabaret	-	4 500 000	-	4 500 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle de Saint-Raphaël	-	5 000 000	-	5 000 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle de Milot	-	5 000 000	-	5 000 000
» L'implantation d'un centre de lecture et d'animation culturelle à La-Vallée	5 000 000	2 590 000	-	7 590 000
» L'implantationn d'un centre de lecture et d'animation culturelle à Anse-à-Veau	5 000 000	2 600 000	-	7 600 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Petit-Trou-de-Nippes	-	7 900 000	-	7 900 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Bainet	-	-	7 590 000	7 590 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Belle-Anse	-	-	7 700 000	7 700 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Petite-Rivière-de-Nippes	-	-	7 590 000	7 590 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Les Anglais	-	-	8 000 000	8 000 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Chardonnières	-	-	7 650 000	7 650 000
» La réhabilitation du centre de lecture et d'animation culturelle à Jean-Rabel	-	-	7 850 000	7 850 000
Sous-programme: Mettre en place un centre technique de formation en art et dans les métiers du patrimoine par pôle local de développement	40 517 220	147 168	0	40 664 388
» La création d'un centre de formation et de production pour les jeunes créateurs et artistes des quartiers défavorisés de Port-au-Prince	5 000 000	-	-	5 000 000
» La mise en place d'une école atelier à Jacmel I	173 820	147 168	-	320 988
» La mise en place d'une école atelier à Jacmel II	35 343 400	-	-	35 343 400
Sous-programme: Mettre en place un Fonds de développement culturel	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
» La création d'un espace d'animation, d'exposition et de vente de produits culturels, artistiques et artisanaux à Les Cayes	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
Sous-programme: Mettre en place des structures d’information et de communication publiques dans les pôles régionaux de développement	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
» La mise en place d'une cellule de communication à Cap-Haïtien	5 000 000	-	-	5 000 000
» La mise en place d'une celluls de communication à Les Cayes	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets de construction de cellules de communication à déterminer	-	10 000 000	10 000 000	20 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 3.5: ACCROÎTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT	4 459 751 160	1 797 337 913	311 900 000	6 568 989 073
Sous-programme: Appuyer le relogement des personnes sinistrées	4 446 701 160	1 766 437 913	289 700 000	6 502 839 073
» L'apprentissage sur la base des expériences afin de mieux reconstruire (Build Back Better)	4 350 000	-	-	4 350 000
» La reconstruction et l'aménagement de quartiers pour le retour des populations sinistrées suite au séisme	1 220 684 034	-	-	1 220 684 034
» L'hébergement des populations sinistrées suite au séisme dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince	79 127 318	-	-	79 127 318
» La mise en place d'abris provisoires dans tous les départements en cas d'urgence	234 900 000	-	-	234 900 000
» L'implantation de sites et de services pour un développement ordonné de l'habitat	152 250 000	-	-	152 250 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement au plan d'intervention dans le secteur de l'habitat à Caracol et Zorangers	304 500 000	163 124 913	-	467 624 913
» La mise en œuvre du projet de reconstruction de logements dans les quartiers défavorisés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et de Léogâne	1 000 000 000	1 305 000 000	-	2 305 000 000
» L'amélioration de l'accès des familles des quartiers de Delmas 32 et Carrefour-Feuilles aux infrastructures communautaires (PRODEPUR/LOGEMENT)	339 525 960	-	-	339 525 960
» L'amélioration de l'accès des organisations communautaires de base aux infrastructures économiques de base (PRODEPUR)	126 056 600	-	-	126 056 600
» L'amélioration de l'accès des organisations communautaires de base aux infrastructures économiques de base (PRODEP)	78 172 600	-	-	78 172 600
» La mise en place du programme PROREV	28 000 000	-	-	28 000 000
» La construction de logements à Caracol	121 053 105	-	-	121 053 105
» La préparation du site de construction de logements à Caracol	133 501 544	-	-	133 501 544
» La reconstruction des quartiers de Martissant et Baillargeau	115 880 000	289 700 000	289 700 000	695 280 000
» L'extension des activités d'aménagement des quartiers populaires (projet 16/6)	500 000 000	-	-	500 000 000
» La reconstruction d'habitations communautaires	8 700 000	8 613 000	-	17 313 000
Sous-programme: Favoriser l'accroissement de l'offre de terrains urbains viabilisés pour le logement	-	13 200 000	13 200 000	26 400 000
» La définition de procédures d'urbanisme simplifiées et adaptées aux capacités techniques et administratives	-	4 500 000	4 500 000	9 000 000
» L'étude des procédures et des coûts administratifs et fiscaux et de leurs impacts sur le coût d'accès au logement et les délais de construction et l'application des recommandations	-	8 700 000	8 700 000	17 400 000
Sous-programme: Développer un dispositif financier performant et équitable pour l'habitat	13 050 000	17 700 000	9 000 000	39 750 000
» L'étude sur les droits et taxes et de leurs impacts sur le coût des hypothèques et l'application des recommandations	-	8 700 000	-	8 700 000
» La mise en place d'un dispositif attractif pour l'épargne locale et l'épargne de la diaspora	-	4 500 000	4 500 000	9 000 000
» La mise en place d'un dispositif facilitateur et de dynamisation du microcrédit au logement	-	4 500 000	4 500 000	9 000 000
» Le développement et l'implantation de produits financiers pour la construction de maisons	8 700 000	-	-	8 700 000
» Le développement et l'implantation de produits financiers à Marigot	4 350 000	-	-	4 350 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 3.6 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L’ACTION CIVIQUE, DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE	1 075 115 300	572 500 000	572 500 000	2 220 115 300
Sous-programme: Promouvoir et développer l’action civique	58 550 000	43 500 000	43 500 000	145 550 000
» L'amélioration des opportunités économiques pour les jeunes vulnérables en Haïti	21 750 000	-	-	21 750 000
» La création d'un centre de formation et la mise en place du service civique mixte obligatoire	20 000 000	-	-	20 000 000
» La construction du centre régional de services civiques de Cap-Haïtien	5 600 000	-	-	5 600 000
» La construction du centre régional de services civiques de Jérémie	5 600 000	-	-	5 600 000
» La construction du centre régional de services civiques de Les Cayes	5 600 000	-	-	5 600 000
» Autres projets de construction de centres régionaux de services civiques à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
Sous-programme: Promouvoir et développer le sport de haut niveau	836 500 000	87 000 000	87 000 000	1 010 500 000
» L'étude de la construction d'un centre sportif d'excellence à Jérémie	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction d'un centre olympique	826 500 000	-	-	826 500 000
» Autres projets de construction de centres sportifs d'excellence à déterminer	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
Sous-programme: Mettre en place des centres multisports et de loisirs dans les pôles locaux de développement	15 000 000	43 500 000	43 500 000	102 000 000
» La construction de centres communautaires de loisirs et d'animation à Cap-Haïtien, Les Cayes et Port-au-Prince	15 000 000	-	-	15 000 000
» Autres projets de construction de centres multisports à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
Sous-programme: Développer le sport scolaire et municipal et promouvoir le sport pour tous	130 865 300	345 000 000	345 000 000	820 865 300
» La réhabilitation/construction et l'équipement de centres sportifs et de loisirs	101 937 800	345 000 000	345 000 000	791 937 800
» L'électrification du stade Land des Gabions à Les Cayes	21 750 000	-	-	21 750 000
» La mise en œuvre d'activités d'inclusion sociale par la pratique sportive du football	7 177 500	-	-	7 177 500
Sous-programme: Développer les jeux handisports	5 200 000	10 000 000	10 000 000	25 200 000
» L'appui à l'handisport	5 200 000	10 000 000	10 000 000	25 200 000
Sous-programme: Assurer la protection et le développement de la jeunesse	29 000 000	43 500 000	43 500 000	116 000 000
» Le recensement national de la pratique sportive	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place de dispositifs de protection et de valorisation des initiatives des jeunes dans le Nord, Sud et l'Ouest	7 000 000	-	-	7 000 000
» Le développement de la capacité entrepreneuriale des jeunes dans le Nord, Nord-Est et les Nippes	12 000 000	-	-	12 000 000
» Autres projets de développement de valorisation d'initiatives des jeunes à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 3.7 : METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ASSURANCE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS	-	63 075 000	41 325 000	104 400 000
Sous-programme : Étendre l'assurance sociale à tous les travailleurs	-	30 450 000	30 450 000	60 900 000
» L'étude des pratiques actuelles d'assurance sociale en Haïti et l'identification des risques prioritaires à couvrir	-	21 750 000	-	21 750 000
» La conception technique et financière de l'architecture d'assurance sociale à mettre en place	-	-	21 750 000	21 750 000
» La réalisation de campagnes de sensibilisation et de motivation auprès des employés et des employeurs, tant individuels que collectifs	-	8 700 000	8 700 000	17 400 000
Sous-programme : Renforcer le fonctionnement et améliorer la rentabilité du système d'assurance sociale	-	32 625 000	10 875 000	43 500 000
» La réalisation d'un audit actuariel, financier et opérationnel de l'ONA et l'OFATMA	-	21 750 000	-	21 750 000
» L'informatisation du système d'information de l'ONA et de l'OFATMA	-	10 875 000	10 875 000	21 750 000
PROGRAMME 3.8 : ORGANISER LA SOLIDARITÉ SOCIALE	580 250 000	826 500 000	826 500 000	2 233 250 000
Sous-programme : Construire un centre d'accueil d'insertion sociale des enfants dans chaque pôle local de développement	451 250 000	652 500 000	652 500 000	1 756 250 000
» L'implantation de 3 centres de transit pour mineurs en danger à Belladère, Ouanaminthe et Jacmel	25 000 000	-	-	25 000 000
» L'implantation de 2 centres de réinsertion sociale pour les enfants de rue à Cap-Haïtien et Port-au-Prince	13 000 000	-	-	13 000 000
» La construction de 9 centres de transit pour les enfants de rue	195 750 000	-	-	195 750 000
» La construction d'infrastructures socio-communautaires au wharf Jérémie à Cité-Soleil	217 500 000	-	-	217 500 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de centres d'accueil à déterminer	-	652 500 000	652 500 000	1 305 000 000
Sous-programme : Construire un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement	20 000 000	43 500 000	43 500 000	107 000 000
» L'implantation d'un village artisanal à Cap-Haïtien	5 000 000	-	-	5 000 000
» La mise en place de 10 boulangeries communautaires	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'implantation d'un village artisanal à Jacmel	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets de construction d'ateliers de travail protégé à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
Sous-programme : Construire un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes dans chaque pôle local de développement	60 000 000	87 000 000	87 000 000	234 000 000
» La construction d'un centre d'hébergement pour les personnes du 3e âge à Port-au-Prince	20 000 000	-	-	20 000 000
» La réalisation des études pour la construction de 2 centres d'hébergement pour les personnes du 3ème âge à Cap-Haïtien et à Les Cayes	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction de 4 centres de formation professionnelle au profit des personnes handicapées de Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Jacmel et Les Cayes	30 000 000	-	-	30 000 000
» Autres projets de construction de centres d'accueil pour adultes dépendants à déterminer	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
Sous-programme : Construire un centre d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence dans chaque pôle local de développement	49 000 000	43 500 000	43 500 000	136 000 000
» La mise en place d'un programme d'insertion socio-économique des filles et des femmes des départements du Sud, Grande-Anse, Centre, Nord, Nord-Est, Nord-Ouest et Ouest	35 000 000	-	-	35 000 000
» La mise en place de 2 centres d'accueil et de réinsertion par la formation technique et professionnelle pour de jeunes femmes en situation difficile à Pétion-Ville et à Les Cayes	14 000 000	-	-	14 000 000
» Autres projets de contruction de centres d'hébergement à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000

Tableau 18

GRAND CHANTIER N° 3: LA REFONDATION SOCIALE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 3.9: ASSURER L'ÉGALITÉ DE GENRE	15 508 535	100 485 000	87 000 000	202 993 535
Sous-programme: Créer un fonds genre et développement	808 535	43 500 000	43 500 000	87 808 535
» La promotion d'opportunités économiques dans les régions rurales	808 535	-	-	808 535
» Autres projets de promotion d'opportunités économiques dans les régions rurales à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
Sous-programme: Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles	14 700 000	56 985 000	43 500 000	115 185 000
» La prévention et la protection contre les violences sexospécifiques dans les dix départements	6 000 000	43 500 000	43 500 000	93 000 000
» La réalisation d'initiatives pour les adolescentes	8 700 000	13 485 000	-	22 185 000

LE GRAND CHANTIER N° 4

LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

PROJETS PTI 2014-2016

CHAPITRE



LISTE DES PROJETS PROPOSÉS
POUR LE GRAND CHANTIER DE
LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Tableau 19
GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PTI 2014-2016, VALEURS EN GOURDES	102 125 215 875	100 787 419 692	106 600 527 435	309 513 163 003
GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE	16 254 139 339	14 311 783 464	11 970 653 067	42 536 575 870
PROGRAMME 4.1 : RÉVISER LE CADRE LÉGAL	20 055 071	43 500 000	43 500 000	107 055 071
Sous-programme : Moderniser le cadre légal de l’aménagement du territoire et du développement local	20 055 071	43 500 000	43 500 000	107 055 071
» La régularisation des titres de propriété	55 071	-	-	55 071
» La mise en place d'un système d'information cadastrale à Carrefour, Croix-des-Bouquets, Pétion-Ville et Delmas	20 000 000	-	-	20 000 000
» Autres projets de mise en place de systèmes d'information cadastrale à déterminer	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
PROGRAMME 4.2 : RENFORCER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES NATIONALES	1 483 583 616	1 141 720 000	935 250 000	3 560 553 616
Sous-programme : Assurer le financement des élections	202 790 000	28 970 000	-	231 760 000
» L'appui au processus électoral	202 790 000	28 970 000	-	231 760 000
Sous-programme : Renforcer l’action parlementaire	485 000 000	308 000 000	0	793 000 000
» La construction du nouveau Palais législatif	430 000 000	308 000 000	-	738 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement au Sénat	25 000 000	-	-	25 000 000
» La création d'un centre de recherches et de documentation à la Chambre des Députés	30 000 000	-	-	30 000 000
» L'appui au Parlement	-	-	-	-
Sous-programme : Renforcer les Institutions Indépendantes	192 000 000	108 750 000	195 750 000	496 500 000
» La construction et l'aménagement du nouveau bâtiment de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif	172 000 000	-	-	172 000 000
» La construction d'un bureau régional de la CSC/CA à Fort-Liberté	5 000 000	-	-	5 000 000
» La construction d'un bureau régional de la CSC/CA à Saint-Marc	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction d'un bureau régional de la CSC/CA à Jérémie	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets de construction de bureaux régionaux de la CSC/CA à déterminer	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La construction du bureau central de l'OPC	-	43 500 000	87 000 000	130 500 000
» La construction du bureau central du CEP	-	43 500 000	87 000 000	130 500 000
Sous-programme : Assurer l’identification des personnes et des biens	603 793 616	696 000 000	739 500 000	2 039 293 616
» La construction des bureau centraux de l'ONI et de l'État civil	-	43 500 000	87 000 000	130 500 000
» Le renforcement de l'identification des personnes et des biens	-	652 500 000	652 500 000	1 305 000 000
» L'appui à la modernisation du registre civil en Haïti	603 793 616	-	-	603 793 616

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 4.3 : MODERNISER L'ADMINISTRATION CENTRALE	11 965 297 778	6 807 813 464	5 766 208 000	24 539 319 242
Sous-programme : Reloger et équiper l'administration centrale	1 920 566 898	2 718 750 000	2 740 500 000	7 379 816 898
» La mise en place d'une politique de simplification et d'accès aux services publics	-	21 750 000	43 500 000	65 250 000
» L'approvisionnement en matériels et équipements	50 000 000	-	-	50 000 000
» La réhabilitation du bâtiment du Bureau des Mines et de l'Énergie	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place du laboratoire du ciment du LNBTP	5 000 000	-	-	5 000 000
» La mise en place du laboratoire de contrôle de l'acier du LNBTP	5 000 000	-	-	5 000 000
» La reconstruction des ministères-clés et des administrations décentralisées	37 763 148	-	-	37 763 148
» La construction et la réhabilitation du bureau central du MARNDR	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La construction du ministère du Commerce et de l'Industrie	435 000 000	-	-	435 000 000
» La construction du ministère des Affaires Étrangères et des Cultes	435 000 000	-	-	435 000 000
» La construction et l'aménagement du Palais des Finances	688 000 000	-	-	688 000 000
» La construction et l'aménagement du MPCE	172 000 000	-	-	172 000 000
» La réhabilitation du bâtiment secondaire de l'UCREF	10 000 000	-	-	10 000 000
» Le relèvement de la clôture de l'EMA et l'agrandissement du dortoir	10 000 000	-	-	10 000 000
» La rénovation du bâtiment diplomatique de l'Argentine	3 243 750	-	-	3 243 750
» La rénovation du bâtiment diplomatique de Paris	8 000 000	-	-	8 000 000
» La rénovation du bâtiment diplomatique de la Belgique	4 325 000	-	-	4 325 000
» La rénovation du bâtiment diplomatique de Rome	10 000 000	-	-	10 000 000
» La rénovation du bâtiment diplomatique de la République Dominicaine	10 000 000	-	-	10 000 000
» La rénovation du bâtiment du poste consulaire de la République Dominicaine	4 235 000	-	-	4 235 000
» L'étude de la construction du nouveau local de la CNMP à Port-au-Prince	10 000 000	-	-	10 000 000
» La création d'un atelier d'entretien et de réparation de véhicules à Port-au-Prince (MICT)	8 000 000	-	-	8 000 000
» La construction du bâtiment devant loger l'École Nationale Supérieure de Technologie	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets de réhabilitation et équipement de bâtiments publics à déterminer	-	2 610 000 000	2 610 000 000	5 220 000 000

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Procéder à une réingénierie de l’administration publique	1 751 760 000	1 825 380 000	1 709 410 000	5 286 550 000
» La mise en œuvre de la réforme de l'administration centrale de l'État	15 000 000	43 500 000	43 500 000	102 000 000
» Le renforcement du système national de gestion des risques et désastres	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement au système national de gestion des risques et désastres et à la reconstruction	565 500 000	-	-	565 500 000
» La mise en place de dispositifs de mitigation des risques et désastres dans les zones vulnérables	75 000 000	435 000 000	435 000 000	945 000 000
» L'appui à la gestion des risques et désastres	1 000 000	-	-	1 000 000
» L'appui au renforcement du système national de gestion des risques et désastres	144 850 000	115 880 000	86 910 000	347 640 000
» Le renforcement institutionnel de la gestion environnementale	2 610 000	-	-	2 610 000
» La reconstruction et la gestion des risques et désastres	565 500 000	957 000 000	739 500 000	2 262 000 000
» Le sous-programme d'atténuation des désastres naturels dans les bassins versants Nord et Sud	252 300 000	-	-	252 300 000
» L'instauration d'une décentralisation effective des services publics	10 000 000	21 750 000	21 750 000	53 500 000
» Le lancement du processus de décentralisation dans les 10 départements	15 000 000	21 750 000	21 750 000	58 500 000
» La mise en place ou le renforcement de systèmes d’entretien et de gestion des infrastructures et équipements par grand type d’infrastructures et d’équipements	-	43 500 000	87 000 000	130 500 000
» La structuration de l'Agence nationale des aires protégées	5 000 000	87 000 000	174 000 000	266 000 000
Sous-programme: Accélérer la réforme de la fonction publique	299 666 917	435 000 000	565 500 000	1 300 166 917
» Le renforcement du cadre de gestion des ressources humaines de la fonction publique	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
» L'appui à la gestion des ressources humaines dans le secteur public	168 562 500	-	-	168 562 500
» Le renforcement de l'École Nationale d'Administration Publique	5 000 000	43 500 000	174 000 000	222 500 000
» Le renforcement de l'École Nationale d'Administration Financière	7 500 000	21 750 000	21 750 000	51 000 000
» Le renforcement du CTPEA	6 142 217	21 750 000	21 750 000	49 642 217
» Le renforcement de l'INFP	112 462 200	130 500 000	130 500 000	373 462 200

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Accroître le renforcement institutionnel de l’administration centrale	7 993 303 963	1 828 683 464	750 798 000	10 572 785 426
» Le renforcement des administrations publiques	50 000 000	217 500 000	217 500 000	485 000 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement du Palais national	200 000 000	-	-	200 000 000
» Le renforcement du secrétariat du CIAT (phase III)	24 045 100	-	-	24 045 100
» L'Appui au secrétariat technique du CAED	27 231 800	-	-	27 231 800
» La tenue de tables ronde de discussions entre le gouvernement haïtien et les partenaires au développement d'Haïti	4 350 000	-	-	4 350 000
» L'étude de la construction et de l'aménagement des garages, locaux et cafétaria de la Primature	100 000 000	-	-	100 000 000
» La réalisation d'une études sur les besoins des communes et sections communales	8 000 000	-	-	8 000 000
» La formation en recherche-actions	5 000 000	-	-	5 000 000
» La formation en passation des marchés publics et concession d'ouvrages pour les agents publics à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et à Les Cayes	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en euvre du programme d'assistance technique et appui institutionnel aux politiques publiques	3 000 000	-	-	3 000 000
» Le renforcement institutionnel du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	24 914 200	-	-	24 914 200
» La mise en oeuvre d'activités de planification et de gestion des politiques publiques	60 000 000	-	-	60 000 000
» La mise en place d'outils pour l'orientation des investissements de développement	10 000 000	-	-	10 000 000
» Le renforcement institutionnel du Conseil National des Coopératives	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'appui au bureau de l'Ordonnateur national du FED en Haïti	34 764 000	-	-	34 764 000
» Leerenforcement institutionnel du CNIGS	69 574 352	-	-	69 574 352
» Le renforcement institutionnel du MPCE/UCAONG, phase IV	24 914 200	-	-	24 914 200
» La régularisation des titres de propriété en Haïti	21 750 000	-	-	21 750 000
» Le renforcement du Ministère de l'Économie et des Finances	30 000 000	-	-	30 000 000
» Le renforcement de l'Unité d'analyse et de politique fiscale	4 701 334	-	-	4 701 334
» La transformation de la Direction du Trésor en Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique	100 000 000	-	-	100 000 000
» Le renforcement institutionnel de l'Unité de coordination des projets	45 824 949	-	-	45 824 949
» L'appui à la coordination et à l'administration de l'Administration Fiscale Douanière	1 701 288 467	-	-	1 701 288 467
» L'appui au montage du programme de la BID (HA-L1035)	443 178	-	-	443 178
» Le renforcement du développement et de la recherche statistique	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'appui à la planification et la programmation de la gestion axée sur les résultats	1 749 570	-	-	1 749 570
» Le renforcement de l'Unité d'analyse de la soutenabilité de la dette	10 875 000	-	-	10 875 000
» La mobilisation des recettes fiscales et l'assistance technique	200 791 476	174 000 000	-	374 791 476

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'appui budgétaire direct	347 640 000	-	-	347 640 000
» Le financement d'assistances techniques	20 279 000	11 588 000	11 588 000	43 455 000
» L'appui au Fonds d'études et de renforcement des capacités I	12 746 800	5 794 000	-	18 540 800
» L'appui au Fonds d'études et de renforcement des capacités II	5 794 000	5 794 000	-	11 588 000
» La contribution financière au FRH	-	463 520 000	-	463 520 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement institutionnel de l'Office des Postes d'Haïti	89 993 161	-	-	89 993 161
» La mise en place d'un Bureau de normalisation	3 000 000	-	-	3 000 000
» L'appui au MCI	89 993 161	86 313 971	86 910 000	263 217 132
» Le renforcement institutionnel et la promotion des investissements en Haïti	26 796 000	-	-	26 796 000
» La réalisation des études sur le pré-investissement	-	400 000 000	400 000 000	800 000 000
» L'octroi d'un prêt sur l'aide alimentaire (KR 2012)	280 880 066	-	-	280 880 066
» Le renforcement de la gestion des services publics agricoles GFRP	108 750 000	-	-	108 750 000
» La mise en place du Bureau de standardisation et des normes	15 000 000	-	-	15 000 000
» L'appui à l'élaboration du plan d'action pour l'environnement II	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'appui à l'implantation du programme de réforme de l'éducation en Haïti	403 985	-	-	403 985
» Le programme pilote 1 ordinateur par enfant	25 121 729	-	-	25 121 729
» L'appui au renforcement de la modernisation et de la reconstruction de l'offre de services éducatifs du Sud-Est	289 700 000	-	-	289 700 000
» Le renforcement du développement de la petite enfance	2 480 000	-	-	2 480 000
» L'appui à la modernisation et à l' actualisation des outils de gestion du personnel du MENFP	11 588 000	-	-	11 588 000
» L'appui à la mise en œuvre du plan de réforme de l'éducation	305 065 500	-	-	305 065 500
» L'appui au programme de support à l'éducation	7 555 950	-	-	7 555 950
» La coopération volontaire en appui à la gouvernance et à l'éducation	217 500 000	186 280 833	-	403 780 833
» L'appui à la programmation en éducation	59 762 171	-	-	59 762 171
» Les services communautaires et le renforcement des capacités institutionnelles du MOH et l'appui au système des soins de santé du Ministère de la Santé. - CHAMP	234 900 000	-	-	234 900 000
» L'appui à l'amélioration de la santé génésique	475 929 150	-	-	475 929 150
» Le renforcement du programme national de développement du secteur de l'énergie	551 033 716	-	-	551 033 716
» Le renforcement du système de contrôle de poids des véhicules de transport routiers	20 000 000	-	-	20 000 000
» La sensibilisation sur la sécurité routière en Haïti	1 723 557	-	-	1 723 557
» L'appui au programme d'eau potable et assainissement	91 350 000	-	-	91 350 000

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
» L'appui au secteur du transport en Haïti	217 500 000	-	-	217 500 000
» La réparation de matériels et équipements lourds du MPTC	32 625 000	-	-	32 625 000
» L'acquisition d'équipements de navigation maritime	27 334 462	-	-	27 334 462
» Le sous-programme de réhabilitation et d'entretien d'infrastructures de transport et d'équipements urbains	343 199 335	-	-	343 199 335
» L'appui aux initiatives de protection de l'enfance en Haïti Phases II et III	13 050 000	-	-	13 050 000
» L'appui au renforcement de la culture et des arts pour le développement économique et social	52 146 000	-	-	52 146 000
» La mise en place de la gestion collective et de la lutte anti-piratage dans le domaine du droit d'auteur	17 000 000	-	-	17 000 000
» La réalisation d'une enquête nationale sur la culture politique et les pratiques citoyennes	5 000 000	-	-	5 000 000
» La réalisation d'une enquête sur le contrôle frontalier et les atteintes à la liberté citoyenne	2 000 000	-	-	2 000 000
» Le renforcement institutionnel de l'Unité centrale de renseignements financiers	5 000 000	-	-	5 000 000
» L'appui à l'amélioration des services judiciaires et la réforme du secteur de la Justice	381 220 298	-	-	381 220 298
» L'appui à la formation initiale et au perfectionnement des cadres de la PNH	217 500 000	230 042 660	-	447 542 660
» Le programme de formation de la PNH Phase II	4 350 000	47 850 000	34 800 000	87 000 000
» L'appui à l'amélioration des services judiciaires et de réforme du secteur de la Justice	381 220 298	-	-	381 220 298
» La mise en place d'un mécanisme d'identification des haïtiens vivant à l'étranger	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'intégration et la promotion de la culture haïtienne dans la diapora	10 000 000	-	-	10 000 000
» La mise en place d'un dispositif de coopération au développement	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'appui à la mise en place de nouvelles technologies au service du gouvernement	85 477 500	-	-	85 477 500
» La mise en place de nouvelles technologies au service du gouvernement	85 477 500	-	-	85 477 500

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 4.4 : MODERNISER L'ADMINISTRATION DÉCONCENTRÉE	263 400 000	2 175 000 000	2 277 000 000	4 715 400 000
Sous-programme: Construire et équiper des centres administratifs	238 000 000	2 175 000 000	2 277 000 000	4 690 000 000
» La création d'un poste budgétaire permanent pour la gestion, l'opération et l'entretien des centres administratifs régionaux	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» L'aménagement de bureaux départementaux et communaux du MSPP du Nord, Centre et Ouest	5 000 000	-	-	5 000 000
» La construction et l'aménagement de bureaux régionaux et de BAC du MARNDR du Nord, Nord-Ouest et Nord-Est	20 000 000	-	-	20 000 000
» La construction et l'aménagement de bureaux régionaux et de BAC du MARNDR dans le Centre	-	-	87 000 000	87 000 000
» L'étude de la construction de l'ODN du Nord	25 000 000	-	-	25 000 000
» L'étude, la construction et le renforcement institutionnel de l'ODN du Nord-Ouest	-	-	15 000 000	15 000 000
» La construction du bureau départemental du MEF du Nord-Ouest	15 000 000	-	-	15 000 000
» La construction du bureau départemental du MEF du Nord	15 000 000	-	-	15 000 000
» La construction du bureau départemental du MEF du Centre	15 000 000	-	-	15 000 000
» La construction du bureau de district du MEF à Petit-Goâve	5 000 000	-	-	5 000 000
» La construction du bureau d'immigration et émigration à Gonaïves	25 000 000	-	-	25 000 000
» La construction du bureau d'immigration et émigration à Jacmel	15 000 000	-	-	15 000 000
» La construction du bureau d'immigration et émigration à Les Cayes	8 000 000	-	-	8 000 000
» La construction du bureau d'immigration et émigration à l'Île-à-Vache	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction du bureau départemental du MSPP du Nord-Est, Nord-Ouest, Ouest et Nippes	10 000 000	-	-	10 000 000
» L'aménagement d'un nouveau local du MSPP à Mais-Gâté	5 000 000	-	-	5 000 000
» Autres projets de réhabilitation/construction de centres administratifs dans les pôles régionaux de développement à déterminer	-	261 000 000	261 000 000	522 000 000
» La mise en place graduelle des centres administratifs à construire pour compléter le réseau de 41 centres, soit un par arrondissement	-	1 740 000 000	1 740 000 000	3 480 000 000
» La construction d'un local pour loger la vice-délégation de Saint-Marc	13 000 000	-	-	13 000 000
» La construction d'un local pour loger la vice-délégation de Mirebalais	13 000 000	-	-	13 000 000
» La construction d'un local pour loger la vice-délégation de Grande-Rivière-du-Nord	13 000 000	-	-	13 000 000
» La construction d'un local pour loger la vice-délégation de Trou-du-Nord	13 000 000	-	-	13 000 000
» La construction d'un local pour loger la vice-délégation de Limbé	13 000 000	-	-	13 000 000
Sous-programme: Accroître le nombre de personnel	7 000 000	-	-	7 000 000
» L'appui à l'aménagement de résidences de personnel dans les institutions de santé du Nord, Nord-Est et Centre	7 000 000	-	-	7 000 000
Sous-programme: Accroître le renforcement institutionnel de l'administration déconcentrée	18 400 000	-	-	18 400 000
» La mise en œuvre d'activités de renforcement de la gestion locale de l'éducation	18 400 000	-	-	18 400 000

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
PROGRAMME 4.5: DÉCENTRALISER	431 186 296	628 625 000	245 750 000	1 305 561 296
Sous-programme: Construire et équiper des centres administratifs	332 500 000	596 000 000	224 000 000	1 152 500 000
» L'implantation de base de données communales	12 000 000	-	-	12 000 000
» La construction et l'aménagement de l'Hôtel de ville de Port-au-Prince	172 000 000	372 000 000	-	544 000 000
» La reconstruction de l'Hôtel de ville de Verrettes	15 000 000	-	-	15 000 000
» La construction de l'Hôtel de ville de Lachapelle	14 000 000	-	-	14 000 000
» La construction de l'Hôtel de ville de Plaine-du-Nord	14 000 000	-	-	14 000 000
» La construction de l'Hôtel de ville de La Victoire	14 000 000	-	-	14 000 000
» L'étude de la construction de l'Hôtel de ville de Saint-Raphaël	14 000 000	-	-	14 000 000
» La construction de l'hôtel de ville de Ferrier	14 000 000	-	-	14 000 000
» La construction du bureau de la première section communale de Liancourt/Verrettes	4 500 000	-	-	4 500 000
» La construction du bureau de la première section communale de Délugé/Saint-Marc	4 500 000	-	-	4 500 000
» La construction du bureau de la première section communale de Basse-Plaine/Limonade	4 500 000	-	-	4 500 000
» La construction de centres de services au niveau des sections communales	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
» Autres projets de réhabilitation/construction d'hôtels de ville et de bureaux de sections communales à déterminer	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
Sous-programme: Accroître le nombre de personnel	40 000 000	-	-	40 000 000
» La construction d'un centre de formation pour les cadres des collectivités territoriales à Aquin	40 000 000	-	-	40 000 000
Sous-programme: Accroître les ressources financières locales	-	32 625 000	21 750 000	54 375 000
» La révision des champs fiscaux à la disposition des Collectivités Territoriales	-	10 875 000	-	10 875 000
» Le renforcement des Collectivités Territoriales dans la perception de leurs champs fiscaux	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
Sous-programme: Accroître le renforcement institutionnel des Collectivités Territoriales	58 686 296	-	-	58 686 296
» La mise en œuvre d'activités de formation des Autorités locales	500 000	-	-	500 000
» Le programme de coopération municipale (région des Palmes et Port-au-Prince)	58 186 296	-	-	58 186 296
PROGRAMME 4.6: RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE	178 204 000	303 000 000	303 000 000	784 204 000
Sous-programme: Favoriser la structuration des partenaires de la société civile	85 500 000	85 500 000	85 500 000	256 500 000
» La mise en œuvre d'activités d'encadrement structurel de la société civile	80 500 000	80 500 000	80 500 000	241 500 000
» La mise en œuvre d'activités de modernisation et dynamisation des associations de défense des consommateurs	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Accroître le financement d’activités de développement	92 704 000	217 500 000	217 500 000	527 704 000
» Le programme d'appui au renforcement de la société civile	92 704 000	-	-	92 704 000
» Le financement d’activités de développement de la société civile	-	217 500 000	217 500 000	435 000 000
PROGRAMME 4.7 : RENFORCER L’ADMINISTRATION DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ	1 912 412 579	3 212 125 000	2 399 945 067	7 524 482 646
Sous-programme: Renforcer le réseau de tribunaux	743 000 000	1 315 000 000	522 000 000	2 580 000 000
» La construction et l'aménagement du Palais de Justice de Port-au-Prince	344 000 000	793 000 000	-	1 137 000 000
» La construction et l'aménagement du Palais de la Cour de Cassation	129 000 000	-	-	129 000 000
» La certification des magistrats	40 000 000	-	-	40 000 000
» La réhabilitation et la construction de Tribunaux de Paix et d'Offices d'État civil	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» La réhabilitation/construction de Cours d’Appel	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» La construction de trois (3) Cours d'Appel à Hinche	12 000 000	-	-	12 000 000
» La réhabilitation et la construction de Tribunaux de Première Instance	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» La réhabilitation/construction d'un Tribunal de Première Instance à Grande-Rivière-du-Nord	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation/construction d'un Tribunal de Première Instance à Saint-Marc	25 000 000	-	-	25 000 000
» La réhabilitation/construction d'un Tribunal de Première Instance à Croix-des-Bouquets	25 000 000	-	-	25 000 000
» La réhabilitation/construction d'un Tribunal de Première Instance à Jérémie	5 000 000	-	-	5 000 000
» La réhabilitation/construction d'un Tribunal de Première Instance à Anse-à-Veau	10 000 000	-	-	10 000 000
» La réhabilitation/construction d'un Tribunal de Première Instance à Miragoâne	25 000 000	-	-	25 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Pribunaux de Paix, ONI et OEC) à Môle-St-Nicolas	13 000 000	-	-	13 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Tribunaux de Paix, ONI et OEC) à Grande-Rivière-du-Nord	12 000 000	-	-	12 000 000
» La construction des Tribunaux de Paix de Gonaïves	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Tribunaux de Paix, ONI et OEC) à Desdunes	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Tribunaux de Paix, ONI et OEC) à Lachapelle	12 000 000	-	-	12 000 000
» La construction des Tribunaux de Paix de Port-au-Prince	16 000 000	-	-	16 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Tribunaux de Paix, ONI et OEC) à Martissant	15 000 000	-	-	15 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Tribunaux de Paix, ONI et OEC) à Tabarre	14 000 000	-	-	14 000 000
» La construction de bâtiments administratifs (Tribunaux de Paix, ONI et OEC) à la section nord de Port-au-Prince	16 000 000	-	-	16 000 000

Tableau 19

GRAND CHANTIER N° 4: LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE

Projets	Coûts 2014	Coûts 2015	Coûts 2016	Coûts totaux
Sous-programme: Renforcer le réseau d'infrastructures de maintien de l'ordre, d'urgence et d'incendie	1 169 412 579	1 560 000 000	1 540 820 067	4 270 232 646
» Le renforcement des capacités de la Police Nationale d'Haïti	438 412 579	435 000 000	435 000 000	1 308 412 579
» La mise en œuvre d'un plan d'actions pour améliorer la sécurité publique	100 000 000	-	-	100 000 000
» La construction du local du Corps d'intervention et du maintien de l'ordre CIMO)	140 000 000	-	-	140 000 000
» La réhabilitation/construction de commissariats de police	50 000 000	345 000 000	345 000 000	740 000 000
» La réhabilitation/construction de sous-commissariats de police	-	345 000 000	345 000 000	690 000 000
» Projets de réhabilitation/construction de bases navales à déterminer	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La construction d'infrastructures frontalières à Ouanaminthe	14 500 000	-	-	14 500 000
» La construction et l'aménagement du complexe administratif frontalier de Ouanaminthe	130 500 000	-	-	130 500 000
» La construction d'infrastructures frontalières à Belladère	10 000 000	-	-	10 000 000
» La construction d'infrastructures frontalières à Anse-à-Pître	10 000 000	-	-	10 000 000
» Le renforcement des dispositifs de contrôle frontalier pour les départements de l'Ouest, Nord-Est, Sud-Est et Centre	15 000 000	-	-	15 000 000
» Autres projets de réhabilitation/construction des postes frontaliers à déterminer	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» Construction de l'Académie de police à Ganthier	261 000 000	261 000 000	241 820 067	763 820 067
Sous-programme : Renforcer le réseau de prisons et de maisons d’arrêt	-	304 500 000	304 500 000	609 000 000
» La réhabilitation/construction de prisons	-	174 000 000	174 000 000	348 000 000
» La réhabilitation/construction de maisons d’arrêt	-	87 000 000	87 000 000	174 000 000
» La réhabilitation/construction de centres de rééducation pour mineurs	-	43 500 000	43 500 000	87 000 000
Sous-programme: Renforcer la prise en compte du genre dans le pouvoir judiciaire	-	32 625 000	32 625 000	65 250 000
» La mise en place de Tribunaux spéciaux sur les violences faites aux femmes ou la nomination de juges spécialisés	-	21 750 000	21 750 000	43 500 000
» La mise en œuvre d’un programme spécifique de formation en genre à l'intention des acteurs du système judiciaire	-	10 875 000	10 875 000	21 750 000

